
**SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
DES ÉTATS-UNIS**
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 20-F

☐ DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT AUX PARAGRAPHES 12(b) OU 12(g)
DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

☒ RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU AU PARAGRAPHE 15(d)
DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

OU

☐ RAPPORT PÉRIODIQUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU AU PARAGRAPHE 15(d)
DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour la période allant du __ au __

OU

☐ RAPPORT DE SOCIÉTÉ INACTIVE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU AU PARAGRAPHE 15(d)
DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Date de l'événement justifiant ce rapport de société inactive _____

Numéro de dossier de la Commission : 1-13422

AGNICO-EAGLE MINES LIMITED

(Nom exact de l'émetteur inscrit tel qu'il figure dans ses statuts)

Mines Agnico-Eagle Limitée

(Traduction du nom de l'émetteur inscrit en français)

Ontario, Canada

(Territoire de constitution)

145 King Street East, Suite 400

Toronto (Ontario) Canada M5C 2Y7

(Adresse des bureaux de direction principaux)

R. Gregory Laing

145 King Street East, Suite 400

Toronto (Ontario) Canada M5C 2Y7

Téléphone : 416-947-1212 Télécopieur : 416-367-4681

(Nom, numéro de téléphone, adresse courriel et/ou numéro de télécopieur et adresse de la personne ressource)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément au paragraphe 12(b) de la Loi :

Actions ordinaires sans valeur nominale
(Catégorie de titres)

**La Bourse de Toronto et
la New York Stock Exchange**
(Nom de la bourse à laquelle les titres sont inscrits)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément au paragraphe 12(g) de la Loi :

Néant

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément au paragraphe 15(d) de la Loi :

Néant

(Catégorie de titres)

Indiquer le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie du capital-actions ou des actions ordinaires de l'émetteur à la date de clôture de la période visée par le rapport annuel.

154 808 918 actions ordinaires en date du 31 décembre 2008

Indiquer, en cochant la case appropriée, si l'émetteur inscrit est un émetteur chevronné bien connu, au sens attribué au terme « *well-known seasoned issuer* » dans la règle 405 de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*.

Oui ☒ Non ☐

Si le présent rapport est un rapport annuel ou un rapport périodique, indiquer, en cochant la case appropriée, si l'émetteur inscrit n'est pas tenu de déposer des rapports conformément à l'article 13 ou au paragraphe 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*.

Oui ☐ Non ☒

Indiquer, en cochant la case appropriée, si l'émetteur inscrit 1) a déposé tous les rapports requis conformément à l'article 13 ou au paragraphe 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* au cours des 12 mois précédents (ou dans le délai plus court dans lequel l'émetteur inscrit était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été assujéti à ces exigences de dépôt au cours des 90 derniers jours.

Oui ☒ Non ☐

Indiquer, en cochant la case appropriée, si l'émetteur inscrit est un émetteur à grande capitalisation assujéti au dépôt accéléré, un émetteur assujéti au dépôt accéléré ou un émetteur non assujéti au dépôt accéléré. Voir la définition des termes « *accelerated filer* » et « *large accelerated filer* » dans la règle 12b-2 de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*.

Émetteur à grande capitalisation assujéti au dépôt accéléré ☒ Émetteur assujéti au dépôt accéléré ☐ Émetteur non assujéti au dépôt accéléré ☐

Indiquer, en cochant la case appropriée, la méthode de comptabilité que l'émetteur inscrit a utilisée pour établir les états financiers inclus dans le présent dépôt :

PCGR des États-Unis ☒ Normes internationales d'information financière tel qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board ☐ Autre ☐

Si la case « Autre » a été cochée dans la réponse à la question précédente, indiquer, en cochant la case appropriée, quelle rubrique des états financiers l'émetteur inscrit a choisi de suivre :

Rubrique 17 ☐ Rubrique 18 ☐

Si le présent rapport est un rapport annuel, indiquer, en cochant la case appropriée, si l'émetteur inscrit est une société inactive (au sens attribué au terme « *shell company* » dans la règle 12b-2 de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*).

Oui ☐ Non ☒

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
NOTE PRÉLIMINAIRE	1
MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS CONCERNANT LES ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES	2
Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources mesurées et indiquées	3
Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources présumées	3
MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS CONCERNANT CERTAINES MESURES DU RENDEMENT	3
PARTIE I	
RUBRIQUE 1 IDENTITÉ DES ADMINISTRATEURS, DES HAUTS DIRIGEANTS ET DES CONSEILLERS	4*
RUBRIQUE 2 STATISTIQUES RELATIVES AU PLACEMENT ET CALENDRIER PRÉVU	4*
RUBRIQUE 3 INFORMATIONS CLÉS	4
Principales informations financières	4
Cours du change	5
Facteurs de risque	5
RUBRIQUE 4 INFORMATION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	15
Historique et développement de la société	15
Survol de la société	19
Législation et réglementation minières	20
Structure organisationnelle	23
Terrains, installations et matériel	25
RUBRIQUE 4A POINTS SOULEVÉS PAR LE PERSONNEL ET DEMEURÉS SANS RÉPONSE	76
RUBRIQUE 5 REVUE ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION	76
RUBRIQUE 6 ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET EMPLOYÉS	104
RUBRIQUE 7 ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES	130
Actionnaires principaux	130
Opérations entre personnes apparentées	130
RUBRIQUE 8 INFORMATION FINANCIÈRE	131
Politique en matière de dividendes	131
RUBRIQUE 9 PLACEMENT ET INSCRIPTION BOURSIÈRE	131
Détails relatifs au marché et à l'inscription à la cote	131
RUBRIQUE 10 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	132
Statuts constitutifs	132
Communication de l'information relative à la propriété d'actions	134
Contrats importants	135
Contrôle des changes	138
Restrictions concernant la propriété d'actions par des non-Canadiens	138
Gouvernance	138

	<u>Page</u>
Incidences fiscales fédérales canadiennes.....	139
Incidences fiscales fédérales américaines	139
Honoraires de vérification.....	143
Consultation de documents	144
RUBRIQUE 11 RENSEIGNEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS AU SUJET DES RISQUES DU MARCHÉ.....	144
Prix des métaux et devises	144
Taux d'intérêt.....	146
Instruments dérivés	146
RUBRIQUE 12 DESCRIPTION DES TITRES AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION	147
PARTIE II	
RUBRIQUE 13 DÉFAUTS, ARRIÉRÉS DE DIVIDENDES ET DÉFAILLANCES.....	147
RUBRIQUE 14 MODIFICATION IMPORTANTE DES DROITS DES PORTEURS DE TITRES ET DE L'EMPLOI DU PRODUIT	147
RUBRIQUE 15 CONTRÔLES ET PROCÉDURES	147
RUBRIQUE 15T CONTRÔLES ET PROCÉDURES	149
RUBRIQUE 16A EXPERTS FINANCIERS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	149
RUBRIQUE 16B CODE DE DÉONTOLOGIE.....	149
RUBRIQUE 16C PRINCIPAUX HONORAIRES ET SERVICES DES COMPTABLES.....	149
RUBRIQUE 16D EXONÉRATION DES NORMES D'INSCRIPTION POUR LES COMITÉS DE VÉRIFICATION.....	149
RUBRIQUE 16E SOUSCRIPTIONS DE TITRES DE PARTICIPATION PAR L'ÉMETTEUR ET LES ACQUÉREURS MEMBRES DU MÊME GROUPE QUE LUI.....	149
RUBRIQUE 16F CHANGEMENTS CONCERNANT L'EXPERT-COMPTABLE DE L'ÉMETTEUR INSCRIT.....	149
RUBRIQUE 16G GOUVERNANCE	150
PARTIE III	
RUBRIQUE 17 ÉTATS FINANCIERS.....	151**
RUBRIQUE 18 ÉTATS FINANCIERS.....	151
RUBRIQUE 19 ANNEXES.....	193
TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES	193
SIGNATURES	195

* Information omise, conformément à l'instruction générale E(b) du formulaire 20-F.

** Conformément à l'instruction générale E(c) du formulaire 20-F, l'émetteur inscrit a choisi de fournir les états financiers et les informations connexes précisés à la rubrique 18.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Monnaie : Mines Agnico-Eagle Limitée (« Agnico-Eagle » ou la « société ») présente ses états financiers consolidés en dollars américains. Toutes les sommes en dollars indiquées dans le présent rapport annuel sur formulaire 20-F (le « formulaire 20-F ») sont en dollars américains (« \$ » ou « \$ US »), sauf indication contraire. Dans le présent formulaire 20-F, certaines informations sont présentées en dollars canadiens (« \$ CA »). Voir la rubrique 3, « Informations clés – Cours du change », pour obtenir l'historique des cours du change du dollar américain en dollar canadien.

Principes comptables généralement reconnus : Agnico-Eagle présente ses résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») en raison du nombre important d'actionnaires qu'il compte aux États-Unis et dans le but d'assurer la comparabilité de ses résultats avec ceux des autres sociétés du secteur aurifère. Sauf indication contraire, dans les présentes, tous les résultats financiers sont présentés selon les PCGR des États-Unis.

Information prospective : Certains énoncés contenus dans le présent formulaire 20-F (appelés dans les présentes « énoncés prospectifs ») constituent des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « *forward-looking statements* » dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces énoncés portent notamment sur les plans, les objectifs, les attentes, les estimations, les opinions, les stratégies et les intentions de la société, et on peut généralement les reconnaître à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel, d'expressions comme « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « probable » et leurs dérivés, ou d'autres mots ou expressions semblables. Dans le présent rapport, les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- les perspectives de la société pour 2009 et les périodes subséquentes;
- les énoncés à l'égard des bénéfices futurs et de la sensibilité des bénéfices aux cours de l'or et des autres métaux;
- les tendances prévues des prix de l'or et des sous-produits extraits par la société;
- les estimations de la production minérale et des ventes futures;
- les estimations des coûts futurs, y compris les coûts d'exploitation minière, le total des coûts décaissés par once, les coûts relatifs aux sites miniers par tonne et les autres charges futurs;
- les estimations des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploration futures et des autres besoins de trésorerie, ainsi que des attentes quant à leur financement;
- les énoncés à l'égard de la mise en valeur projetée de certains gisements de minerai, y compris les estimations des frais d'exploration, de mise en valeur et de production et des autres dépenses en immobilisations et les estimations quant au moment de la mise en valeur et de la production ou les décisions concernant la mise en valeur et la production;
- les estimations des réserves minérales, des ressources minérales et des teneurs du minerai et les énoncés à l'égard des résultats prévus des travaux d'exploration;
- les estimations des flux de trésorerie;
- les estimations de la durée de vie des mines;

- les prévisions quant au moment où devraient se produire certains événements touchant les sites miniers, les mines, les projets de construction et les projets d'exploration de la société;
- les estimations des frais et autres passifs futurs au titre de mesures environnementales correctrices;
- les autres tendances prévues à l'égard des ressources en capital et des résultats d'exploitation de la société.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, bien qu'ils soient jugés raisonnables par Agnico-Eagle à la date de ces énoncés, sont par nature assujettis à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Dans le présent formulaire 20-F, les énoncés prospectifs, qui peuvent s'avérer inexacts, sont fondés sur des facteurs et des hypothèses retenus par Agnico-Eagle, y compris les hypothèses énoncées dans le présent formulaire 20-F et les hypothèses suivantes : les activités de la société ne subiront aucune perturbation importante, que ce soit en raison de conflits de travail, de problèmes d'approvisionnement, de dommages au matériel, de phénomènes naturels, de changements politiques, de problèmes relatifs à des titres de propriété ou d'autres facteurs; l'obtention des permis, la mise en valeur et l'expansion à chacun des projets de mise en valeur d'Agnico-Eagle se dérouleront conformément aux attentes actuelles et Agnico-Eagle ne modifiera pas ses plans de mise en valeur relativement à ces projets; les taux de change entre le dollar canadien, l'euro, le peso mexicain et le dollar américain demeureront environ aux niveaux actuels ou s'établiront aux niveaux prévus dans le présent formulaire 20-F; les prix de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre concorderont avec les attentes d'Agnico-Eagle; les prix des fournitures clés utilisées dans l'extraction et la construction et le coût de la main-d'œuvre demeureront conformes aux attentes actuelles d'Agnico-Eagle; la production respectera les attentes; les estimations actuelles d'Agnico-Eagle au sujet des réserves minérales, des ressources minérales, des teneurs du minerai et des taux de récupération du minerai s'avéreront exactes; il ne se produira aucun retard important dans la réalisation des projets de mise en valeur actuellement en cours de la société et aucune modification importante ayant une incidence sur la société ne sera apportée au taux d'imposition et au cadre réglementaire actuels.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent formulaire 20-F reflètent les opinions de la société en date du présent formulaire 20-F et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes ou d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société ou du secteur minier et ceux qui sont mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, les facteurs de risque énoncés à la rubrique 3, « Informations clés – Facteurs de risque ». Étant donné ces incertitudes, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valides qu'à la date à laquelle ils sont formulés. Sauf exigence contraire de la loi, la société décline expressément toute obligation et ne prend nullement l'engagement de publier une mise à jour de ces énoncés qui tiendrait compte de changements dans les attentes de la société ou dans les situations, contextes ou circonstances sur lesquels ces énoncés sont fondés. Le présent formulaire 20-F renferme de l'information au sujet du total des coûts décaissés par once et des coûts relatifs aux sites miniers par tonne prévisionnels concernant certaines mines et certains projets de mise en valeur de la société. La société estime que ces mesures généralement reconnues dans le secteur constituent des indicateurs réalistes du rendement de l'exploitation et qu'elles sont utiles pour permettre la comparaison d'une année à l'autre. Les investisseurs doivent savoir que cette information peut ne pas convenir à d'autres fins.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS CONCERNANT LES ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales contenues dans le présent formulaire 20-F ont été établies en conformité avec le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 43-101 »). Ces normes sont similaires à celles publiées dans l'Industry Guide No. 7 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») telles qu'elles sont interprétées par le personnel de la SEC (le « Guide No. 7 »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles du Guide No. 7. Par conséquent, l'information concernant les réserves minérales et les ressources minérales contenue ou intégrée par renvoi dans les présentes pourrait ne pas être comparable à

l'information similaire publiée par des sociétés américaines. Aux termes des exigences de la SEC, une minéralisation ne peut être classée dans les « réserves », à moins qu'il ait été établi qu'elle peut être économiquement et légalement mise en production ou extraite au moment de l'établissement des réserves.

Les teneurs en métal présentées dans les estimations des réserves minérales et des ressources minérales représentent les teneurs en place et ne tiennent pas compte des pertes subies au cours du processus de récupération, c'est-à-dire les pertes métallurgiques associées au traitement du minerai extrait. Les données relatives aux réserves minérales présentées dans les présentes sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et teneurs prévus seront atteints ni que le niveau de récupération indiqué sera réalisé. La société ne tient pas compte des onces d'équivalents or relatives aux sous-produits métalliques compris dans les réserves minérales dans le cadre du calcul des onces contenues.

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources mesurées et indiquées

Dans le présent document, on emploie les termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». Bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la SEC ne les reconnaît pas. **Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre de ces catégories sera converti en réserves.**

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources présumées

Dans le présent document, on emploie le terme « ressources présumées ». Bien que ce terme soit reconnu et imposé par la réglementation canadienne, la SEC ne le reconnaît pas. Le terme « ressources présumées » implique une grande incertitude quant à l'existence des ressources, et quant à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Selon les règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. **Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.**

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS CONCERNANT CERTAINES MESURES DU RENDEMENT

Le présent formulaire 20-F contient certaines mesures, dont le « total des coûts décaissés par once » et les « coûts relatifs aux sites miniers par tonne », qui ne constituent pas des mesures reconnues selon les PCGR des États-Unis. Ces données peuvent ne pas être comparables à celles qui sont présentées par d'autres producteurs d'or. Un rapprochement entre ces mesures et les chiffres présentés dans les états financiers consolidés dressés conformément aux PCGR des États-Unis est présenté à la rubrique 5, « Revue et perspectives d'exploitation et financières – Résultats d'exploitation – Coûts de production ». La société est d'avis que ces mesures sectorielles généralement reconnues constituent des indicateurs du rendement de l'exploitation réalistes et sont utiles pour comparer des exercices. Toutefois, ces deux mesures non conformes aux PCGR des États-Unis doivent être prises en compte conjointement avec d'autres données établies selon les PCGR des États-Unis et, si elles sont prises isolément, elles ne correspondent pas nécessairement aux mesures des frais d'exploitation et des flux de trésorerie établies selon les PCGR des États-Unis. Le présent formulaire 20-F contient également de l'information au sujet du total des coûts décaissés par once et des coûts relatifs aux sites miniers par tonne futurs estimatifs attribuables à des projets à l'étape de la mise en valeur. Ces estimations reposent sur le total des coûts décaissés par once et les coûts relatifs aux sites miniers par tonne que la société prévoit engager pour extraire de l'or à ces projets et, conformément au rapprochement présenté, elles n'incluent pas les coûts de production reflétant les coûts de mise hors service des immobilisations, notamment les charges de désactualisation, qui varieront au fil du temps à mesure que chaque projet sera mis en valeur et exploité. Par conséquent, on ne saurait établir de rapprochement entre ces mesures financières prospectives non conformes aux PCGR des États-Unis et les mesures les plus comparables conformes aux PCGR des États-Unis.

PARTIE I

RUBRIQUE 1 IDENTITÉ DES ADMINISTRATEURS, DES HAUTS DIRIGEANTS ET DES CONSEILLERS

Conformément aux instructions de la rubrique 1 du formulaire 20-F, cette information a été omise.

RUBRIQUE 2 STATISTIQUES RELATIVES AU PLACEMENT ET CALENDRIER PRÉVU

Sans objet.

RUBRIQUE 3 INFORMATIONS CLÉS

Principales informations financières

Les principales informations financières ci-dessous pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2008 sont tirées des états financiers consolidés d'Agnico-Eagle vérifiés par Ernst & Young s.r.l. Les principales informations financières doivent être lues avec la revue et les perspectives financières et d'exploitation de la société à la rubrique 5 du présent formulaire 20-F, les états financiers consolidés et les notes y afférentes présentés à la rubrique 18 du présent formulaire 20-F et les autres informations financières contenues ailleurs dans le présent formulaire 20-F.

	Exercices terminés les 31 décembre				
	2008	2007	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars US, selon les PCGR des États-Unis sauf les nombres d'actions et les montants par action)				
Données de l'état des résultats					
Produits d'exploitation tirés des activités					
minières.....	368 938	432 205	464 632	241 338	188 049
Intérêts créditeurs et produits divers	11 721	29 230	45 915	4 996	655
	<u>380 659</u>	<u>461 435</u>	<u>510 547</u>	<u>246 334</u>	<u>188 704</u>
Coûts de production.....	186 862	166 104	143 753	127 365	98 168
Perte sur les instruments financiers dérivés ...	—	5 829	15 148	15 396	—
Exploration et expansion de l'entreprise.....	34 704	25 507	30 414	16 581	3 584
Perte de participation dans de petites sociétés d'exploration.....	—	—	663	2 899	2 224
Amortissement.....	36 133	27 757	25 255	26 062	21 763
Frais d'administration.....	47 187	38 167	25 884	11 727	6 864
Taxe sur le capital provinciale	5 332	3 202	3 758	1 352	423
Intérêts	2 952	3 294	2 902	7 813	8 205
Gain (perte) de change.....	<u>77 688</u>	<u>(32 297)</u>	<u>(2 127)</u>	<u>(1 860)</u>	<u>(1 440)</u>
Bénéfice (perte) avant charge					
(recouvrement) d'impôts sur les bénéfices et droits miniers	95 991	159 278	260 643	35 279	46 033
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices et droits miniers.....	<u>22 824</u>	<u>19 933</u>	<u>99 306</u>	<u>(1 715)</u>	<u>(1 846)</u>
Bénéfice avant redressement cumulatif	<u>73 167</u>	<u>139 345</u>	<u>161 337</u>	<u>36 994</u>	<u>47 879</u>
Bénéfice net.....	<u>73 167</u>	<u>139 345</u>	<u>161 337</u>	<u>36 994</u>	<u>47 879</u>
Résultat net par action – de base.....	<u>0,51</u>	<u>1,05</u>	<u>1,40</u>	<u>0,42</u>	<u>0,56</u>
Résultat net par action – dilué.....	<u>0,50</u>	<u>1,04</u>	<u>1,35</u>	<u>0,42</u>	<u>0,56</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	144 740 658	132 768 049	115 461 046	89 029 754	85 157 476
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	145 888 728	133 957 869	119 110 295	89 512 799	85 572 031
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,18	0,18	0,12	0,03	0,03

	Exercices terminés les 31 décembre				
	2008	2007	2006	2005	2004
	(en milliers de dollars US, selon les PCGR des États-Unis sauf les nombres d'actions et les montants par action)				
Données du bilan (à la fin de la période)					
Propriétés minières, montant net.....	2 997 500	2 123 397	859 859	661 196	427 037
Total de l'actif	3 378 824	2 735 498	1 521 488	976 069	718 164
Dette à long terme.....	200 000	—	—	131 056	141 495
Provision pour restauration des lieux et autres passifs	71 770	57 941	27 457	16 220	14 815
Actif net	2 517 756	2 058 934	1 252 405	655 067	470 226
Actions ordinaires.....	2 299 747	1 931 667	1 230 654	764 659	620 704
Capitaux propres.....	2 517 756	2 058 934	1 252 405	655 067	470 226
Total des actions ordinaires en circulation.....	154 808 918	142 403 379	121 025 635	97 836 954	86 072 779

Cours du change

Toutes les sommes en dollars figurant dans le présent formulaire 20-F sont en dollars américains, sauf indication contraire. Les tableaux suivants présentent, en dollars canadiens, les cours du change du dollar américain fondés sur le cours acheteur à midi publié par la Banque du Canada (le « cours acheteur à midi »). Le 25 mars 2009, le cours acheteur à midi était de 1,00 \$ US pour 1,2245 \$ CA.

	Exercice terminé le 31 décembre				
	2008	2007	2006	2005	2004
Haut	1,2969	1,1853	1,1726	1,2704	1,3968
Bas	0,9719	0,9170	1,0990	1,1507	1,1774
Fin de la période	1,2246	0,9881	1,1653	1,1659	1,2036
Moyenne	1,0660	1,0748	1,1341	1,2116	1,3015

	2008			2008			
	Mars (jusqu'au 25 mars)	Février	Janvier	Décembre	Novembre	Octobre	Septembre
Haut	1,3000	1,2707	1,2741	1,2969	1,2855	1,2943	1,0796
Bas	1,2245	1,2192	1,1823	1,1965	1,1499	1,0609	1,0338
Fin de la période	1,2245	1,2707	1,2364	1,2246	1,2372	1,2165	1,0599
Moyenne	1,2682	1,2457	1,2263	1,2345	1,2182	1,1848	1,0583

Facteurs de risque

La société est largement dépendante de ses activités d'extraction minière et de broyage à la mine LaRonde et toute situation susceptible de nuire à ces activités pourrait avoir un effet défavorable important sur la société.

Les activités de la mine LaRonde ont représenté environ 86 % de la production aurifère de la société au cours de 2008 et continueront de représenter une portion importante de sa production aurifère jusqu'à ce que la mine Goldex et la mine Kittila atteignent leur taux de production maximal. Toute situation pouvant nuire aux activités d'extraction minière ou de broyage de la mine LaRonde pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement financier et les résultats d'exploitation de la société. La société prévoit également affecter les produits générés par l'exploitation de la mine LaRonde au financement d'une grande partie des dépenses en immobilisations requises à ses projets d'aménagement. En outre, un des principaux programmes d'aménagement de la société est le prolongement de la mine LaRonde sous le niveau 245, appelé « prolongement de la mine LaRonde ». Ce programme suppose la construction d'une infrastructure en profondeur et l'extraction de minerai à partir de nouvelles zones et pourrait présenter des défis nouveaux pour la société. La production aurifère au-dessus du niveau 245 à la mine LaRonde a commencé à diminuer. La mine Goldex et la mine Kittila sont entrées en production au cours de 2008, mais ne devraient atteindre leur taux de production maximal que plus tard au cours de 2009. En outre, la production de la mine Goldex et de la mine Kittila en 2009 pourrait être inférieure aux prévisions en conséquence d'éventuels retards dans l'atteinte du taux de production maximal ou en raison de l'incapacité de l'atteindre. À moins que la

société ne réussisse à mettre en production les projets miniers Lapa, Pinos Altos ou Meadowbank, le prolongement de la mine LaRonde ou qu'elle n'acquière autrement des actifs productifs d'or, la production de la société dépendra entièrement des mines LaRonde, Goldex et Kittila. En outre, rien ne garantit que les programmes d'exploration et d'aménagement de la société qui sont en cours à la mine LaRonde, la plus importante mine de la société actuellement en production, se traduiront par une nouvelle exploitation minière viable sur le plan économique ni par la découverte de réserves minérales pouvant remplacer les réserves minérales actuelles ou s'y ajouter.

La société pourrait éprouver de la difficulté à financer ses besoins en capital accrus découlant des travaux de construction de mines, d'exploration et d'aménagement prévus.

La construction d'installations minières et le début des activités d'extraction au prolongement de la mine LaRonde et aux projets miniers Lapa, Pinos Altos et Meadowbank, ainsi que l'exploration et l'aménagement des terrains de la société, y compris ses projets d'exploration et d'aménagement continus au Québec, au Nunavut, en Finlande, au Mexique et au Nevada, nécessiteront d'importantes dépenses en immobilisations. La société estime que les dépenses en immobilisations nécessaires à la réalisation de tous ses projets, tels qu'ils sont prévus à l'heure actuelle, seront d'environ 600 millions de dollars, dont des dépenses en immobilisations de 432 millions de dollars en 2009 et de 146 millions de dollars en 2010. La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les liquidités soumises à des restrictions de la société au 25 mars 2009 s'établissaient à environ 163 millions de dollars. À cette même date, la société pouvait également prélever environ 128 millions de dollars sur ses facilités de crédit. Compte tenu du financement dont elle dispose actuellement et des flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer de son exploitation, la société estime disposer de fonds suffisants pour financer les dépenses en immobilisations prévues pour tous ses terrains actuels. Toutefois, si les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont inférieurs aux prévisions ou si les dépenses en immobilisations de ces projets sont supérieures aux estimations actuelles, ou si la société doit engager des dépenses imprévues importantes liées à l'exploration, à l'aménagement ou à l'entretien de ses terrains, elle devra trouver du financement supplémentaire pour maintenir ses dépenses en immobilisations aux niveaux prévus. En outre, la société aura d'autres besoins en capital si elle décide de développer ses activités d'exploitation et d'exploration actuelles ou d'entreprendre de nouvelles activités d'extraction ou de traitement à l'un de ses terrains, ou encore de tirer avantage des occasions d'acquisitions, de coentreprises, ou d'autres occasions d'affaires qui pourraient se présenter. La société pourrait ne pas obtenir de financement supplémentaire lorsqu'elle en aura besoin ou, si elle en obtient, les modalités de financement qui lui seront offertes pourraient ne pas être avantageuses; si la société obtient du financement supplémentaire au moyen du placement de titres de participation, cela pourrait avoir un effet de dilution important pour les actionnaires existants. L'incapacité éventuelle de la société d'obtenir le financement nécessaire pour ses dépenses en immobilisations prévues pourrait retarder l'exploration, l'aménagement ou la production de l'ensemble de ses terrains ou de certains d'entre eux ou encore entraîner la suspension de ses activités pour une période indéterminée, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La détérioration récente des marchés du crédit et des marchés financiers à l'échelle mondiale pourrait avoir un effet défavorable important sur les liquidités et les ressources en capital de la société.

Les marchés du crédit et les marchés financiers ont été profondément perturbés en 2008, et ont été notamment marqués par l'effondrement d'importantes institutions financières établies de longue date aux États-Unis et ailleurs dans le monde, situation qui pourrait perdurer en 2009, ce qui aura un impact sur la disponibilité et les modalités du crédit et des capitaux à court terme. La persistance de ces incertitudes sur ces marchés ou de nouvelles détériorations de ces marchés pourrait avoir un effet défavorable important sur les liquidités de la société et sur sa capacité à mobiliser des capitaux. L'incapacité éventuelle de la société à mobiliser des capitaux au moment où elle en a besoin et selon des modalités raisonnables pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Le rendement et les résultats financiers de la société pourraient fluctuer considérablement en raison de la volatilité et de l'imprévisibilité des prix des marchandises.

Le bénéfice de la société est directement lié au prix des marchandises puisque ses produits d'exploitation proviennent principalement de la vente de métaux précieux (or et argent), de zinc et de cuivre. Le prix de l'or fluctue

énormément en fonction d'un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la société, notamment les ventes de réserves d'or par les banques centrales, les opérations de couverture des producteurs, les prévisions sur l'inflation, le cours du change relatif du dollar américain par rapport aux autres grandes devises, la demande mondiale et régionale, la conjoncture politique et économique, les coûts de production dans les principales régions productrices d'or et les taux de production à l'échelle mondiale. Il est impossible de prévoir avec justesse l'effet global de ces facteurs. En outre, le prix de l'or a, à l'occasion, connu des mouvements à court terme très rapides en raison de la spéculation. La fluctuation du prix de l'or peut nuire considérablement au rendement financier ou aux résultats d'exploitation de la société. Si le cours de l'or tombe en deçà du total des coûts décaissés de la société à un ou à plusieurs de ses projets au moment en cause et demeure à ce niveau pendant une longue période, la société pourrait subir des pertes et/ou pourrait décider de réduire ou d'interrompre une partie ou la totalité de ses activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière aux projets concernés ou à d'autres projets. En outre, la décision de la société de procéder à ses projets de mise en valeur actuels était fondée sur un cours de l'or s'établissant dans une fourchette de 400 \$ à 450 \$ l'once. Si le cours de l'or tombe en deçà de ce niveau, les projets de mise en valeur pourraient devenir non rentables et être interrompus ou retardés. Les prix obtenus pour les sous-produits de la société (soit le zinc, l'argent et le cuivre) produits à la mine LaRonde influent sur la capacité de la société d'atteindre ses objectifs concernant le total des coûts décaissés par once d'or produite. Le prix des sous-produits fluctue considérablement et est touché par de nombreux facteurs qui sont indépendants de la volonté de la société. La société a pour politique et pour pratique de ne pas vendre à terme sa production future d'or; toutefois, sa politique de gestion du risque lié aux prix, que le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvée, permet à la société de revoir cette pratique projet par projet. Voir la rubrique 11, « Renseignements quantitatifs et qualitatifs au sujet des risques du marché – Instruments dérivés », pour de plus amples détails sur l'utilisation des instruments dérivés par la société. La société a parfois recours aux dérivés afin de limiter l'effet de la fluctuation du prix des sous-produits métalliques; toutefois, ces mesures pourraient être infructueuses.

La volatilité des prix de l'or est illustrée dans le tableau suivant qui présente, pour les périodes indiquées, les cours extrêmes et moyens de l'or fixés en après-midi sur le marché des lingots de Londres (le « cours en après-midi à Londres »).

	2009 (jusqu'au 25 mars)	2008	2007	2006	2005	2004
Haut (\$/once)	957	1 011	841	725	538	454
Bas (\$/once)	893	712	608	525	411	375
Cours moyen (\$/once)	924	872	695	604	444	409

Le 25 mars 2009, le cours de l'or en après-midi à Londres s'établissait à 929 \$ l'once.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations des résultats d'exploitation futurs et les stratégies utilisées pour atténuer l'incidence des fluctuations des prix des métaux sont énoncées dans les présentes et sous la rubrique 5 du présent formulaire 20-F, « Revue et perspectives financières et d'exploitation – Perspectives – Croissance de la production aurifère ».

D'après les estimations de la production de 2009, la sensibilité approximative du bénéfice après impôt de la société à une variation de 10 % des prix de certains métaux par rapport aux prix moyens de 2008 s'établit comme suit :

	Bénéfice par action
Or	0,22 \$
Zinc	0,04 \$
Argent	0,03 \$
Cuivre	0,02 \$

La sensibilité du bénéfice après impôt de la société aux variations des prix des métaux s'accroîtra avec l'accroissement de la production de la mine LaRonde.

En cas d'accidents miniers ou d'autres conditions défavorables, la production aurifère de la société pourrait être inférieure aux estimations.

La production aurifère de la société peut chuter en deçà du niveau estimé en conséquence d'accidents miniers, comme les affaissements, les éboulements, les coups de toit, les effondrements des parois des fosses, les incendies ou les inondations, ou en conséquence d'autres problèmes d'exploitation, notamment une défaillance de l'installation de levage, de l'autoclave ou du broyeur semi-autogène. En outre, la production pourrait être réduite inopinément si, au cours de l'extraction minière, les conditions du sol étaient défavorables ou s'il se produisait une activité sismique, les teneurs du minerai étaient inférieures aux prévisions, les caractéristiques physiques ou métallurgiques du minerai étaient moins favorables que prévu en vue de l'extraction ou du traitement ou la dilution augmentait. Au cours de quatre des six dernières années, en raison de ces conditions défavorables, la production de la société a été inférieure aux prévisions à la suite d'un éboulement, de problèmes de forage et d'un taux de récupération plus bas que prévu à l'usine en 2003, d'une dilution plus élevée que prévue en 2004 et d'un niveau de tension accru dans un pilier de sole qui a nécessité la fermeture temporaire de sous-niveaux de production en 2005. La production aurifère de 2008 s'est établie à 276 762 onces, soit une production inférieure à l'estimation initiale de 358 000 onces de la société. Cette diminution résulte principalement de retards dans le démarrage de la production à la mine Goldex et à la mine Kittila, qui s'expliquent surtout par des retards dans la mise en service du treuil d'extraction à la mine Goldex et de l'autoclave à la mine Kittila. Si des événements de cette nature surviennent au cours d'exercices à venir, la société pourrait être incapable d'atteindre les niveaux de production estimatifs actuels ou futurs.

La société pourrait éprouver des difficultés dans le cadre de l'exploitation de ses projets miniers en Finlande et au Mexique.

La société a ajouté à ses activités une mine en Finlande et un projet de construction de mine dans le nord du Mexique. Ces activités sont exposées à divers risques et incertitudes, notamment sur les plans économique et politique, qui sont différents de ceux auxquels la société fait face à sa base d'exploitation actuelle au Canada. Ces risques et incertitudes varient d'un pays à l'autre et peuvent comprendre les fluctuations extrêmes des taux de change; les taux d'inflation élevés; les agitations ouvrières; les risques de guerre ou d'agitation civile; l'expropriation et la nationalisation; la renégociation ou l'annulation de concessions, de licences, de permis et de contrats existants; l'exploitation minière illégale; la corruption; les modifications des politiques fiscales; les restrictions de change et les restrictions sur le rapatriement; la prise d'otages; et l'évolution de la situation politique, du contrôle des devises et de la réglementation gouvernementale qui pourrait favoriser les entrepreneurs locaux, obliger la société à attribuer des contrats à des entrepreneurs locaux ou obliger les entrepreneurs étrangers à employer des citoyens d'un territoire en particulier ou à s'approvisionner dans un territoire en particulier. En outre, la société doit se conformer à une multitude de règlements potentiellement contradictoires au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Mexique, notamment des prescriptions relatives aux exportations, des impôts, des taxes, des tarifs, des droits d'importation et d'autres barrières commerciales, ainsi que des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Toute modification des politiques d'exploitation minière et de placement ou tout changement d'opinion politique en Finlande ou au Mexique pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et la rentabilité de la société. Les règlements gouvernementaux concernant notamment les restrictions relatives à la production, le contrôle des prix, le contrôle des exportations, la remise de devises, l'impôt sur le revenu et les autres impôts et taxes, l'expropriation de terrains, les placements à l'étranger, l'entretien des concessions, les lois sur l'environnement, l'utilisation du sol, les revendications territoriales de la population locale, l'utilisation de l'eau et la sécurité dans les mines pourraient avoir des répercussions à divers degrés sur les activités de la société. Le défaut de respecter strictement les lois et les règlements applicables et les pratiques locales relatives à l'application des droits miniers et au mode de tenure pourrait entraîner la perte, la réduction ou l'expropriation des droits, ou encore l'obligation, pour la société, de former une coentreprise avec d'autres parties locales ou étrangères ayant des intérêts passifs ou autres.

Par ailleurs, la société a peu d'expérience en matière d'exploitation à l'extérieur du Canada. La Finlande et le Mexique sont régis par des lois et des règlements sensiblement différents de ceux du Canada et se distinguent

également par leur culture et leur langue. En outre, la société devra surmonter l'obstacle de la distance géographique pour réussir à gérer des employés efficacement et à en augmenter le nombre; elle devra se montrer à la hauteur notamment pour ce qui est de recruter du personnel et de gérer des activités à divers endroits à l'étranger, en plus de mettre en œuvre un ensemble approprié de systèmes, de politiques, d'avantages sociaux et de programmes de conformité. Ces défis pourraient détourner l'attention de la direction au détriment des activités de la société au Canada. Rien ne garantit que la société parviendra à gérer efficacement les difficultés associées à ses activités à l'étranger.

Les projets de construction minière de la société sont assujettis à des facteurs de risque liés à l'aménagement de nouvelles mines, et ces facteurs pourraient retarder le démarrage des exploitations minières et le déroulement des activités actuelles et donner lieu à des coûts imprévus.

Les prévisions de production de la société reposent sur l'hypothèse que la production commencera au projet minier Lapa, au projet minier Pinos Altos, au projet minier Meadowbank et au prolongement de la mine LaRonde au milieu de 2009, au troisième trimestre de 2009, et aux premiers trimestres de 2010 et de 2011, respectivement, et que la mine Goldex et la mine Kittila atteindront leur taux de production maximal d'ici les deuxième et troisième trimestres de 2009, respectivement. La capacité de la société d'atteindre le taux de production maximal à ses nouvelles mines selon l'échéancier prévu est assujettie à divers risques et incertitudes. Les retards dans la mise en service du treuil d'extraction à la mine Goldex et de l'autoclave à la mine Kittila ont entraîné une diminution de la production prévue en 2008 d'environ 81 238 onces au total.

L'aménagement de la mine LaRonde en profondeur sera l'une des exploitations les plus profondes de l'hémisphère occidental, avec une profondeur maximale prévue de 3 110 mètres. L'exploitation du prolongement de la mine LaRonde aura recours à une nouvelle infrastructure pour le remontage du minerai et des matières à la surface, y compris une descenderie (ou puits interne) et un ensemble de plans inclinés reliant les gisements miniers au puits Penna, qui sert aux activités actuellement en cours à la mine LaRonde. La profondeur des exploitations pourrait poser à la société de multiples défis liés notamment aux risques géomécaniques et aux besoins en matière de ventilation et de climatisation, ce qui pourrait créer des difficultés et retarder la réalisation des objectifs de la société en matière de production d'or.

La mise en valeur du prolongement de la mine LaRonde et des projets miniers Lapa et Pinos Altos nécessite la construction d'imposantes exploitations minières souterraines. La construction de ces installations minières souterraines est assujettie à plusieurs facteurs de risque, notamment la rencontre de formations géologiques imprévues, la mise en œuvre de nouveaux procédés d'extraction, les délais pour l'obtention des permis de construction et d'exploitation ou des autorisations environnementales, et les ajustements relatifs à la conception de la mine et aux travaux techniques. Ces facteurs pourraient faire reporter les dates prévues de démarrage des activités et donner lieu à des coûts additionnels que la société n'avait pas prévus dans ses budgets. De plus, les travaux de prolongement de la mine LaRonde se dérouleront en même temps que les activités normales d'extraction à la mine LaRonde, ce qui pourrait créer des conflits opérationnels ou retarder les activités d'extraction.

Le total des coûts décaissés par once d'or de la société est en partie tributaire de facteurs externes qui peuvent fluctuer et, si ces coûts augmentent, la totalité ou une partie des activités de la société pourraient cesser d'être rentables.

Le total des coûts décaissés par once d'or de la société est tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien ou à l'euro, les frais de fonderie et d'affinage, les redevances sur la production ainsi que le prix de l'or. Toutefois, à la mine LaRonde, le total des coûts décaissés par once d'or produite de la société est particulièrement touché par les prix et les niveaux de production du zinc, de l'argent et du cuivre récupérés comme sous-produits, dont la société tire des produits d'exploitation qui réduisent le coût de la production aurifère. Au projet minier Pinos Altos, le total des coûts décaissés par once d'or de la société sera touché par le cours du change entre le dollar américain et le peso mexicain ainsi que par le prix et le taux de production de l'argent comme sous-produit, dont la société tire des produits d'exploitation qui réduisent le coût de la production aurifère. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la société. Si le total des coûts décaissés par once d'or de la société devient supérieur au cours de l'or et demeure à ce niveau pendant une longue période, la société

pourrait subir des pertes et pourrait décider de réduire ou d'interrompre une partie ou la totalité de ses activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière.

Le total des coûts décaissés par once n'est pas une mesure reconnue selon les PCGR des États-Unis, et cette donnée pourrait ne pas être comparable à celles qui sont présentées par d'autres producteurs d'or. La direction utilise cette mesure généralement reconnue dans le secteur pour évaluer le rendement de son exploitation et estime qu'il s'agit d'une mesure réaliste et utile qui aide à établir des comparaisons entre les exercices. Cette donnée indique également la capacité de la société à dégager des flux de trésorerie et un bénéfice d'exploitation en fonction de divers prix de l'or. Cette information complémentaire doit être examinée à la lumière des autres données établies en conformité avec les PCGR des États-Unis et n'est pas nécessairement représentative des mesures des coûts d'exploitation ou des flux de trésorerie établies en conformité avec les PCGR des États-Unis. Voir la rubrique 5, « Revue et perspectives financières et d'exploitation – Résultats d'exploitation – Coûts de production », pour connaître le rapprochement entre le total des coûts décaissés par once et des coûts relatifs aux sites miniers par tonne et les mesures financières conformes aux PCGR des États-Unis qui s'en rapprochent le plus, et la rubrique « Notes aux investisseurs concernant certaines mesures du rendement » pour l'exposé de ces mesures non conformes aux PCGR des États-Unis.

Les estimations des réserves et des ressources minérales pourraient ne pas refléter avec exactitude le taux de récupération futur du minerai.

Les données relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales publiées par la société sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnes et les teneurs prévues seront atteintes ni que le degré de récupération de l'or indiqué sera réalisé. La teneur du minerai réellement récupérée par la société peut différer des teneurs estimatives des réserves minérales et des ressources minérales. Ces données ont été établies selon des prix de l'or, des taux de change et des frais d'exploitation présumés. Par exemple, pour tous ses terrains, sauf celui du projet minier Meadowbank, la société a des réserves minérales estimatives prouvées et probables calculées notamment en fonction d'un prix de 583 \$ l'once d'or (de 699 \$ l'once d'or pour le projet minier Meadowbank). Bien qu'il ait été supérieur à 583 \$ l'once depuis avril 2006 et supérieur à 699 \$ l'once depuis septembre 2007, le prix mensuel moyen de l'or est demeuré inférieur à 583 \$ l'once pendant plus de 25 ans avant 2006. Un déclin prolongé du prix de l'or (ou d'autres métaux pertinents) pourrait rendre non rentable la récupération des réserves minérales contenant des teneurs relativement faibles en minéralisation et pourrait réduire considérablement les réserves de la société. Si de telles réductions avaient lieu, la société pourrait devoir dévaluer de manière marquée ses investissements dans des terrains miniers, ou encore retarder ou interrompre la production ou la mise en valeur de nouveaux projets, ce qui pourrait entraîner une augmentation des pertes nettes et une diminution des flux de trésorerie. La fluctuation du prix de l'or (ou d'autres métaux pertinents), ainsi que l'augmentation des frais de production ou la diminution des taux de récupération, peuvent rendre non rentable la récupération de réserves minérales renfermant du minerai à teneur relativement faible, ce qui pourrait ultimement entraîner une réévaluation des ressources minérales. Les facteurs à court terme liés aux réserves minérales, tels que la nécessité d'une mise en valeur ordonnée des gisements ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, peuvent nuire à la rentabilité d'une mine au cours d'une période comptable donnée.

Les estimations des ressources minérales pour les terrains qui n'ont pas été mis en production sont établies, dans la plupart des cas, selon les renseignements obtenus au moyen de forages très limités et largement espacés, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des conditions entre les forages et autour de ceux-ci. Par conséquent, ces estimations des ressources minérales pourraient devoir être révisées au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires tirés de forages seront disponibles ou que l'expérience pratique de la production sera acquise.

La société pourrait éprouver de la difficulté à mettre en valeur ou à exploiter son projet minier Meadowbank en raison de son éloignement.

Le projet minier Meadowbank est situé dans le district de Kivalliq, au Nunavut, dans le nord du Canada, à environ 70 kilomètres au nord de Baker Lake. La société a terminé la construction d'une route de 110 kilomètres praticable en tout temps reliant Baker Lake, qui assure en été l'acheminement des expéditions en provenance de la baie d'Hudson, et le projet minier Meadowbank, mais les activités de la société seront limitées en raison de l'éloignement du projet, surtout que le port de Baker Lake n'est accessible qu'environ deux mois et demi par année.

Certains matériaux dont la société a besoin pour la construction et l'exploitation du projet minier Meadowbank étaient en forte demande en raison de l'accroissement du niveau d'activité dans l'industrie minière mondiale durant la période qui a précédé la récession et font l'objet de longs délais de livraison. Si la société est incapable de se procurer du matériel adéquat dans des délais permettant la livraison au projet minier Meadowbank, la construction du projet minier et le début de l'exploitation minière pourraient être retardés et/ou les coûts estimatifs pourraient augmenter.

Par ailleurs, en raison de son éloignement, le projet minier Meadowbank devra être exploité comme un camp isolé accessible au moyen d'un service de navette aérienne, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société à recruter et à maintenir à son service du personnel minier qualifié. L'incapacité éventuelle de la société de recruter en temps opportun et de maintenir à son service un nombre suffisant d'employés ou de sous-traitants, pourrait avoir un effet défavorable sur les plans de mise en valeur et les activités futurs de la société au projet minier Meadowbank.

La société pourrait éprouver de la difficulté à réaliser des acquisitions ou à gérer les acquisitions réalisées et à les intégrer à ses activités.

La société évalue régulièrement des possibilités d'acquisition d'actions ou d'éléments d'actif d'autres entreprises minières. Ces acquisitions peuvent être d'envergure, peuvent modifier la taille de son entreprise et peuvent l'exposer à de nouveaux risques géographiques, politiques, financiers, géologiques ou d'exploitation. Le succès de la société en ce qui concerne ses activités d'acquisition repose sur sa capacité de repérer des candidats appropriés, de les acquérir selon des modalités acceptables et de réussir à intégrer leurs activités aux siennes. Toute acquisition comporte certains risques, notamment les suivants : la difficulté d'intégrer les activités et le personnel de toute entreprise acquise; la perturbation possible des activités courantes de la société; l'incapacité de la direction de maximiser la situation financière et stratégique de la société au moyen de l'intégration des éléments d'actif et des entreprises acquises; le maintien de normes, de systèmes de contrôle, de procédures et de politiques uniformisés; l'incidence défavorable sur les relations avec les employés, les clients et les entrepreneurs de toute intégration du nouveau personnel de direction; et les responsabilités inconnues éventuelles liées aux éléments d'actif et aux entreprises acquises. En outre, la société pourrait avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer une acquisition. Le financement par emprunt lié à une acquisition peut exposer la société aux risques liés à un effet de levier accru, tandis que le financement par actions peut donner lieu à une dilution pour les actionnaires existants. La société est autorisée, selon les modalités de ses facilités de crédit bancaire renouvelables non garanties, à contracter des dettes non garanties supplémentaires à condition de respecter certaines clauses restrictives, notamment qu'il ne se soit produit, aux termes des facilités de crédit bancaire, aucun défaut qui se poursuit et qu'il ne se produise aucun défaut en raison de la dette contractée ou prise en charge, que les modalités de la dette en question ne soient pas plus onéreuses pour la société que celles qui sont prévues par les facilités de crédit et que la dette en question n'exige pas de remboursements de capital pendant au moins 12 mois après la date d'échéance, au moment en cause, des facilités de crédit. Rien ne garantit que la société réussira à surmonter ces risques ni quelque autre problème que ce soit auquel elle pourrait faire face dans le cadre de ces acquisitions.

L'exploration minière est une activité très spéculative qui comporte un grand nombre de risques et qui est souvent infructueuse.

La rentabilité de la société est fortement influencée par les coûts et les résultats de ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Comme les mines ont des durées de vie limitées qui dépendent des réserves minérales prouvées et probables, la société cherche activement à remplacer et à augmenter ses réserves, principalement au moyen de travaux d'exploration et de mise en valeur ainsi qu'au moyen d'acquisitions stratégiques. L'exploration minière est une activité très spéculative qui comporte un grand nombre de risques et qui est souvent infructueuse. Parmi les nombreuses incertitudes inhérentes à l'exploration et à la mise en valeur aurifères, on compte l'emplacement de gisements de minerai rentables, la mise au point de procédés métallurgiques appropriés, l'obtention des permis gouvernementaux nécessaires et la construction d'installations d'extraction et de traitement. Des dépenses considérables sont nécessaires afin d'exercer ces activités d'exploration et de mise en valeur. Dans le cas de la découverte d'un gisement rentable, selon le type d'exploitation minière nécessaire, plusieurs années peuvent s'écouler entre les étapes initiales de forage et le début de l'exploitation commerciale, et au cours de cette période, la faisabilité

économique de la production peut changer. Par conséquent, rien ne garantit que les programmes d'exploration et de mise en valeur en cours de la société se traduiront par une nouvelle exploitation minière économiquement viable ou par la découverte de réserves pouvant remplacer les réserves actuelles ou s'y ajouter.

Si la société ne respecte pas les clauses restrictives prévues dans ses facilités de crédit bancaire renouvelables non garanties, elle pourrait n'avoir qu'un accès limité à son crédit et elle pourrait être en défaut aux termes d'autres conventions d'emprunt, ce qui pourrait nuire à ses activités.

La facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 300 millions de dollars récemment modifiée de la société et la nouvelle facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 300 millions de dollars de la société limitent, entre autres choses, la capacité de la société de contracter des dettes supplémentaires, de permettre la création de certaines charges, d'investir dans une entreprise ou d'exploiter une entreprise sans lien avec l'exploitation minière, d'aliéner des actifs importants ou, dans certaines circonstances, de verser des dividendes. En outre, conformément à chacune de ces facilités de crédit bancaire, la société doit maintenir des ratios financiers précis et respecter des clauses restrictives relatives à sa situation financière. Des événements indépendants de la volonté de la société, y compris un changement de la conjoncture économique et commerciale générale, pourraient avoir une incidence sur la capacité de la société à respecter ces engagements, ce qui pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de l'une ou des deux facilités de crédit bancaire. Au 25 mars 2009, environ 415 millions de dollars avaient été prélevés sur les facilités de crédit bancaire, en plus de 57 millions de dollars sous forme de lettres de crédit, et la société prévoit continuer d'utiliser ces facilités de crédit pour financer en partie les dépenses en immobilisations requises dans le cadre des projets de mise en valeur actuels. Si un cas de défaut se produit aux termes de l'une de ces facilités de crédit, la société ne pourrait plus faire de prélèvement sur celle-ci et les prêteurs pourraient déclarer dus et exigibles immédiatement tous les montants en capital impayés aux termes de celle-ci plus les intérêts courus et cela pourrait également donner lieu à un cas de défaut aux termes de l'autre facilité de crédit. Un cas de défaut aux termes de l'une ou l'autre de ces facilités de crédit bancaire pourrait également donner lieu à un cas de défaut aux termes de conventions d'emprunt actuelles ou futures et, dans de telles circonstances, la société pourrait ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser les sommes exigibles aux termes de ces conventions.

L'industrie minière est hautement concurrentielle et la société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec ses concurrents sur le plan de l'acquisition de nouveaux terrains miniers.

Bon nombre de sociétés et de particuliers se consacrent aux activités minières, y compris de grandes sociétés minières bien établies jouissant de ressources considérables et d'un long historique de bénéfice. Il existe un nombre limité de terrains miniers intéressants susceptibles de faire l'objet de jalonnements de claims, de baux ou d'autres acquisitions dans les régions où la société envisage de mener des activités d'exploration. La société pourrait être désavantagée face à la concurrence pour faire l'acquisition de terrains miniers, car elle doit se mesurer à des particuliers et à des sociétés qui, souvent, disposent de ressources financières plus importantes et d'un personnel technique plus nombreux que les siens. Par conséquent, il n'est pas certain que la société sera en mesure de soutenir la concurrence au chapitre de l'acquisition de nouveaux terrains miniers.

En raison de la nature de ses activités minières, la société pourrait être exposée au risque de responsabilité, à des retards et à des hausses des coûts de production découlant d'accidents environnementaux et industriels et de la pollution, et la couverture d'assurance de la société pourrait se révéler insuffisante pour couvrir des réclamations futures contre la société.

L'extraction de l'or est une activité généralement exposée à des risques et à des dangers, y compris les risques environnementaux, les accidents industriels, les formations rocheuses inusitées ou imprévues, les changements dans le contexte réglementaire, les affaissements, les coups de toit, les éboulements, les effondrements des parois des fosses et les inondations ainsi que les pertes de lingots d'or. De tels événements pourraient entraîner l'endommagement ou la destruction de terrains miniers ou d'installations de production, des blessures ou le décès de personnes, des dommages à l'environnement, des retards dans l'extraction minière, des pertes financières et éventuellement une responsabilité légale. La société se protège contre certains des risques liés à l'extraction minière et au traitement en souscrivant des assurances d'un montant qu'elle considère comme adéquat, mais qui pourrait se révéler insuffisant dans certaines circonstances imprévues. La responsabilité de la société pourrait également être

engagée en cas de pollution, d'affaissements ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut obtenir d'assurance ou contre lesquels elle a choisi de ne pas s'assurer en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs, ou encore la société pourrait voir sa responsabilité engagée au-delà des limites de ses polices. Dans de tels cas, la société pourrait devoir engager des frais importants susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités de la société sont assujetties à un vaste ensemble de lois et de règlements gouvernementaux qui pourraient entraîner une baisse des niveaux de production et retarder ou empêcher l'aménagement de nouveaux terrains miniers ou obliger autrement la société à engager des coûts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation de la société.

Les activités d'exploitation minière, de traitement du minerai et d'exploration de la société sont assujetties aux lois et aux règlements des gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et locaux des territoires où la société exerce ses activités. Ces lois et ces règlements constituent un vaste ensemble régissant la prospection, la mise en valeur, la production, les exportations, les impôts, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, l'évacuation des déchets, les substances toxiques, la protection de l'environnement, la sécurité minière et d'autres questions. La conformité avec ces lois et règlements augmente les coûts de planification, de conception, de forage, de mise en valeur, de construction, d'exploitation, de fermeture, de restauration et de réhabilitation de mines et d'autres installations. De nouvelles lois et de nouveaux règlements de même que les modifications pouvant être apportées aux lois et règlements actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières ou l'application ou l'interprétation plus rigoureuse de ces lois et règlements pourraient avoir un effet défavorable important sur la société, entraîner une baisse des niveaux de production et retarder ou empêcher l'aménagement de nouveaux terrains miniers.

Les fluctuations des cours du change par rapport au dollar américain pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la société.

Toute fluctuation du cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien a une incidence importante sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. La société reçoit tous ses produits d'exploitation en dollars américains et règle la plupart de ses frais d'exploitation et une grande partie de ses dépenses en immobilisations en dollars canadiens. Le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien a fluctué considérablement au cours des dernières années. Du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} janvier 2009, le cours acheteur à midi est passé d'un plafond de 1,3968 \$ CA pour 1,00 \$ US à un plancher de 0,9170 \$ CA pour 1,00 \$ US. Par le passé, la fluctuation du cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'a pas nécessairement été une indication de la fluctuation future du cours du change. Sur la base des résultats d'exploitation après impôt de 2009 qui sont prévus pour la société, une variation de 10 % par rapport à 2008 du cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait un effet sur le bénéfice net d'environ 0,14 \$ par action. Afin de tenter de réduire son risque de change et de réduire au minimum l'effet des fluctuations du cours du change sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, la société a périodiquement recours à des contrats d'options sur devises et à des contrats de change à terme pour acheter des dollars canadiens; toutefois, rien ne garantit que ces stratégies seront efficaces. Voir la rubrique 5, « Revue et perspectives financières et d'exploitation – Perspectives – Croissance de la production aurifère », pour l'exposé des hypothèses qui sous-tendent les analyses de sensibilité et les stratégies utilisées pour atténuer les effets de ces risques. En outre, une tranche importante des dépenses de la société à la mine Kittila et au projet minier Pinos Altos sont en euros et en pesos mexicains, respectivement. Ces devises ont toutes deux connu d'importantes fluctuations par rapport au dollar américain au cours des dernières années. Rien ne garantit que les stratégies faisant appel à des dérivés de change auxquelles la société a recours réussiront à la protéger ou que les fluctuations du cours du change n'auront pas un effet défavorable important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

L'utilisation d'instruments dérivés à l'égard de la production de sous-produits métalliques de la société pourrait empêcher la société de bénéficier de la hausse éventuelle des prix des sous-produits métalliques.

Bien que la société ait comme politique générale de ne pas vendre à terme sa production aurifère future, elle a déjà eu recours, et elle pourrait dans l'avenir recourir, à diverses stratégies faisant appel à des instruments

dérivés en ce qui a trait aux sous-produits métalliques, comme la vente de contrats à terme et l'achat d'options de vente. La société évalue continuellement en fonction de la conjoncture du marché les avantages potentiels à court et à long terme de l'utilisation d'instruments dérivés. Toutefois, rien ne garantit que l'utilisation d'instruments dérivés à l'égard des sous-produits métalliques sera avantageuse pour la société dans l'avenir. La société pourrait fixer pour des livraisons à terme des prix inférieurs au prix du marché au moment de la livraison. En outre, la société pourrait ne pas produire suffisamment de sous-produits métalliques pour acquitter ses obligations de livraison à terme, ce qui l'obligerait à acheter des métaux à des prix plus élevés sur le marché au comptant afin de respecter ses obligations ou, dans le cas des contrats réglés en espèces, à effectuer aux contreparties des paiements en espèces supérieurs aux produits d'exploitation tirés des sous-produits métalliques. Si un contrat à terme de la société prévoit un prix inférieur au marché ou si la société doit acheter des sous-produits métalliques à des prix plus élevés, cela pourrait avoir un effet défavorable sur le bénéfice net de la société. Aucun des contrats actuels établissant les positions sur dérivés à l'égard des sous-produits métalliques n'était admissible à la comptabilité de couverture aux termes des PCGR des États-Unis. Voir la rubrique 11, « Renseignements quantitatifs et qualitatifs au sujet des risques du marché – Instruments dérivés ».

Le cours des titres d'Agnico-Eagle est volatil.

Le cours des actions ordinaires de la société a connu dans le passé et pourrait continuer de connaître d'importantes fluctuations et, par conséquent, le cours des titres convertibles en actions ordinaires de la société ou échangeables contre des actions ordinaires de la société pourrait également fluctuer considérablement, ce qui pourrait entraîner des pertes pour les investisseurs. Certaines circonstances ou certains facteurs peuvent provoquer une hausse ou une baisse du cours des actions ordinaires de la société et des titres convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre des actions ordinaires, notamment les suivants :

- les fluctuations du prix de l'or et des autres marchandises vendues par la société;
- les événements influant sur la situation économique au Canada, aux États-Unis et ailleurs;
- les tendances dans le secteur minier et sur les marchés où la société exerce ses activités;
- les changements dans les estimations financières et les recommandations des analystes en valeurs mobilières;
- les acquisitions et les financements;
- les variations trimestrielles des résultats d'exploitation;
- le rendement de l'exploitation et le rendement des actions d'autres sociétés que les investisseurs peuvent juger comparables;
- les achats ou les ventes de blocs d'actions ordinaires de la société ou de titres convertibles en actions ordinaires de la société ou échangeables contre des actions ordinaires de la société.

Les variations de cours importantes sont fréquentes à l'heure actuelle sur le marché boursier. Cette volatilité peut avoir un effet défavorable sur le cours des actions ordinaires de la société et des titres convertibles en actions ordinaires de la société ou échangeables contre des actions ordinaires de la société, peu importe le rendement de la société sur le plan de l'exploitation.

La société pourrait être incapable de respecter les exigences de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Aux termes de l'article 404 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la « loi Sarbanes-Oxley »), la direction est tenue de fournir chaque année une appréciation de l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley stipule également que les vérificateurs indépendants

de la société doivent fournir un rapport d'attestation annuel sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière. La société a produit son appréciation aux termes de l'article 404 et a reçu le rapport d'attestation des vérificateurs en date du 31 décembre 2008.

Si la société était incapable de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, conformément aux normes dans leur version modifiée ou complétée à l'occasion, elle pourrait ne pas être en mesure de conclure qu'elle possède un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière, conformément à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley. Si la société était incapable de respecter en temps opportun et de façon permanente les exigences de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley, les investisseurs pourraient douter de la fiabilité des états financiers de la société, ce qui pourrait nuire aux activités de la société et avoir un effet défavorable sur le cours de ses actions ordinaires et des titres convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre des actions ordinaires. En outre, toute incapacité ou difficulté à mettre en œuvre les nouveaux contrôles ou les améliorations aux contrôles requis pourrait nuire aux résultats d'exploitation de la société ou empêcher celle-ci de respecter ses obligations d'information. La société pourrait éprouver de la difficulté à mettre en œuvre les processus, les procédures et les contrôles requis au sein des sociétés éventuellement acquises. Les sociétés acquises pourraient ne pas disposer de contrôles et de procédures de communication de l'information ou d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière aussi complets ou efficaces que l'exige la législation en valeurs mobilières à laquelle la société est actuellement assujettie.

Aucune évaluation ne peut fournir une assurance totale que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société permettra de repérer toutes les situations où un membre du personnel de la société omet de communiquer de l'information importante qui doit par ailleurs être déclarée. L'efficacité des contrôles et des procédures de la société pourrait également être limitée en raison d'erreurs simples ou de mauvais jugements. En outre, à mesure que la société poursuit son expansion, les défis associés au maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière s'accroîtront et la société devra continuer d'améliorer ce contrôle interne. Bien que la société prévoie consacrer beaucoup de temps et, au besoin, engager des coûts considérables afin de se conformer de façon permanente aux exigences auxquelles elle est assujettie, elle ne peut être certaine qu'elle sera en mesure de continuer de respecter l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Inopposabilité possible des recours civils et des jugements.

La société est constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, au Canada. La majorité de ses administrateurs et de ses membres de la direction ainsi que certains des experts nommés dans le présent formulaire 20-F sont des résidents du Canada. En outre, la quasi-totalité des actifs de la société et des actifs des personnes précitées sont situés à l'extérieur des États-Unis. En conséquence, il pourrait être difficile pour les actionnaires d'intenter une poursuite aux États-Unis contre ces personnes qui ne sont pas des résidents des États-Unis ou de faire exécuter des jugements américains. La société a été informée par ses conseillers juridiques canadiens qu'un jugement pécuniaire prononcé par un tribunal américain sur le fondement uniquement des dispositions de responsabilité civile contenues dans les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières serait vraisemblablement exécutoire au Canada si le tribunal américain qui a prononcé le jugement était compétent en la matière et avait été reconnu tel par un tribunal canadien. La société ne peut garantir que cela sera le cas. Il n'est pas certain que l'on puisse intenter une action en responsabilité civile en première instance au Canada sur le fondement uniquement de ces lois.

RUBRIQUE 4 INFORMATION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Historique et développement de la société

La société est un producteur d'or canadien reconnu qui compte des exploitations minières dans le nord-ouest du Québec et le nord de la Finlande ainsi que des projets de construction miniers dans le nord-ouest du Québec, au Nunavut et dans le nord du Mexique et qui exerce des activités d'exploration au Canada, en Finlande, au Mexique et aux États-Unis. La société se consacre sans interruption depuis plus de trois décennies à la production aurifère, provenant principalement de l'extraction souterraine. Depuis sa constitution le 1^{er} juin 1972, la société a

produit plus de 5,0 millions d'onces d'or. Pour les définitions de certains termes techniques utilisés dans l'exposé suivant, voir la rubrique « Terrains, installations et matériel – Glossaire ».

La société est d'avis qu'elle fait partie du quartile des producteurs d'or dont les coûts décaissés sont les moins élevés dans le secteur. En 2008, la société a produit 276 762 onces d'or moyennant un total des coûts décaissés par once de 162 \$, déduction faite des produits tirés de la vente des sous-produits que sont l'argent, le zinc et le cuivre. En 2009, la société prévoit que le total des coûts décaissés s'établira à environ 325 \$ par once d'or produite. Cette hausse prévue des coûts décaissés par rapport à 2008 est imputable à des prix des sous-produits métalliques de la mine LaRonde présumément inférieurs à ceux de 2008 et à des coûts de production plus élevés pour l'or extrait des nouvelles mines Goldex et Kittila, qui sont entrées en production en 2008, et des nouvelles mines aux projets miniers Lapa et Pinos Altos, qui devraient entrer en production en 2009. Parmi les mines entrées en production en 2008 ou les projets miniers qui devraient entrer en production en 2009, seul le projet minier Pinos Altos contient des sous-produits métalliques. Des commentaires au sujet de l'utilisation du total des coûts décaissés par once, mesure non conforme aux PCGR des États-Unis, sont présentés sous la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant certaines mesures du rendement ». La société a toujours vendu la totalité de sa production au prix au comptant de l'or en raison de sa politique générale qui consiste à ne pas vendre à terme sa production aurifère future.

La stratégie de la société consiste à mettre l'accent sur la poursuite de l'exploration, de l'aménagement et de l'agrandissement de ses terrains dans la région de l'Abitibi, au Québec, où sont situés la mine LaRonde, la mine Goldex et le projet minier Lapa, dans le but d'accroître sa production d'or annuelle et les réserves minérales d'or. En outre, la société poursuivra ses travaux d'exploration, d'aménagement et de construction à la mine Kittila, dans le nord de la Finlande, et à ses projets miniers Pinos Altos, dans le nord du Mexique, et Meadowbank, au Nunavut. La société entend également saisir les occasions d'accroître sa production d'or et ses réserves d'or en procédant à l'acquisition ou à l'aménagement de terrains d'exploration à un stade avancé, de terrains au stade de l'aménagement, de terrains productifs et d'autres entreprises minières dans les Amériques et en Europe.

Les activités de la société sont réparties en quatre unités régionales : la région du Québec, la région européenne, la région mexicaine et la région du Nunavut. La région du Québec comprend la mine LaRonde, le prolongement de la mine LaRonde, la mine Goldex et le projet minier Lapa, tous détenus directement par la société. Dans la région européenne, la société exerce ses activités par l'intermédiaire de sa filiale indirecte, Riddarhyttan Resources AB (« Riddarhyttan »), propriétaire indirect de la mine Kittila, en Finlande. Dans la région mexicaine, la société exerce ses activités par l'intermédiaire de sa filiale Agnico Eagle Mexico S.A. de C.V., propriétaire du projet minier Pinos Altos. La région du Nunavut comprend le projet minier Meadowbank, détenu directement par la société. En outre, la société a un bureau d'exploration international à Reno, au Nevada.

La mine LaRonde a généré environ 86 % de la totalité de la production aurifère de la société en 2008 et continuera de générer une partie importante de cette production dans l'avenir jusqu'à ce que la mine Goldex et la mine Kittila (toutes deux entrées en production en 2008) et que le projet minier Lapa et le projet minier Pinos Altos (qui devraient entrer en production en 2009) soient pleinement en production. Depuis la mise en service de l'usine en 1988, la mine LaRonde a produit plus de 4,0 millions d'onces d'or. Le puits Penna a été achevé à une profondeur de 2 250 mètres en mars 2000. En octobre 2002, la production de la mine LaRonde a été augmentée, passant à 6 350 tonnes de minerai traité par jour. Les installations de broyage ont été exploitées à une capacité largement supérieure à ce niveau depuis cinq ans. En mai 2006, la société a entrepris la construction du prolongement de la mine LaRonde, constitué d'infrastructures supplémentaires visant à prolonger la mine LaRonde sous le niveau 245 (auparavant appelé le projet LaRonde II).

Le tableau suivant indique la date d'acquisition, la date du début de la construction et la date d'entrée en production des nouvelles mines et des projets miniers de la société.

	Date d'acquisition	Date du début des travaux de construction	Date d'entrée en production
Mine Goldex	Décembre 1993 ¹⁾	Juillet 2005	Mai 2008 ²⁾
Mine Kittila	Novembre 2005	Juin 2006	Septembre 2008
Projet minier Lapa	Juin 2003 ¹⁾	Juin 2006	Deuxième trimestre de 2009 ³⁾
Projet minier Pinos Altos	Mars 2006	Août 2007	Troisième trimestre de 2009 ³⁾
Projet minier Meadowbank ..	Avril 2007	Avant avril 2007	Premier trimestre de 2010 ³⁾

Notes :

- 1) Date d'acquisition de la totalité du titre de propriété.
- 2) Entrée en production commerciale le 1^{er} août 2008.
- 3) Estimation.

Le programme d'exploration de la société est consacré principalement à la recherche de nouvelles réserves et ressources minérales et de nouvelles occasions de mise en valeur dans des régions aurifères reconnues. Les activités d'exploration sont actuellement concentrées dans le nord-ouest du Québec, le Nunavut, le nord de la Finlande, le nord du Mexique et le Nevada. Au cours de l'exercice, plusieurs autres projets ont été évalués dans divers pays qui, de l'avis de la société, offrent d'excellentes chances de découvrir de l'or, présentent un environnement politique stable et favorisent l'industrie minière. La société gère actuellement plusieurs projets dont elle est propriétaire ou dans lesquels elle détient une participation. À l'heure actuelle, la société gère 75 terrains situés dans l'est, le centre et l'ouest du Canada, 7 terrains situés au Nevada et en Idaho, aux États-Unis, trois terrains situés en Finlande et quatre terrains situés au Mexique. Jusqu'à récemment, toutes les activités d'exploration étaient gérées depuis des bureaux situés à Val-d'Or, au Québec, et à Reno, au Nevada. Depuis 2006, la société a ouvert des bureaux administratifs à Chihuahua, au Mexique, à Helsinki et à Kittila, en Finlande, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui sont chargés de l'exploration et de l'évaluation des projets.

En outre, la société évalue continuellement des possibilités d'acquisitions stratégiques. Au deuxième trimestre de 2004, la société a acquis une participation d'environ 14 % dans Riddarhyttan, société suédoise d'exploration et de mise en valeur de métaux précieux et de métaux de base qui était alors inscrite à la bourse de Stockholm. En novembre 2005, la société a conclu une offre publique d'achat visant la totalité des actions émises et en circulation de Riddarhyttan dont elle n'était pas propriétaire (l'« offre relative à Riddarhyttan »). Dans le cadre de l'offre relative à Riddarhyttan, la société a émis 10 023 882 actions et elle a versé et engagé une somme globale de 5,1 millions de dollars au titre de la contrepartie versée aux actionnaires de Riddarhyttan. La société, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, est l'unique propriétaire de Riddarhyttan. Riddarhyttan, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Agnico-Eagle AB, est l'unique propriétaire de la mine Kittila, situé à environ 900 kilomètres au nord de Helsinki, près de la ville de Kittila, en Laponie finlandaise.

Au premier trimestre de 2005, la société a conclu une convention d'exploration et d'option avec Industrias Penoles S.A. de C.V. (« Penoles ») en vue de l'acquisition du terrain Pinos Altos, situé dans le nord du Mexique. Le terrain Pinos Altos, d'une superficie d'environ 11 000 hectares, est situé dans la ceinture aurifère de la Sierra Madre, à environ 225 kilomètres à l'ouest de la ville de Chihuahua, dans l'État de Chihuahua, dans le nord du Mexique. La société a exercé cette option en février 2006 et a acquis le terrain Pinos Altos le 15 mars 2006. Aux termes de la convention d'exploration et d'option, le prix d'achat de 66,8 millions de dollars devait être réglé au moyen du versement d'une somme de 32,5 millions de dollars en espèces et de l'émission de 2 063 635 actions de la société.

En février 2007, la société a annoncé qu'elle avait conclu avec Cumberland Resources Ltd. (« Cumberland »), société minière en phase de démarrage exerçant des activités de préparation à la production inscrite à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à l'American Stock Exchange, une entente aux termes de laquelle la société a convenu de faire une offre d'échange visant la totalité des actions en circulation de Cumberland dont la société n'était pas propriétaire. En mai 2007, la société a annoncé qu'elle avait acquis plus de 92 % des actions émises et en circulation de Cumberland dont elle n'était pas propriétaire et, en juillet 2007, elle a complété

l'acquisition de la totalité des actions de Cumberland dans le cadre d'une acquisition forcée. Dans le cadre de l'acquisition de Cumberland, la société a émis 13 768 510 actions et a versé une somme en espèces de 8,6 millions de dollars à titre de contrepartie aux actionnaires de Cumberland.

En 2008, les dépenses en immobilisations de la société se sont établies à 909 millions de dollars, dont 75 millions de dollars ont été affectés à la mine LaRonde (soit 38 millions de dollars liés au maintien et 37 millions de dollars liés principalement au prolongement de la mine LaRonde), 53 millions de dollars à la mine Goldex, 196 millions de dollars à la mine Kittila, 89 millions de dollars au projet minier Lapa, 176 millions de dollars au projet minier Pinos Altos et 314 millions de dollars au projet minier Meadowbank. En outre, la société a consacré 35 millions de dollars à des travaux d'exploration préliminaire. Les dépenses d'exploration et les dépenses en immobilisations prévues au budget de 2009 s'établissent à 454 millions de dollars, dont 68 millions de dollars seront affectés à la mine LaRonde (soit 33 millions de dollars liés au maintien et 40 millions de dollars liés au prolongement de la mine LaRonde), 17 millions de dollars au projet minier Lapa, 125 millions de dollars au projet minier Pinos Altos et 155 millions de dollars au projet minier Meadowbank. La société n'a inscrit aucune dépense en immobilisations au budget de 2009 à l'égard de la mine Goldex et de la mine Kittila. En outre, la société prévoit consacrer environ 32 millions de dollars à des projets d'exploration préliminaire. On prévoit que ces dépenses seront financées au moyen des flux de trésorerie provenant de l'exploitation dégagés à l'interne, de l'encaisse de la société et de prélèvements sur ses nouvelles facilités de crédit bancaire. Selon le succès des programmes d'exploration, la société devra peut-être engager des dépenses en immobilisations supplémentaires afin d'effectuer des travaux d'exploration, d'aménagement et de préparation à la production.

En 2007 et 2006, les dépenses en immobilisations de la société se sont établies respectivement à 523 millions de dollars et à 149 millions de dollars. En 2007, les dépenses en immobilisations comprenaient 87 millions de dollars affectés à la mine LaRonde (soit 34 millions de dollars de dépenses en immobilisations liées au maintien et 53 millions de dollars liés principalement au prolongement de la mine LaRonde et au plan incliné sous le niveau 215), 105 millions de dollars à la mine Goldex, 94 millions de dollars à la mine Kittila, 29 millions de dollars au projet minier Lapa et 170 millions de dollars au projet minier Meadowbank. En 2006, du total des dépenses en immobilisations, 47 millions de dollars ont été affectés à la mine LaRonde (y compris le prolongement de la mine LaRonde), 62 millions de dollars à la mine Goldex et 14 millions de dollars au projet minier Lapa.

La société a été constituée aux termes de statuts de fusion sous le régime des lois de la province d'Ontario le 1^{er} juin 1972 à la suite de la fusion d'Agnico Mines Limited (« Agnico Mines ») et d'Eagle Gold Mines Limited (« Eagle »). Agnico Mines avait été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 21 janvier 1953 sous la dénomination « Cobalt Consolidated Mining Corporation Limited ». Eagle avait été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 14 août 1945.

Le 19 décembre 1989, Agnico-Eagle a fait l'acquisition de la participation de 57 % dans Mines Dumagami Limitée dont elle n'était pas déjà propriétaire, en conséquence de la fusion de Mines Dumagami Limitée avec une filiale en propriété exclusive d'Agnico-Eagle, qui ont été prorogées sous la dénomination sociale Mines Dumagami Inc. (« Dumagami »). Le 29 décembre 1992, Dumagami a cédé la totalité de ses biens et éléments d'actif, y compris la mine LaRonde, à Agnico-Eagle et a été par la suite dissoute. Le 8 décembre 1993, la société a fait l'acquisition de la participation de 46,3 % dans Goldex Mines Limited dont elle n'était pas déjà propriétaire, en conséquence de la fusion de Goldex Mines Limited avec une filiale en propriété exclusive de la société, qui ont été prorogées sous la dénomination sociale Goldex Mines Limited. Le 1^{er} janvier 1996, la société a fusionné avec deux filiales en propriété exclusive, y compris Goldex Mines Limited.

En octobre 2001, conformément à un plan d'arrangement, la société a fusionné avec une société liée, Mentor Exploration and Development Co., Limited (« Mentor »). Dans le cadre de l'arrangement, la société a émis 369 348 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de toutes les actions de Mentor émises et en circulation qu'elle ne possédait pas déjà.

Le 1^{er} août 2007, la société, Agnico-Eagle Acquisition Corporation, Cumberland et une filiale en propriété exclusive de Cumberland, Meadowbank Mining Corporation, ont fusionné aux termes des lois de la province d'Ontario et ont été prorogées sous la dénomination Mines Agnico-Eagle Limitée.

Le siège social et administratif de la société est situé au 145 King Street East, Suite 400, Toronto (Ontario) M5C 2Y7, et son numéro de téléphone est le 416-947-1212. La société a un site Web dont l'adresse est <http://www.agnico-eagle.com>. L'information contenue dans le site Web ne fait pas partie du présent formulaire 20-F. Le bureau principal de la société aux États-Unis est situé au 5470 Louie Lane, Suite 102, Reno, Nevada 89511.

Survivance de la société

La société est d'avis que les éléments clés suivants constituent des avantages certains sur la concurrence.

Activités exercées dans des régions favorables à l'industrie minière. La société et ses prédécesseurs sont actifs sans interruption depuis plus de trois décennies dans la production aurifère et comptent autant d'années d'expérience et d'expertise dans l'exploitation de mines de métaux. Les projets d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur de la société sont situés dans des régions qui encouragent l'industrie minière. Deux des mines en production de la société et deux de ses projets de construction sont situés dans le nord-ouest du Québec, l'une des principales zones de production aurifère en Amérique du Nord. La mine Kittila, dans le nord de la Finlande, le projet minier Pinos Altos, dans le nord du Mexique, et le projet minier Meadowbank, au Nunavut, sont situés dans des régions que la société considère également comme favorables à l'industrie minière.

Producteur efficace à faible coût. La société estime qu'elle fait partie du quartile des producteurs d'or dont le total des coûts décaissés est le moins élevé dans le secteur, avec un total des coûts décaissés par once d'or de 162 \$ pour 2008. Ces coûts décaissés relativement peu élevés sont attribuables non seulement aux produits d'exploitation tirés de la vente de sous-produits provenant de la mine LaRonde mais également aux économies d'échelle que permet l'exploitation d'une mine de grande envergure ne comptant qu'un seul puits à la mine LaRonde et à une exploitation minière rentable. En outre, la société estime que ses effectifs très motivés contribuent largement à l'amélioration continue de son exploitation et à son statut de producteur à faible coût.

Solide base d'exploitation. L'exploitation en cours de la mine LaRonde de la société constitue une base économique solide pour l'accroissement des réserves minérales et la mise en valeur de la production au terrain et dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec, ainsi que pour la mise en valeur des projets de la société au Nunavut, en Finlande et au Mexique. L'expérience acquise dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la mine LaRonde a facilité la mise en valeur des autres projets miniers de la société. En outre, la vaste infrastructure de la mine LaRonde devrait profiter à la mine Goldex et au projet minier Lapa, situés à proximité, ainsi qu'à la construction de l'infrastructure d'accès au gisement du prolongement de la mine LaRonde.

Équipe de direction très expérimentée. Les membres de la haute direction de la société comptent en moyenne environ 20 années d'expérience dans le secteur minier. La vaste expérience de la direction a soutenu la croissance de la société à ce jour et constitue une base solide en vue de l'expansion des activités de la société. On s'attend à ce que les connaissances en géologie que la direction a acquises au fil des ans dans le cadre de l'exploitation et de la mise en valeur de la mine LaRonde profitent au programme d'expansion de la société en cours au Québec, au Nunavut, en Finlande et au Mexique.

Mise à profit de l'expérience dans le domaine minier. La société est d'avis qu'elle peut tirer parti non seulement de l'infrastructure actuelle de ses mines, mais également des connaissances en géologie qu'elle a acquises dans le cadre de l'exploitation et de la mise en valeur de ses terrains. La stratégie de la société consiste à mettre à profit son expérience dans le domaine minier afin d'exploiter à fond le potentiel de ses terrains. L'objectif de la société consiste à appliquer les principes d'exploitation prouvés de la mine LaRonde à chacun de ses terrains actuels et éventuels.

Optimisation et expansion des activités. La société continue de concentrer ses ressources et ses efforts sur l'exploration et l'aménagement de ses terrains au Québec, au Nunavut, en Finlande et au Mexique en vue d'accroître la production annuelle d'or et les réserves d'or.

Accroissement des réserves d'or. La société poursuit des campagnes de forage dans tous ses terrains dans le but d'accroître davantage ses réserves d'or. En 2008, la société a augmenté ses réserves d'or, mesurées en onces d'or

contenues, les faisant passer à 18,1 millions d'onces, soit une hausse de 8 % par rapport au niveau du 31 décembre 2007, y compris le remplacement de 276 762 onces d'or qui ont été extraites.

Croissance au moyen de l'exploration et d'acquisitions. La stratégie de croissance de la société consiste à accroître les activités d'aménagement au moyen de l'acquisition de terrains supplémentaires dans les Amériques et en Europe. Jusqu'ici, les terrains productifs de la société ont résulté à la fois d'investissements dans de nouvelles sociétés d'exploration et d'activités d'exploration primaire. En investissant dans de nouvelles sociétés d'exploration, la société estime qu'elle a été en mesure d'acquérir le contrôle de terrains d'exploration à des prix avantageux. La stratégie de la société en matière d'acquisition de terrains englobe désormais la constitution de coentreprises et de sociétés de personnes ainsi que l'acquisition de terrains au stade de l'aménagement et de terrains productifs.

Législation et réglementation minières

Canada

L'industrie minière au Canada est assujettie à la législation tant fédérale que provinciale ou territoriale régissant la prospection et l'exploration, l'aménagement, l'exploitation et le déclassement de mines et d'installations de traitement de minerai. Cette législation se rapporte à la méthode d'acquisition et à la propriété des droits miniers, à la main-d'œuvre, aux normes de qualité du milieu de travail ou de santé et de sécurité au travail, aux redevances, à l'exploitation minière, à l'exportation, à la restauration, à la fermeture et à la réhabilitation des mines et à d'autres questions.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'industrie minière du Canada est également assujettie à nombre de lois et de règlements tant à l'échelon fédéral qu'aux échelons provinciaux ou territoriaux. Les principales autorités de réglementation fédérales ayant compétence sur les activités minières de la société du point de vue de l'environnement sont le ministère des Pêches et des Océans du Canada et Environnement Canada. La construction, l'aménagement et l'exploitation d'une mine, d'une usine de concentration ou d'une raffinerie doivent se faire en conformité avec les lois et les règlements sur l'environnement applicables et/ou avec les processus d'examen, dont l'obtention, de divers organismes gouvernementaux, de permis d'utilisation du sol, de permis d'adduction d'eau, d'attestations relatives aux émissions atmosphériques, d'attestations d'assainissement en milieu industriel, de permis de gestion de matières dangereuses et d'autorisations du même ordre. Les lois et les règlements sur l'environnement imposent des normes élevées à l'industrie minière afin de réduire ou d'éliminer les effets des déchets produits par les activités d'extraction et de traitement et déposés sur le sol ou détériorant l'atmosphère ou l'eau. Les lois et les règlements concernant le déclassement, la restauration et la réhabilitation des mines pourraient exiger l'approbation des plans de restauration, la fourniture de garanties financières et la gestion à long terme des mines fermées.

Québec

Au Québec, les droits miniers sont régis par la *Loi sur les mines* (Québec) et, sauf dans de rares exceptions, sont la propriété de la province. Un claim minier confère à son titulaire le droit d'effectuer des travaux d'exploration de substances minérales sur le territoire visé. Il demeure en vigueur pendant deux ans après la date de son inscription et peut être renouvelé indéfiniment à la condition que l'on continue d'y effectuer des travaux d'exploration. Afin de conserver un claim minier, en plus d'acquitter un loyer semestriel peu élevé, des travaux d'exploration doivent avoir été effectués (ou un paiement en espèces d'une valeur équivalente doit avoir été versé) à l'avance (sur le claim ou des claims des concessions ou des baux adjacents) et déclarés au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. La somme qui doit être affectée aux travaux d'exploration (et le montant du loyer semestriel requis) sur une base semestrielle va de 48 \$ CA à 3 600 \$ CA par claim, selon l'emplacement, la superficie et la durée de validité (le taux est établi aux termes de la réglementation du gouvernement du Québec). En 1966, le système de concessions minières pour les terrains contenant des zones minéralisées qui avait été établi par la *Loi sur les mines* (Québec) a été remplacé par un système de baux miniers, les concessions minières vendues antérieurement demeurant toutefois en vigueur. Un bail minier confère à son titulaire le droit d'exploiter le territoire visé et d'en retirer des substances minérales de valeur, à condition de régler les droits de location annuels établis aux termes de la réglementation du gouvernement du Québec, qui vont actuellement de 20 \$ CA par hectare (pour les terres

privées) à 41 \$ CA par hectare (pour les terres appartenant à la province). Au Québec, la durée initiale d'un bail minier est de 20 ans et le bail peut être renouvelé pour une durée de 10 ans, et ce, jusqu'à trois reprises. Après le troisième renouvellement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec peut accorder une prolongation selon des modalités qu'il établit.

Au Québec, les principales autorités de réglementation provinciales ayant compétence sur les activités minières de la société du point de vue de l'environnement sont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Nunavut

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (l'« Accord sur les revendications territoriales ») de juillet 1993 concède aux Inuits la propriété de larges bandes de terre. Ces terres inuites comprennent des secteurs comportant un grand potentiel minéral. Par ailleurs, conformément à d'autres droits concédés aux Inuits aux termes de l'Accord sur les revendications territoriales, la responsabilité de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le Nunavut est partagée entre le gouvernement fédéral et des organismes inuits. Aux termes de l'Accord sur les revendications territoriales, les Inuits détiennent des droits de surface couvrant environ 16 % du Nunavut. Pour des terres inuites représentant environ 2 % du Nunavut, outre des droits de surface, les Inuits détiennent également des droits miniers (droits d'exploitation du sous-sol).

Au Nunavut, les droits miniers de la Couronne sont administrés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Canada) conformément au *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* (le « Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires ») aux termes de la *Loi sur les terres territoriales* (Canada). Les droits d'exploitation du sous-sol concédés aux Inuits à l'égard des terres inuites sont détenus et administrés par Nunavut Tunngavik Incorporated (« Nunavut Tunngavik »), société représentant le peuple Inuit du Nunavut.

La production future couverte par les claims miniers administrés par Nunavut Tunngavik est assujettie à des baux de production comportant une redevance de 12 % sur le bénéfice net, pour l'établissement duquel les dépenses annuelles déductibles sont limitées à 85 % des produits bruts. La production couverte par des baux miniers de la Couronne est assujettie à une redevance pouvant atteindre 14 % du bénéfice net rajusté, ainsi qu'il est déterminé dans le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires*.

La Kivalliq Inuit Association (la « KIA ») est l'organisme inuit qui détient les droits de surface couvrant les terres inuites dans la région de Kivalliq et qui est chargée d'administrer ces droits de surface au nom des Inuits de la région. Pour mener des travaux d'exploration sur des terres inuites, la société doit soumettre une proposition de projet ou un plan de travail. Cette proposition est assujettie à l'approbation de la KIA en ce qui a trait au mode de faire-valoir en surface et à des examens de la part d'autres commissions établies aux termes de l'Accord sur les revendications territoriales qui déterminent les répercussions environnementales et, au besoin, concèdent des droits d'utilisation de l'eau. Des ministères des gouvernements fédéral et territorial participent aux examens effectués par ces commissions. Pour procéder à l'aménagement d'une mine, la société devra conclure un bail de surface et un accord d'indemnisation relatif à l'eau avec la KIA et obtenir un permis d'utilisation de l'eau couvrant notamment le dépôt de déchets.

Pendant la construction et l'exploitation de la mine, les activités d'exploitation de la société seront assujetties à d'autres règlements du gouvernement du Nunavut et du gouvernement fédéral, notamment en matière d'environnement, de sécurité et d'incendie.

Finlande

La législation minière finlandaise est constituée de la Loi sur les mines et du Décret sur les mines, qui sont actuellement en voie de modification. Le projet de modification initial de la Loi sur les mines a été publié en octobre 2008 et prévoyait l'entrée en vigueur d'une loi révisée en 2011. Toutefois, le processus de modification de la Loi sur

les mines est peu avancé et l'incidence éventuelle du projet de modification sur les activités de la société en Finlande reste à établir.

En Finlande, une société dont le principal établissement ou centre administratif est situé dans l'Espace économique européen dispose des mêmes droits qu'un citoyen finlandais ou qu'une société finlandaise en ce qui a trait à la prospection, au jalonnement de claims miniers et à l'exploitation d'un gisement.

En règle générale, les activités de prospection ne requièrent pas l'émission de permis spéciaux par les autorités, sauf en certaines circonstances précisées dans la Loi sur les mines. S'il n'y a pas d'obstacle à l'octroi d'un claim, le ministère de l'emploi et de l'économie (le « MEE ») est tenu d'accorder un permis de prospection au demandeur si celui-ci désire explorer un secteur afin de déterminer la taille et l'étendue d'un gisement. Un permis de prospection a une durée de un à cinq ans, selon l'étendue de la prospection. Le MEE n'a pas le pouvoir discrétionnaire d'évaluer les justifications importantes d'une exploitation minière.

Pour obtenir les droits d'exploitation des minéraux situés dans une concession, une demande de lettres patentes doit être déposée auprès du MEE. Lorsque le processus d'octroi de lettres patentes est finalisé à l'égard de toutes les questions à l'exception de la compensation, le MEE doit délivrer un certificat d'exploitation minière qui confère à son porteur le droit d'exploiter pleinement les minéraux situés dans la concession visée par les lettres patentes.

Les activités d'exploitation minière doivent respecter les lois et de règlements en matière de conservation et de protection de l'environnement. Aux termes de la Loi sur la protection de l'environnement, un permis environnemental d'une durée déterminée ou indéterminée doit être obtenu afin de mener des activités minières. La Loi sur la protection de l'environnement est fondée sur les principes de la prévention et de l'atténuation des dommages et des risques, de l'utilisation de la meilleure technologie disponible, de l'application des meilleures pratiques environnementales et du « pollueur-payeur ».

La Loi en matière d'indemnisation des dommages environnementaux prévoit l'indemnisation des dommages causés à une personne ou à un bien par la pollution de l'eau, de l'air ou du sol, le bruit, les vibrations, les radiations, la lumière, la chaleur ou les odeurs, ou une autre nuisance similaire causée par une activité menée à un emplacement fixe. Cette loi est fondée sur le principe de la responsabilité stricte.

En plus du permis environnemental, les activités d'exploitation minière sont assujetties à plusieurs autres permis et obligations aux termes de la législation en matière de protection de l'environnement.

Aux termes de la Loi sur l'utilisation du sol et la construction, des permis de construction doivent être obtenus pour l'érection des bâtiments et des ouvrages nécessaires aux activités minières. En outre, aux termes de la Loi en matière de procédure d'évaluation environnementale, certains projets sont toujours soumis à une procédure d'évaluation de l'impact environnemental. C'est notamment le cas des projets importants qui ont un impact considérable sur l'environnement, dont les projets qui prévoient l'extraction, l'enrichissement et la manutention de métaux ou de minéraux et dans le cadre desquels on estime que plus de 550 000 tonnes de matières seront extraites annuellement. Aucune autorité ne peut délivrer un permis à l'égard d'une activité assujettie à la Loi en matière de procédure d'évaluation environnementale sans tenir compte du rapport d'évaluation de l'impact sur l'environnement.

Mexique

Les activités minières au Mexique sont assujetties à la loi fédérale sur les mines. Aux termes de la constitution mexicaine, tous les minéraux appartiennent à la nation mexicaine. Des parties privées peuvent procéder à des travaux d'exploration et d'extraction aux termes de concessions qui sont généralement octroyées par l'organe exécutif du gouvernement fédéral mexicain à la première personne à en faire la demande. Bien que la loi sur les mines traite brièvement des conditions de travail et de la santé et sécurité des travailleurs, ces aspects sont régis principalement par la loi fédérale du travail. La loi sur les mines traite également brièvement de questions

environnementales, qui sont principalement régies par la loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement, également une loi fédérale.

Les activités minières sont régies principalement par le ministère de l'économie, le ministère du travail et du bien-être social et le ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Les droits d'utilisation de l'eau relèvent de la commission nationale de l'eau et l'utilisation d'explosifs relève du ministère de la défense.

Les concessions sont accordées pour une période de 50 ans et peuvent être renouvelées une seule fois. Les principales obligations devant être respectées afin de maintenir les concessions en règle consistent à payer les droits miniers semestriels, établis en fonction de la superficie de la concession, et à exécuter des travaux dans les zones visées par les concessions, travaux qui sont attestés par des dépenses supérieures à un seuil minimal ou par la production de minerai.

Structure organisationnelle

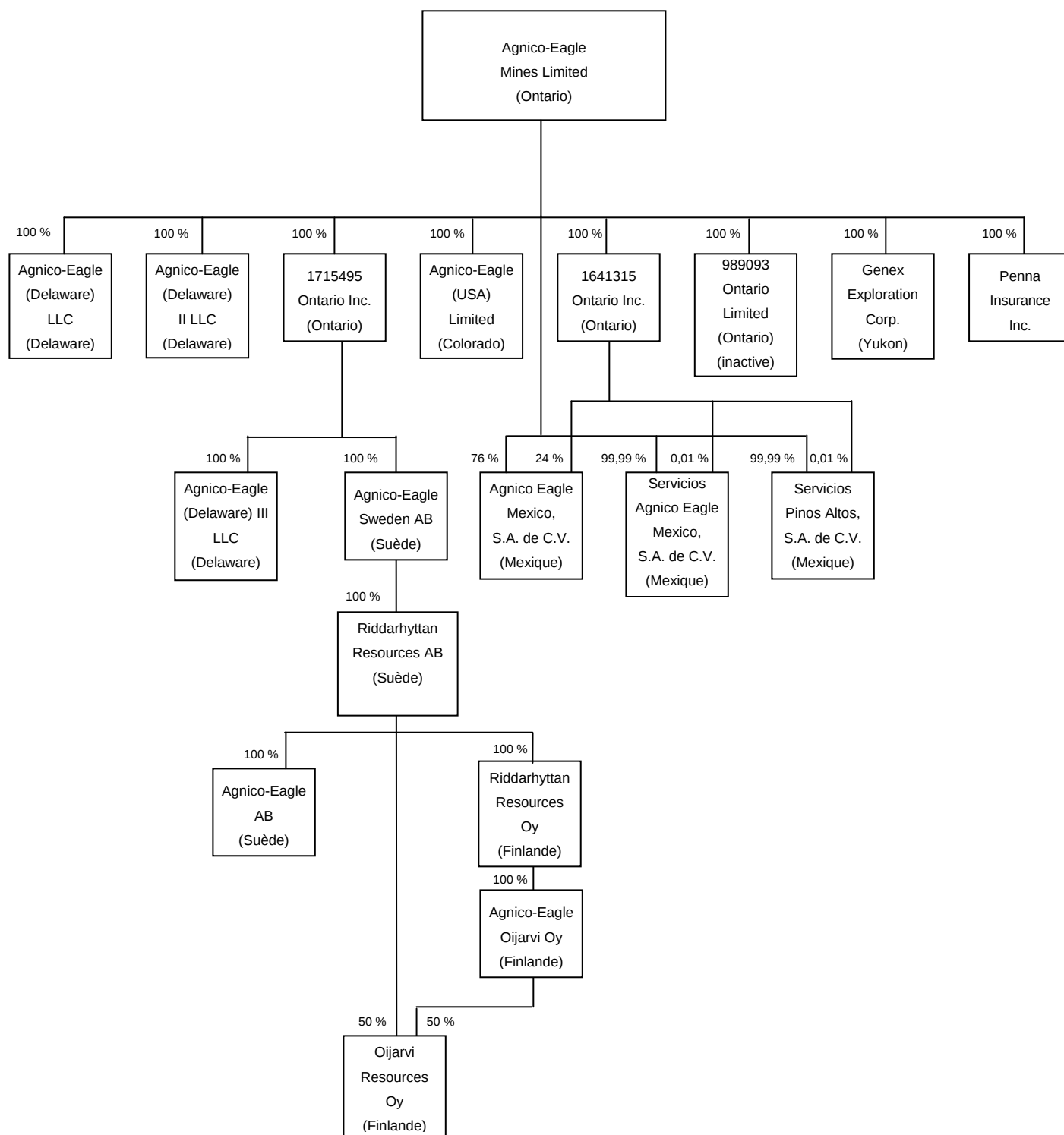
Les filiales importantes de la société (détenues en propriété exclusive, sauf indication contraire) sont Riddarhyttan, 1715495 Ontario Inc., propriétaire de la totalité des actions d'Agnico-Eagle Sweden AB, société suédoise par l'intermédiaire de laquelle la société détient une participation dans Riddarhyttan, et Agnico-Eagle AB, société suédoise par l'intermédiaire de laquelle Riddarhyttan détient une participation dans la mine Kittila. En outre, la société détient sa participation dans le projet minier Pinos Altos, situé dans le nord du Mexique, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive mexicaine, Agnico Eagle Mexico S.A. de C.V., qui appartient en partie à 1641315 Ontario Inc. Les seules autres filiales importantes de la société sont Agnico-Eagle (Delaware) LLC, Agnico-Eagle (Delaware) LLC II et Agnico-Eagle (Delaware) LLC III, chacune étant une société à responsabilité limitée organisée sous le régime des lois du Delaware. La mine LaRonde (y compris le prolongement de la mine LaRonde), la mine Goldex, le projet minier Lapa et le projet minier Meadowbank sont tous détenus directement par la société.

Les filiales en propriété exclusive de la société, Servicios Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V. et Servicios Pinos Altos, S.A. de C.V., fournissent des services dans le cadre des activités de la société au Mexique. Riddarhyttan Resources Oy fournit des services dans le cadre des activités de la société à la mine Kittila, en Finlande. Aux États-Unis, la société exerce ses activités par l'intermédiaire d'Agnico-Eagle (USA) Limited.

En outre, la société détient une participation d'environ 15,8 % dans Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), société d'exploitation diamantifère constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique et inscrite à la TSX. Voir la rubrique 7, « – Actionnaires principaux et opérations entre personnes apparentées – Opérations entre personnes apparentées ».

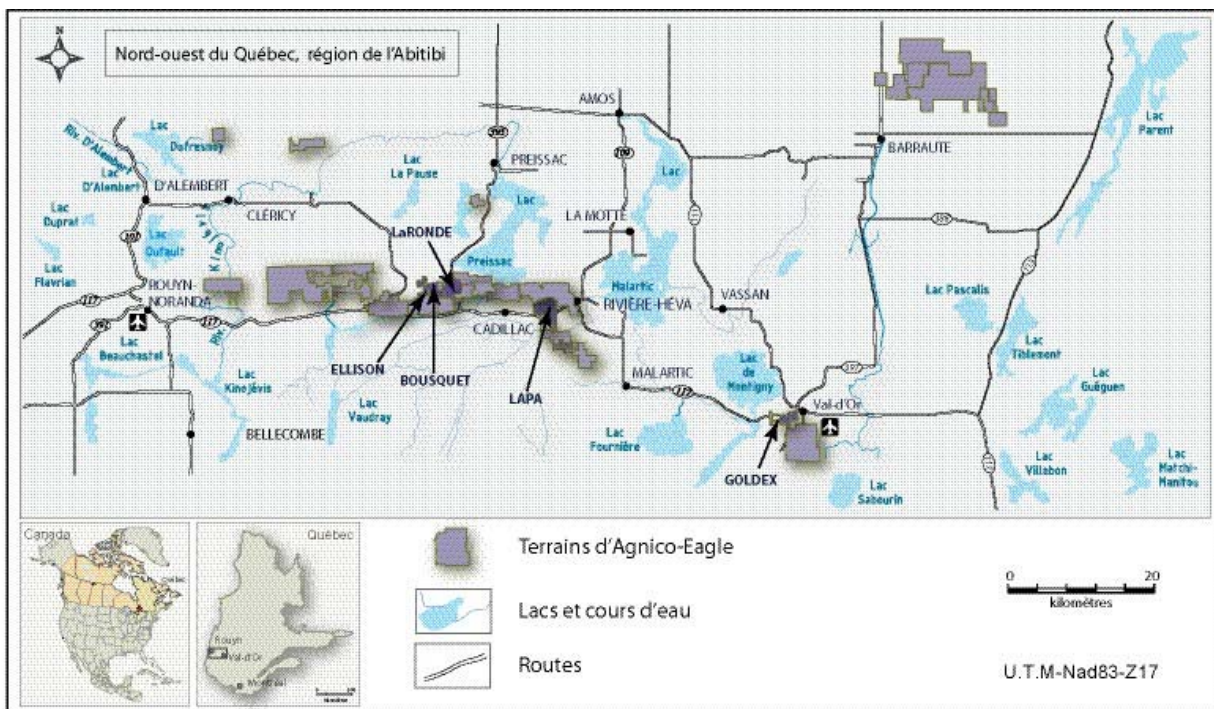
L'organigramme suivant présente la structure organisationnelle de la société ainsi que les territoires de constitution de chacune de ses filiales au 25 mars 2009.

Structure organisationnelle d'Agnico-Eagle



Terrains, installations et matériel

Emplacement des terrains de la région de l'Abitibi

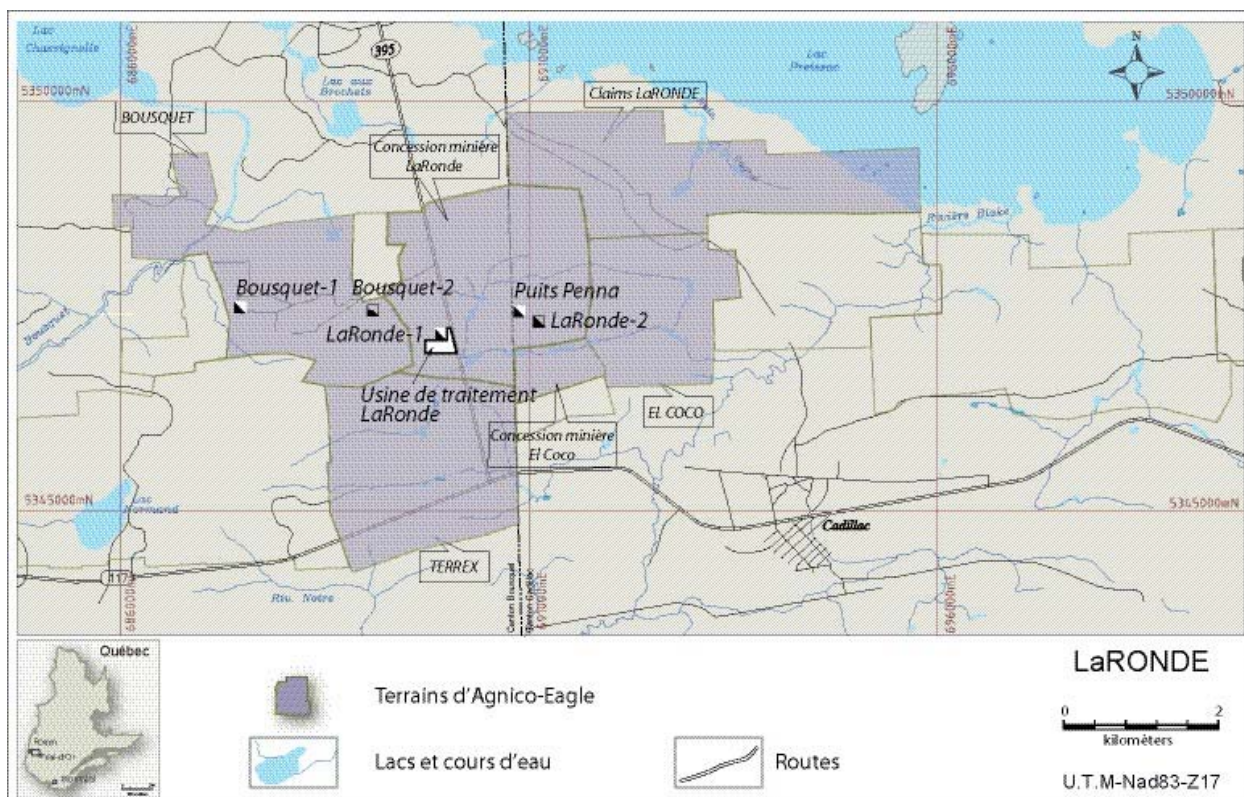


Mine LaRonde

La mine LaRonde est située à environ 60 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans le nord-ouest du Québec (à environ 650 kilomètres au nord-ouest de Montréal, au Québec), dans les municipalités de Preissac et de Cadillac. Au 31 décembre 2008, les réserves minérales prouvées de la mine LaRonde étaient estimées à environ 362 000 onces d'or contenues dans 4,1 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,76 grammes par tonne, et ses réserves minérales probables étaient estimées à 4,6 millions d'onces d'or contenues dans 31,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,52 grammes par tonne. La mine LaRonde se compose du terrain LaRonde et des terrains contigus El Coco et Terrex, dont la société est l'unique propriétaire et exploitant. La mine LaRonde est accessible à partir de Val-d'Or à l'est et de Rouyn-Noranda à l'ouest, situées à environ 60 kilomètres de la mine LaRonde, en empruntant la route provinciale québécoise 117. La mine LaRonde est située à environ deux kilomètres au nord de la route 117, sur la route régionale 395. La société a accès au chemin de fer du Canadien National à partir de Cadillac, au Québec, à environ six kilomètres de la mine LaRonde. L'altitude est de 337 mètres au-dessus du niveau de la mer. Tous les besoins en électricité de la mine LaRonde sont satisfaits par Hydro-Québec au moyen d'un branchement à son réseau de transmission principal. L'eau utilisée dans l'exploitation de la mine LaRonde provient du lac Preissac et est transportée sur environ quatre kilomètres jusqu'à la mine par une canalisation en surface.

La mine LaRonde est exploitée aux termes de baux miniers accordés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et de certificats d'approbation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Le terrain LaRonde comprend 35 claims miniers contigus et un bail minier provincial, totalisant environ 884,1 hectares. Le terrain El Coco comprend 22 claims miniers contigus et un bail minier provincial totalisant environ 356,7 hectares. Le terrain Terrex comprend 20 claims miniers qui totalisent environ 408,4 hectares. Les baux miniers des terrains LaRonde et El Coco arrivent à échéance en 2018 et 2021, respectivement, et sont renouvelables automatiquement pour trois périodes additionnelles de 10 ans moyennant le paiement de droits peu élevés. La société est également titulaire de deux baux de droits de surface couvrant au total environ 122,3 hectares ayant trait au droit de passage de la canalisation d'eau à partir du lac Preissac et au prolongement est du bassin de résidus n° 7 de LaRonde sur le terrain El Coco. Les baux de droits de surface sont renouvelables annuellement.

Emplacement des terrains de la mine LaRonde



La mine LaRonde comprend l'exploitation souterraine des terrains El Coco et LaRonde, dont l'accès se fait par le puits Penna, un broyeur, une usine de traitement, un concasseur secondaire et des installations connexes. Le terrain El Coco est assujéti, en faveur de la Société aurifère Barrick (« Barrick »), à une participation de 50 % aux profits nets liés à la production future provenant d'une zone qui s'étend sur environ 500 mètres à l'est de la limite du terrain LaRonde. Les 1 500 mètres restants sont assujétis à une redevance nette de 4 % calculée à la sortie de la fonderie. Cette partie du terrain est maintenant presque épuisée; par conséquent, la société n'a pas payé de redevances depuis 2004 et ne prévoit pas en payer en 2009. En 2003, des travaux d'exploration ont été entrepris afin d'étendre l'exploitation à l'extérieur du terrain LaRonde jusqu'au terrain Terrex, où une extension en plongement de la zone aurifère 20 Nord a été découverte. Le terrain Terrex est assujéti à une redevance nette de 5 % sur les profits payable à Delfer Gold Mines Inc. et à une redevance nette de 2 % calculée à la sortie de la fonderie payable à Barrick. De plus, la société détient une participation de 100 % dans le terrain Sphinx, situé immédiatement à l'est du terrain El Coco.

On s'attend à ce que, en 2009, la production d'or payable de la mine LaRonde diminue et passe à environ 203 000 onces, et à ce que le total des coûts décaissés par once s'établisse à environ 295 \$. Au cours de la période 2009 à 2018, le total des coûts décaissés par once devait s'établir en moyenne à 315 \$, et la production d'or moyenne, à 310 000 onces annuellement.

La région a un climat de type continental et reçoit des chutes de pluie moyennes de 64 centimètres par année et des chutes de neige moyennes de 318 centimètres par année. Les températures mensuelles moyennes varient d'un minimum de -23° C en janvier à un maximum de 23° C en juillet. En temps normal, l'exploitation minière se poursuit toute l'année, sans interruption attribuable aux conditions climatiques. La société estime que la région de l'Abitibi, située au nord-ouest du Québec, dispose d'un bassin de personnel minier expérimenté suffisant pour satisfaire aux besoins de l'exploitation de la mine LaRonde.

Installations d'extraction et de broyage

La mine LaRonde a été mise en valeur initialement au moyen d'un puits de 1 207 mètres (puits n° 1) et d'un système souterrain d'accès par plans inclinés. L'accès par plans inclinés est possible depuis la surface jusqu'au niveau 25 du puits n° 1 et, de là, jusqu'au niveau 242 au puits Penna. Les réserves minérales accessibles au moyen du puits n° 1 ont été épuisées en septembre 2000 et le puits n° 1 n'est plus en utilisation. Un deuxième puits d'exploitation (puits n° 2), situé à environ 1,2 kilomètre à l'est du puits n° 1, a été achevé en 1994 à une profondeur d'environ 525 mètres et a servi à l'exploitation des zones 6 et 7. Le minerai de ces deux zones a été épuisé en mars 2000, et les travaux souterrains ont été inondés jusqu'au niveau 6 (environ 280 mètres). Un troisième puits (le puits Penna), situé à environ 800 mètres à l'est du puits n° 1, a été achevé à une profondeur de 2 250 mètres en mars 2000 et sert à l'exploitation de la zone 20 Nord, de la zone 20 Sud, de la zone 6 et de la zone 7. Dans le cadre du prolongement de la mine LaRonde, la société procède au fonçage d'un puits interne de 835 mètres à partir du niveau 215 afin d'accéder au minerai situé sous le niveau 245. Au 31 décembre 2008, ce puits interne était d'une profondeur de 420 mètres sous le niveau 215, et il atteindra éventuellement une profondeur de 835 mètres sous le niveau 215, ou 2 880 mètres sous la surface.

Méthodes d'extraction

Jusqu'à présent, quatre méthodes d'extraction ont été utilisées à la mine LaRonde : l'exploitation à ciel ouvert pour les trois gisements en surface, et les méthodes de rabattage par sous-niveaux, de rabattage longitudinal avec remblais cimentés et d'abattage transversal par chambre vide avec remblais cimentés et non cimentés. La source de minerai principale de la division LaRonde demeure l'exploitation souterraine. En 2008, deux méthodes d'extraction ont été utilisées : le rabattage longitudinal avec remblais cimentés et l'abattage transversal par chambre vide avec remblais cimentés et non cimentés. Dans la mine souterraine, des sous-niveaux sont percés à des intervalles verticaux de 30 mètres et 40 mètres, selon la profondeur. Les chantiers d'abattage sont havés en chambres de 15 mètres. Selon la méthode du rabattage longitudinal, les chambres sont dégagées en sections de 15 mètres et sont ensuite remplies en totalité de remblais cimentés ou de pâte de remblayage provenant de l'usine à pâte de remblayage construite en 2000 en surface, aux installations de traitement. Selon la méthode de l'abattage transversal par chambre vide, 50 % du minerai est extrait dans la première cheminée, qui est ensuite remplie avec des remblais cimentés ou à l'aide de pâte de remblayage. Le reste du minerai est extrait dans la deuxième cheminée, qui est ensuite remplie avec des remblais non cimentés ou de la pâte de remblayage cimentée.

Installations de surface

Les installations de surface de la mine LaRonde comprennent une usine de traitement d'une capacité de 7 200 tonnes de minerai par jour; cette capacité, qui s'établissait initialement à 1 630 tonnes par jour, a été augmentée quatre fois depuis 1987. Depuis 1999, la transition aux gisements de sulfures massifs polymétalliques de la mine LaRonde a nécessité de nombreuses modifications à l'usine de traitement, notamment l'installation d'un nouveau système de manutention du minerai grossier et d'un nouveau broyeur semi-autogène, l'ajout d'un circuit de flottation du zinc et l'augmentation de la capacité de traitement des circuits de flottation du cuivre et des métaux précieux existants. En 2008, on a achevé l'installation d'un circuit de séparation par flottation du cuivre et du plomb, après celle du circuit de flottation du cuivre. Toujours en 2008, on a entrepris l'exploitation d'une petite usine de cyanuration pour le traitement des concentrés sulfurés provenant de la mine Goldex. LaRonde a également été choisie pour y construire l'usine de traitement du minerai provenant du projet minier Lapa (1 500 tonnes par jour), qui devrait être mise en chantier au deuxième trimestre de 2009.

La production annuelle de la mine LaRonde consiste en environ 60 000 tonnes de concentré de cuivre, jusqu'à 5 000 tonnes de concentré de plomb et 150 000 tonnes de concentré de zinc. La récupération de l'or à la mine LaRonde provient à environ 75 % du concentré de cuivre, à environ 1 % du concentré de plomb, à environ 6 % du concentré de zinc et à environ 18 % des installations d'affinage.

Récupération des métaux

Au cours de 2008, la récupération de l'or et de l'argent a atteint en moyenne 90,3% et 86,5 %, respectivement. La récupération du zinc a atteint en moyenne 87,7 % et la qualité du concentré de zinc s'est établie

en moyenne à 54,6 %. La récupération du cuivre s'est établie en moyenne à 86,4 % et la qualité du concentré de cuivre s'est établie à 12 %. Durant l'exercice, l'usine a traité plus de 2,64 millions de tonnes de minerai, soit en moyenne 7 210 tonnes de minerai par jour, et a fonctionné à 94,2 % du temps disponible.

Le tableau ci-dessous présente les taux de récupération des métaux, les teneurs des concentrés et les métaux contenus en ce qui a trait aux 2,64 millions de tonnes de minerai extraites par la société à la mine LaRonde en 2008.

	Concentré de cuivre (62 502 tonnes produites)			Concentré de zinc (141 846 tonnes produites)		Concentré de plomb (1 025 tonnes produites)		Argent aurifère produit	Taux de récupé- ration globaux	Production payable
	Teneur du minerai traité	Teneur	Taux de récupé- ration	Teneur	Taux de récupé- ration	Teneur	Taux de récupé- ration			
Or	2,82 g/t	80,4 g/t	67,50 %	2,65 g/t	5,06 %	84,2 g/t	1,16 %	39 874 oz	90,28 %	216 209 oz
Argent	64,37 g/t	1 563 g/t	57,51 %	159,4 g/t	13,31 %	2 916 g/t	1,76 %	625 722 oz	86,47 %	4 068 656 oz
Cuivre	0,33 %	12,07 %	85,91 %	—	—	—	—	—	86,40 %	6 922 t
Plomb	0,38 %	—	—	—	—	56,59 %	5,84 %	—	72,54 %	554 t
Zinc	3,35 %	—	—	54,6 %	87,74 %	—	—	—	87,74 %	65 755 t

Questions environnementales

À la mine LaRonde, il y existe actuellement diverses installations de traitement d'eau. L'eau contenue dans les résidus devant servir au remblayage souterrain est traitée au moyen d'un procédé de dégradation du cyanure faisant appel au dioxyde de soufre et à l'air. Les résidus entrant dans les bassins de résidus sont d'abord décantés, puis l'eau claire est soumise à un procédé de dégradation naturelle du cyanure. L'eau est ensuite transférée au bassin de décantation n° 1 avant de subir un deuxième traitement à une usine située entre les bassins de résidus n°s 1 et 2. À cette usine, nous utilisons un procédé peroxyde-silicate pour détruire le cyanure, la chaux et les agents de coagulation afin de précipiter les métaux. Le bassin de résidus occupe environ 120 hectares. Les stériles qui ne sont pas utilisés pour le remblayage souterrain sont entreposés en surface près du bassin de résidus afin d'être utilisés pour relever les digues entourant les bassins. Un amas d'environ 1,3 million de tonnes de résidus d'une superficie d'environ 9 hectares est situé à l'ouest de l'usine. En raison de la forte teneur en soufre du minerai de LaRonde, la société éprouve des problèmes de toxicité dans ses bassins de résidus depuis les années 1990. Ces problèmes ont entraîné l'émission d'avis d'infraction de la part du gouvernement, dont le plus récent remonte à 2005, et ont nécessité des investissements dans divers mécanismes de traitement. Depuis la mise en place et l'optimisation d'une usine de traitement biologique, le procédé de traitement est maintenant stable et les effluents ne sont plus toxiques depuis 2006. En 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a délivré un certificat d'autorisation permettant de procéder au stripage de l'ammoniaque d'effluents partiellement traités par l'usine de traitement biologique. Cette mesure a permis d'accroître le débit de traitement tout en conservant les effluents terminaux non toxiques. Le certificat d'autorisation a été renouvelé pour une période indéterminée en 2007. En outre, avant leur rejet, l'eau provenant de l'assèchement des mines et l'eau de drainage sont traitées dans une usine de traitement à la chaux située à l'usine de la mine LaRonde afin d'en retirer les métaux.

Dépenses en immobilisations

En 2006, la société a entrepris des travaux de construction en vue de prolonger l'infrastructure à la mine LaRonde pour permettre l'accès au minerai situé sous le niveau 245, ce qu'on appelle le prolongement de la mine LaRonde. Le prolongement de la mine LaRonde devrait commencer à contribuer à la production en 2011. L'infrastructure du prolongement de la mine LaRonde comprend un nouveau puits intérieur de 835 mètres commençant au niveau 203 pour atteindre une profondeur totale d'environ 2 880 mètres. Un plan incliné donnera accès à la partie inférieure du gisement (à une profondeur de 3 110 mètres). Un système de descenderie interne sera utilisé pour faire monter le minerai à des installations situées au niveau 215, à environ 2 150 mètres sous la surface, où il sera transféré à l'installation de levage du puits Penna. Les travaux d'excavation en vue de l'aménagement des installations minières souterraines sont en cours et, au 31 décembre 2008, le puits avait été foncé jusqu'à une profondeur de 2 570 mètres.

En 2008, les dépenses en immobilisations à la mine LaRonde se sont établies à environ 75 millions de dollars, et incluaient 38 millions de dollars liés au maintien et 37 millions de dollars liés principalement au prolongement de la mine LaRonde. Le budget de 2009 prévoit des dépenses en immobilisations de 64 millions de dollars à la mine LaRonde, dont 24 millions de dollars liés au maintien et 40 millions de dollars liés au prolongement de la mine LaRonde, soit principalement le fonçage du puits et l'amélioration du système de ventilation. Le montant total des dépenses en immobilisations pour la construction du prolongement de la mine LaRonde est estimé à 235 millions de dollars, dont la société avait engagé 97 millions de dollars à la fin de 2008.

Travaux d'aménagement

En 2008, au total, 11 324 mètres de travaux d'aménagement latéraux ont été réalisés. Les travaux d'aménagement ont porté sur la préparation de chambres des blocs de minage en vue de la production de 2008 et 2009, notamment à l'égard de la couche productrice inférieure de la mine. Un total de 638 mètres de travaux d'aménagement ont été réalisés relativement au prolongement de la mine LaRonde, principalement pour l'infrastructure de ventilation. Ces travaux d'aménagement comprenaient également la construction du plan incliné donnant accès au prolongement de la mine LaRonde, soit la portion de la mine se situant sous le niveau 245.

En 2009, la société prévoit réaliser au total 11 620 mètres de travaux d'aménagement latéraux. L'objectif principal des travaux d'aménagement demeure la préparation des chambres. La société prévoit aménager et préparer l'accès à la zone 20 Sud jusqu'au niveau 245. Pour ce qui est du prolongement de la mine LaRonde, un total de 2 120 mètres de travaux d'aménagement sont prévus, principalement pour prolonger le plan incliné sous le niveau 245, afin de terminer l'infrastructure entourant le nouveau puits et l'infrastructure de ventilation future. Un total de 304 mètres de fonçage est prévu en 2009.

Géologie, minéralisation et exploration

Géologie

Géologiquement, le terrain LaRonde est situé à proximité de la limite sud des sous-provinces archéennes (2,7 milliards d'années) de l'Abitibi et du Pontiac, dans la province du lac Supérieur du Bouclier canadien. La plus importante structure régionale est la zone de faille Cadillac-Larder Lake (la « zone de faille CLL ») au point de contact entre les sous-provinces de l'Abitibi et du Pontiac, située à environ deux kilomètres au sud du terrain LaRonde.

La géologie sous-jacente à la mine LaRonde est constituée de trois unités lithologiques régionales (groupes géologiques) de direction est-ouest à pendage abrupt vers le sud dont les faces sont généralement orientées en direction sud. Ces unités sont, du nord au sud : (i) 400 mètres du groupe de Kewagama, constitués d'épaisses bandes de wackes interstratifiées; (ii) 1 500 mètres du groupe de Blake River, assemblage volcanique qui comprend toutes les minéralisations économiquement exploitables connues du terrain; et (iii) 500 mètres du groupe de Cadillac, constitués d'épaisses bandes de wackes interstratifiées avec du schiste pélitique et une petite formation de fer.

Dans tout le terrain, des zones d'altération en séricite forte et en chlorite, qui encaissent une minéralisation sulfurée allant de massive à disséminée (de laquelle de l'or, de l'argent, du cuivre et du zinc sont extraits à la mine LaRonde), suivent des zones de cisaillement anastomosées à pendage abrupt de direction est-ouest dans les unités volcaniques du groupe de Blake River de l'est vers l'ouest. Les zones de cisaillement, qui comportent une large structure, la zone structurelle Doyon-Dumagami, hôte de plusieurs occurrences aurifères importantes (dont la mine d'or Doyon et les anciennes mines Bousquet), ont été repérées sur plus de 10 kilomètres dans le groupe de Blake River à partir de la mine LaRonde en direction ouest, jusqu'à la mine d'or Mouska.

Minéralisation

Les zones aurifères de la mine LaRonde sont constituées de lentilles, allant d'un fin cordon à un agrégat massif, de pyrite brute disséminée contenant du zinc, du cuivre et de l'argent. Dix zones, dont la taille varie de 50 000 tonnes à 40 000 000 de tonnes, ont été repérées, dont quatre sont (ou sont estimées comme étant)

économiquement exploitables. La teneur en or n'est pas proportionnelle à la teneur totale en sulfure, mais elle s'accroît avec la teneur en cuivre. Les teneurs en or sont également plus élevées là où les lentilles de pyrite sont recoupées par des fractures nord-sud étroitement espacées.

Ces mêmes rapports existent dans les zones entourant le puits Penna. La minéralisation zinc/argent (c.-à-d. la zone 20 Nord) contenant de plus faibles valeurs aurifères, qui est courante dans la partie supérieure de la mine, se transforme en minéralisation or/cuivre dans la partie inférieure de la mine. À la mine LaRonde, la teneur en or s'accroît également là où la minéralisation est entrecoupée par des fractures nord-sud. Les principaux sulfures de métal commun présents dans la mine LaRonde sont la chalcopryrite (cuivre) et la sphalérite (zinc).

De l'avis de la société, la zone 20 Nord est l'une des plus vastes zones minéralisées de sulfure massif aurifère connues au monde et l'une des plus grandes zones minéralisées connues de la région de l'Abitibi, en Ontario et au Québec. La zone 20 Nord contient la majeure partie des réserves et des ressources minérales de la mine LaRonde, dont 34 158 575 tonnes de réserves prouvées et probables d'une teneur de 4,37 grammes par tonne, ce qui représente 95 % du total des réserves prouvées et probables de LaRonde, 5 263 322 tonnes de ressources minérales mesurées et indiquées d'une teneur de 1,61 gramme par tonne, ce qui représente 83 % du total des ressources minérales mesurées et indiquées de LaRonde, et 4 627 096 tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur de 6,08 grammes par tonne, ce qui représente 94 % du total des ressources minérales présumées de LaRonde.

La zone 20 Nord se manifeste d'abord à une profondeur de 700 mètres sous la surface et a été repérée jusqu'à une profondeur de 3 100 mètres sous la surface, et elle demeure ouverte en profondeur. Grâce à un plus grand accès aux niveaux inférieurs de la mine (soit les niveaux 170, 194, 215, 224 et 239), la transformation du gisement de minerai de « zinc/argent » en un gisement d'« or/cuivre » s'est poursuivie en 2008.

La zone 20 Nord peut être divisée en zone enrichie de zinc/argent au niveau supérieur et en zone enrichie d'or/cuivre au niveau inférieur. La zone de zinc a été repérée sur une distance verticale de 1 700 mètres et une distance horizontale de 570 mètres, son épaisseur atteignant près de 40 mètres. La zone aurifère a été repérée sur une distance verticale de plus de 2 200 mètres et une distance horizontale de 900 mètres, son épaisseur variant de 3 à 40 mètres. La zone de zinc consiste en une minéralisation massive de zinc/argent contenant de 50 % à 90 % de pyrite massive et de 10 % à 50 % de sphalérite massive brun pâle. La minéralisation de la zone aurifère renferme de 30 % à 70 % de pyrite, allant de pyrite finement disséminée à pyrite massive contenant de 1 % à 10 % de veinules de chalcopryrite, de sphalérite diffuse en petite quantité et de rares parcelles d'or visible. Les teneurs en or sont généralement reliées à la teneur en chalcopryrite ou en cuivre. Il s'agit du même rapport qui a été noté la première fois à la zone principale du puits n° 1. En profondeur, la lentille de sulfure massif devient plus riche en or et en cuivre. En 2008, 2,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,69 grammes d'or par tonne, de 66,7 grammes d'argent par tonne, de 0,33 % de cuivre, de 3,41 % de zinc et de 0,39 % de plomb ont été extraites de la zone 20 Nord.

Exploration

Le tonnage combiné des réserves minérales prouvées et probables à la mine LaRonde à la fin de l'exercice 2008 s'établit à 35,8 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport aux données comparatives de la fin de l'exercice 2007. Ces réserves minérales comprennent le remplacement de 2,6 millions de tonnes qui ont été extraites en 2008. La capacité de la société à maintenir ce niveau de réserves minérales prouvées et probables est principalement attribuable au succès continu de ses travaux d'exploration en profondeur ainsi qu'à la hausse des prix moyens des métaux sur trois ans utilisés pour les estimations de la fin de l'exercice 2008.

En 2008, le programme d'exploration à la mine LaRonde consistait en la poursuite du forage au diamant à partir de la galerie d'exploration du niveau 215, à une profondeur d'environ 2 150 mètres sous la surface. Cette galerie a été prolongée à l'ouest du puits Penna en 2007 et 2008 et permet d'effectuer des forages en profondeur sur 2 000 mètres le long de la couche stratigraphique Bousquet-LaRonde. Une grande partie des travaux de forage de 2008 visait à poursuivre l'exploration vers l'ouest, en dessous et en prolongement du gisement Bousquet II. Un autre objectif important des forages consistait à entreprendre l'exploration à l'extrémité est du gisement. La majeure partie

des travaux d'exploration ont été effectués à une profondeur se situant entre 2 000 et 3 000 mètres sous la surface. Le forage systématique le long de la couche stratigraphique Bousquet a été fructueux dans le passé, ayant notamment mené à la découverte du gisement LaRonde. En dernier lieu, afin de confirmer la continuité, des forages intercalaires ont également été effectués dans certains secteurs de l'enveloppe de ressources située sous le niveau 245, et des forages de délimitation ont été effectués, principalement dans la zone 20 Nord, afin de finaliser le plan des chambres.

Au cours de 2008, un total de 245 trous ont été forés à LaRonde sur une longueur totale de 28 039 mètres, comparativement à 195 trous d'une longueur totale de 35 319 mètres en 2007. Parmi les trous forés en 2008, 178 (10 323 mètres) étaient destinés à délimiter les chambres de forage, 53 (7 628 mètres) étaient des forages de définition et 14 (10 088 mètres) ont servi à l'exploration en profondeur (sous le niveau 245). En 2007, 136 trous (8 587 mètres) étaient destinés à délimiter les chambres d'abattage, 27 trous (6 052 mètres) étaient des forages de définition et 32 trous (20 680 mètres) étaient destinés à l'exploration en profondeur (sous le niveau 245). Les dépenses affectées au forage au diamant à la mine LaRonde au cours de 2008 ont atteint environ 4,2 millions de dollars, dont 1,3 million de dollars liés à la définition et à la délimitation ont été constatés dans les frais d'exploitation à la mine LaRonde. Les dépenses liées à l'exploration en 2008 ont atteint 2,9 millions de dollars et devraient atteindre 1,5 million de dollars en 2009.

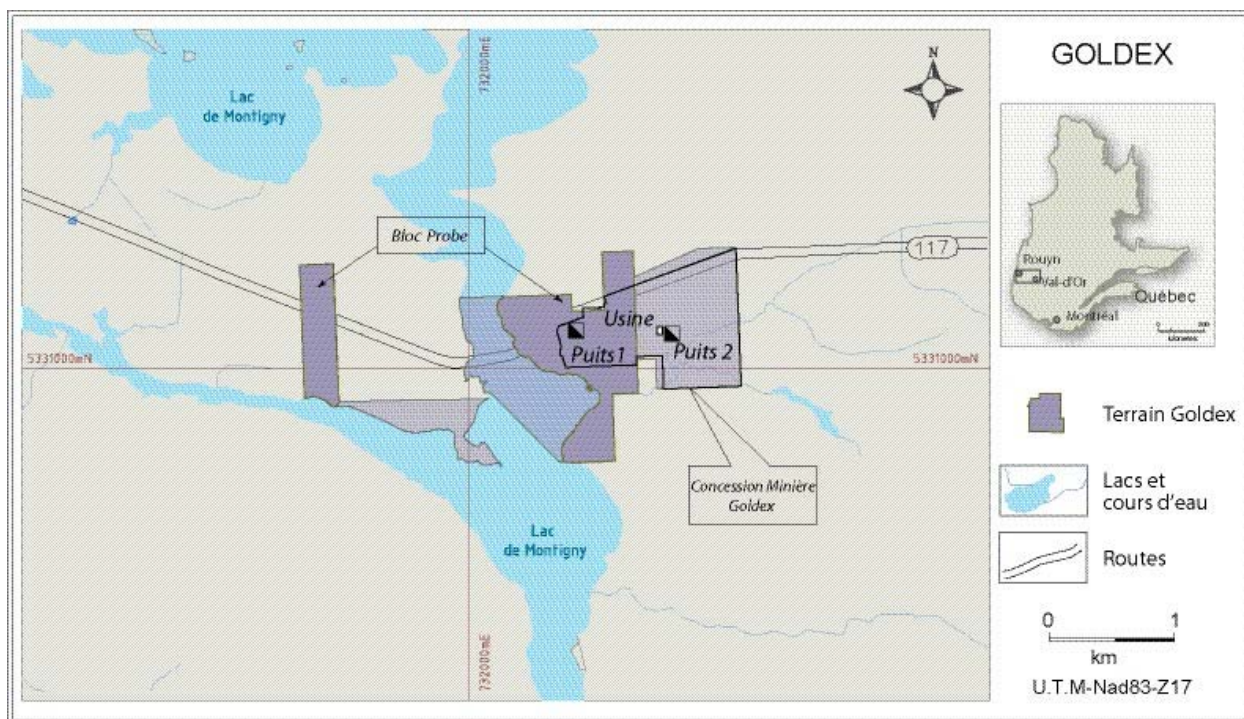
La zone 20 Nord a été la principale cible des travaux de forage effectués en 2008. Les résultats des travaux de forage intercalaire effectués en 2008 dans la zone 20 Nord, sous le niveau 245, conjugués aux prix des métaux plus élevés utilisés pour établir les estimations des réserves et des ressources à la fin de 2008, ont contribué à l'ajout aux réserves minérales probables de 207 027 onces d'or (2,6 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,47 grammes d'or par tonne), situées sous le niveau 245.

En 2006 et 2007, des travaux de forage d'extension effectués à l'ouest de l'enveloppe de réserves et de ressources connues sous le niveau 245 avaient permis de croiser un secteur d'anomalies le long de l'horizon de la zone 20 Nord, sous le gisement Bousquet II et en profondeur. En 2008, la société a prolongé la galerie d'exploration du niveau 215 d'environ 341 mètres afin de poursuivre le forage d'exploration plus à l'ouest des réserves actuelles situées sous le niveau 245. Malheureusement, les teneurs du minerai dans cette zone se sont révélées inférieures à celles constatées dans le cadre des forages de 2006-2007.

Mine Goldex

La mine Goldex, qui est entrée en production commerciale en août 2008, est située dans la municipalité de Val-d'Or, au Québec, à environ 60 kilomètres à l'est de la mine LaRonde. Au 31 décembre 2008, les réserves minérales prouvées de la mine Goldex étaient estimées à environ 27 222 onces contenues dans 0,4 million de tonnes de minerai d'une teneur de 1,95 gramme par tonne, et ses réserves minérales probables, à 1,54 million d'onces d'or contenues dans 23,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,05 grammes par tonne.

Emplacement des terrains de la mine Goldex



La mine Goldex est reliée au réseau routier provincial. L'altitude y est d'environ 302 mètres au-dessus du niveau de la mer. Tous les besoins en électricité de la mine Goldex sont comblés par la société Hydro-Québec, grâce aux raccordements à son réseau de transport d'électricité principal. Toute l'eau exigée pour la mine Goldex provient directement de la rivière Thompson, située à proximité immédiate du projet, ou du recyclage des eaux provenant du bassin de surface et du bassin de résidus auxiliaire.

La mine Goldex est exploitée aux termes d'un bail minier obtenu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et aux termes de certificats d'autorisation délivrés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La société détient un intérêt économique direct de 100 % dans le terrain Goldex, qui est constitué de 20 claims miniers contigus et d'un bail minier provincial, couvrant une superficie totale d'environ 273,3 hectares et comprenant trois blocs : le bloc Probe (122,7 hectares), le bloc Dalton (10,4 hectares) et le bloc Goldex Extension (140,2 hectares). Les claims sont renouvelables tous les deux ans moyennant le versement de droits minimes. Le bail minier expire en 2028 et est automatiquement renouvelable pour trois autres périodes de 10 ans chacune moyennant le versement de droits minimes. La société détient également un autre bail couvrant 418,5 hectares de droits de surface qui sont affectés à un bassin de résidus auxiliaire. Ce bail est renouvelable annuellement moyennant le versement de droits minimes.

La mine Goldex comprend des exploitations souterraines auxquelles deux puits donnent accès, une usine de traitement, des installations d'entrepôt du minerai et d'autres installations connexes. La zone Goldex Extension, qui est le gisement d'or sur lequel la société concentre ses travaux d'exploration, de mise en valeur et de production, a été découverte en 1989 dans le bloc Goldex Extension (bien que la société estime qu'une faible partie du gisement soit également présente dans les blocs Dalton et Probe). Étant donné que la mine Goldex est entrée en production, aux termes d'une convention d'option intervenue entre la société, Goldex Mines Limited (remplacée par la société) et la succession de John Michael Dalton Jr. (la « succession Dalton »), à la suite de l'exercice de cette option et du versement d'une somme globale de 500 \$ à la société, cette dernière émettra 18 000 de ses actions aux bénéficiaires de la succession Dalton. Probe Mines Limited a droit à une redevance de 5 % calculée à la sortie de la fonderie sur le bloc Probe. En 2008, des travaux exploratoires ont été entrepris dans la zone principale située sur le terrain du bloc Probe à l'ouest de l'actuelle zone d'exploitation.

La région de l'Abitibi dans le nord-ouest du Québec, où est située la mine Goldex, a un climat de type continental et reçoit des chutes de pluie moyennes de 64 centimètres par année et des chutes de neige moyennes de 318 centimètres par année. Les températures mensuelles moyennes varient d'un minimum de -23°C en janvier à un maximum de 23°C en juillet. En temps normal, l'exploitation minière se poursuit toute l'année, sans interruption attribuable aux conditions climatiques. La société estime que la région de l'Abitibi dispose d'un bassin de personnel minier expérimenté suffisant pour satisfaire aux besoins de l'exploitation de la mine Goldex.

En 1997, une étude réalisée par la société a démontré que le gisement ne pouvait pas être exploité de manière rentable au cours de l'or de l'époque, selon l'approche choisie et les teneurs indiquées par les forages. Ainsi, le terrain a fait uniquement l'objet de travaux d'entretien et les galeries ont été inondées. En février 2005, une nouvelle estimation des réserves et des ressources a été produite pour la zone Goldex Extension. Les résultats de cette étude et d'une étude de faisabilité révisée ont permis d'établir une estimation des réserves probables de 1,6 million d'onces d'or, contenues dans 20,1 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,54 grammes d'or par tonne. Le modèle d'estimation des ressources de la zone Goldex Extension a été révisé et, en mars 2005, la société a approuvé l'étude de faisabilité révisée et la construction de la mine Goldex. On s'attend à ce que, en 2009, la production d'or de la mine Goldex atteigne environ 165 000 onces et à ce que le total estimatif des coûts décaissés par once s'établisse à environ 311 \$. Au cours de la période de 2009 à 2017, le total des coûts décaissés par once devrait s'établir, selon les estimations, à environ 270 \$ en moyenne, et la production d'or moyenne, à 160 000 onces annuellement. La société prépare actuellement une étude d'évaluation de la faisabilité d'une augmentation du taux de production quotidien minimal de la mine Goldex afin de le faire passer de 6 900 tonnes par jour à au moins 8 000 tonnes par jour.

Installations d'extraction et de broyage

Au moment où la société a entrepris la construction de la mine Goldex, les installations de surface comprenaient un chevalement, un bâtiment abritant l'installation de levage et un bâtiment abritant un atelier de mécanique, un entrepôt et un bureau. En outre, le terrain Goldex comportait un puits d'une profondeur de 790 mètres (le puits n° 1) permettant d'accéder aux galeries. Le puits n° 1 sert principalement au levage des stériles résultant des activités de mise en valeur.

Le fonçage d'un nouveau puits de production a été achevé en 2007. Le nouveau puits (puits n° 2) d'un diamètre de 5,5 mètres possède un cuvelage de béton de 20 pouces d'épaisseur et sert à la fois à la ventilation et au levage du minerai. Le puits n° 2 a une profondeur de 865 mètres et comporte cinq stations. Une poulie Koepe remise à neuf a été installée pour les besoins de la production et des services connexes, et un treuil auxiliaire a été installé pour le service du personnel et les situations d'urgence. Le treuil d'extraction est équipé d'une cage par skip et d'un skip. Chaque skip a une capacité de 20 tonnes métriques et le puits a une capacité de levage moyenne de 7 000 tonnes métriques de minerai par jour.

Au cours de 2008, environ 4 850 mètres de travaux d'aménagement latéraux et verticaux ont été réalisés et le système de manutention du minerai a été mis en service.

Méthodes d'extraction

La mine Goldex a recours à une méthode d'extraction en vrac à grand volume, rendue possible grâce à une exploitation par grands chantiers d'abattage. Le forage et le dynamitage de trous de production de 165 millimètres produisent des matériaux de déblais de dimension suffisante pour maximiser la rentabilité. Le recours à cette méthode oblige à laisser un certain pourcentage du minerai abattu dans le chantier d'abattage afin de réduire les coûts de remblayage de même que la solifluxion des parois. L'extraction du minerai du gisement nécessite peu de travaux d'aménagement.

Installations de surface

La construction de l'usine de la mine Goldex a commencé au deuxième trimestre de 2006 et a pris fin au premier trimestre de 2008. Le broyage à l'usine Goldex se fait en deux étapes suivant un circuit composé d'un

broyeur semi-autogène et d'un broyeur à boulets. La société estime que les deux tiers de l'or seront récupérés au moyen d'un circuit de concentration par gravité et d'une table à secousses et seront affinés sur place. Le reste de l'or et de la pyrite sera récupéré au moyen d'un processus de flottation. Le concentré est ensuite épaissi puis transporté par camion à l'usine de la mine LaRonde, où il est traité par cyanuration. Une fois traité, le concentré passe dans le circuit Merrill Crowe de l'usine de la mine LaRonde, et l'or récupéré est ajouté aux métaux précieux provenant de la mine LaRonde. La société vise un taux moyen de récupération de l'or de 93,6 %.

De plus, les installations de surface de la mine Goldex comprennent une sous-station électrique, un bâtiment abritant un compresseur, un bâtiment abritant des bureaux administratifs et des vestiaires, un entrepôt, un chevalement de béton sur le puits n° 2, des installations d'entreposage des déchets dangereux et un dôme couvrant les stocks de réserves de minerai. En 2008, l'usine de traitement a été mise en service de même que la station de pompage de Manitou et ses 24 kilomètres de pipeline.

Récupération des métaux

Depuis le début de la production commerciale en août 2008 à la fin de l'exercice, l'usine de Goldex a traité environ 1,12 million de tonnes de minerai, soit en moyenne environ 5 800 tonnes de minerai par jour, et a fonctionné à environ 90 % du temps disponible. Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la mine Goldex en 2008.

	Teneur du minerai traité	Récupération par gravité		Récupération par flottation-cyanuration		Taux de récupération global		Production payable
Or.....	1,86 g/t	42 637 oz	63,67 %	15 905 oz	23,75 %	58 542 oz	87,42 %	57 435 oz

Questions environnementales

Les permis environnementaux de construction et d'exploitation d'une installation d'extraction minière pour la mine Goldex ont été obtenus du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en octobre 2005. Ces permis couvrent également la construction et l'exploitation d'un bassin de décantation destiné au traitement des eaux de mine, et ces installations ont été construites sur le site de la mine Goldex.

En novembre 2006, la société et le gouvernement du Québec ont conclu une entente permettant l'élimination des résidus de Goldex au site minier Manitou, parc de résidus autrefois utilisé par un tiers sans lien avec la société qui a été cédé au gouvernement du Québec. Le site minier Manitou présente des problèmes de drainage acide; la construction par la société d'installations de traitement des résidus et l'entreposage des résidus provenant de la mine Goldex sur ce site ont été acceptés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec comme étant un plan de réhabilitation valide pour traiter le problème de drainage acide du site Manitou. Aux termes de l'entente, la société gère la construction et l'exploitation des installations de traitement des résidus et le gouvernement prend en charge l'excédent des coûts par rapport au budget établi par la société pour ces installations dans l'étude de faisabilité de Goldex. Le gouvernement du Québec conserve la responsabilité de la totalité de la contamination environnementale au parc de résidus Manitou et de la fermeture définitive de l'installation. Par ailleurs, la société a construit un parc de résidus distincts (le bassin de résidus auxiliaire) près de la mine Goldex. Les permis environnementaux nécessaires à la construction et à l'exploitation du bassin de résidus auxiliaire de la mine Goldex ont été obtenus en mars 2007. En 2008, 486 000 tonnes de résidus de Goldex ont été déversées dans le bassin de résidus auxiliaires et 634 000 tonnes ont été déversées dans le bassin de Manitou étant donné que le pipeline reliant les installations de Manitou n'a pas été achevé avant août 2008.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations liées à la mise en exploitation de la mine Goldex se sont élevées à 214 millions de dollars, dont une tranche de 33 millions de dollars a été engagée en 2008. Environ 95 millions de

dollars ont été dépensés pour le fonçage du nouveau puits, les travaux d'aménagement souterrains et le matériel de construction et d'exploitation, tandis qu'une somme additionnelle de 60 millions de dollars a été dépensée pour l'usine de traitement et l'installation de gestion des résidus. Le reste du budget a servi aux installations de surface. Les dépenses en immobilisations liées au maintien devraient atteindre 8,9 millions de dollars en 2009.

Travaux d'aménagement

En 2008, environ 4 850 mètres de travaux d'aménagement latéraux et verticaux ont été réalisés au coût de 12 millions de dollars. En 2009, 4 200 mètres de travaux d'aménagement sont prévus avec un budget de 10,7 millions de dollars (dont 5,5 millions de dollars en travaux d'aménagement différés). En outre, un plan incliné du niveau 58 au niveau 51 sera achevé en 2009.

Géologie, minéralisation et exploration

Géologie

Le terrain Goldex, apparenté sur le plan géologique au terrain LaRonde, est situé près de la limite méridionale de la sous-province archéenne de l'Abitibi (2,7 milliards d'années), terrane de granite et de roches vertes caractéristique qui se trouve dans la province du lac Supérieur du Bouclier canadien. La structure régionale la plus importante est la zone de faille CLL, qui borne les sous-provinces de l'Abitibi et du Pontiac, et qui présente une orientation est-sud-est. Le gisement Goldex se trouve dans un filon-couche de diorite quartzique, la « granodiorite » de Goldex, encaissée dans une succession de roches volcaniques mafiques à ultramafiques, dont l'orientation générale est généralement ouest-nord-ouest.

Minéralisation

La minéralisation aurifère de Goldex est gisement du genre filonien de quartz-tourmaline. Les filons et les filonnets aurifères de quartz-tourmaline-pyrite sont la résultante d'un contrôle structural très marqué. La structure la plus importante directement reliée à la minéralisation est une zone de cisaillement bien définie, connue sous le nom de mylonites de Goldex, dont l'épaisseur peut atteindre 5 mètres et que l'on observe dans les granodiorites de Goldex, immédiatement au sud de la zone Goldex Extension (qui abrite toutes les réserves minérales connues), ainsi que d'autres minéralisations aurifères. D'orientation ouest-nord-ouest et présentant un pendage de 65 à 75 degrés vers le nord (et dans une moindre mesure, de 60 à 80 degrés vers le sud), des zones de fracture mineures (inversées du nord au sud) apparaissent en parallèle mais au nord des mylonites de Goldex et contrôlent la minéralisation filonienne de quartz-tourmaline-pyrite. Trois environnements filoniens (tous orientés ouest-nord-ouest, mais qui ont des pendages différents) apparaissent dans la zone Goldex Extension. L'environnement filonien le plus important se compose de filons de cisaillement d'extension qui ont un pendage de 30 degrés vers le sud, et qui ont en règle générale une épaisseur inférieure à 10 centimètres. Ces filons s'accompagnent aussi d'autres filons de cisaillement d'extension (qui ont aussi généralement moins de 10 centimètres d'épaisseur) et qui ont un pendage de 30 à 45 degrés vers le nord. Le troisième filon est constitué de filons de zone de cisaillement pouvant atteindre un mètre d'épaisseur qui surviennent à l'occasion dans les zones de fracture à pendage abrupt vers le nord. Les environnements filoniens (et les altérations qui les accompagnent) forment ensemble des enveloppes lithostratigraphiques pouvant atteindre une épaisseur de 30 mètres et qui ont un pendage d'environ 30 degrés vers le sud (parallèle à l'orientation générale du filon principal). Par contre, ils ont toujours la même orientation (un pendage de 75 degrés vers le nord) que celle des granodiorites de Goldex et des principales zones de fracture.

La zone Goldex Extension s'étend de 500 à 800 mètres sous la surface et se trouve entièrement comprise dans les granodiorites de Goldex. La zone est délimitée par l'intensité de l'enveloppe de stockwork du filon quartzique plutôt que par la présence de filons individuels. La zone en question a une forme presque ovoïde (aplatie dans le sens de l'orientation du filon-couche), et est allongée quasi-horizontalement (en parallèle avec les failles de direction et les zones de fracture d'orientation ouest-nord-ouest); sa taille dépasse 300 mètres de hauteur sur 450 mètres de longueur (dans une direction ouest-nord-ouest) et son épaisseur s'accroît rapidement, à partir de 25 mètres en bordure de ses marges est-ouest, jusqu'à 150 mètres à son centre. Les résultats de l'exploration ont permis de circonscrire pour l'essentiel la zone Goldex Extension à son extrémité ouest. D'autres travaux

d'exploration seront nécessaires pour définir le sommet et la limite est de la zone. La minéralisation présumée située dans la partie est du terrain prolonge la zone Goldex Extension de 175 mètres vers l'est et de 125 mètres sous l'enveloppe de réserves probables actuelle. La zone Goldex Extension présente une ouverture vers l'est-sud-est au-dessus du niveau 73, sur une distance d'environ 300 mètres.

Une forte altération d'albite-séricite des roches de quartz-diorite entoure les filons de quartz-tourmaline-pyrite et recouvre presque 80 % de la zone minéralisée. À l'extérieur des enveloppes, une chloritisation antérieure a altéré la diorite quartzique et lui a imprimé une couleur gris-vert plus foncée. À l'occasion, des enclaves de diorite quartzique de couleur gris-vert moyen relativement peu altérées (non filoniennes ni aurifères) se trouvent dans la zone Goldex Extension (elles sont comprises exceptionnellement comme stériles endogènes, car elles permettent la configuration souple exigée aux fins de l'extraction).

La majeure partie de l'or apparaît sous forme de particules microscopiques qui accompagnent la plupart du temps la pyrite (elles sont en règle générale à proximité des grains et des cristaux, mais 20 % des particules apparaissent aussi dans la pyrite) présente dans les filons de quartz-tourmaline, ainsi que dans de minces fractures dans la diorite quartzique altérée par la séricite-albite (mais qui se trouvent la plupart du temps dans l'environnement immédiat des filons). Par ailleurs, moins de 1,5 % de l'or se présente sous forme de calavérite (tellurure d'or).

Exploration

En 2008, un total de 46 trous ont été forés sur une longueur totale de 8 310 mètres et ont contribué à définir les prolongements immédiats de la zone Goldex Extension, et notamment à confirmer ses limites supérieures. De plus, 13 trous sur une longueur totale de 3 175 mètres ont permis de délimiter un petit bloc de ressources aurifères présumées associées à la zone Sud, situées dans les terrains volcaniques immédiatement au sud de la zone Goldex Extension. Par ailleurs, deux autres trous sur une longueur totale de 1 134 mètres ont été achevés et ont confirmé le potentiel d'exploration de la zone Goldex Deep (d'un style similaire à la zone Goldex Extension, mais située à environ 250 mètres en dessous de l'infrastructure minière actuelle).

En 2009, 62 % du budget d'exploration sera affecté au forage d'une galerie d'exploration de 212 mètres de long permettant le forage des parties orientales de la zone Goldex Extension, 22 % sera affecté à parfaire le forage de définition des ressources aurifères de la zone Main (l'ancienne zone « principale » au-dessus du niveau 33) et le 16 % restant sera affecté à l'achèvement des travaux de forage de la zone Goldex Extension et à l'exécution de nouveaux essais dans d'anciens trous de forage de la zone Goldex South.

Mine Kittila

La mine Kittila, exploitée commercialement depuis septembre 2008, se trouve à environ 900 kilomètres au nord de Helsinki et à 50 kilomètres au nord-est de la ville de Kittila, dans le nord de la Finlande. Au 31 décembre 2008, selon les estimations, la mine Kittila renfermait des réserves minérales probables composées de 3,2 millions d'onces comprises dans un total de 21,4 millions de tonnes de minerai titrant à 4,7 grammes par tonne. La mine Kittila est reliée par une route pavée au village de Kiistala, situé dans la partie sud du bloc de claims principal. Le gisement d'or se trouve à proximité du petit village de Rouravaara, à environ 10 kilomètres au nord du village de Kiistala, et il est accessible par une route en gravier de bonne qualité praticable en tout temps. Le terrain se trouve à proximité des infrastructures, dont l'électricité, l'aéroport et la ville de Kittila, ainsi que des entrepreneurs en travaux miniers et en construction. Le projet peut aussi compter sur une main-d'œuvre compétente.

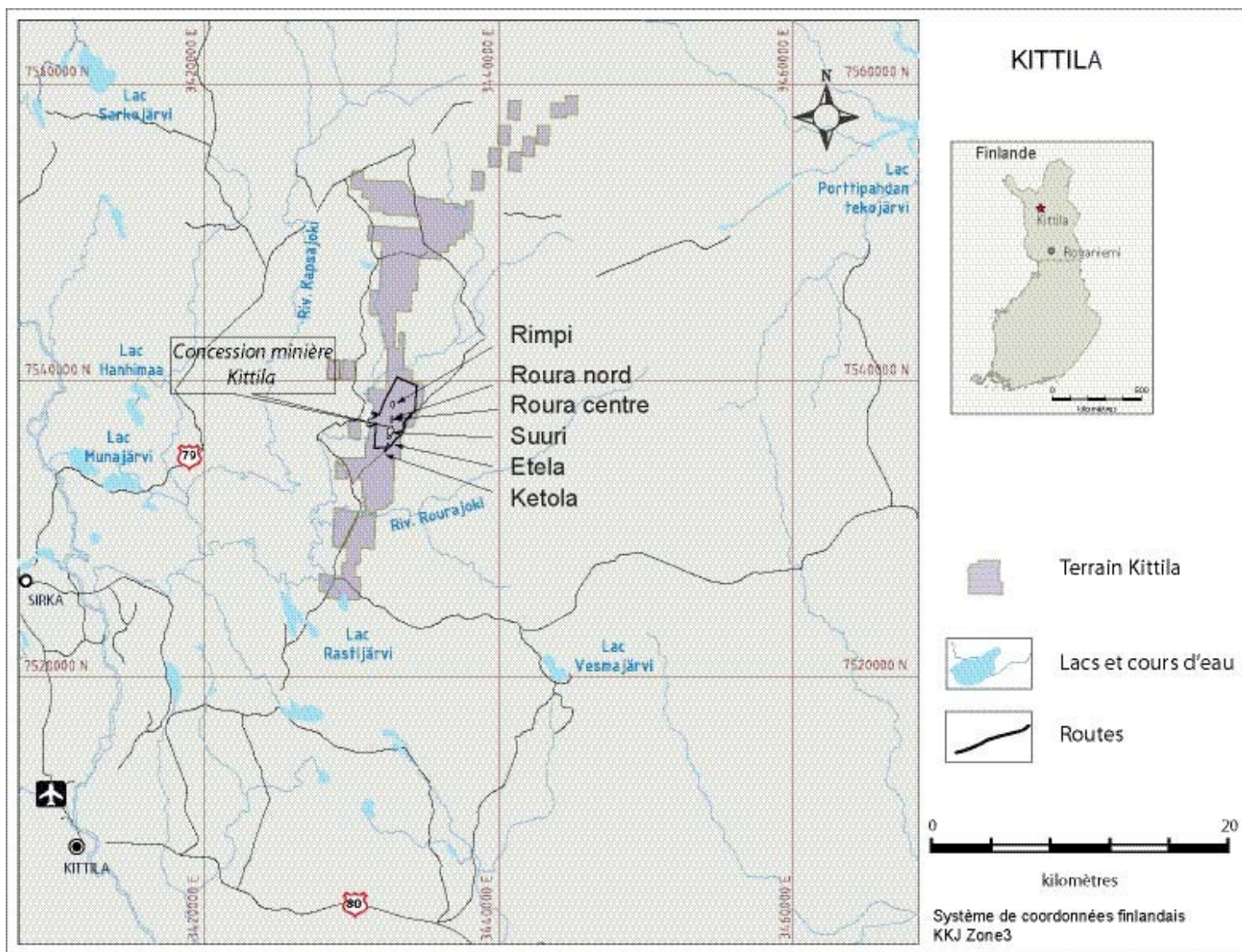
L'ensemble des terres entourant et englobant la mine Kittila est composé de 84 tènements couvrant une superficie totale d'environ 6 969 hectares et d'un permis d'exploitation minière couvrant environ 847 hectares. Les tènements miniers forment trois blocs séparés. Le bloc principal se compose du permis d'exploitation minière Suurikuusikko et de 69 tènements contigus couvrant 5 850 hectares. Le centroïde du bloc se trouve à 25,4110 de longitude est et à 67,9683 de latitude nord. Les autres tènements forment des blocs isolés de trois à cinq tènements contigus ou groupés, situés tout près du bloc principal de Suurikuusikko et entre les municipalités de Kittila et de Sodankyla.

Les limites du permis d'exploitation minière sont établies par des points arpentés au sol, tandis que les limites des autres tènements n'exigent pas de levé d'arpentage. Tous les tènements de la mine Kittila sont enregistrés au nom d'Agnico-Eagle AB, filiale en propriété exclusive indirecte de la société. Selon le registre foncier du gouvernement finlandais, tous les tènements sont en règle. Les dates d'expiration des tènements vont jusqu'en juin 2013. Les tènements demeurent en vigueur pendant une période de trois à cinq ans, sous réserve du versement d'un loyer annuel minime pour conserver le tènement et des prolongations de trois ans ou plus peuvent être accordées. D'anciens titres miniers ont expiré en 2008. La société avait exploré les terrains visés par ces tènements expirés et, en fonction des résultats, avait déterminé qu'ils ne présentaient aucun potentiel de minéralisation aurifère. À l'heure actuelle, ces tènements ne font l'objet d'aucun claim. La société détient actuellement un permis d'exploitation pour la mine Kittila. Cette mine est assujettie à une redevance de 2,0 % calculée à la sortie de la fonderie et payable à la République de Finlande à compter de 2011.

La région où est située la mine Kittila est très peu peuplée et se trouve à une altitude comprise entre 200 et 245 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le terrain se caractérise surtout par de petites collines boisées, séparées par des marécages, des lacs et un réseau de rivières. Le gisement d'or se trouve dans un secteur qui n'a pas d'usage particulier pour l'instant et qui est assez grand pour y aménager des installations de gestion des résidus. Les besoins en eau de la mine Kittila sont comblés par la rivière Seurujoki, située à proximité, et par la recirculation de l'eau provenant de l'assèchement des puits et du bassin de résidus.

La mine est située au-delà du cercle arctique, mais le climat y est tempéré par le Gulf Stream qui passe au large de la Norvège; ainsi, le climat du nord de la Finlande se compare à celui de l'Est du Canada. La température en hiver varie entre -10°C et -30°C , alors que la température en été peut varier entre 10°C et 25°C . Les travaux d'exploration et d'extraction peuvent avoir lieu pendant toute l'année. Compte tenu de la latitude très nordique de la région, les journées en hiver sont très courtes, et on observe une brève période où il fait nuit pendant 24 heures, durant le solstice d'hiver. À l'inverse, les journées d'été sont très longues, et s'accompagnent de périodes où il fait jour pendant 24 heures, au début de l'été pendant le solstice d'été. Les précipitations annuelles varient entre 5 et 50 centimètres, dont le tiers sous forme de neige. La neige commence habituellement à tomber en novembre et demeure au sol jusqu'en mars ou avril.

Emplacement des terrains de la mine Kittila



La société a fait l'acquisition de sa participation indirecte de 100 % dans la mine Kittila dans le cadre de l'acquisition de Riddarhyttan qui a été menée à terme en novembre 2005. Voir la rubrique « – Historique et développement de la société ». En juin 2006, sur le fondement d'une étude de faisabilité ayant fait l'objet d'un examen indépendant, la société a approuvé la construction de la mine Kittila. La mine Kittila est actuellement une exploitation à ciel ouvert, à laquelle devrait s'ajouter une exploitation souterraine dotée d'une rampe d'accès à compter de 2010. Le minerai sera traité dans une usine de surface d'une capacité de 3 000 tonnes par jour. L'usine a été mise en chantier à la fin de 2008 et les travaux devraient être achevés d'ici la fin du premier trimestre de 2009. La production limitée de concentré aurifère a commencé en septembre 2008 et celle d'argent aurifère, en janvier 2009. On s'attend à ce que la mine Kittila produise environ 125 000 onces d'or en 2009 et à ce que le total des coûts décaissés par once s'établisse à environ 333 \$. Au cours de la période de 2009 à 2018, le total des coûts décaissés par once est estimé à environ 350 \$ et la production d'or moyenne devrait atteindre environ 160 000 onces annuellement. Une étude est actuellement en cours afin d'évaluer la faisabilité de doubler la production d'or annuelle pour qu'elle atteigne 300 000 onces. Cela nécessiterait le fonçage de nouveaux puits et l'agrandissement de l'usine de Kittila.

Installations d'extractions et de broyage

Les gisements de Kittila seront initialement exploités au moyen de deux puits à ciel ouvert, et par la suite au moyen d'une exploitation souterraine destinée à extraire le minerai du gisement en profondeur. De plus, d'autres petits chantiers à ciel ouvert serviront à extraire éventuellement le reste des réserves se trouvant près de la surface. L'extraction à ciel ouvert a commencé en mai 2008 et le minerai extrait a été placé en stock. Au 31 décembre 2008, 312 000 tonnes de minerai au total avaient été placées en stock et 5,2 millions de tonnes de résidus avaient été extraites. Les travaux de construction du plan incliné donnant accès aux réserves souterraines se sont poursuivis et, à ce jour, les travaux d'aménagement souterrains ont progressé sur environ 5 200 mètres.

Méthodes d'extraction

La mine Kittila exploite actuellement le gisement Suurikuusikko au moyen d'un chantier à ciel ouvert d'une profondeur de 150 mètres. Le minerai est extrait en gradins de cinq mètres avec les stériles à l'aide de techniques de dynamitage dites « *buffer blasting* » et est chargé à part afin de réduire au minimum la dilution et de maximiser la récupération du minerai. Des excavatrices hydrauliques chargent le minerai sur des camions de 90 tonnes qui l'acheminent au concasseur tandis que les stériles sont transportés dans la zone qui leur est réservée. Environ 3 000 tonnes de minerai par jour alimentent le concentrateur. L'extraction à ciel ouvert devrait durer cinq ans, période au cours de laquelle l'aménagement de la rampe d'accès à l'exploitation souterraine devrait se poursuivre.

L'extraction souterraine se fera au moyen de la méthode de stockage en chambre ouverte avec remblayage ultérieur. Les chambres auront une hauteur de 25 à 40 mètres et produiront environ 10 000 tonnes de minerai chacune. Afin d'assurer une production suffisante de minerai pour alimenter l'usine, environ quatre kilomètres de tunnel seront aménagés chaque année. Après l'extraction, les chambres seront remplies de remblai bétonné pour assurer la sécurité de l'extraction du minerai dans les chambres adjacentes. Le minerai sera acheminé au concasseur de surface au moyen de camions utilisant la rampe d'accès.

Installations de surface

La construction de l'usine de traitement et de l'équipement connexe a été achevée en 2008. La construction de nouvelles installations d'entretien pour l'équipement de la mine à ciel ouvert était presque complétée à la fin de l'exercice. Les installations de surface permanentes sur le site incluent actuellement un immeuble abritant les bureaux, un entrepôt, un atelier d'entretien, une station de production d'oxygène, une usine de traitement, un parc de stockage, un concasseur, un abri pour le convoyeur à courroie et une trémie à minerai. Par ailleurs, des structures temporaires abritent les bureaux de l'entrepreneur et des ateliers.

Les méthodes de traitement du minerai de Kittila sont la flottation, l'oxydation sous pression et le procédé de lixiviation au carbone. L'or est récupéré de la solution par extraction électrolytique et est coulé en lingots d'argent aurifère à l'aide d'un four électrique à induction.

Récupération des métaux

Depuis le commencement de la production limitée de concentré aurifère en septembre 2008 jusqu'à la fin de l'exercice 2008, l'usine de Kittila a traité environ 111 225 tonnes de minerai. Le traitement quotidien a progressivement été augmenté au cours de cette période, mais il a été intentionnellement limité à près de 2 200 tonnes par jour étant donné que l'usine demeure en construction. Le tableau ci-dessous présente les taux de récupération des métaux à la mine Kittila en 2008.

	<u>Teneur du minerai traité</u>	<u>Argent aurifère produit</u>	<u>Taux de récupération global</u>	<u>Production payable</u>
Or.....	3,95 g/t	3 761 oz	24,51 %	3 118 oz

Questions environnementales

La société détient actuellement un permis minier, un permis environnemental et des permis d'exploitation pour la mine Kittila. Tous les permis nécessaires à l'entrée en production ont été reçus au cours de 2008, y compris une mise à jour du permis environnemental permettant le remplacement du procédé de biooxydation par un procédé d'oxydation sous pression, et la modification des pentes des amas de stériles de manière à en réduire l'empreinte environnementale.

La construction de la première phase de la digue à stériles et l'installation d'une membrane d'étanchéité ont été achevées à l'automne 2008. Cette première phase suffira à recevoir les résidus de trois années de production. Les travaux de construction de la deuxième phase commenceront en 2009. L'eau provenant du dénoyage de la ville et l'eau utilisée dans la mine et l'usine sont collectées et traitées par sédimentation. Les émissions ainsi que l'impact environnemental sont contrôlés en conformité avec un programme de surveillance complet qui a été approuvé par les autorités environnementales finlandaises.

Dépenses en immobilisations

Le total des dépenses en immobilisations engagées pour mettre la mine Kittila en production au cours de 2008 s'est élevé à 195 millions de dollars. Environ 5 millions de dollars ont été affectés aux travaux d'aménagement souterrains et à l'équipement de construction et d'extraction tandis qu'une somme supplémentaire de 129 millions de dollars a été affectée à l'usine de traitement et aux installations de traitement des résidus; le reste a été affecté à l'usine de surface et aux coûts préalables à la production. La société s'attend à ce que les dépenses en immobilisations liées au maintien de la mine Kittila en 2009 atteignent environ 35 millions de dollars, dont la majeure partie sera affectée comme suit : matériel d'exploitation des mines à ciel ouvert et souterraines, travaux d'aménagement de l'infrastructure de la mine souterraine, exploration et forages de conversion.

Travaux d'aménagement

Les travaux d'exploitation au chantier à ciel ouvert Suurikuusikko ont progressé tout au long de l'exercice et, au total, 5,2 millions de tonnes de stériles en ont été extraites. Le traitement du minerai provenant de la mine à ciel ouvert a commencé en mai 2008 et 345 000 tonnes de minerai ont été transférées aux stocks et à l'usine en vue de leur traitement. La société s'attend à ce que 9,75 millions de tonnes de stériles et 1,04 million d'onces de minerai soient transférées de la mine à ciel ouvert Suurikuusikko au cours de 2009. Le coût total des travaux d'aménagement de la mine à ciel ouvert en 2008 s'est établi à 15 millions de dollars.

En 2008, les travaux d'aménagement souterrains ont progressé dans les zones Rouravaara et Suurikuusikko où 2 343 mètres de rampe et d'accès sous niveau ont été réalisés au cours de l'exercice. La société s'attend à réaliser 3 400 mètres de travaux d'aménagement latéraux et 220 mètres de travaux d'aménagement verticaux au cours de 2009.

Géologie, minéralisation et exploration

Géologie

La mine Kittila se trouve dans la ceinture de roches vertes de Kittila. La géologie de la région s'apparente à celle de la région de l'Abitibi au Canada. Dans la partie nord de la Finlande, le substratum rocheux est normalement recouvert d'une mince couche de till non consolidé. Les affleurements de substratum sont rares et leur distribution est irrégulière.

Le sous-sol de la région où se trouve la mine est constitué de roches volcano-mafiques et sédimentaires appartenant à la ceinture de roches vertes de Kittila. Les principales formations rocheuses présentent une orientation vers le nord-nord-ouest et ont une configuration presque verticale. Les roches volcaniques se répartissent en roches riches en fer et en roches riches en magnésium, situées respectivement à l'ouest et à l'est. La zone de contact entre ces deux groupes de roches est une zone de transition dont l'épaisseur varie de 10 à 50 mètres. Cette zone, appelée

orientation Suurikuusikko, présente des cisaillements, des bréchifications et une altération hydrothermale très marquée ainsi qu'une minéralisation aurifère.

Le gisement de la mine Kittila se trouve dans l'orientation Suurikuusikko nord-sud qui contient un grand nombre de zones minéralisées dont on a relevé la présence dans une découverte de plus de 25 kilomètres. La majeure partie du travail d'exploration a porté sur la section de 4,5 kilomètres qui contient les réserves et les ressources d'or connues. Du nord au sud, les zones sont celles de Rimminvuoma, de Rouravaara nord (« Roura-N »), de Rouravaara centre (« Roura-C »), de Suurikuusikko (« Suuri »), de Suurikuusikko nord (« Suuri-N »), d'Etela et de Ketola. Les zones de Suuri et de Suuri-N comprennent trois zones parallèles qui étaient précédemment désignées sous les noms de zone principale de l'est, de zone principale centrale et de zone principale de l'ouest. La zone de Suuri renferme environ 53 % des réserves d'or probables estimatives actuelles, la zone de Suuri-N, environ 24 %, la zone de Roura-C, environ 16 % et la zone de Roura-N, environ 3 %, en fonction de l'or contenu. Les travaux récents ont surtout porté sur les zones de Suuri et de Rouravaara.

Minéralisation

La minéralisation aurifère connue de l'orientation Suurikuusikko se présente sous forme d'une minéralisation sulfurée, composée principalement d'arsénopyrite et, dans une moindre mesure, de pyrite, et est presque exclusivement de type réfractaire. Les particules d'or sont encastrées dans de l'arsénopyrite à grains fins (environ 73 %) ou de la pyrite à grains fins (environ 23 %). La quantité résiduelle se compose « d'or libre », qui se retrouve dans de très petits grains de pyrite.

Exploration

En 1986, la découverte d'or visible grossier dans des filons de quartz carbonaté en bordure d'un déblai de route près du village de Kiistala a alerté la Commission géologique de Finlande (la « GTK ») quant aux possibilités de prospection de gisements d'or dans la région. Après cette découverte, la GTK a lancé un programme d'exploration régionale et a mis en place un large éventail d'outils d'exploration indirecte pour l'exploration de cette région relativement peu explorée. Au cours de la période allant de 1987 à 2005, la GTK et, par la suite, Riddarhyttan ont réalisé des campagnes de forage et d'autres tests sur le terrain. Après avoir acquis le terrain en 1998, Riddarhyttan a poursuivi son étude des terrains métallurgiques de la minéralisation d'or réfractaire dans le but d'établir les possibilités de récupération et d'évaluer les meilleurs procédés de traitement envisageables. Riddarhyttan a amorcé des études techniques et des études environnementales pour évaluer la faisabilité d'un projet minier.

La plupart des travaux portant sur la zone visée par les permis miniers ont été concentrés sur les zones Suuri et Roura. Jusqu'à la fin de décembre 2008, un total de 1 202 trous de forage totalisant 327 929 mètres avaient été creusés sur le terrain. En 2008, de six à neuf foreuses ont été mises en service sur le terrain Kittila : deux à trois foreuses ont servi aux forages intercalaires; deux à trois foreuses ont été utilisées pour les forages d'exploration et deux à trois foreuses ont été affectées à la conversion des ressources en réserves. Au total, 232 trous ont été forés sur une longueur de 68 800 mètres. De ce nombre, 70 trous (8 863 mètres) étaient des forages de définition, 138 trous (38 125 mètres) étaient des forages de conversion et 24 trous (21 811 mètres) étaient liés à l'exploration en profondeur. Le total des dépenses pour ces forages au diamant en 2008 s'est établi à 8,5 millions de dollars, dont 0,9 million de dollars pour des forages de définition et de délimitation.

Les travaux d'exploration de 2008 ont porté les réserves d'or prouvées et probables à 3,2 millions d'onces (21,4 millions d'onces de minerai d'une teneur de 4,7 grammes par tonne) et ont doublé les réserves d'or présumées pour les porter à près de 2,5 millions d'onces (17,6 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,4 grammes par tonne) comparativement à 2007. L'augmentation des réserves probables s'explique par l'agrandissement de la zone Roura, par une augmentation des réserves probables de Roura en fin d'exercice de l'ordre de 150 000 onces d'or (soit une augmentation de 27 % à 0,7 million d'onces constituées de 5,1 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,4 grammes par tonne) ainsi que par l'ajout de 190 000 onces de ressources aurifères présumées (une augmentation de 19 % par rapport à la fin de l'exercice 2007 à près de 250 000 onces constituées de 2,6 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 3,0 grammes par tonne). La rampe d'accès souterraine a maintenant atteint les

zones Roura et Suuri et l'exploration à l'aide de deux foreuses au diamant en 2009 permettra d'évaluer le potentiel des réserves et de mieux définir les réserves souterraines connues, qui s'étendent actuellement à une profondeur de 675 mètres sous la surface.

La zone principale Suuri est constituée de lentilles de configuration essentiellement parallèle – est, centrale et ouest. Avant 2008, l'exploration des ressources en profondeur avait été concentrée sur les lentilles est seulement. Au cours de 2008, on a commencé à évaluer le potentiel des trois lentilles en dessous des profondeurs des réserves et des ressources actuelles de la zone Suuri.

Des forages supplémentaires à des profondeurs pouvant atteindre 1 000 mètres ont continué de traverser la zone est sur une distance d'un kilomètre en direction nord-sud. De multiples interceptions de minerai aurifère d'une teneur moyenne à élevée et d'une épaisseur significative ont été faites à des profondeurs de 800 mètres et plus, ce qui concorde avec les résultats du gisement initial de Suuri. Par conséquent, de nouveaux travaux d'exploration en profondeur à Suuri sont prévus pour 2009.

Sur une distance de 500 mètres au nord des interceptions de la zone Suuri, les forages en profondeur de la zone Roura-C ont continué de donner des résultats favorables et pourraient éventuellement se traduire par une nouvelle augmentation des ressources aurifères en profondeur de Kittila. En 2009, quatre forages évalueront les zones Suuri et Roura en profondeur.

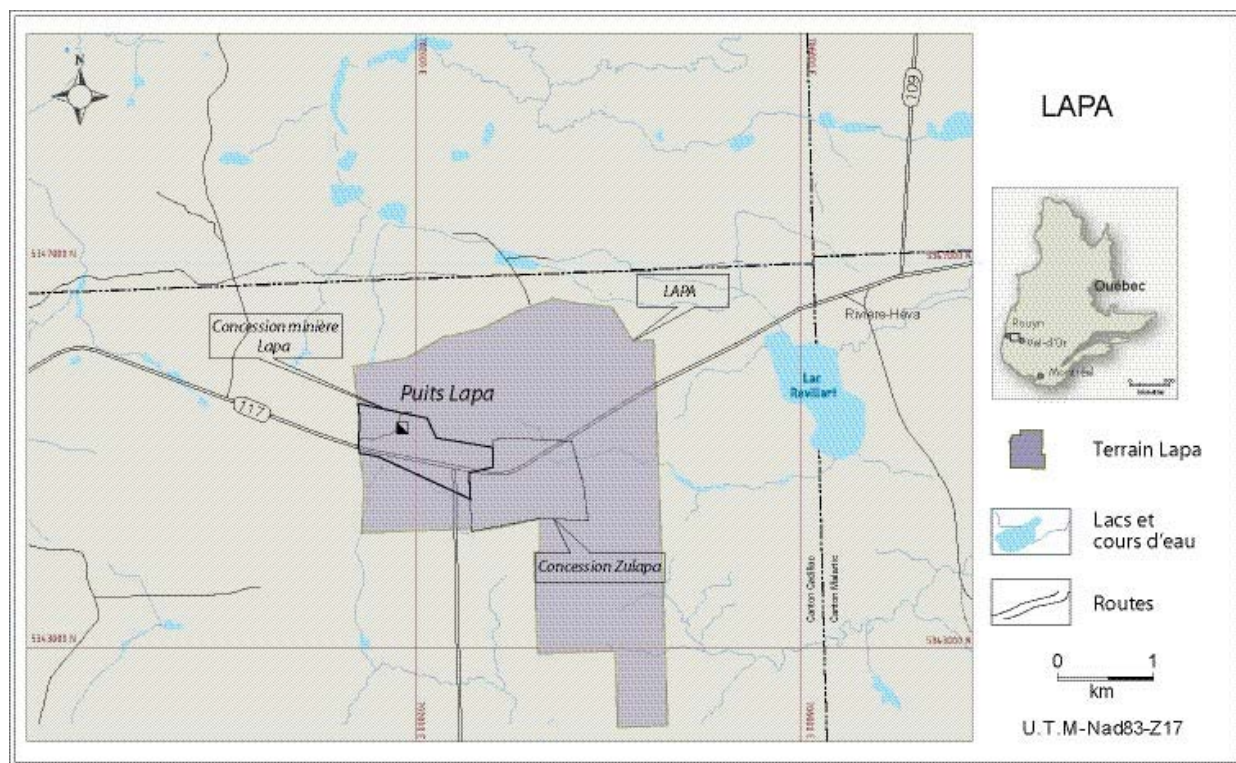
À l'extérieur de la zone visée par le permis minier de Kittila, des travaux d'échantillonnage géochimiques systématiques et des travaux de forage au diamant se sont poursuivis sur des cibles le long de l'orientation Suurikuusikko, et un certain nombre de nouvelles cibles ont été explorées au moyen de forages au diamant. Des résultats encourageants ont été obtenus sur une nouvelle zone aurifère dans la région de Kuotko située à environ 10 kilomètres au nord du site de construction de la mine ainsi que dans la zone Hako située à un kilomètre au nord de la zone visée par le permis minier. Au total, 191 trous totalisant 41 033 mètres ont été forés au diamant dans des zones d'exploration situées à l'extérieur de la zone visée par le permis minier de 2006 à 2008.

Le budget de dépenses en exploration de 2009 de Kittila au montant d'environ 11 millions de dollars est plus élevé que jamais et comporte des forages au diamant sur plus de 67 500 mètres, au moyen de huit foreuses sur l'ensemble de l'exercice dans le but d'identifier le potentiel de réserves et de ressources aurifères du terrain Kittila. En outre, 3,5 millions de dollars de dépenses en exploration, dont un forage au diamant estimé à 18 500 mètres, sont prévus pour l'exploration le long des 25 kilomètres de l'orientation Suurikuusikko.

Projet minier Lapa

Le projet minier Lapa est un terrain de mise en valeur à l'étape préalable à l'exploitation situé à environ 11 kilomètres à l'est de la mine LaRonde, près de Cadillac, au Québec. Au 31 décembre 2008, les réserves minérales probables du projet minier Lapa étaient estimées à 1,1 million d'onces d'or contenues dans 3,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 8,8 grammes d'or par tonne, et ses réserves d'or prouvées, à environ 5 500 onces d'or contenues dans 22 700 tonnes de minerai d'une teneur de 7,5 grammes d'or par tonne. Le terrain Lapa se compose du terrain Tonawanda, composé de 43 claims miniers contigus et d'un bail minier provincial couvrant au total environ 702,4 hectares, et du terrain Zulapa, composé d'une concession minière d'environ 93,5 hectares.

Emplacement du projet minier Lapa



La participation initiale de la société dans le terrain Lapa a été acquise en 2002 aux termes d'une convention d'option conclue avec Breakwater Resources (« Breakwater »). La société a entrepris un programme d'exploration dynamique et a découvert un nouveau gisement aurifère près de 300 mètres sous la surface. En 2003, la société a acheté le terrain Lapa auprès de Breakwater moyennant un paiement de 8,925 millions de dollars et des redevances de 1 % et de 0,5 % calculées à la sortie de la fonderie à l'égard des terrains Tonawanda et Zulapa, respectivement. En 2008, la société a acheté la totalité des redevances auprès de Breakwater en contrepartie de 6,35 millions de dollars canadiens. De plus, les terrains Tonawanda et Zulapa sont assujettis à une redevance de 5 % sur le bénéfice net payable à Alfer Inc. et à M. René Amyot. En 2004, la société a acquis un claim supplémentaire de 9,4 hectares au projet minier Lapa.

Le projet minier Lapa est relié au réseau routier provincial. L'altitude y est d'environ 320 à 390 mètres au-dessus du niveau de la mer. Tous les besoins en électricité du projet minier Lapa sont comblés par la société Hydro-Québec, grâce aux raccordements à son réseau de transport d'électricité principal. Toute l'eau exigée pour le projet minier Lapa provient d'une mine à ciel ouvert située sur le site qu'on a laissée s'inonder.

La région de l'Abitibi a un climat de type continental et reçoit des chutes de pluie moyennes de 64 centimètres par année et des chutes de neige moyennes de 318 centimètres par année. Les températures mensuelles moyennes varient d'un minimum de -23°C en janvier à un maximum de 23°C en juillet. En temps normal, l'exploitation minière se poursuit toute l'année, sans interruption attribuable aux conditions climatiques. La société estime que la région de l'Abitibi, située au nord-ouest du Québec, dispose d'un bassin de personnel minier expérimenté suffisant pour satisfaire aux besoins de l'exploitation du projet minier Lapa.

En janvier 2009, un bail minier couvrant 69,9 hectares a été conclu avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

En 2009, la production d'or au projet minier Lapa devrait s'établir à environ 55 000 onces, moyennant des coûts décaissés estimatifs totalisant environ 438 \$ par once. Par la suite, le projet minier Lapa devrait produire en

moyenne environ 115 000 onces d'or par année jusqu'en 2015, moyennant des coûts décaissés moyens totaux de 315 \$ par once.

Installations d'extraction et de broyage

Le site de la mine Lapa abritera une exploitation minière souterraine et le minerai extrait sera acheminé par camion à l'installation de traitement de la mine LaRonde, qui sera modifiée afin de traiter le minerai, de récupérer l'or et de stocker les résidus. Un certificat d'autorisation permettant l'entreposage des résidus du projet minier Lapa dans le bassin de résidus de la mine LaRonde a été délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en décembre 2008.

En juillet 2004, la société a commencé le fonçement d'un puits de 825 mètres au terrain Lapa. Du forage au diamant souterrain visant à confirmer la continuité et la teneur des réserves a été entrepris au premier trimestre de 2006 et s'est poursuivi tout au long du fonçement du puits à partir des sept stations. Les stations principales sont situées aux niveaux 49, 69, 77, 101 et 125. En avril 2006, 2 800 tonnes de minerai avaient été extraites dans le cadre de l'aménagement du projet minier Lapa et les résultats du programme de forage au diamant ont été analysés. La teneur moyenne du minerai extrait a été estimée à 10,65 grammes d'or par tonne. Ces résultats et les résultats d'autres méthodes d'échantillonnage laissaient présager des teneurs en or plus élevées que celles du modèle des réserves établi par la société en février 2005. Ces résultats ont été intégrés dans une étude de faisabilité révisée et, le 5 juin 2006, la société a décidé d'accélérer la construction du projet minier Lapa. La construction incluait le prolongement du puits jusqu'à une profondeur de 1 369 mètres, qui a été terminé en octobre 2007.

Méthodes d'extraction

Deux méthodes d'extraction seront utilisées au projet minier Lapa, soit l'extraction longitudinale avec remblai cimenté et, par endroits, l'abattage par accès transversal à chambre vide avec remblai cimenté. Le minerai sera extrait principalement au moyen de méthodes d'extraction souterraine. Une chambre a été dynamitée en 2008 et, en 2009 et en 2010, la séquence d'extraction accélérera pour atteindre 1 500 tonnes par jour en 2010. Dans la partie souterraine de la mine, des sous-niveaux sont creusés à des intervalles verticaux de 30 mètres. Les chambres seront creusées dans des sections de 12 mètres et remplies entièrement de remblai cimenté. Dans le cadre de l'abattage par accès transversal à chambre vide, la totalité du minerai est extrait et la chambre est remplie de remblai cimenté. Le minerai extrait du projet minier Lapa sera transporté par camion à l'installation de traitement de la mine LaRonde en empruntant le réseau routier provincial.

Installations de surface

L'infrastructure initiale ayant servi au fonçement du puits au terrain Lapa comprenait les anciens chevalement et chevalement-abri du puits n° 1 de LaRonde, qui ont été remis en état avant leur utilisation, ainsi qu'un bâtiment de service qui abrite l'installation de levage et les compresseurs, des bureaux temporaires et des bassins de décantation pour les eaux usées. Depuis le milieu de 2006, un bâtiment de service abritant le personnel technique et le personnel d'exploitation a été construit, ainsi que des vestiaires, une trémie à minerai et un réservoir de diesel. Une nouvelle route d'accès à la mine a été ouverte au cours de l'été 2007 et une cimenterie a été construite. En novembre 2007, les travaux d'aménagement latéraux ont débuté sur trois horizons. Un certificat d'autorisation permettant la mise en production a été délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en octobre 2007. En décembre 2008, une usine de pâte de remblayage a été mise en service et un bassin de décantation a été construit afin de contrôler les solides en suspension dans l'eau provenant de l'assèchement de la mine souterraine.

Récupération des métaux

Le minerai extrait du projet minier Lapa sera traité au moyen de circuits de broyage, de concentration par gravité et de lixiviation. Des installations de traitement destinées uniquement au traitement de ce minerai ont été intégrées aux installations de la mine LaRonde. Compte tenu de la teneur moyenne prévue du minerai traité, soit 9,1 grammes par tonne, la société estime que le taux de récupération moyen de l'or sera d'environ 86,2 %.

Questions environnementales

L'eau utilisée dans le cadre de l'exploitation souterraine au projet minier Lapa est actuellement recirculée après avoir séjourné dans le bassin de décantation. La recirculation a entraîné une accumulation d'ammoniaque dans l'eau et la société a connu des problèmes de toxicité dans le bassin d'eau en 2008. En réaction à l'augmentation de la quantité d'ammoniaque contenue dans l'eau, la société a construit en 2008 un pipeline de 3,5 kilomètres pour transporter de l'eau fraîche à partir de la rivière Heva.

Un bassin de décantation est utilisé pour éliminer les solides en suspension dans l'eau extraite de la mine avant de rejeter celle-ci dans l'environnement ou de la réutiliser dans le cadre de l'exploitation souterraine. Les effluents de la halde de stériles s'écoulent naturellement vers le bassin de décantation. Un programme d'échantillonnage des stériles mis en œuvre pendant le fonçage du puits a permis de déterminer que les stériles ne produisent pas d'effluents acides. L'eau qui déborde du bassin de décantation est échantillonnée conformément aux lignes directrices concernant les effluents de mine prescrites par la province de Québec et devrait respecter les critères de qualité de l'eau. Les résidus de l'usine seront transportés dans l'aire de retenue des résidus de LaRonde.

Aucune responsabilité environnementale connue n'est associée au projet minier Lapa. Les certificats d'autorisation permettant l'exploitation de la mine et la construction de l'usine ont été délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en octobre et en décembre 2007, respectivement. Le certificat d'autorisation permettant l'exploitation de l'usine et la production de résidus a été délivré en 2008.

Dépenses en immobilisations

En 2008, la société a engagé des dépenses en immobilisations totalisant environ 89 millions de dollars au projet minier Lapa, et elle prévoit engager des dépenses d'environ 33 millions de dollars en 2009, soit 16 millions de dollars au titre de la construction et 17 millions de dollars liés au maintien.

Travaux d'aménagement

En 2008, un total de 7 865 mètres de travaux d'aménagement latéraux ont été réalisés. Ces travaux consistaient principalement en la construction de galeries permanentes (rampes et galeries de roulage) et la préparation de chambres dans des blocs de minage devant être exploités en 2009 et en 2010. Les travaux d'aménagement ont été réalisés sur trois horizons, soit aux niveaux 77, 101 et 125.

Géologie, minéralisation et exploration

Géologie

Sur le plan géologique, le terrain Lapa est similaire au terrain LaRonde, car il est également situé près de la limite méridionale des sous-provinces de l'Abitibi et du Pontiac, dont la formation remonte à l'Archéen (2,7 milliards d'années), et qui se trouvent dans la province du lac Supérieur du Bouclier canadien. La structure régionale la plus importante est la zone de faille CLL qui borne les sous-provinces de l'Abitibi et du Pontiac et traverse le terrain d'ouest en est. La zone de faille CLL se caractérise par des schistes et des roches mafiques à ultramafiques d'origine volcanique qui composent le groupe Piché (d'une épaisseur pouvant atteindre environ 300 mètres dans le secteur de la mine). En règle générale, la zone de faille CLL présente une orientation est-ouest, mais sur le terrain Lapa, la faille vire abruptement vers le sud, avant de reprendre son orientation habituelle. Le pli a une forme en « Z », à laquelle se conforment tous les assemblages lithologiques de la région. Des dykes feldspathiques coupent le groupe Piché (la plupart du temps, dans le secteur du pli). Au nord du groupe Piché se trouve le groupe sédimentaire Cadillac, qui se compose d'environ 500 mètres ou plus de formations de wacke, de conglomérats et de grès bien rubanées, avec intercalations de roches ferreuses. Les roches sédimentaires du groupe Pontiac (d'une épaisseur pouvant atteindre environ 300 mètres) observées au sud du groupe Piché s'apparentent à celles du groupe Cadillac, mais elles ne contiennent pas de conglomérats ou de roches ferreuses. Des dykes de

dolérite du Protérozoïque inférieur (2,0 milliards d'années) coupent toutes les roches dans une orientation nord-ouest.

Minéralisation

Toute la minéralisation aurifère connue en bordure de la zone de faille CLL est du genre filonien épigénétique (tardif) et la structure détermine la minéralisation. La minéralisation est associée à la zone de faille et est observée partout près des roches du groupe Piché ou à proximité immédiate. La minéralisation aurifère survient également dans tout le groupe Piché sur le terrain Lapa, exception faite des zones Contact et des zones satellites, mais elle est généralement discontinue et présente une faible valeur économique.

Le gisement Lapa est composé de la zone Contact et de cinq zones satellites. Les zones de minerai se composent de plusieurs filons et filonnets quartziques, qui sont souvent à caractère enfumé et anastomosé, insérés dans une enveloppe cisailée et altérée (et accompagnés de légères traces de sulfures et d'or visible). La zone Contact s'établit généralement dans la zone de contact des roches sédimentaires des groupes Piché et Cadillac. Les zones satellites sont situées dans le groupe Piché, à une distance variant de 10 à 50 mètres du point de contact nord avec les sédiments, sauf la zone Contact Nord, qui se trouve à environ 10 mètres au nord de la zone Contact, dans l'unité sédimentaire. L'enveloppe minérale n'est pas toujours dans la même unité volcanique, car la zone de contact Piché/Cadillac présente une discordance. L'enveloppe cisailée comprend des rubans de foliation millimétrique de biotite ou de séricite et de silice (selon le genre de roche qui abrite l'altération). La séricitisation est prépondérante si la zone se compose de roches sédimentaires, alors que la biotisation et la silicification sont surtout observées si l'enveloppe détermine l'assemblage volcanique des roches du groupe Piché. Des filons et des filonnets très minces de quartz (de l'ordre du millimètre) parallèles à la foliation (composition structurale) forment de 5 % à 25 % de la minéralisation. L'or visible est observé fréquemment dans les filons et les filonnets, mais il peut aussi apparaître dans la roche hôte altérée. Les sulfures forment de 1 % à 3 % de la minéralisation, et les sulfures les plus communs, par ordre décroissant d'importance sont les suivants : l'arsénopyrite, la pyrite, la pyrrhotite et la stibine. On observe également, mais plus rarement, la présence de graphite, sous forme d'inclusions dans des filons de quartz enfumé.

La zone Contact (et les zones satellites) est une enveloppe minéralisée de forme tabulaire, qui présente une orientation est-ouest et un pendage très abrupt (de -87 degrés) vers le nord, qui tourne vers le sud en profondeur. La portion rentable de la zone a été sommairement délimitée entre 450 mètres et 1 500 mètres sous la surface et présente une longueur moyenne de 300 mètres et une épaisseur variant entre 2,8 et 5,0 mètres. Elle est ouverte en profondeur. Des intervalles plus épais ont été croisés par endroits, mais leur continuité n'a pas été établie. Cette zone renferme environ 65 % des réserves.

Les zones satellites (Nord, FW, Centre, Sud 1 et Sud 2) présentent elles aussi un pendage très prononcé et ont une orientation subparallèle ou légèrement oblique par rapport à la zone Contact. Leur épaisseur est similaire à celle de la zone Contact.

Exploration

Le forage effectué en 2008 visait à confirmer et à élargir les gisements connus (zone Contact et zones satellites), à la fois à proximité immédiate des zones minéralisées et en profondeur afin de vérifier la continuité. En 2008, le programme d'exploration mené au projet minier Lapa a sondé les extrémités ouest et est du secteur renfermant les réserves de la zone Contact, à environ 750 mètres sous la surface. De bons résultats, incluant de l'or visible, ont été obtenus à l'extrémité ouest des réserves, mais des résultats étonnamment faibles ont été obtenus le long de l'extrémité est des réserves. Globalement, les réserves et les ressources aurifères de Lapa n'ont pas changé de manière significative de 2007 à 2008. Les résultats sont intégrés dans l'estimation des réserves et des ressources du 31 décembre 2008.

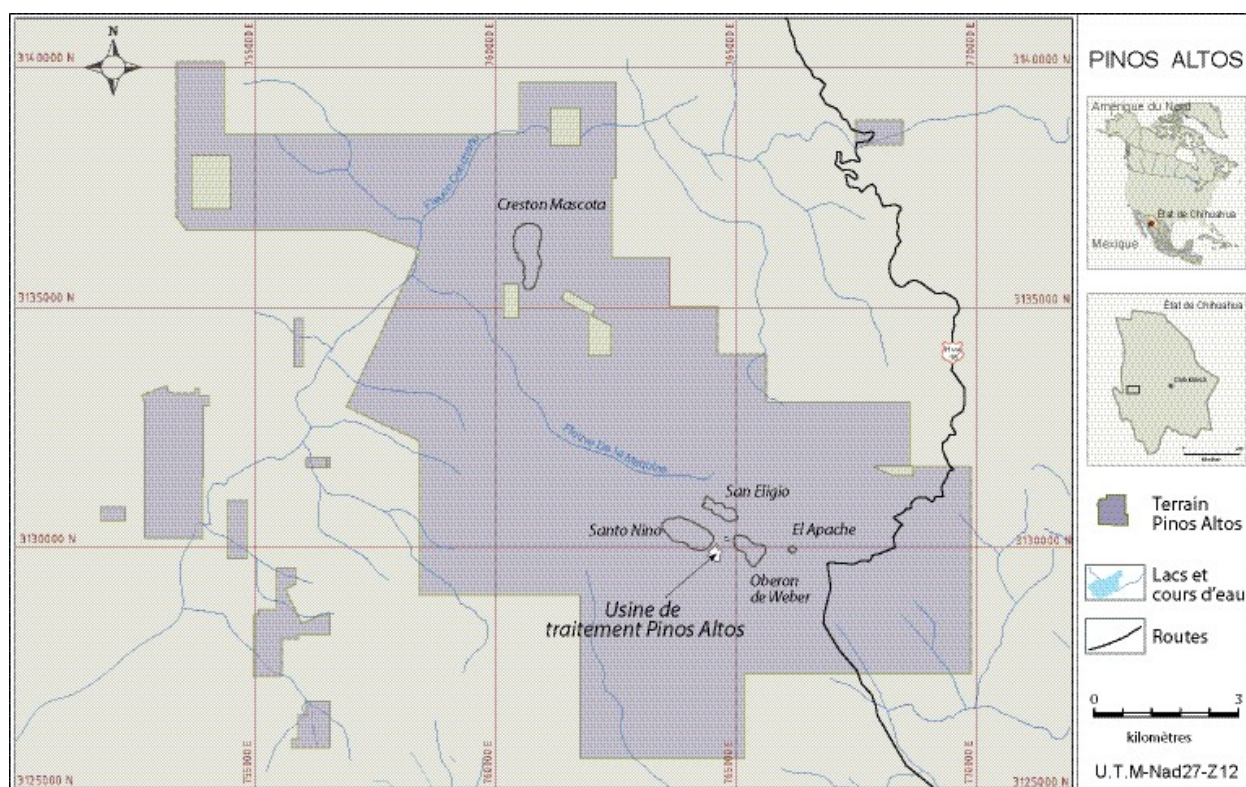
En 2008, 170 trous d'une longueur totale de 16 546 mètres ont été forés au terrain Lapa, comparativement à 58 trous d'une longueur totale de 17 616 mètres en 2007. Parmi les trous forés en 2008, 134 trous (6 709 mètres) visaient à délimiter les chambres d'abattage, 21 trous (4 745 mètres) constituaient du forage de délimitation et 15 trous (5 092 mètres) constituaient du forage d'exploration. En 2007, 35 trous (12 079 mètres) constituaient du

forage de délimitation et 23 trous (5 537 mètres) constituaient de l'exploration en profondeur. En 2008, les dépenses affectées au forage au diamant à la mine Lapa se sont établies à environ 1,2 million de dollars, y compris des dépenses de 0,8 million de dollars au titre du forage de délimitation qui ont été incluses dans les coûts d'exploitation du projet minier Lapa. En 2008, les dépenses d'exploration ont atteint 0,4 million de dollars, et elles devraient s'établir à 0,5 million de dollars en 2009. En 2009, 45 % du budget d'exploration sera consacré à du forage visant à convertir en réserves les ressources de la partie est de la zone Contact, et 55 % du budget d'exploration sera consacré au forage des parties est et ouest des zones minéralisées, effectué dans le but d'accroître les ressources.

Projet minier Pinos Altos

Le projet minier Pinos Altos est un projet de mise en valeur à l'étape préalable à la production qui est actuellement en construction dans le nord du Mexique. Il se trouve sur un terrain de 11 000 hectares situé dans la ceinture aurifère de la Sierra Madre, à 285 kilomètres à l'ouest de la ville de Chihuahua, dans l'État du Chihuahua, dans le nord du Mexique. Au 31 décembre 2008, selon les estimations, le projet minier Pinos Altos renfermait des réserves minérales prouvées et probables composées de 3,6 millions d'onces d'or et de 100 millions d'onces d'argent, pour un total de 41,8 millions de tonnes de minerai titrant à 2,68 grammes d'or par tonne et à 74,48 grammes d'argent par tonne. Le terrain Pinos Altos compte trois blocs, soit les concessions Parrena (19 concessions, 6 041,1 hectares), les concessions Madrono (17 concessions, 873,3 hectares) et la concession Pinos Altos (1 concession, 4 192,2 hectares).

Emplacement du projet minier Pinos Altos



Les concessions Madrono (qui couvrent environ 74 % des ressources minérales actuelles) sont assujetties à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 3,5 % payable à Minerales El Madrono S.A. de C.V. (« Madrono »). La concession Pinos Altos (qui couvre environ 26 % des ressources minérales actuelles) est

assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2,5 % payable à Consejo de Recursos Minerales, organisme du gouvernement fédéral mexicain. Après 20 ans, cette partie du terrain sera également assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 3,5 % payable à Madrono. Les actifs liés au projet minier Pinos Altos acquis par la société en 2006 comprenaient une cession de droits en vertu de contrats d'exploration et d'exploitation des concessions Madrono et de la concession Pinos Altos, le droit d'utiliser jusqu'à 400 hectares de terres que possède Madrono aux fins d'installations minières pour une durée de 20 ans après le début officiel des opérations minières et le droit de propriété exclusif des concessions Parrena. En 2008, la société et Madrono ont conclu une convention aux termes de laquelle la société a acquis des droits de surface visant l'exploitation de mines à ciel ouvert et d'autres installations qui n'avaient pas été envisagées auparavant. Des paiements relatifs aux infrastructures, des paiements de droits de surface et des paiements de redevances par anticipation totalisant 35,5 millions de dollars ont été effectués à Madrono en décembre 2008 aux termes de cette convention.

En 2006, la société a négocié avec des propriétaires de communes (*ejidos*) et d'autres personnes l'achat de terres d'une superficie de 5 745 hectares comprises dans les concessions Parrena et Pinos Altos. En outre, la société a négocié avec la commune Jesus del Monte une convention d'occupation temporaire d'une durée de 30 ans à l'égard de terres d'une superficie de 1 470 hectares comprises dans ces mêmes blocs de concessions. L'acquisition de ces droits de surface à l'égard des terres de prospection géologique situées dans le district avoisinant Pinos Altos facilitera les travaux futurs d'exploration et d'aménagement dans ces zones.

Le projet minier Pinos Altos, auquel on peut accéder directement par une autoroute pavée inter-États qui lie les villes de Chihuahua et de Hermosillo, se trouve à 10 kilomètres d'un prolongement du réseau électrique de l'État. Les travaux d'aménagement souterrain en cours et projetés recouperont des ressources en eau suffisantes pour répondre aux besoins de l'exploitation future. La société est d'avis qu'elle possède suffisamment de terres pour être en mesure de construire toutes les installations de surface, les infrastructures et les installations minières prévues au projet minier Pinos Altos, y compris l'aire de retenue des résidus. La société estime également qu'elle pourra trouver dans le nord du Mexique la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à la construction et à l'exploitation du projet minier.

Le terrain Pinos Altos est caractérisé par un relief de modérément à intensément accidenté couvert d'une forêt mixte (pin et chêne) et dont l'altitude varie entre 1 770 et 2 490 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat est subhumide et les précipitations annuelles totalisent environ un mètre. La température annuelle moyenne est de 18,3°C. Les travaux d'exploration et d'exploitation peuvent se poursuivre tout au long de l'année.

En août 2007, sur le fondement d'une étude de faisabilité ayant fait l'objet d'un examen indépendant, la société a approuvé la construction d'une mine à Pinos Altos. La mine devrait produire, en moyenne, 165 000 onces d'or par année, moyennant des coûts décaissés totalisant 245 \$ l'once, et la production d'or devrait commencer au troisième trimestre de 2009. La production d'or en 2009 devrait s'établir à environ 42 000 onces, moyennant des coûts décaissés estimatifs totalisant environ 354 \$ l'once, et la production d'argent en 2009 devrait totaliser environ 600 000 onces. En 2009, la société adoptera un plan de mine optimisé et un budget intégrant les réserves établies au 31 décembre 2008. Compte tenu de l'augmentation des réserves prouvées et probable à Pinos Altos, ce plan de mine optimisé relèvera les niveaux prévus dans l'étude de faisabilité d'août 2007 susmentionnée. Une étude de faisabilité portant sur la construction d'une installation de lixiviation en tas indépendante à Creston Mascota a été réalisée. S'il était mené à terme, ce projet permettrait de produire de 40 000 à 50 000 onces d'or supplémentaires par année.

La société a intéressé les collectivités locales au projet grâce à des programmes d'embauche, d'aide à l'éducation et de soutien médical afin que le projet procure des retombées à long terme aux gens qui vivent et travaillent dans la région. En avril 2008, la société a reçu une distinction officielle du gouverneur de l'État de Chihuahua à titre de société socialement responsable.

Installations d'extraction et de broyage

En 2009, les principales activités de construction au projet minier Pinos Altos devraient comprendre la réalisation des travaux d'aménagement préalables à la production des mines souterraines et à ciel ouvert, l'achèvement de la construction des installations de traitement et des infrastructures de surface ainsi que la mise en service et le démarrage des installations de traitement. À la fin de 2008, environ 30 % des travaux de construction de

l'usine de traitement avaient été réalisés et la mise en service était prévue pour le second semestre de 2009, conformément à l'échéancier. Le terrassement était presque terminé, les principaux ouvrages de génie civil en béton avaient été exécutés et divers travaux de construction progressaient bien, dont la construction des réservoirs, des structures et des bâtiments de service sur le terrain.

Méthodes d'extraction

Les mines en surface au projet minier Pinos Altos seront exploitées selon des techniques d'exploitation à ciel ouvert traditionnelles par gradins d'une hauteur de sept mètres, à raison de gradins doubles à l'éponte inférieure et d'un gradin simple à l'éponte supérieure. Le minerai sera extrait à l'aide de chargeuses frontales, de camions, de perforateurs sur rails et de divers types d'équipement connexe. À la fin de 2008, un atelier et un entrepôt en surface étaient en service pour l'entretien de cet équipement. Exploitées à pleine capacité, les mines à ciel ouvert produiront annuellement environ 15 millions de tonnes de matière au total (morts-terrains et minéraux). Selon les évaluations géotechniques, le pendage des gradins de mine variera ultimement de 45 à 50 degrés. Le rendement de l'exploitation minière à ciel ouvert de Pinos Altos au cours de la phase préalable à la production en 2008 a permis d'établir que l'équipement, les méthodes d'extraction et le personnel choisis pour le projet étaient appropriés pour les étapes de production futures. Au cours des 10 premières années de la durée de vie du projet, environ la moitié du volume du minerai traité devrait provenir des mines à ciel ouvert, principalement celles de Santo Nino, d'Oberon de Weber et de Creston Mascota. Le reste du minerai acheminé à l'usine de traitement proviendra de l'exploitation souterraine.

La mine souterraine sera exploitée selon la méthode d'exploitation par sous-niveaux abattus à trous profonds. La société a acquis une expertise considérable dans l'utilisation de cette méthode à la mine LaRonde, au Québec, et cette méthode est également bien connue dans diverses exploitations minières mexicaines. Les chambres d'abattage devraient avoir une hauteur de 30 mètres et une largeur de 15 mètres. Le minerai sera transporté à la surface par camions qui emprunteront un réseau de rampes actuellement en voie d'aménagement. Les camions seront chargés par des bennes à godet. Les chambres épuisées seront stabilisées à l'aide de pâte de remblayage. La ventilation de la mine souterraine sera assurée par des puits de cheminée, des ventilateurs et le réseau de rampes. Exploitée à pleine capacité, la mine souterraine devrait produire au maximum 4 000 tonnes de minerai par jour. Le rendement des travaux d'aménagement latéraux réalisés en 2008 a permis d'établir que l'équipement, les méthodes d'extraction, le contrôle des pressions de terrain et le personnel choisis pour le projet étaient appropriés pour les étapes de production futures. En 2009, la société prévoit terminer les cheminées et les infrastructures souterraines, y compris un atelier, un entrepôt, des stations de pompage et des aires de service. Selon les prévisions de la société, la mine souterraine devrait entrer en production d'ici le premier trimestre de 2010.

Installations de surface

Les principales installations de traitement au projet minier Pinos Altos, qui étaient en cours de construction au 31 décembre 2008, permettront de traiter 4 000 tonnes de minerai par jour. Ces installations sont dotées d'un circuit de traitement conventionnel où le minerai sera concassé en une étape et broyé à l'aide d'un broyeur semi-autogène et d'un broyeur à boulets en boucle fermée, puis séparé par gravitation pour ensuite être soumis à des procédés de lixiviation par agitation et de décantation à contre-courant, après quoi les métaux seront récupérés suivant le procédé Merrill Crowe. Les stériles seront détoxiqués et filtrés pour être ensuite utilisés dans la pâte servant au remblayage de la mine souterraine ou déposés sous forme de stériles secs dans une aire de retenue des résidus artificielle. Le minerai à faible teneur sera traité dans un système de lixiviation en tas conçu pour recevoir environ cinq millions de tonnes de matière minéralisée pendant la durée de vie du projet. La quantité de métaux produits au moyen du système de lixiviation en tas devrait être relativement faible et ne représentera que 5 % environ de la production totale prévue pour la durée de vie de la mine. Compte tenu des résultats concluants de l'étude de faisabilité réalisée à l'égard du gisement Creston Mascota en 2008, la société étudie actuellement la possibilité de construire une installation de lixiviation en tas distincte et des installations de soutien connexes pour ce gisement.

Outre l'usine de traitement d'une capacité de 4 000 tonnes par jour, les installations de surface en cours de construction et dont l'achèvement est prévu en 2009 comprennent un remblai de lixiviation en tas, un bassin, une membrane et un système de pompage, ainsi que des bureaux de soutien administratif, des vestiaires, des installations

de campement, un laboratoire, un atelier de traitement, un groupe électrogène, des lignes de transport d'électricité de surface et des sous-stations, un système de gestion des résidus artificiel et un entrepôt.

Pendant la durée de vie de la mine, le taux de récupération de l'or et de l'argent dans le circuit de broyage à Pinos Altos devrait être d'environ 95 % et 53 %, respectivement. Les taux de récupération des métaux précieux provenant du minerai à faible teneur traité suivant des techniques de lixiviation en tas à Pinos Altos seront inférieurs, soit environ 68 % pour l'or et 12 % pour l'argent. Dans le cas du minerai de Creston Mascota traité par lixiviation en tas, le taux de récupération devrait s'établir en moyenne à 71 % pour l'or et à 16 % pour l'argent.

Questions environnementales

En août 2007, les autorisations nécessaires ont été obtenues pour la construction et l'exploitation d'une mine au projet minier Pinos Altos, y compris un permis de changement d'affectation des terres et une approbation de l'étude d'impact sur l'environnement de l'agence environnementale mexicaine (le « SEMARNAT »). Au 31 décembre 2008, tous les permis nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet minier Pinos Altos avaient été obtenus et des demandes de modifications visant à permettre l'expansion future des installations, notamment au gisement Creston Mascota, avaient été approuvées ou étaient à l'étude par le SEMARNAT. Pinos Altos utilisera une technique d'empilement des stériles à sec afin de réduire au minimum les risques géotechniques et environnementaux qui pourraient être associés à l'intensité des précipitations et au relief topographique dans la région de Sierra Madre au Mexique. En 2008, des bassins de décantation temporaires ont été aménagés afin de contrôler la quantité de solides en suspension dans l'eau provenant de l'assèchement de la rampe d'exploration et de production. Le projet minier Pinos Altos devrait respecter ou même dépasser toutes les exigences de la réglementation mexicaine sur l'environnement.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations rattachées à la construction du projet minier Pinos Altos sont estimées à 228 millions de dollars; dont une tranche de 129 millions de dollars devrait être engagée en 2009. Au cours de 2008, la société a réalisé une étude de faisabilité afin d'évaluer la possibilité de mettre en valeur le gisement Creston Mascota dans le cadre d'un projet satellite, et les résultats favorables de cette étude l'ont amenée à inclure ce gisement dans son estimation des ressources et des réserves totales du projet minier Pinos Altos au 31 décembre 2008. En 2009, la société dressera un calendrier et un budget optimisés pour la mise en valeur des réserves totales de Pinos Altos établies au 31 décembre 2008.

Travaux d'aménagement

Au 31 décembre 2008, plus de 10 millions de tonnes de morts-terrains avaient été retirés de la mine à ciel ouvert et des travaux d'aménagement latéraux avaient été exécutés sur près de 3,8 kilomètres dans la mine souterraine. Conformément aux prévisions, la mine à ciel ouvert devrait entrer en production au deuxième semestre de 2009, et la mine souterraine, au premier trimestre de 2010.

Géologie, minéralisation et exploration

Géologie

Le projet minier Pinos Altos est situé dans la partie nord de la province géologique de la Sierra Madre. L'échelle stratigraphique de la région et du projet s'établit comme suit :

Séries	Unité	Lithologie	Âge
Volcaniques supérieures	Ignimbrite Buenavista	570 m tufs volcaniques cristallins rhyodacitiques et lapilli brun-gris pâle, beiges	<38 milliards d'années
	Andésite Frijolar	420 m tufs andésitiques volcaniques bruns, pourpres	
	Ignimbrite Victoria	400 m tufs pyroclastiques volcaniques cristallins rhyolitiques et dacitiques chamois, brun-gris	
Volcaniques inférieures	Volcanites El Madrono	250-750 m coulées rhyolitiques et roches volcanoclastiques andésitiques et rhyolitiques interstratifiées	<45 milliards d'années
	Conglomérat Navosaigame	420 m shales, conglomérats, grès, surtout pourpres	

Des dykes rhyolitiques et andésitiques sont situés le long des failles qui recoupent les séries mentionnées ci-dessus. L'extrémité nord-ouest du projet minier Pinos Altos présente un affleurement de dôme rhyolitique classique. La structure du projet minier Pinos Altos est dominée par un horst, bloc soulevé par des failles, de dix kilomètres par trois kilomètres d'orientation ouest-nord-ouest borné au sud par la faille Santo Nino, qui pend vers le sud, et au nord par la faille Reyna de Plata, qui pend vers le nord. Des gisements filoniens de quartz aurifère sont présents le long de ces failles et de failles de transfert d'orientation nord-ouest partant de la faille Santo Nino.

Le terrain Pinos Altos contient des roches volcaniques du supergroupe volcanique supérieur et du complexe volcanique inférieur. Le complexe volcanique inférieur est représenté sur le terrain par les conglomérats Navosaigame et les volcanites El Madrono. Le conglomérat Navosaigame est composé de grès finement lité interstratifié de siltite et de conglomérats. Les volcanites El Madrono sont composées de tufs felsiques et de lave interstratifiés de tufs rhyolitiques ainsi que de roches volcanoclastiques et de sédiments.

Le supergroupe volcanique supérieur, qui repose en discordance sur les roches de la séquence volcanique inférieure, est composé des ignimbrites Victoria, des andésites Frijolar et des ignimbrites Buenavista. Des dykes intermédiaires et felsiques ainsi que des dômes rhyolitiques font intrusion dans chacune de ces unités. Des dépôts lacustres sont aussi présents par endroits. Les ignimbrites Victoria sont des roches volcaniques felsiques témoignant d'un événement volcanique explosif. Les couches de cette unité présentent une grande variété de textures, de compositions et de teintes. L'andésite Frijolar, porphyrique et allant de massive à rubanée, est composée à 70 % de phénocristaux de plagioclase et de hornblende encaissés dans une matrice aphanitique de teinte brunâtre à pourpre contenant par endroits de la pyrite et de l'hématite. L'ignimbrite Buenavista est composée d'une série de roches pyroclastiques dacitiques à rhyolitiques. Tous les forages réalisés par la société à Pinos Altos ont croisé cette unité.

Les roches intrusives sont la rhyolite et les unités d'andésite de Santo Nino. La rhyolite est présente sous forme de dykes et de petits dômes. Ces unités font intrusion dans les ignimbrites Victoria et Buenavista à proximité des zones de faille Santo Nino et Reyna de Plata de même qu'à proximité d'autres structures secondaires. L'unité, de blanc pâle à beige rougeâtre, est de texture aphanitique à porphyrique et présente un litage de flux bien développé. De la pyrite diffuse et à grain fin est souvent associée à ces rhyolites. L'andésite Santo Nino forme un dyke qui fait intrusion le long de la zone de faille Santo Nino. De teinte pourpre à mauve verdâtre, elle comporte des grains fins à moyens ainsi que des phénocristaux de plagioclase et de hornblende.

Le terrain Pinos Altos est situé au centre d'un horst présentant un azimuth d'environ 120 degrés en direction. Le horst est défini au nord par la faille Reyna de Plata et au sud par la faille Santo Nino. Dans ce contexte, les veines et les failles principales sont regroupées comme suit :

- 1) Ouest-nord-ouest (« ONO »), antérieures à la minéralisation, nombreuses périodes de réactivation;
- 2) Nord-nord-est (« NNE »), antérieures et postérieures à la minéralisation;
- 3) Nord-nord-ouest, antérieures et postérieures à la minéralisation, faille à faible inclinaison, observable uniquement à la faille Carola;
- 4) Nord-nord-ouest, postérieures à la minéralisation, structures de type bassin et chaîne.

La minéralisation est contrôlée par les systèmes ONO et NNE. Les failles Santo Nino et Reyna de Plata représentent le système ONO. Ces failles sont subparallèles et ont été repérées sur sept kilomètres. Les principales occurrences aurifères du terrain se trouvent dans la zone de faille Santo Nino. De nombreux épisodes de mouvement ont été repérés, y compris un mouvement senestre à normal antérieur à la minéralisation qui s'est produit pendant une période d'extension nord-nord-ouest à sud-sud-est et un mouvement dextre postérieur à la minéralisation qui s'est produit pendant une période d'extension nord-est à est-nord-est. Les failles d'orientation NNE jouent également un rôle important dans l'emplacement de l'or sur le terrain. Les colonnes minéralisées Santo Nino et Oberon de Weber sont situées respectivement aux intersections des failles Victoria et El Comedero avec la zone de faille Santo Nino.

Plus de 90 % des ressources minérales du projet minier Pinos Altos sont situées dans le filon Santo Nino, le long d'une zone de faille régionale qui contient plusieurs autres gisements connus dans la région. Cette zone du filon Santo Nino atteint jusqu'à 40 mètres d'épaisseur, a une longueur de 2,5 kilomètres et s'étend à la verticale sur au moins 600 mètres. Elle demeure ouverte en direction ouest et en profondeur.

Minéralisation

La minéralisation aurifère et argentifère au projet minier Pinos Altos est constituée de veines et de brèches hydrothermales de type épithermal à faible sulfuration. La structure Santo Nino affleure sur une longueur d'environ six kilomètres. La partie est de la structure présente un azimuth d'environ 060 degrés en direction, tandis que son extrémité ouest présente un azimuth d'environ 090 degrés en direction. La structure pend vers le sur à un angle de 70 degrés. Les quatre secteurs minéralisés contenus dans la structure Santo Nino sont composés de lentilles discontinues riches en quartz qui se nomment, d'est en ouest, El Apache, Oberon de Weber, Santo Nino et Cerro Colorado.

La lentille El Apache présente la plus faible minéralisation. Elle renferme une brèche à prédominance de quartz blanc peu développée. Les teneurs en or sont faibles et erratiques sur sa longueur en direction d'environ 750 mètres. Des forages réalisés antérieurement indiquent que la zone est d'une longueur limitée en profondeur.

La lentille Oberon de Weber a été repérée sur une distance d'environ 500 mètres au moyen d'observations en surface et de forage au diamant. Des forages peu profonds réalisés par la société indiquent une bonne continuité de la teneur et de l'épaisseur sur environ 550 mètres. Des forages réalisés antérieurement par Penoles indiquent une continuité erratique en profondeur et un plongement à l'ouest peu défini.

La lentille Santo Nino est la plus verticale. Elle a été repérée jusqu'à une profondeur d'environ 750 mètres sous la surface. La veine est présente en surface sur 550 mètres et, de manière discontinue, jusqu'à 650 mètres. Au-delà de ses extensions ouest et est, l'andésite Santo Nino est massive et peu altérée. Les teneurs en or y sont systématiquement associées avec de l'andésite bréchique de quartz vert.

La lentille Cerro Colorado présente une structure plus complexe que les trois autres lentilles mentionnées précédemment. Près de la surface, elle est caractérisée par une superposition complexe de failles cassantes contenant

des zones minéralisées à l'égard desquelles il est difficile de corréler les trous de forage. Sa relation avec la zone de faille Santo Nino n'est pas clairement définie. Deux trous plus profonds forés par la société au cours de la présente campagne laissent supposer une meilleure continuité de la teneur en profondeur.

La zone San Eligio est située à environ 250 mètres au nord de Santo Nino. La roche hôte est de l'ignimbrite Vitoria bréchique, parfois accompagnée de stockwork. On ne trouve pas d'andésite dans ce secteur. À la différence des autres lentilles, la lentille San Eligio pend vers le nord. Son étendue latérale semble se poursuivre de façon continue jusqu'à une profondeur de 850 mètres, et sa largeur, de 5 mètres en moyenne, ne dépasse jamais les 15 mètres. Les travaux de cartographie de surface et de prospection ont laissé entrevoir la possibilité de l'existence d'une autre minéralisation le long de l'orientation et à des profondeurs de plus de 150 mètres. De l'or visible a été observé dans la carotte.

Les minéraux présents révèlent la présence d'un réseau de filons de métaux précieux riche en argent oxydé, épithermal et à faible sulfuration. On estime que la température de formation était inférieure à 300 degrés Celsius, étant donné qu'aucun minéral sélénifère n'a été découvert jusqu'à présent. La présence de kaolinite et de dickite indique un environnement acide. La présence de cristaux d'hématite au centre d'acanthite indique que le gisement a probablement été formé dans des conditions oxydantes.

Exploration

Les principaux objectifs du programme d'exploration prévu à Pinos Altos pour 2009 seront de convertir les ressources présumées estimatives actuelles le long de Cerro Colorado, de San Eligio et d'El Apache et le long de l'extension en profondeur des zones de Santo Nino, et de sonder les autres cibles potentielles autour de Creston Mascota. Pour 2009, les frais d'exploration prévus à l'égard du projet minier Pinos Altos s'élèvent à 3,5 millions de dollars. Les forages d'exploration et de conversion des ressources effectués au moyen de foreuses au diamant viseront des profondeurs en deçà de 300 mètres le long des zones de Santo Nino et de Cerro Colorado et le long de la structure aurifère San Eligio. La structure aurifère San Eligio est située à environ 250 mètres au nord de Santo Nino, où les travaux de prospection et de cartographie de surface ont laissé entrevoir la possibilité de l'existence d'une autre minéralisation le long de l'orientation et à des profondeurs en deçà de 150 mètres. Les titrages reliés à la première série de travaux de forage devraient être terminés sous peu. L'inspection visuelle de la carotte a permis de constater la présence d'or. La minéralisation est très similaire à celle de Santo Nino, du point de vue géologique.

En 2008, 139 trous totalisant 64 553 mètres ont été forés sur le terrain. Les travaux exécutés jusqu'ici ont confirmé l'ouverture des structures de Santo Nino, de Cerro Colorado et de San Eligio en bordure de l'orientation et en profondeur.

Creston Mascota

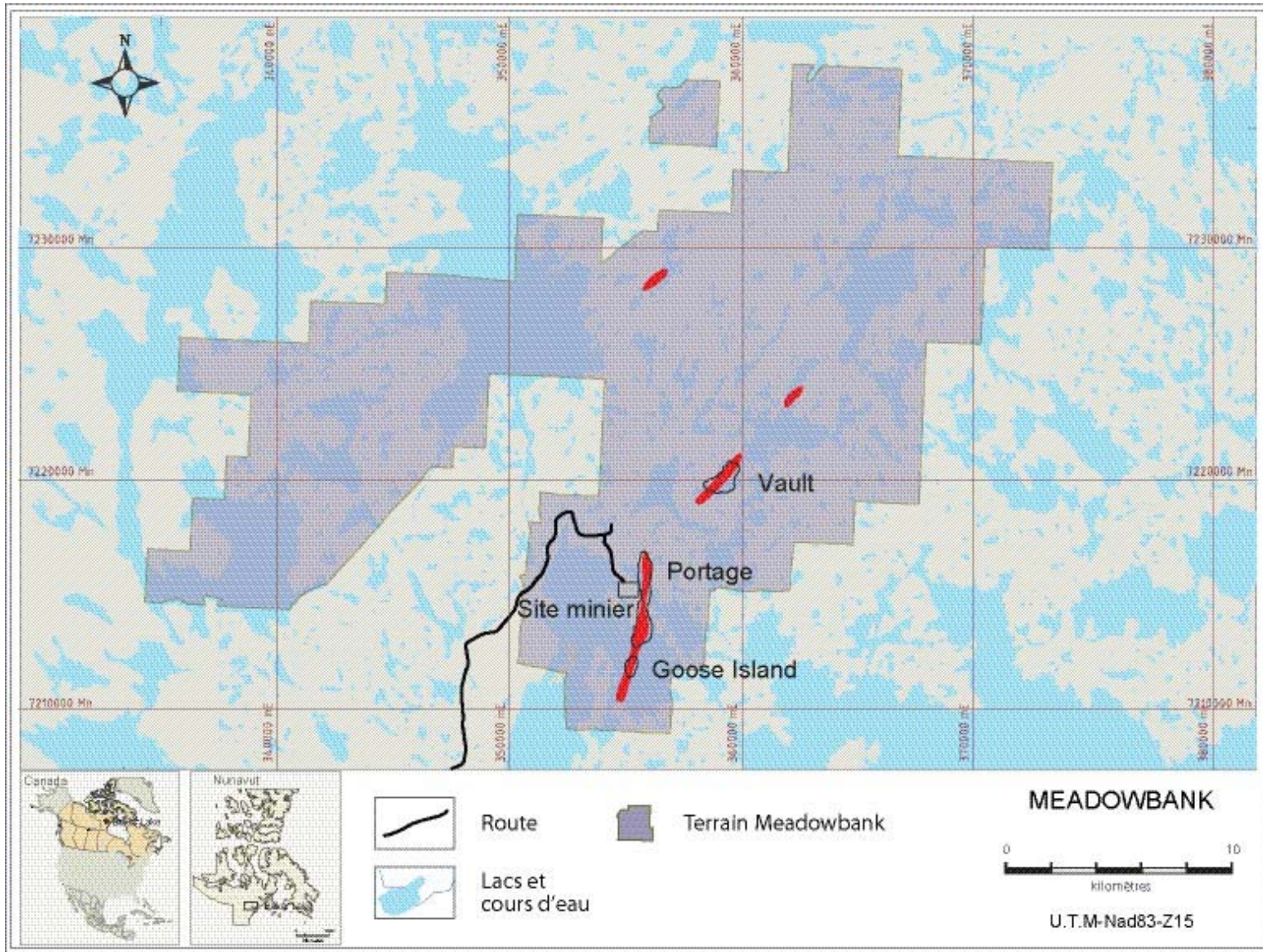
En 2005, on a fait une découverte dans la région Creston Mascota, qui est située dans le quadrant nord-ouest du terrain Pinos Altos, à environ sept kilomètres du gisement principal de Santo Nino. À l'automne 2006, des travaux de cartographie de surface, d'échantillonnage et d'excavation de tranchées ont permis de constater la présence d'or dans au moins deux zones à faible pendage de veines quartzeuses bréchiques et de stockwork à quartz près de la surface. La minéralisation des zones Mascota et Creston Colorado est semblable à celle de Santo Nino, sauf en ce qui concerne son orientation (qui est généralement nord-sud avec une légère inclinaison vers l'ouest). Les zones Creston Colorado et Mascota sont séparées par une faille quasi verticale orientée nord-sud.

La longueur de la minéralisation aurifère dans cette zone a été établie à environ 900 mètres (en direction nord-sud), sa largeur variant entre 50 mètres et 200 mètres (en direction est-ouest), et son épaisseur, entre 10 mètres et 60 mètres. Sur le fondement des résultats des travaux de forage intercalaire effectués pendant les campagnes d'exploration de 2007 et de 2008, une étude de faisabilité réalisée à la demande de la société en 2008 a permis d'établir que le projet Creston Mascota renferme environ 357 000 onces d'or de réserves probables et a démontré la viabilité d'une mine à ciel ouvert distincte et d'une installation de traitement par lixiviation en tas à ce projet.

Projet minier Meadowbank

Le projet minier Meadowbank est un terrain au stade avancé de l'aménagement à l'étape préalable à la production situé dans la région de Third Portage Lake, dans le district de Kivalliq, au Nunavut, dans le nord du Canada, à environ 70 kilomètres au nord de Baker Lake. Au 31 décembre 2008, les réserves minérales probables du projet minier Meadowbank étaient estimées à 3,6 millions d'onces d'or contenues dans 31,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 3,53 grammes d'or par tonne. La société a acquis la propriété exclusive du projet minier Meadowbank en 2007, dans le cadre de l'acquisition de Cumberland (voir la rubrique « – Historique et développement de la société »).

Emplacement du projet minier Meadowbank



Le projet minier Meadowbank est détenu aux termes de 10 baux miniers de la Couronne, de 3 concessions d'exploration et de 11 claims miniers de la Couronne. Les baux miniers de la Couronne, qui couvrent les gisements Portage, Goose Island et Goose Sud, sont administrés aux termes de la législation fédérale. Ces baux, renouvelables pour des périodes de 10 ans, ne prévoient aucun engagement de travaux annuels, mais plutôt le versement d'un loyer annuel variant en fonction de leur date de renouvellement. Les baux de Meadowbank couvrent environ 7 400 hectares et arrivent à échéance en 2016 ou en 2019. Le loyer annuel totalise actuellement 18 273 \$ CA. La production des secteurs visés par les baux de Meadowbank est assujettie à une redevance pouvant atteindre 14 % du bénéfice net rajusté, tel que ce terme est défini dans le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires*. Pour mener des travaux d'exploration sur les terres inuites à Meadowbank, la société est tenue de faire approuver un projet de travaux annuels par la KIA, l'organisme détenant les droits de surface dans le district de Kivalliq et administrant l'utilisation du sol par l'intermédiaire de divers organes. L'un de ces organes, l'Office des eaux du Nunavut, a recommandé en juillet 2008 au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Canada) de délivrer les permis de construction et d'exploitation pour le projet Meadowbank. La société a obtenu l'ensemble des approbations et des permis nécessaires pour construire et exploiter le projet minier Meadowbank.

Les trois concessions d'exploration de Meadowbank, qui couvrent environ 23 100 hectares, ont été accordées par Nunavut Tunngavik, société dont relève l'administration des droits d'exploitation du sous-sol sur les terres inuites dans le territoire du Nunavut. En 2009, aux termes des concessions d'exploration, qui couvrent le gisement Vault de Meadowbank, la société sera tenue de payer un loyer annuel d'environ 58 000 \$ CA et d'engager des dépenses d'exploration d'environ 416 000 \$ CA. Pendant la phase d'exploration, les concessions peuvent être détenues jusqu'à 20 ans et être converties en baux de production assujettis à des droits annuels de 1,00 \$ CA par hectare mais ne prévoyant pas d'engagements de travaux annuels. La production des concessions est assujettie à une redevance de 12 % sur le bénéfice net, pour l'établissement duquel les dépenses annuelles déductibles sont limitées à 85 % des produits bruts.

Les 11 claims miniers de la Couronne couvrent environ 8 200 hectares à Meadowbank et sont assujettis à des droits fonciers et à des engagements de travaux. Les droits fonciers ne sont payables que lorsque des demandes d'approbation de travaux sont déposées. La plus récente demande, portant sur des travaux d'évaluation d'environ 331 000 \$ CA, a été déposée en 2007 et des droits fonciers d'environ 2 000 \$ CA ont alors été payés.

La région de Kivalliq, où se trouve le projet minier Meadowbank, est soumise à un climat arctique aride. Le projet minier Meadowbank est situé à une altitude de 134 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un secteur dont la topographie est caractérisée par des terres basses et de nombreux lacs. Les besoins en eau du projet minier Meadowbank seront comblés par les lacs Second Portage et Third Portage. On prévoit que le projet minier Meadowbank sera exploité à l'année et que les interruptions attribuables aux conditions météorologiques seront mineures et n'auront pas d'incidence sur la disponibilité du minerai nécessaire aux activités d'exploitation, y compris le broyage.

Le projet minier Meadowbank est accessible à partir de Baker Lake, située à 70 kilomètres au sud, en empruntant une route de 106 kilomètres praticable en tout temps dont la construction s'est terminée en mars 2008. Baker Lake est accessible par voie maritime via la baie d'Hudson pendant deux mois et demi au cours de l'été et est dotée d'un aéroport ouvert à l'année. Le projet minier Meadowbank comporte également une piste d'atterrissage en gravier d'une longueur de 1 100 mètres, qui le rend accessible par la voie des airs. La société prévoit que le carburant, le matériel, les matériaux en vrac et les fournitures seront transportés à partir de Montréal, au Québec (ou d'installations portuaires dans la baie d'Hudson) jusqu'à Baker Lake au moyen de barges et d'autres embarcations au cours de la période estivale pendant laquelle le port est accessible, qui débute vers la mi-juillet. De là, le carburant et les fournitures sont transportés jusqu'au chantier au moyen de semi-remorques conventionnelles. Le transport du personnel et du fret aérien est assuré par des vols réguliers ou nolisés. Les bases permanentes à partir desquelles les employés sont transportés au projet minier Meadowbank sont Val D'Or et Montréal, au Québec. Depuis février 2009, tous les vols nolisés ont atterri directement à Meadowbank.

On prévoit que la production moyenne du projet minier Meadowbank sera de 335 000 onces d'or par année de 2010 à 2018 et que le total des coûts décaissés s'établira en moyenne à 370 \$ par once pendant ces années. Une étude de délimitation de l'étendue est actuellement menée afin d'évaluer la faisabilité d'augmenter la production pour la faire passer de 8 500 tonnes à 10 000 tonnes par jour en accélérant l'aménagement des mines à ciel ouvert Goose Island et Portage et en aménageant des installations d'exploitation souterraines accessibles par rampe à l'extrémité sud du gisement.

Installations d'extraction et de broyage

Meadowbank renferme trois gisements importants ayant fait l'objet de forages de délimitation suffisants pour confirmer la présence de réserves. À la fin de 2008, la construction de toute l'infrastructure du camp (dortoirs et cuisine) était terminée. L'usine, l'atelier d'entretien et le bâtiment abritant le générateur étaient à divers stades de construction. Tous les agrégats utilisés au cours de l'extraction sont produits à partir de stériles provenant de l'extrémité nord de la mine à ciel ouvert Portage. En 2008, une digue a été construite afin d'accéder à toute la moitié nord de la mine à ciel ouvert en prévision des travaux d'aménagement prévus en 2009 et de sa mise en exploitation en 2010. Les travaux de construction futurs incluront la construction d'une deuxième digue importante (la digue Bay-Goose) pour accéder à la partie sud des mines à ciel ouvert Portage et Goose Island. En 2009, la société prévoit entreprendre la construction d'un chemin d'accès de 8 kilomètres jusqu'à la mine à ciel ouvert Vault.

Méthodes d'extraction

L'extraction au projet minier Meadowbank, d'une durée prévue de plus de huit ans, sera effectuée à ciel ouvert au moyen de camions et d'excavatrices. Le minerai sera extrait de manière traditionnelle, soit par forage et abattage à l'explosif, et transporté par camions jusqu'à un concasseur rotatif primaire situé à côté du broyeur. La matière d'une teneur insuffisante (c'est-à-dire dont la teneur s'établit entre la teneur limite réelle et la teneur limite correspondant au seuil de rentabilité) sera séparée et empilée en vue de son traitement éventuel. Les stériles seront soit transportés dans une des deux aires d'entreposage situées sur le terrain, soit utilisés pour la construction de digues ou le remplissage, soit rejetés dans des secteurs choisis des mines à ciel ouvert qui auront été épuisées. L'extraction sera d'abord concentrée dans la mine à ciel ouvert Portage. Les stériles provenant du prédécapage seront utilisés comme matériaux en vrac pour la construction de digues et le remplissage dans le cadre des travaux de construction sur le chantier.

Avant le début de la production, les matières à teneur économique seront empilées à proximité du concasseur primaire. De 2009 à 2013, la totalité du minerai devrait provenir de la mine à ciel ouvert Portage. Les stériles seront utilisés pour construire les digues Bay-Goose, Central et Stormwater, et l'excédent sera transporté à un site de rejet principal, situé au nord du lac Second Portage.

La mine à ciel ouvert Goose Island entrera en production en 2013, lorsque la construction de la digue Bay-Goose sera terminée. La société prévoit que ces deux mines à ciel ouvert seront exploitées simultanément pendant un an, soit de 2013 à 2014. Le décapage des stériles de la mine à ciel ouvert Vault devrait commencer en 2014, et l'extraction du minerai devrait commencer la même année et coïncider avec l'épuisement de la mine à ciel ouvert Goose. Pendant les quatre dernières années de la durée de vie du projet, soit à partir de 2015 selon les prévisions, les travaux d'extraction se dérouleront uniquement dans la mine à ciel ouvert Vault.

Installations de surface

Les installations actuelles du projet minier Meadowbank sont constituées d'un camp moderne pouvant accueillir 364 employés. La construction de la route praticable en tout temps reliant Baker Lake et Meadowbank s'est terminée en mars 2008. Le broyeur a été construit et la finition interne devrait se terminer vers la fin de 2009. La structure de l'atelier de service a été achevée et les travaux de construction internes devraient reprendre au printemps 2009. La construction du laboratoire devrait se terminer en avril 2009 et la construction du bâtiment abritant le générateur est en cours. Le matériel présent à l'emplacement de la mine comprend des carotteuses, une grande excavatrice, des pelles hydrauliques, des chargeuses frontales, des camions de transport, des bouteurs à chenilles et des niveleuses.

L'ancien camp d'exploration du projet minier Meadowbank, constitué de structures et de tentes accessibles en tout temps pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes, sera conservé et utilisé au besoin comme installation auxiliaire. En 2008, le groupe d'exploration a été déplacé à huit kilomètres au sud de la mine, dans un camp distinct pouvant accueillir 80 personnes.

Les installations en construction pour les besoins de l'usine incluent un bâtiment abritant le broyeur, un bâtiment abritant un atelier d'entretien mécanique, un laboratoire d'analyse et un atelier d'entretien pour la machinerie lourde. Une structure distincte abritant un concasseur sera située à côté du complexe de traitement principal. L'alimentation électrique sera assurée par un groupe électrogène diesel-électrique à récupération de chaleur d'une puissance de 26,4 MW et un système d'entreposage et de distribution du carburant. L'emplacement inclut un complexe d'habitation modulaire préfabriqué pouvant accueillir 360 personnes et une usine de traitement des eaux usées, des déchets solides et de l'eau potable. Le complexe abritant le broyeur, les bâtiments de service et le groupe électrogène est relié au complexe d'habitation par des passages fermés. Par ailleurs, la société construira une infrastructure périphérique comprenant des aires de retenue des résidus et des stériles et une route de transport de huit kilomètres menant à la mine à ciel ouvert Vault.

Les installations construites à Baker Lake comprennent un quai de débarquement des barges (construit à l'été 2008) situé à trois kilomètres à l'est de la collectivité, un complexe d'entreposage constitué d'une aire d'entreposage à ciel ouvert et un bâtiment d'entreposage frigorifique. Une installation d'entreposage et de distribution du carburant d'une capacité de 40 millions de litres a été construite à côté du quai de débarquement. La construction de la route praticable en tout temps reliant les installations d'entreposage de Baker Lake et la mine est également terminée.

Le procédé utilisé par l'usine est fondé sur le schéma de traitement traditionnel d'une usine d'extraction d'or, qui comprend le concassage rotatif primaire, le broyage, la concentration par gravité, la cyanuration et la récupération de l'or dans un circuit de charbon en pulpe. L'usine sera conçue pour être exploitée 365 jours par année et aura une capacité nominale de 3,1 millions de tonnes de minerai par année (8 500 tonnes par jour). D'après des projections fondées sur des essais métallurgiques, le taux de récupération global de l'or devrait être d'environ 93,2 % et environ 40 % de l'or devrait être récupéré dans le circuit de concentration par gravité.

La société utilisera du minerai concassé qui sera empilé en un tas de minerai grossier puis acheminé à un broyeur semi-autogène fonctionnant en circuit fermé avec un concasseur à galets. Le broyeur semi-autogène sera couplé à un broyeur à boulets afin de réduire le minerai en particules de 60 à 90 microns à hauteur d'environ 80 %, selon le type de minerai et sa dureté. Le broyeur à boulets fonctionnera en circuit fermé avec des cyclones. Le circuit de broyage comportera un procédé de concentration par gravité permettant de récupérer l'or libre, qui sera ensuite lixivié au moyen d'un procédé de récupération intensif combinant la cyanuration et l'extraction électrolytique directe.

Le trop-plein des cyclones sera épaissi avant sa préaération et sa lixiviation dans des réservoirs agités. La boue lixiviée sera acheminée vers un système de charbon en pulpe à six réservoirs où l'or sera récupéré. L'or contenu dans la solution sortant du circuit de lixiviation sera récupéré sur du carbone, puis décapé et récupéré à partir de la solution de décapage par extraction électrolytique, avant d'être fondu en barres d'argent aurifère.

Afin de détruire le cyanure, les résidus du système de charbon en pulpe seront traités au moyen d'un procédé standard d'oxydation dioxyde de soufre-air. Les résidus détoxiqués seront pompés dans l'installation permanente de gestion des résidus. L'aire de retenue des résidus est conçue pour empêcher tout déversement et la totalité de l'eau de traitement sera recirculée afin de réduire au minimum les besoins en eau du projet.

Récupération des métaux

On s'attend à ce que les taux de récupération de l'or s'établissent à 94,1 % pour le gisement Third Portage, à 96,1 % pour le gisement Goose Island et à 91,3 % pour le gisement Vault. Le minerai des diverses zones minéralisées présente des sensibilités légèrement différentes à la récupération de l'or, de sorte qu'il est recommandé que le broyage vise à produire des particules de tailles variées. L'utilisation d'un broyage légèrement plus grossier

pour le minerai du gisement Vault permettra d'obtenir une capacité de traitement uniforme pour le minerai des trois zones.

Après la récupération de l'or libre du circuit de concentration par gravité, un circuit de cyanuration sera utilisé pour maximiser la récupération de l'or. Le minerai de chacune des trois zones sera traité différemment en raison de la variation de la teneur en sulfure de chaque zone.

Questions environnementales (y compris l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits)

La mise en valeur du projet minier Meadowbank a fait l'objet d'un examen environnemental détaillé de la part de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « CNER »). Le 30 décembre 2006, une entité remplacée par la société a reçu le certificat de projet de la CNER, qui énonce les modalités et conditions visant à assurer l'intégrité du processus de mise en valeur.

En février 2007, une entité remplacée par la société et le gouvernement du Nunavut ont conclu une entente de développement relativement au projet minier Meadowbank. L'entente de développement établit un cadre permettant aux parties intéressées, y compris le gouvernement fédéral, les administrations municipales et la KIA, de maximiser les avantages socio-économiques à long terme du projet minier Meadowbank pour le Nunavut.

Une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (l'« ERAI ») concernant le projet minier Meadowbank a été conclue avec la KIA en mars 2006. Aux termes de l'ERAI, les Inuits de Kivalliq doivent bénéficier des occasions d'emploi, de formation et d'affaires disponibles à l'échelle locale à chacune des étapes du projet. L'ERAI énonce également les apports et les dédommagements spéciaux que Cumberland a convenu de verser aux Inuits à des fins traditionnelles, sociales et culturelles.

La société est actuellement titulaire d'un bail d'exploration renouvelable délivré par la KIA qui arrive à échéance le 31 décembre 2010. En juillet 2008, la société a signé un bail de production couvrant la construction et l'exploitation de la mine et de l'usine ainsi que toutes les activités connexes. En avril 2008, la société et la KIA ont conclu un accord d'indemnisation relatif à l'eau pour le projet minier Meadowbank qui tient compte des droits des Inuits en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales* et qui prévoit des indemnités pour l'utilisation de l'eau et les répercussions sur l'eau associées au projet.

À la suite de l'obtention du certificat de projet délivré par la CNER, la société a obtenu l'ensemble des permis et des autorisations permettant la construction, l'exploitation et, en bout de ligne, la remise en état du projet minier Meadowbank.

Le projet minier Meadowbank est constitué de plusieurs gisements aurifères : Portage, Goose et Vault. Six digues seront construites pour isoler les activités minières des lacs avoisinants. Les stériles des mines à ciel ouvert Portage, Goose et Vault seront stockés à l'installation de stockage des stériles de Portage et de Vault. La stratégie de contrôle employée pour minimiser l'oxydation et le drainage minier acide en découlant inclut le contrôle des stériles par le gel au moyen de l'enfouissement dans le pergélisol et le recouvrement des stériles par une couche de roche neutralisante isolante et convective (roches volcaniques ultramafiques ne produisant pas d'acide). Étant donné que le pergélisol est d'une épaisseur d'environ 450 mètres, on prévoit que les stériles gèleront une fois recouverts, de sorte que le drainage acide sera peu important à long terme.

Les résidus seront stockés dans le bras du lac Second Portage. Initialement, les résidus seront déposés dans un environnement subaquatique, mais la majeure partie des résidus seront déposés sur des plages de résidus. L'installation de stockage de résidus sera dotée d'un bassin de décantation. La stratégie de contrôle employée pour minimiser l'infiltration d'eau dans l'installation de stockage de résidus et les effluents provenant de cette installation inclut le contrôle des résidus par le gel au moyen de l'enfouissement dans le pergélisol. Les stériles seront recouverts d'une couche sèche de quatre mètres de remblai de roches ultramafiques ayant la capacité de neutraliser l'acide en formant une couche isolante et convective qui confiner la couche de pergélisol active dans des matériaux relativement inertes.

Les objectifs en matière de gestion de l'eau pour le projet consistent à réduire au minimum l'incidence potentielle sur la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine. Des fossés de dérivation seront creusés afin d'éviter que l'eau de ruissellement saine n'entre en contact avec des secteurs touchés par la mine ou les activités d'extraction. L'eau provenant des secteurs touchés par l'exploitation minière sera captée et acheminée à l'installation de stockage des résidus afin d'être réutilisée ou traitée (au besoin) avant d'être rejetée dans des lacs.

Dépenses en immobilisations/travaux d'aménagement

En 2009, des dépenses totales de 143 millions de dollars ont été prévues relativement au projet minier Meadowbank, y compris plus de 24 millions de dollars pour la construction de l'usine de traitement et le matériel connexe et 41 millions de dollars pour les travaux préalables à la production et les véhicules d'exploitation minière. Environ 75 % du matériel d'exploitation minière a déjà été livré à Meadowbank. Les travaux préalables à la production comprendront les travaux de mise en place de la roche destinée à la construction des digues entourant la mine à ciel ouvert Portage. En outre, le budget de 2009 prévoit l'affectation de 4 millions de dollars à la construction d'une centrale électrique et de 12 millions de dollars à l'infrastructure du chantier, y compris les installations de service.

La mine devrait entrer en production en 2010. Les dépenses en immobilisations engagées en 2008 au projet minier Meadowbank ont totalisé 314 millions de dollars.

Géologie, minéralisation et exploration

Géologie

Le projet minier Meadowbank est situé dans une série de gisements aurifères archéens contenus dans des roches polydéformées de la formation géologique du groupe Woodburn Lake, qui fait partie de la série de zones d'association archéennes supracrustales formant le supergroupe de la province de Churchill occidentale, dans le nord du Canada. À l'heure actuelle, il est prévu d'exploiter trois des quatre gisements aurifères connus. Les gisements Goose Island et Portage sont contenus dans des formations rocheuses ferrifères riches en magnétites hautement déformées tandis qu'une zone d'association de roches volcaniques intermédiaires contient la majorité de la minéralisation du gisement Vault plus au nord. Le quatrième gisement, soit le gisement PDF, présente les mêmes caractéristiques que le gisement Vault, mais on ne s'attend pas actuellement à ce qu'il s'agisse d'un gisement exploitable. Dans tous les gisements, la minéralisation aurifère est habituellement associée à du quartz et à la présence de minéraux sulfurés ferreux (pyrite et/ou pyrrhotite).

Le gisement Portage est défini sur une longueur de plus de 1,85 kilomètre et sur des extensions latérales allant de 100 à 230 mètres. Sa géométrie consiste en des zones minéralisées très plissées d'orientation générale nord-nord-ouest. La minéralisation du flanc inférieur du pli fait généralement de 6 à 8 mètres d'épaisseur réelle, atteignant jusqu'à 20 mètres dans la zone de charnière.

Minéralisation

Le gisement Goose Island est situé juste au sud du gisement Portage. Il est similaire dans sa présentation (étant associé à des formations riches en fer) au gisement Portage, mais sa géométrie est différente, avec une orientation nord-nord-sud et un pendage abrupt vers l'ouest. Les zones minéralisées sont généralement constituées d'une seule unité située près de la surface qui se divise en plusieurs flancs en profondeur. Le gisement est actuellement défini sur une longueur de 750 mètres et une profondeur de 500 mètres (principalement à l'extrémité sud), et a en moyenne une épaisseur réelle de 10 à 12 mètres (qui atteint 20 mètres par endroits).

Le gisement Vault est situé à 7 kilomètres au nord-nord-ouest des gisements Portage et Goose. Il s'agit d'un gisement à pendage tabulaire, peu profond et d'une longueur définie de 1 100 mètres. Le gisement a été perturbé par deux séries de failles normales d'orientation est-ouest et nord-sud, caractérisées par une inclinaison modérée vers le sud-est et une forte inclinaison vers l'est, respectivement. La lentille principale comporte une épaisseur réelle moyenne (compte tenu d'une enveloppe de un gramme par tonne) de 8 à 12 mètres, qui atteint

18 mètres par endroits. De façon générale, l'épaisseur réelle des lentilles formant le toit est de 3 à 5 mètres, mais atteint 7 mètres par endroits.

Exploration

L'exploration du secteur du projet a débuté dès 1980 avec des travaux d'exploration préliminaires. À la suite de la découverte de cibles intéressantes, plusieurs sociétés ont mené divers types travaux de 1980 à 2007. Pendant ces années, l'exploration a porté principalement sur six gisements, soit les gisements Portage, Cannu, Bay Zone, Goose Island, Vault et PDF. Graduellement, Cannu, Bay Zone et Portage ont été combinés en une seule mine à ciel ouvert.

En 2008, la société a mené pour la première fois un programme de forage complet. Un total de 75 trous ont été forés, dont 45 trous (11 772 mètres) de forage de délimitation, 14 trous (7 815 mètres) d'exploration en profondeur et 16 trous (3 454 mètres) d'exploration régionale.

En 2008, 18 trous (6 321 mètres) de forage de délimitation ont été creusés à Goose South et Goose Island. En outre, à Goose Island, 14 trous (7 815 mètres) ont été forés en profondeur et ont été désignés comme faisant partie de l'exploration en profondeur. Ces forages ont permis de repérer une forte continuité en profondeur de la minéralisation Goose-Goose South et ont démontré que le gisement était susceptible de faire éventuellement l'objet d'une exploitation souterraine.

En 2008, 27 trous de forage de délimitation d'une longueur totale de 5 451 mètres ont été creusés à Portage. Le forage visait le secteur Bay Zone. Les résultats ont démontré la validité et la continuité du modèle géologique et du modèle de minéralisation. En outre, quelques trous ont été forés entre les gisements Portage et Goose afin d'en vérifier la continuité.

En 2009, les travaux d'exploration viseront à raffiner le modèle de minéralisation de Portage, à forer les enveloppes externes des mines à ciel ouvert Portage et Goose, à explorer l'espace entre les mines à ciel ouvert Portage et Goose, à forer des trous supplémentaires en profondeur au gisement Goose et à vérifier la continuité en profondeur sous le gisement Goose. Des dépenses d'exploration de 4,8 millions de dollars pour la mine et de 2,0 millions de dollars pour l'exploration régionale sont prévues en 2009. Le gisement Vault, situé à environ sept kilomètres au nord, sera également sondé. Par ailleurs, des programmes d'exploration en surface visant des indices d'or connus ainsi que des traces d'or et de métaux de base seront menés à l'échelle du terrain.

Activités d'exploration

En 2008, la société a continué à explorer activement des secteurs d'intérêt au Québec, en Ontario, au Nunavut, au Nevada, en Finlande et au Mexique. À la fin de décembre 2008, les titres fonciers de la société au Canada se composaient de 75 projets comprenant 3 053 titres miniers (claims, baux miniers, etc.) couvrant une superficie totale de 209 093 hectares. Les titres fonciers aux États-Unis consistaient en sept terrains comprenant 2 996 titres miniers d'une superficie totalisant 25 528 hectares. Les titres fonciers en Finlande consistaient en trois groupes de terrains comprenant 137 titres miniers d'une superficie totalisant 11 188 hectares. Au Mexique, les titres fonciers consistaient en quatre projets comprenant 45 concessions minières couvrant une superficie totale de 58 969 hectares. En 2008, les activités d'exploration de la société au Canada ont surtout porté sur la zone de faille CLL située entre les régions Bousquet et Lapa, en Abitibi, au Québec. La société réalise des activités d'exploration dans d'autres parties de l'Abitibi, y compris dans la région de la baie James, et d'autres projets en Ontario. Au Nevada, en 2008, les activités d'exploration ont surtout visé West Pequop, dans le nord-ouest de cet État. À la suite de l'acquisition du projet minier Pinos Altos, de la mine Kittila et du projet minier Meadowbank au Mexique, en Finlande et au Canada, respectivement, la société a entrepris plusieurs programmes d'exploration dynamiques. Au Mexique, les campagnes d'exploration se sont déroulées dans les États de Chihuahua et de Sinaloa. En Finlande, les travaux d'exploration comprenaient du forage au diamant le long de l'orientation Suurikuusikko, au nord et au sud du terrain visé par le bail minier Kittila. Au terrain Meadowbank, les activités d'exploration ont été menées à la fois sur le terrain visé par le bail minier et à l'extérieur des claims miniers restants.

Réserves minérales et ressources minérales

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources mesurées et indiquées

Dans la présente partie, on emploie les termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». Nous informons les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la SEC ne les reconnaît pas. **Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre de ces catégories sera converti en réserves.**

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources présumées

Dans la présente partie, on emploie le terme « ressources présumées ». Nous informons les investisseurs que, bien que ce terme soit reconnu et imposé par la réglementation canadienne, la SEC ne le reconnaît pas. Le terme « ressources présumées » implique une grande incertitude quant à l'existence des ressources, et quant à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Selon les règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. **Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.**

La préparation de l'information présentée ci-après relativement aux réserves minérales de la mine LaRonde (qui comprennent les réserves minérales du prolongement de la mine LaRonde), des mines Goldex et Kittila, des projets miniers Lapa, Meadowbank et Pinos Altos et des terrains Bousquet et Ellison a été supervisée par le vice-président, Développement de projet de la société, M. Marc Legault, ing., « personne qualifiée » aux termes du Règlement 43-101. Les estimations des réserves minérales de la société découlent de données préparées à l'interne ou de rapports vérifiés.

Les critères énoncés dans le Règlement 43-101 pour les définitions des réserves et les lignes directrices sur la classification des réserves minérales sont semblables à ceux figurant dans le Guide No. 7. Cependant, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles qui sont énoncées dans le Guide No. 7. Le Guide No. 7 prévoit notamment qu'une estimation des réserves minérales doit être accompagnée d'une étude de faisabilité « définitive » ou « concluante ». Le Guide No. 7 exige également que les prix utilisés reflètent la conjoncture économique courante au moment de l'établissement des réserves, c'est-à-dire, selon l'interprétation du personnel de la SEC, les prix historiques moyens sur trois ans. Outre les différences dont il est fait état ci-dessus, le Guide No. 7 ne tient pas compte des ressources minérales. Les hypothèses utilisées pour établir les estimations des réserves et des ressources minérales de 2008 indiquées par la société dans le présent formulaire 20-F sont fondées sur les prix moyens pour la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008, soit 725 \$ l'once d'or, 13,32 \$ l'once d'argent, 1,27 \$ la livre de zinc et 3,15 \$ la livre de cuivre et sur des taux de change de 1,09 \$ CA pour 1,00 \$, de 11,00 pesos mexicains pour 1,00 \$ et de 1,37 \$ pour 1,00 €. Les hypothèses utilisées pour établir les estimations des réserves et des ressources minérales indiquées par la société pour la période de trois ans terminée le 31 décembre 2007 étaient les suivantes : 583 \$ l'once d'or, 10,77 \$ l'once d'argent, 1,19 \$ la livre de zinc et 2,65 \$ la livre de cuivre et sur des taux de change de 1,14 \$ CA pour 1,00 \$, de 10,91 pesos mexicains pour 1,00 \$ et de 1,29 \$ pour 1,00 €. On trouvera d'autres estimations utilisées pour calculer les réserves et les ressources minérales de 2007 et de 2006 dans les documents d'information annuels déposés par la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006, respectivement. Le tableau ci-dessous présente les estimations des réserves établies conformément au Règlement 43-101 et au Guide No. 7, respectivement (les tonnages et les quantités d'or contenues sont arrondis au millier près).

	Règlement 43-101			Guide No. 7		
	Tonnes	Teneur (g/t)	Or contenu (oz)	Tonnes	Teneur (g/t)	Or contenu (oz)
<u>Terrain</u>						
<i>Réserves prouvées</i>						
Goldex.....	434 000	1,95	27 000	434 000	1,95	27 000
Lapa	23 000	7,53	6 000	23 000	7,53	6 000
Kittila	199 000	4,84	31 000	199 000	4,84	31 000
Pinos Altos.....	97 000	1,35	4 000	97 000	1,35	4 000
LaRonde.....	4 075 000	2,76	362 000	4 075 000	2,76	362 000
Total des réserves prouvées.....	4 828 000		430 000	4 828 000		430 000
<i>Réserves probables</i>						
Goldex.....	23 391 000	2,05	1 544 000	23 391 000	2,05	1 544 000
Lapa	3 730 000	8,80	1 055 000	3 730 000	8,80	1 055 000
LaRonde.....	31 735 000	4,52	4 612 000	31 735 000	4,52	4 612 000
Kittila	21 171 000	4,69	3 193 000	21 171 000	4,69	3 193 000
Meadowbank.....	32 773 000	3,45	3 638 000	32 773 000	3,45	3 638 000
Pinos Altos.....	41 669 000	2,68	3 589 000	41 669 000	2,68	3 589 000
Total des réserves probables	154 469 000		17 631 000	154 469 000		17 631 000
Total des réserves prouvées et des réserves probables	159 297 000		18 060 000	159 297 000		18 060 000

Dans les tableaux suivants, qui présentent des renseignements sur les réserves des projets miniers de la société, l'information sur le tonnage est arrondie aux 100 000 tonnes près, le total des onces d'or contenues ne tient pas compte des onces d'équivalents or relatives aux sous-produits métalliques compris dans les réserves minérales et les teneurs des métaux indiquées dans les estimations représentent les teneurs en place et ne tiennent pas compte des pertes subies au cours du processus de récupération, c'est-à-dire les pertes métallurgiques associées au traitement du minerai extrait. Les données relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales indiquées dans le présent formulaire 20-F sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus, ni que le niveau de récupération indiqué sera atteint.

Réserves et ressources minérales de LaRonde

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Or			
Réserves prouvées – tonnes	2 300 000	2 800 000	3 400 000
Teneur moyenne – grammes d'or par tonne.....	3,95	3,98	3,91
Réserves probables – tonnes	26 500 000	25 600 000	25 800 000
Teneur moyenne – grammes d'or par tonne.....	5,23	5,37	5,46
Zinc			
Réserves prouvées – tonnes	1 800 000	1 900 000	2 400 000
Teneur moyenne – grammes d'or par tonne.....	1,19	1,06	1,15
Réserves probables – tonnes	5 200 000	4 600 000	4 100 000
Teneur moyenne – grammes d'or par tonne.....	0,94	0,80	0,87
Total des réserves minérales – tonnes	35 800 000	34 900 000	35 600 000
Total des onces d'or contenues.....	4 974 000	4 958 000	5 151 000

Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables présentées dans le tableau ci-dessus sont fondées sur une valeur limite du minerai calculée à la sortie de la fonderie allant de 61,00 \$ CA à 73,00 \$ CA la tonne selon le gisement. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2008, la société a affiché des taux historiques de récupération métallurgique à la mine LaRonde de 91,1 % pour l'or, de 85,9 % pour l'argent, de 81,7 % pour le cuivre et de 84,4 % pour le zinc. Pour chaque variation de 10 % du prix de l'or, on estime que les réserves prouvées et probables varieraient de 1 %.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2008, la mine LaRonde renfermait 6,3 millions de tonnes de ressources minérales indiquées titrant à 1,83 grammes d'or par tonne et 4,9 millions de tonnes de ressources minérales présumées titrant à 5,91 grammes d'or par tonne.
- 3) Le tableau qui suit fait le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine LaRonde, par catégorie, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

	Réserves prouvées	Réserves probables	Total
31 décembre 2007	4 672	30 225	34 897
Exploitées.....	(2 639)	0	(2 639)
Révision.....	2 042	1 510	3 552
31 décembre 2008	4 075	31 735	35 810

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée des facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans le présent formulaire 20-F au sujet de la mine LaRonde sont fournis dans le document intitulé *2005 LaRonde Mineral Resource and Mineral Reserve Estimate*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 23 mars 2005.

Réserves minérales et ressources minérales du terrain Goldex

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Or			
Réserves prouvées — tonnes	434 000	250 000	100 000
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	1,95	2,23	2,25
Réserves probables — tonnes	23 391 000	22 800 000	22 800 000
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	2,05	2,20	2,29
Total des réserves minérales — tonnes	23 825 000	23 100 000	22 900 000
Total des onces d'or contenues	1 571 000	1 634 000	1 689 000

Notes :

- 1) Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de 2008 étaient fondées sur un taux de récupération métallurgique hypothétique de 90,0 %. Les coûts d'exploitation minière au terrain Goldex se sont élevés, selon les estimations, à 24,00 \$ CA par tonne en 2008. Les teneurs limites utilisées pour évaluer les intersections de forage au terrain Goldex étaient de 1,37 gramme d'or par tonne sous une profondeur de 2 410 mètres et de 1,10 gramme par tonne au-dessus d'une profondeur de 2 410 mètres, sur une épaisseur réelle minimale d'environ 15 mètres. La société estime qu'une variation de 10 % du prix de l'or n'entraînerait aucune variation des réserves.
- 2) Les réserves minérales prouvées de la mine Goldex sont composées uniquement de stocks de minerai empilés sous terre et en surface, d'une teneur suffisante pour constituer des réserves et provenant des travaux d'aménagement de la mine et des activités de production. Les roches extraites dans cette zone ont été empilées et désignées comme des réserves minérales prouvées (selon une teneur établie par échantillonnage), et le minerai extrait a été retranché des réserves minérales probables. La pile de stockage des réserves prouvées contenait également une faible quantité de roches d'échantillonnage provenant des excavations exécutées dans d'autres zones minéralisées dont la teneur limite en or était supérieure à la teneur limite de la zone Goldex Extension (soit 1,37 gramme d'or par tonne, comme l'a établi l'étude de faisabilité).
- 3) Au 31 décembre 2008, on estimait que le terrain Goldex renfermait 0,2 million de tonnes de ressources minérales indiquées titrant à 1,79 grammes d'or par tonne et 11,9 millions de tonnes de ressources minérales présumées titrant à 2,42 grammes d'or par tonne.
- 4) Le tableau qui suit fait le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Goldex, par catégorie, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

	Réserves prouvées	Réserves probables	Total
31 décembre 2007	250	22 849	23 099
Exploitées	(244)	(874)	(1 118)
Révision	428	1 416	1 844
31 décembre 2008	434	23 391	23 825

- 5) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée des facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans le présent formulaire 20-F au sujet du projet minier Goldex sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the Estimation of Mineral Resources and Reserves for the Goldex Extension Zone*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 27 octobre 2005.

Réserves minérales et ressources minérales du terrain Kittila

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Or			
Réserves prouvées — tonnes	199 000	—	—
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	4,84	—	—
Réserves probables — tonnes	21 171 000	18 200 000	16 000 000
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	4,69	5,12	5,08
Total des réserves minérales — tonnes	21 370 000	18 200 000	16 000 000
Total des onces d'or contenues	3 199 000	2 996 000	2 616 000

Notes :

- 1) Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de 2008 étaient fondées sur un taux de récupération métallurgique de 83,5 % pour les trois premières années d'exploitation et de 87,0 % par la suite. Les teneurs limites utilisées étaient les suivantes : 2,0 grammes d'or par tonne pour les réserves à ciel ouvert et 2,7 grammes d'or par tonne pour les réserves souterraines. Les valeurs-or supérieures ont été coupées à 50,0 grammes par tonne. La dilution des réserves à ciel ouvert a été estimée à 15 % tandis que la dilution des réserves souterraines a été fixée à 20 %. Les coûts d'exploitation de la mine à ciel ouvert sont estimés à 30,02 € par tonne tandis que les coûts d'exploitation de la mine souterraine sont estimés à 40,62 € par tonne. La société estime qu'une variation de 10 % du prix de l'or entraînerait une variation de 3,3 % à 4 % des réserves minérales probables.
- 2) Les ressources minérales indiquées de Kittila étaient composées de 3,5 millions de tonnes de minerai titrant à 2,99 grammes d'or par tonne. En outre, le projet minier Kittila renfermait des ressources minérales présumées de 17,6 millions de tonnes de minerai titrant à 4,42 grammes d'or par tonne.
- 3) La répartition des réserves entre l'exploitation à ciel ouvert et l'exploitation souterraine prévues au projet minier Kittila s'établit comme suit (les tonnages et les onces contenues sont arrondies au millier près) :

Méthode d'extraction	Catégorie	Tonnes	Teneur (g/t)	Or contenu (oz)
À ciel ouvert	Réserves probables	4 092 000	5,05	664 000
Souterraine.....	Réserves probables	17 079 000	4,61	2 530 000
Total	Réserves probables	21 171 000	4,69	3 194 000

- 4) Le tableau qui suit fait le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Kittila, par catégorie, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

	Réserves prouvées	Réserves probables	Total
31 décembre 2007.....	Néant	18 206	18 206
Exploitées	310	0	310
Révision.....	(111)	2 965	2 854
31 décembre 2008	199	21 171	21 370

- 5) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée des facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans le présent formulaire 20-F au sujet du projet minier Kittila sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the July 31, 2008 Mineral Resource and Mineral Reserve Estimate of the Kittila Mine Project, Finland*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 11 décembre 2008.

Réserves minérales et ressources minérales du terrain Lapa

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Or			
Réserves prouvées — tonnes	23 000	2 800	—
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	7,53	10,65	—
Réserves probables — tonnes	3 730 000	3 755 600	3 944 000
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	8,80	8,86	9,08
Total des réserves minérales — tonnes	3 753 000	3 758 000	3 944 000
Total des onces d'or contenues	1 061 000	1 071 000	1 152 000

Notes :

- 1) Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de 2008 étaient fondées sur un taux de récupération métallurgique de 86 % et une teneur limite de 8,8 grammes par tonne. Pour les estimations des réserves minérales indiquées présentées ci-dessous, la teneur limite minimale du gîte était de 4,5 grammes d'or par tonne, avant dilution. L'estimation du coût par tonne pour le projet minier Lapa s'établit à 90,43 \$ CA. La société estime qu'une variation de 10 % du prix de l'or entraînerait une variation d'environ 6,8 % des réserves probables.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2008, le terrain Lapa renfermait 1,0 million de tonnes de ressources minérales indiquées titrant à 4,36 grammes d'or par tonne et 0,8 million de tonnes de ressources minérales présumées titrant à 7,97 grammes d'or par tonne.
- 3) Pour les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de 2008, le titrage de l'or a été coupé à 120 grammes par tonne pour les zones Contact, FW et Nord et à 50 grammes par tonne pour les autres zones satellites qui constituent le gisement Lapa (les zones Centre et Sud).

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée des facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans le présent formulaire 20-F au sujet du projet minier Lapa sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the Lapa Gold Project*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 8 juin 2006.

Réserves minérales et ressources minérales du terrain Pinos Altos

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Or			
Réserves prouvées — tonnes	97 000	—	—
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	1,35	—	—
Réserves probables — tonnes	41 669 000	24 700 000	18 600 000
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	2,68	3,21	3,07
Total des réserves minérales — tonnes	41 766 000	24 700 000	18 600 000
Total des onces d'or contenues	3 593 000	2 547 000	1 837 000

Notes :

- Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de 2008 étaient fondées sur un taux de récupération métallurgique de 96,5 %. La largeur d'extraction minimale utilisée était de trois mètres pour l'exploitation souterraine et de quatre mètres pour l'exploitation à ciel ouvert. Une valeur limite variant entre 5,43 \$ à 30,36 \$ la tonne a été utilisée pour déterminer les ressources minérales de l'exploitation à ciel ouvert et de l'exploitation souterraine, respectivement. Une valeur limite variant entre 7,51 \$ et 21,65 \$ la tonne a été utilisée pour déterminer les réserves lixiviées en tas et les réserves broyées, respectivement, et une valeur limite de 40,48 \$ la tonne a été utilisée pour estimer les réserves minières souterraines. Un facteur de dilution de 10 % a été appliqué aux estimations des réserves à ciel ouvert, et un facteur de dilution de 21,4 % a été appliqué aux estimations des réserves souterraines. La société estime qu'une variation de 10 % du prix de l'or entraînerait une variation d'environ 3 % des réserves minérales.
- Outre les réserves minérales prouvées indiquées ci-dessus, au 31 décembre 2008, selon les estimations, le projet minier Pinos Altos renfermait 59 000 millions d'onces d'argent contenues dans 0,1 million de tonnes de minerai titrant à 19,08 grammes d'argent par tonne et, outre les réserves minérales probables susmentionnées, au 31 décembre 2008, selon les estimations, il renfermait 100 millions d'onces d'argent contenues dans 41,7 millions de tonnes de minerai titrant à 74,61 grammes d'argent par tonne. Les ressources minérales indiquées étaient composées de 12,5 millions de tonnes de minerai titrant à 1,00 gramme d'or par tonne et à 26,08 grammes d'argent par tonne. En outre, le terrain Pinos Altos renfermait des ressources minérales présumées de 4,0 millions de tonnes de minerai titrant à 1,65 gramme d'or par tonne et à 39,95 grammes d'argent par tonne.
- Le titrage de l'or a été coupé à 24 grammes, 26,5 grammes, 30 grammes ou 78 grammes par tonne, selon le type de roche. Le titrage de l'argent n'a pas été coupé ou a été coupé à 645 grammes, 940 grammes, 1 350 grammes ou 4 580 grammes par tonne, selon le type de roche.
- La répartition des réserves entre l'exploitation à ciel ouvert et l'exploitation souterraine prévues au projet minier Pinos Altos s'établit comme suit (les tonnages et les onces contenues sont arrondis au millier près) :

Méthode d'extraction	Catégorie	Tonnes	Teneur (g/t)	Or contenu (oz)
Stocks de réserves	Réserves prouvées	97 000	1,37	4 000
À ciel ouvert	Réserves probables	18 594 000	2,34	1 402 000
Souterraine.....	Réserves probables	23 075 000	2,95	2 187 000
Total	Réserves probables	41 766 000	2,68	3 593 000

- Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée des facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans le présent formulaire 20-F au sujet du projet minier Pinos Altos sont fournis dans le document intitulé *Pinos Altos Gold-Silver Project, Chihuahua State, Mexico, Technical Report on the Mineral Resources and Reserves as of December 31st, 2008*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 25 mars 2009.

Réserves minérales et ressources minérales du terrain Meadowbank

	Au 31 décembre	
	2008	2007
Or		
Réserves probables — tonnes	32 773 000	29 261 000
Teneur moyenne — grammes d'or par tonne	3,45	3,67
Total des réserves minérales — tonnes	32 773 000	29 261 000
Total des onces d'or contenues	3 638 000	3 453 000

Notes :

- 1) Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de 2007 et 2008 étaient fondées sur des taux de récupération métallurgique de 93,50 % et de 92,98 %, respectivement. La largeur d'extraction minimale utilisée était de quatre mètres pour l'exploitation à ciel ouvert. Une teneur limite de 1,50 gramme d'or a été utilisée pour déterminer les réserves à ciel ouvert. Un facteur de dilution de 12 % a été appliqué aux estimations des réserves à ciel ouvert. Les coûts d'exploitation estimatifs utilisés pour les estimations des réserves minérales de 2008 s'élèvent à 31,82 \$ CA par tonne. La société estime qu'une variation de 10 % du prix de l'or entraînerait une variation d'environ 2 % des réserves minérales probables.
- 2) Les ressources minérales indiquées étaient composées de 22,0 millions de tonnes de minerai titrant à 2,17 grammes d'or par tonne. En outre, le projet minier Meadowbank renfermait des ressources minérales présumées de 5,0 millions de tonnes de minerai titrant à 2,78 grammes d'or par tonne.
- 3) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée des facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans le présent formulaire 20-F au sujet du projet minier Meadowbank sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the Mineral Resources and Mineral Reserves Dated September 30th, 2008, Meadowbank Gold Project, Nunavut, Canada*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 15 décembre 2008.

Atténuation du risque

La société atténue les divers risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités quotidiennes en observant des normes strictes en ce qui a trait à la planification, à la construction et à l'exploitation des installations minières. En outre, une importance particulière est accordée à l'embauche et au maintien en poste d'employés qualifiés et au développement de leurs compétences au moyen de formation en sécurité et en contrôle des pertes. Le personnel affecté à l'exploitation et le personnel technique de la société ont clairement démontré qu'ils étaient en mesure de mettre en valeur et d'exploiter des mines de métaux précieux, et de nombreux prix en matière de sécurité et de mise en valeur ont été décernés à la mine LaRonde en reconnaissance de son excellence à cet égard. La société estime que sa mine LaRonde est l'une des mines les plus sécuritaires du Québec, le taux de fréquence des accidents du travail y étant moins élevé que la moyenne provinciale dans l'industrie minière. Néanmoins, la société et ses employés poursuivent leurs efforts pour rendre leur lieu de travail plus sécuritaire et la société met davantage l'accent sur la formation en sécurité de ses employés des mines et de ses superviseurs.

La société atténue également certains des risques normaux auxquels elle est exposée dans le cours normal de ses activités en souscrivant des assurances. Une politique de gestion des risques assurables, approuvée par le conseil, régit l'achat d'assurances et prévoit que celles-ci doivent être souscrites uniquement auprès de compagnies d'assurance qui affichent une cote de solvabilité élevée. Les facteurs de risque auxquels la société est exposée sont présentés plus en détail sous la rubrique 3, « Informations clés – Facteurs de risque ».

Glossaire minier

« abattage par accès transversal à chambre vide »	Méthode d'extraction consistant à excaver le minerai en couches horizontales perpendiculaires au minerai, l'abattage s'effectuant vers le haut. Le minerai est récupéré sous le niveau abattu au moyen d'un système d'extraction au point de soutirage.
« affleurement »	Partie de l'assise rocheuse visible à la surface.
« agglomérat »	Brèche composée essentiellement ou entièrement de fragments de roches volcaniques.
« altération »	Modification physique ou chimique subie par des roches ou des minéraux après leur formation. Modification moins prononcée et plus localisée que le métamorphisme.
« altération hydrothermale »	Altération de roches ou de minéraux résultant de l'interaction de l'eau hydrothermale et de phases solides préexistantes.
« aménagement »	Préparation d'un terrain ou d'un secteur minier en vue d'analyser un gisement de minerai et d'en estimer le tonnage et la qualité. L'aménagement est une étape intermédiaire entre l'exploration et l'extraction.
« aménagement de chambres d'abattage »	Creusage d'ouvertures auxiliaires destinées à préparer les blocs de minerai en vue de leur extraction par abattage.
« amygdale »	Cavité ou vacuole de gaz présente dans de la roche ignée et remplie de minéraux secondaires, comme la calcite, le quartz, la calcédoine ou une zéolite.
« anastomosé »	S'entend d'un réseau de failles ou de filons ramifiés et interreliés à leur surface.
« andésitique »	Adjectif désignant une roche volcanique foncée, ignée et calco-alcaline de composition intermédiaire (contenant de 52 % à 63 % de silice).
« anomalie géochimique »	Concentration d'un ou de plusieurs éléments dans la roche, le sol, un sédiment, la végétation ou l'eau qui est beaucoup plus élevée ou plus faible que la concentration naturelle. Ce terme peut également s'appliquer à la concentration d'hydrocarbures dans le sol.
« aphanitique »	S'entend d'une roche ou d'une masse ignée ne contenant pas de cristaux discernables à l'œil nu.
« argilite »	Roche compacte, dérivée de mudstone (argile ou silt) ou de shale, qui a subi un degré d'induration quelque peu supérieur à celui du mudstone ou du shale, mais qui n'est pas laminée aussi clairement et n'est pas dotée de sa fissilité, et qui est dépourvue du clivage distinctif de l'ardoise.
« assise rocheuse »	Roche solide sur laquelle reposent les gisements.
« auréole de contact »	Zone dans la roche encaissante où il s'est produit une altération ou une autre réaction chimique.
« bassin »	Aire où il se produit une accumulation de sédiments.
« bassin de résidus »	Dépression de faible élévation utilisée pour stocker des résidus, principalement afin de permettre le dépôt des métaux lourds et la destruction du cyanure avant que l'eau ne soit rejetée dans le bassin hydrographique local.
« bassin de retenue des résidus »	Zone confinée naturelle ou artificielle convenant au stockage de résidus.
« boue »	Résidus carbonacés fins provenant d'un lavoir.
« brèche »	Terme général désignant les formations rocheuses composées surtout de fragments anguleux entourés d'une matrice à grains fins.
« broyage semi-autogène » ou « broyage SAG »	Méthode consistant à broyer la roche en poudre fine à l'aide de gros blocs de roche et de boulets d'acier.
« circuit de charbon en pulpe »	Procédé au moyen duquel l'or soluble présent dans une boue finement broyée est récupéré sous l'effet de l'adsorption par des granules de charbon activé. Un circuit de charbon en pulpe se compose d'une série de bassins dans lesquels s'écoule une boue lixiviée. L'or est capté par du charbon activé qui est déplacé à contre-courant d'un bassin à l'autre. Le charbon contenu dans le réservoir de tête est extrait périodiquement pour récupérer l'or adsorbé, puis réintégré dans les bassins situés au début du circuit.

« circulation inverse »	La circulation, d'abord vers le fond d'un trou de forage et à l'extérieur des tiges de forage, des liquides de refroidissement du trépan et d'extraction des déblais, du fluide de forage, de la boue, de l'air ou du gaz, puis vers le haut à l'intérieur des tiges de forage.
« cisaillement »	Déformation de la roche causée par le déplacement latéral le long d'innombrables plans parallèles, généralement sous l'effet de la pression, donnant naissance à des structures métamorphiques comme le clivage et la schistosité.
« claste »	Fragment d'une structure minérale, rocheuse ou organique qui a été déplacé individuellement de son lieu d'origine.
« cocarde »	Caisse filonienne formée par le dépôt de minerai et de gangue en croûtes dentelées successives autour de fragments de roche (p. ex. autour de fragments de brèche filonienne).
« colonne stratigraphique »	Plan représentant la tranche des couches de roche d'un secteur.
« conglomérat »	Roche sédimentaire composée de gravier ou de roches érodés par l'eau consolidés dans un ciment.
« conjugué »	Caractéristique de structures tectoniques (failles, plis) qui se sont manifestées au même moment et sous les mêmes contraintes. L'angle entre ces structures varie en fonction de la nature de la roche.
« crustiforme »	Texture formée par la croissance des minéraux dans un filon, souvent vers l'intérieur à partir de l'éponte.
« déformation pénétrative »	Changement dans la configuration relative de chacune des particules d'une roche ou d'une unité lithologique provoqué par la pression.
« descenderie »	Puits de mine interne.
« digue »	Remblai de terre situé, par exemple, autour d'un bassin à boue ou d'un réservoir, ou servant à retenir un bassin d'eau ou de résidus.
« dilution »	Effet de l'inclusion de stériles et de minerai à faible teneur dans le minerai extrait, qui se traduit par une augmentation du tonnage extrait et une diminution de la teneur globale du minerai.
« direction »	Orientation de l'affleurement d'un lit, d'un filon ou d'un plan de faille incliné sur une surface plane; l'orientation d'une ligne horizontale perpendiculaire au pendage.
« discordant »	S'entend d'un contact entre une intrusion ignée et la roche encaissante qui n'est pas parallèle à la foliation ou au plan de stratification de cette dernière.
« disséminé »	S'entend d'un gisement minéral (surtout de métaux) dans lequel le minerai cible est présent sous forme de particules dispersées dans la roche, mais en quantité suffisante pour constituer un gisement de minerai. Les gisements disséminés peuvent être de très grande taille.
« ductile »	S'entend d'une roche qui, dans certaines conditions, peut se déformer de 5 % à 10 % avant de se casser ou de se failler.
« échantillon en rainure »	Matériau prélevé sous forme de rainure sur un affleurement de minerai afin d'en obtenir une coupe représentative.
« échantillon prélevé au hasard »	Échantillon ou mesure unique pris à un moment précis ou au cours de la période la plus brève possible.
« enveloppe »	1. Couche externe d'un pli, plus particulièrement d'une structure pliée comportant une cassure structurelle. 2. Roche métamorphique entourant une intrusion ignée. 3. Dans un minerai, partie externe ayant une origine différente de celle d'une partie interne.
« épaisseur »	La distance à angle droit entre l'éponte supérieure et l'éponte inférieure d'un filon ou d'une lentille.
« épigénétique »	S'entend d'un gisement de minerai qui a été formé par des fluides et des gaz hydrothermaux qui se sont introduits et ont rempli des cavités dans la roche hôte.

« épithermal »	S'entend d'un gisement minéral hydrothermal formé à moins d'un kilomètre de la surface de la Terre à une température variant de 50 à 200 degrés Celsius, et de son environnement. Les gisements épithermaux sont surtout présents sous forme de filons.
« étude de faisabilité »	Étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de l'aménagement du gisement en vue de la production minérale. Une « étude préliminaire de faisabilité » ou une « étude de préfaisabilité » est une étude exhaustive de la viabilité d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la mine, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie et où une méthode efficace pour traiter le minéral a été déterminée, et qui comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables en ce qui concerne tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs techniques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux qui sont suffisants pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si la totalité ou une partie des ressources minérales peut être classée dans les réserves minérales.
« exploitation longitudinale »	Méthode d'extraction consistant à excaver le minerai en couches horizontales le long du gisement de minerai, l'abattage s'effectuant vers le haut. Le minerai est récupéré dans la chambre, sous le niveau abattu.
« exploitation par sous- niveaux abattus »	Méthode d'extraction consistant à excaver le minerai en couches horizontales le long du gisement de minerai, l'abattage s'effectuant vers le haut. Le minerai est récupéré dans la chambre, sous le niveau abattu.
« extraction électrolytique »	Procédé électrochimique au cours duquel un métal dissous dans un électrolyte est plaqué sur une électrode. Ce procédé est utilisé pour récupérer les métaux comme le cobalt, le cuivre, l'or et le nickel dans la solution provenant de la lixiviation de minerai, de concentré, de précipité, de matte, etc.
« faille »	Fracture ou zone de fracture dans la roche crustale dont les côtés se sont déplacés l'un par rapport à l'autre parallèlement à la fracture, que ce soit sur quelques pouces ou plusieurs milles.
« faille de transfert »	Structure capable de supporter des variations latérales de la déformation et de la pression.
« filon »	Une fissure ou une faille dans la roche qui est remplie de minéraux provenant d'une source en profondeur.
« filon-couche »	Lame de roche ignée intrusive d'épaisseur plus ou moins uniforme introduite entre les plans de stratification de la roche existante.
« filon d'extension et de cisaillement »	Filon présent dans une fracture d'extension causée par la déformation de la roche.
« flexure »	Terme général désignant un pli, une déformation ou une courbe dans la strate rocheuse. Une flexure peut être large et ouverte ou petite et très compressée.
« flottation »	Méthode de concentration des minéraux reposant sur les différentes aptitudes de certains minéraux à adhérer aux bulles d'air dans un mélange d'eau et de minerai broyé. Lorsque les produits chimiques appropriés sont versés dans un bain d'eau mousseuse contenant du minerai broyé ayant la consistance de la poudre de talc, les minéraux remontent à la surface. Le concentré de flottation riche en métaux est ensuite récupéré à la surface.
« foliation »	Terme général désignant la texture ou la structure planaire d'une roche, particulièrement la structure planaire découlant de l'écrasement des grains d'une roche métamorphique.

« forage d'extension »	Méthode consistant à forer des trous afin de croiser un horizon ou une structure minéralisée le long de la direction ou en aval-pendage.
« forage de condamnation »	Forage effectué aux endroits autour d'une ressource où les ingénieurs veulent installer l'infrastructure de la mine, comme les remblais de lixiviation, les piles de stériles, l'usine, les ateliers de réparation des camions, etc.
« forage géotechnique »	Forage servant à recueillir de l'information sur la qualité et les structures de la roche afin de déterminer la mécanique des roches.
« forage intercalaire »	Forage effectué dans une zone minéralisée déterminée afin de mieux définir une minéralisation connue.
« fracture »	Terme général désignant une cassure provoquée par la pression dans une roche, causant ou non un déplacement. Les fractures incluent les fissures, les diaclases et les failles.
« fragile »	S'entend des minéraux ayant tendance à se casser sous une faible pression. Cette caractéristique a une incidence sur la comminution du minerai lorsqu'un type de minerai se casse plus facilement que les autres au moment où il est concassé.
« galerie »	Voie souterraine horizontale située le long d'un filon ou d'une formation rocheuse, contrairement au travers-banc, qui traverse la formation rocheuse.
« gangue »	Minéraux sans valeur contenus dans un gisement de minerai.
« gisement »	Corps minéralisé qui a été délimité physiquement au moyen de forages, d'excavations de tranchées et/ou de travaux souterrains suffisants et dont la teneur moyenne en métal justifie l'engagement de dépenses d'exploration et/ou d'aménagement supplémentaires. Un gisement n'est pas considéré comme un gisement de minerai commercialement exploitable ni comme un dépôt renfermant des réserves minérales tant que les questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues définitivement.
« gisement d'or orogénique »	Gisement d'or formé par le volcanisme, la subduction, la divergence des plaques, le plissement ou le mouvement de blocs faillés.
« gneiss »	Roche foliée formée par le métamorphisme régional dans laquelle des bandes ou des lenticules de minéraux granulaires alternent avec des bandes ou des lenticules composées principalement de minéraux prismatiques en écaille ou allongés. En règle générale, moins de 50 % des minéraux sont orientés en parallèle. Le gneiss est souvent riche en feldspath et en quartz, mais la composition minérale n'est pas un élément essentiel entrant dans sa définition. Les variétés de gneiss se distinguent par leur texture (p. ex. gneiss ocellé), leurs minéraux caractéristiques (p. ex. gneiss à hornblende) ou leur composition générale et/ou leurs origines (p. ex. gneiss granitique).
« hectare »	Mesure métrique de la superficie équivalente à 10 000 mètres carrés, ou 2,47 acres.
« horst »	Bloc de roche soulevé par une faille.
« inclinaison »	Angle entre un axe de pli ou une autre structure linéaire et le plan vertical.
« intrusif »	S'entend d'un bloc de roche ignée formé par la consolidation de magma ayant pénétré dans d'autres roches, à l'opposé de la lave, qui est rejetée en surface.
« kilomètre »	Mesure métrique de la distance (1,0 kilomètre = 0,62 mille).
« lapilli »	Roche pyroclastique dont l'origine peut être primordiale, accessoire ou accidentelle d'une taille variant de 2 à 64 millimètres, selon les définitions. Ces fragments peuvent être solides ou encore visqueux lorsqu'ils touchent au sol (certaines classifications incluent uniquement leur forme solide), de sorte qu'ils n'ont pas de forme caractéristique.
« lentille »	Terme généralement utilisé pour désigner un gisement de minerai ayant un centre épais qui s'aplatit vers les extrémités, à l'image d'une lentille convergente.
« matrice »	Minéraux non utiles contenus dans un minerai.
« métamorphisme »	Processus de transformation de la forme ou de la structure de roches sédimentaires ou ignées sous l'influence de la chaleur et de la pression.

« métasédimentaire »	S'entend d'une roche sédimentaire dont la forme ou la structure a été transformée sous l'influence de la chaleur et de la pression.
« once »	Once troy = 31,103 grammes.
« or libre »	Or qui n'est combiné à aucune autre substance.
« orifice du puits »	Lourde charpente en bois construite à l'ouverture d'un puits rectangulaire comme solide support aux cadres de boisage. Les structures permanentes sont constituées d'un mur de béton d'une profondeur de deux à huit cadres. Cette structure en béton est vissée aux poutres porteuses qui supportent les collets du puits. Ce terme désigne également le lourd anneau de béton reposant sur l'ouverture d'un puits circulaire revêtu de béton.
« oxydation »	Réaction chimique provoquée par l'exposition à l'oxygène qui modifie la composition chimique d'un minéral.
« oxydation sous pression »	Procédé au moyen duquel les minéraux sulfurés sont oxydés afin d'exposer l'or contenu dans le minerai. Un circuit d'oxydation sous pression se compose principalement d'un ou de plusieurs réservoirs pressurisés à l'oxygène. Le niveau d'oxygène et la température de traitement sont les principaux paramètres réglables des réservoirs.
« oxydative »	Qualificatif de la réaction d'oxydation.
« pendage »	Angle d'inclinaison d'une strate par rapport au plan horizontal.
« phénocrystal »	Cristal ou grain minéral de grande taille présent dans la matrice d'un porphyre.
« phénocrystal de hornblende »	Cristal de grande taille et habituellement visible composé d'un minéral noir à vert foncé généralement opaque appelé hornblende présent dans certaines roches volcaniques et ignées.
« plongement »	Orientation de la direction d'un gisement de minerai.
« polydéformé »	S'entend d'une roche qui a été soumise à plusieurs épisodes de plissement, de formation de failles, de cisaillement, de compression ou d'extension sous l'effet de diverses forces tectoniques.
« porphyre »	Roche ignée renfermant des cristaux de taille relativement grande, appelés phénocristaux, contenus dans une matrice à grains fins.
« porphyrique »	Texture d'une roche renfermant un ou plusieurs minéraux dont les grains sont de plus grande taille que ceux des minéraux qui lui sont associés.
« post-minéralisation »	S'entend d'un événement survenu après la minéralisation.
« pré-minéralisation »	S'entend d'un événement survenu avant la minéralisation.
« procédé Merrill Crowe »	Technique de séparation servant à extraire l'or d'une solution au cyanure. La solution est séparée du minerai grâce à des méthodes comme la filtration et la décantation à contre-courant, et l'or est ensuite cimenté par l'ajout de poudre de zinc, qui provoque la précipitation de l'or (le zinc ayant une plus grande affinité que l'or pour les ions de cyanure). L'argent et le cuivre peuvent également être précipités. Le précipité est ensuite raffiné davantage (p. ex. au moyen de la fusion pour enlever le zinc et de l'ajout d'acide nitrique pour dissoudre l'argent).
« procédé peroxyde-silicate »	Procédé de traitement de l'eau faisant appel à un additif combinant le peroxyde d'hydrogène et le silicate de sodium.
« propriétés métallurgiques »	Propriétés caractérisant la réaction des métaux et des minéraux à divers traitements.
« pyroclastique »	Formé par la cendre, les fragments et le matériel vitreux projetés par un volcan. Ce terme s'applique aux roches, aux couches de roches et aux textures ainsi formées.
« récupération »	Proportion de matière utile issue du traitement du minerai. Elle est généralement exprimée en pourcentage du métal utile contenu dans le minerai qui est récupéré par rapport à la totalité du métal utile contenu dans le minerai.
« redevance calculée à la sortie de la fonderie »	Redevance versée par un producteur de métaux sur la production brute d'un terrain, déduction faite de certains coûts, dont les coûts de fonderie, d'affinage, de transport et d'assurance.

« réserves minérales »	Partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions pour les pertes subies lors de l'extraction.
« réserves minérales probables »	Partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement.
« réserves minérales prouvées »	Partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre une considération adéquate de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement.
« résidus »	Matières rejetées par une usine de traitement une fois que la majeure partie du minerai utile récupérable a été extraite.
« ressources minérales »	Concentration ou occurrence d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle dans l'écorce terrestre ou sur celle-ci d'une teneur et quantité et d'une qualité telles qu'elle présente des perspectives raisonnables d'extraction rentable. La localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques.
« ressources minérales indiquées »	Partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Ce terme est reconnu par les organismes de réglementation canadiens, mais non par la SEC. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux classés dans cette catégorie seront un jour convertis en réserves.

« ressources minérales mesurées »	Partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre une considération adéquate de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs. Ce terme est reconnu par les organismes de réglementation canadiens, mais non par la SEC. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux classés dans cette catégorie seront un jour convertis en réserves.
« ressources minérales présumées »	Partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Ce terme est reconnu par les organismes de réglementation canadiens, mais non par la SEC. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux classés dans cette catégorie seront un jour convertis en réserves. Ils ne doivent pas supposer non plus qu'une partie ou la totalité des ressources minérales présumées existe ou peut être exploitée de façon rentable ou légale.
« roulants »	Terme général désignant des fragments détachés de minerai ou de roche, particulièrement lorsqu'ils sont situés sur un versant, sous une saillie ou un filon affleurant.
« salbande »	Couche terrasseuse ou argileuse de matériaux rocheux tendres située le long d'un filon qui a été fragmentée sous l'effet d'une faille. Elle peut être retirée pour faciliter l'extraction du filon.
« schiste »	Roche cristalline très foliée qui peut facilement être clivée en éclats ou en plaquettes minces en raison du parallélisme bien développé de plus de 50 % des minéraux qu'elle contient.
« sous-produit métallique »	Métal secondaire ou supplémentaire récupéré au cours du traitement d'un autre métal.
« support de mollettes »	Compartiment ou plate-forme distinct abritant une poulie cannelée. Fréquemment utilisé pour les monte-charges à câble souterrains.
« supracrustal »	S'entend d'un phénomène se produisant près de la surface de la croûte terrestre.
« synchrone »	Qui coïncide dans le temps. Ce terme s'applique aux surfaces rocheuses dont tous les points ont le même âge géologique, comme la limite entre deux unités chronostratigraphiques formant une succession continue et ininterrompue. Il s'applique également aux failles synsédimentaires et aux plutons qui se sont formés en même temps que les orogènes.
« tabulaire »	S'entend d'une structure dont deux des dimensions sont beaucoup plus grandes que la troisième, comme un dyke, ou d'une structure géomorphologique ayant une surface plane, comme un plateau.
« tènement »	Synonyme de titre minier.
« teneur »	Quantité relative de minéral métallifère contenue dans un corps minéralisé (p. ex. grammes d'or par tonne).
« teneur du minerai traité »	Teneur moyenne du minerai traité par une usine.
« teneur limite »	(A) S'agissant de ressources minérales, teneur la plus faible en deçà de laquelle on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la roche minéralisée puisse être

extraite de façon rentable.

(B) S'agissant de réserves minérales, teneur la plus faible en-deçà de laquelle la roche minéralisée ne peut pour le moment être extraite de façon rentable, ainsi que le démontre une étude préliminaire de faisabilité ou une étude de faisabilité.

Les teneurs limites varient selon les gisements en fonction de la susceptibilité du minerai à l'extraction de l'or, des coûts de production et des prix des métaux.

« till »

Sédiment glaciaire généralement sous forme de mélange non stratifié et non consolidé qui a été déposé directement par un glacier et qui n'a pas été modifié par l'eau de fonte. Il s'agit généralement d'un mélange hétérogène d'argile, de silt, de sable, de gravier et de rochers de tailles et de formes très variées.

« titrage »

Analyse servant à établir la présence, l'absence ou la concentration d'une ou de plusieurs composantes chimiques.

« tonne »

1 tonne = 1 000 kilogrammes = 2 204,6 livres.

« travers-banc »

Passage horizontal creusé à partir (ou à proximité) d'un puits et à angles droits par rapport à la direction d'un filon ou d'un autre gisement de minerai.

« unités lithologiques »

Groupes géologiques.

« zone »

Secteur contenant une minéralisation distincte.

**RUBRIQUE 4A POINTS SOULEVÉS PAR LE PERSONNEL ET DEMEURÉS
SANS RÉPONSE**

Aucun.

RUBRIQUE 5 REVUE ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION

Résultats d'exploitation

Produits d'exploitation tirés des activités minières

En 2008, les produits d'exploitation tirés des activités minières ont diminué de 15 %, pour s'établir à 369 millions de dollars, contre 432 millions de dollars en 2007. Cette diminution découlait du recul marqué des prix du zinc et du cuivre et de la baisse de production de tous les sous-produits métalliques, qui ont été partiellement compensés par l'augmentation de la production aurifère et du prix de l'or. La hausse de la production aurifère est attribuable à l'ouverture de la nouvelle mine Goldex dans le nord-ouest du Québec au milieu de l'année.

En 2008, la vente de l'or et de l'argent a représenté 78 % des produits d'exploitation, soit une augmentation par rapport à 56 % en 2007 et à 47 % en 2006. Cette augmentation du pourcentage des produits d'exploitation tirés des métaux précieux en comparaison de 2007 s'explique essentiellement par la hausse des prix de l'or et de la production et par la dégringolade des prix du zinc et du cuivre comme sous-produits. Les produits d'exploitation tirés des activités minières sont comptabilisés déduction faite des charges de fonderie, d'affinage, de transport et d'autres charges connexes. Le tableau suivant présente les produits d'exploitation nets, les volumes de production et les volumes de ventes par catégorie de métaux :

	2008	2007	2006
<i>Produits d'exploitation tirés des activités minières (en milliers) :</i>			
Or.....	227 576 \$	171 537 \$	159 815 \$
Argent.....	59 398	70 028	58 262
Zinc.....	54 364	156 340	211 871
Cuivre.....	27 600	34 300	34 684
	<u>368 938 \$</u>	<u>432 205 \$</u>	<u>464 632 \$</u>
<i>Volumes de production :</i>			
Or (en onces)	276 762	230 992	245 826
Argent (en milliers d'onces)	4 079	4 920	4 956
Zinc (en tonnes).....	65 755	71 577	82 183
Cuivre (en tonnes)	6 922	7 482	7 289
<i>Volumes de ventes :</i>			
Or (en onces)	258 601	229 316	256 961
Argent (en milliers d'onces)	4 023	5 171	4 739
Zinc (en tonnes).....	62 653	72 905	81 689
Cuivre (en tonnes)	6 913	7 466	7 302

Les produits d'exploitation tirés de la vente d'or ont augmenté de 56 millions de dollars, ou 33 %, en 2008. La production d'or s'est établie à 276 762 onces en 2008, en hausse de 20 % par rapport aux 230 992 onces de 2007. Cette hausse est attribuable à l'entrée en production de la nouvelle mine Goldex au milieu de 2008. Le prix obtenu pour l'or a grimpé de 18 % en 2008, pour atteindre 879 \$ l'once, comparativement à 748 \$ l'once en 2007. Les produits d'exploitation tirés de l'argent ont fléchi de 11 millions de dollars, ou 15 %, en 2008, en raison surtout du recul de la production d'argent.

Les produits d'exploitation tirés de la vente de zinc ont diminué de 102 millions de dollars, ou 65 %, en 2008 par rapport à 2007. La diminution des produits d'exploitation tirés du zinc découle d'une baisse de 41 % des prix obtenus pour ce métal, et d'une diminution de 14 % du volume de ventes. Les produits d'exploitation tirés de la

vente du cuivre ont été inférieurs de 20 % à ceux de 2007, étant donné la baisse de 11 % du prix de vente obtenu pour le cuivre et le recul de 7 % des volumes de vente.

Le total des produits d'exploitation pour le quatrième trimestre de 2008 a été inférieur à celui de 2007, en raison de l'importante diminution des produits tirés de la production de zinc, de cuivre et d'argent, qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits tirés de la production aurifère.

Intérêts créditeurs et produits divers

Les intérêts créditeurs et produits divers se composent essentiellement des intérêts sur les soldes de trésorerie. Le montant des intérêts créditeurs et produits divers pour 2008 s'est établi à 11,7 millions de dollars, contre 25,1 millions de dollars pour 2007. La diminution de 13,4 millions de dollars est attribuable à la baisse considérable du solde de trésorerie moyen détenu en 2008 comparativement à celui de 2007, ainsi qu'aux taux d'intérêt obtenus inférieurs.

Titres disponibles à la vente

De temps à autre, la société détient des participations sans contrôle dans d'autres sociétés d'extraction et d'exploration minière. En 2008, dans le cadre de ses procédures visant à déterminer si la valeur du portefeuille de titres disponibles à la vente de la société est appropriée aux fins comptables, il a été décidé, conformément aux exigences du FASB Statement No. 115, «Accounting for Certain Investments in Debt and Equity Securities» («SFAS 115»), qu'une dépréciation hors trésorerie était requise. Cette dépréciation ne reflète pas nécessairement les perspectives à long terme de la direction à l'égard de la valeur des titres, mais tient plutôt compte d'une moins-value durable de divers placements, telle que définie dans le SFAS 115, s'élevant à 74,8 millions de dollars. En 2007, aucune dépréciation n'a été constatée.

En 2008, la vente de divers titres disponibles à la vente a donné lieu à un gain avant impôts de 25,6 millions de dollars, contre un gain de 4,1 millions de dollars en 2007. Le gain a été plus important en 2008 du fait du placement de la société dans Gold Eagle Mines Ltd. («Gold Eagle»). La société a acquis des titres de Gold Eagle d'un montant de 49,4 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2008. Au troisième trimestre, la société a vendu ces actions, dans le cadre d'une offre publique d'achat fructueuse pour Gold Eagle, à un prix par action considérablement supérieur au prix payé par la société pour l'achat des titres de Gold Eagle.

De plus, la société a réalisé, au troisième trimestre, un placement stratégique de 46,7 millions de dollars dans Comaplex Minerals Corp. («Comaplex») en faisant l'acquisition de 7 628 571 actions ordinaires de Comaplex, ou environ 14,5 %, auprès d'une autre société minière. En date du 31 décembre 2008, la société détient un total de 8 228 571 actions ordinaires, ou environ 15,6 %, de Comaplex.

Coûts de production

En 2008, les coûts de production ont totalisé 186,9 millions de dollars, contre 166,1 millions de dollars en 2007. Cette augmentation est attribuable au démarrage de la production à la nouvelle mine Goldex dans le nord-ouest du Québec au cours de 2008. Le tableau suivant présente les composantes des coûts de production :

<u>Coûts de production</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
		(en milliers)	
Coûts de production de la mine LaRonde	166 496 \$	166 104 \$	143 753 \$
Coûts de production de la mine Goldex	20 366	—	—
Coûts de production d'après les états des résultats consolidés	<u>186 862 \$</u>	<u>166 104 \$</u>	<u>143 753 \$</u>

Les coûts de production de la mine LaRonde de 166,5 millions de dollars pour 2008 sont demeurés relativement stables par rapport à 2007. En 2007, ils avaient augmenté de 16 %, atteignant 166,1 millions de dollars par rapport à 143,8 millions de dollars en 2006.

Au cours de 2008, LaRonde a traité une moyenne d'environ 7 210 tonnes de minerai par jour en regard des 7 325 tonnes par jour enregistrées en 2007. Même si l'installation a une capacité prévue de 6 350 tonnes par jour, sa capacité moyenne des trois dernières années a été d'environ 7 286 tonnes par jour. Les coûts des sites miniers par tonne ont été de 64 \$ CA au quatrième trimestre par rapport à 65 \$ CA au quatrième trimestre de 2007. Pour l'ensemble de l'exercice, les coûts des sites miniers par tonne se sont établis à 67 \$ CA en regard de 66 \$ CA par tonne en 2007. L'augmentation des coûts des sites miniers par tonne au cours de 2008 s'explique par la hausse des coûts moyens du combustible et des autres intrants en comparaison de 2007.

Depuis le début de la production commerciale, le 1^{er} août 2008, la mine Goldex a engagé des coûts de production de 20,4 millions de dollars.

Depuis cette date, Goldex a traité en moyenne 5 559 tonnes de minerai par jour, bien que la capacité prévue de l'installation soit de 7 000 tonnes par jour. Ce taux de production inférieur était lié à l'accélération de la production de la mine Goldex au tout début de la production commerciale. En 2008, les coûts des sites miniers par tonne ont atteint 27 \$ CA.

Le total des coûts au comptant par once d'or a augmenté, passant de *moins* 365 \$ en 2007 et de *moins* 690 \$ en 2006 à 162 \$ en 2008. Le total des coûts au comptant par once de 162 \$ constitue une moyenne pondérée entre le total des coûts au comptant par once de 106 \$ de la mine LaRonde et celui de 419 \$ de la mine Goldex. Le total des coûts au comptant par once comprend les coûts des sites miniers et, dans le cas de la mine LaRonde, sont présentés déduction faite des produits d'exploitation de l'argent, du zinc et du cuivre. Le total des coûts au comptant par once subit l'incidence de divers facteurs comme le nombre d'onces d'or produites, les coûts d'exploitation, les taux de change \$ CA/\$ US, les volumes de production des sous-produits métalliques produits à la mine LaRonde et les prix des sous-produits métalliques. Le tableau suivant présente la variation annuelle du total des coûts au comptant par once de la mine LaRonde attribuable à chacun de ces facteurs. C'est la diminution des produits d'exploitation tirés des sous-produits, qui découlait principalement de la baisse des prix du zinc et du cuivre, qui a été le facteur qui a contribué le plus à l'accroissement du total des coûts au comptant par once en 2008.

	2008	2007
Total des coûts au comptant par once (exercice précédent)	(365) \$	(690) \$
Écart de la production aurifère	46	40
Raffermissement du dollar canadien	2	49
Coûts associés à la hausse des coûts du combustible, des réactifs et de l'acier.....	6	45
Produits d'exploitation tirés des sous-produits.....	417	191
Total des coûts au comptant par once (exercice considéré).....	106 \$	(365) \$

Le total des coûts au comptant par once ne constitue pas une mesure reconnue selon les PCGR des États-Unis. Ces données peuvent ne pas être comparables aux données présentées par d'autres producteurs aurifères. La direction croit que cette mesure généralement acceptée par le secteur permet d'évaluer le rendement de l'exploitation de façon réaliste et est utile pour comparer les coûts d'un exercice à l'autre. Comme l'illustre le tableau ci-après, cette mesure est calculée en rajustant les coûts de production, comme il est indiqué dans les états des résultats et du résultat étendu consolidés, pour les produits d'exploitation nets tirés des sous-produits, les redevances, les rajustements des stocks et les provisions pour mise hors service d'immobilisations, et, par la suite, en divisant ces coûts par le nombre d'onces d'or produites. Le total des coûts au comptant par once vise à fournir aux investisseurs des renseignements sur la capacité qu'ont nos activités minières de générer des liquidités. La direction utilise cette mesure pour suivre le rendement des activités minières. Étant donné que les cours du marché de l'or sont cotés par once, l'utilisation de cette mesure par once permet à la direction d'évaluer les capacités de la mine de générer des flux de trésorerie à divers prix de l'or. La direction est consciente que cette mesure du rendement par once est touchée par les fluctuations des prix des sous-produits métalliques et des taux de change. La direction réduit les limites de cette mesure en la combinant à la mesure des coûts des sites miniers par tonne (analysée ci-dessous) et aux autres informations préparées selon les PCGR des États-Unis. La direction effectue également des analyses de sensibilité pour quantifier les effets de la fluctuation des prix des métaux et des taux de change.

Les coûts des sites miniers par tonne ne sont pas une mesure reconnue selon les PCGR des États-Unis et ces données peuvent ne pas être comparables à celles qui sont présentées par d'autres producteurs aurifères. Comme l'illustre le tableau ci-après, cette mesure est calculée en rajustant les coûts de production comme il est indiqué dans les états des résultats et du résultat étendu consolidés pour les redevances, les rajustements des stocks et des couvertures et les provisions pour mise hors service d'immobilisations et, par la suite, en divisant ces coûts par le nombre de tonnes de minerai traitées par le broyeur. Étant donné que les données sur le total des coûts au comptant par once peuvent être soumises aux fluctuations des prix des sous-produits métalliques et des taux de change, la direction croit que cette mesure fournit des renseignements supplémentaires sur le rendement de l'exploitation minière et permet de surveiller les coûts d'exploitation de façon plus constante puisque la mesure par tonne élimine la variabilité des coûts associée aux divers niveaux de production. La direction utilise aussi cette mesure pour déterminer la rentabilité économique des blocs d'exploitation. Comme chaque bloc d'exploitation est évalué en fonction de la valeur de réalisation nette de chaque tonne extraite, les produits d'exploitation estimatifs par tonne doivent être supérieurs aux coûts des sites miniers par tonne pour que le bloc d'exploitation soit rentable. La direction est consciente que cette mesure par tonne est soumise aux fluctuations des volumes de production et, par conséquent, elle utilise cette mesure comme un outil d'évaluation combiné aux coûts de production préparés selon les PCGR des États-Unis. Cette mesure complète les renseignements sur les coûts de production préparés selon les PCGR des États-Unis et permet aux investisseurs de faire la distinction entre les variations des coûts de production découlant des variations des volumes de production et celles du rendement de l'exploitation.

Ces deux mesures financières non conformes aux PCGR des États-Unis devraient être considérées avec les autres données préparées selon les PCGR des États-Unis, et aucune de ces mesures prise isolément n'est nécessairement représentative des mesures liées aux coûts de production ou aux flux de trésorerie préparés selon les PCGR des États-Unis. Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du total des coûts au comptant par once et des coûts des sites miniers par tonne avec les coûts de production présentés dans les états financiers consolidés dressés selon les PCGR des États-Unis.

Rapprochement du total des coûts au comptant par once avec les coûts de production

<u>LaRonde</u>	2008	2007	2006
	(en milliers, sauf indication contraire)		
Coûts de production d'après les états des résultats et du résultat étendu consolidés	166 496 \$	166 104 \$	143 753 \$
Rajustements :			
Produits d'exploitation tirés des sous-produits, déduction faite des charges de fonderie, d'affinage et de commercialisation	(142 337)	(260 668)	(304 817)
Rajustements des stocks ⁱ	45	11 528	(7 607)
Charge de désactualisation liée à la restauration des lieux et autres charges	(1 194)	(1 264)	(936)
Coûts au comptant	23 010 \$	(84 300) \$	(169 607) \$
Production d'or (en onces)	216 208	230 992	245 826
Total des coûts au comptant (par once) ⁱⁱ	106 \$	(365) \$	(690) \$

<u>Goldex</u>			
Coûts de production d'après les états des résultats et du résultat étendu consolidés	20 366 \$	— \$	— \$
Rajustements :			
Rajustements des stocks ⁱ	(448)	—	—
Charge de désactualisation liée à la restauration des lieux et autres charges	(72)	—	—
Coûts au comptant	19 846 \$	— \$	— \$
Production d'or (en onces)	47 347	—	—
Total des coûts au comptant (par once) ⁱⁱ	419 \$	— \$	— \$

Rapprochement des coûts des sites miniers par tonne avec les coûts de production

	2008	2007	2006
	(en milliers, sauf indication contraire)		
Coûts de production d'après les états des résultats et du résultat étendu consolidés	186 862 \$	166 104 \$	143 753 \$
Attribuables à LaRonde	166 496	166 104	143 753
Attribuables à Goldex	20 366	—	—
Total	186 862 \$	166 104 \$	143 753 \$
<u>Coût par tonne de LaRonde :</u>			
Coûts de production	166 496 \$	166 104 \$	143 753 \$
Rajustements des stocks ⁱⁱⁱ	45	916	2 494
Charge de désactualisation liée à la restauration des lieux et autres charges	(1 194)	(1 264)	(936)
Coûts des sites miniers (\$)	165 347 \$	165 756 \$	145 311 \$
Coûts des sites miniers (\$ CA)	176 893 \$	177 735 \$	164 459 \$
Tonnes broyées (en milliers de tonnes)	2 639	2 673	2 673
Coûts des sites miniers par tonne (\$ CA) ^{iv}	67 \$	66 \$	62 \$
<u>Coûts par tonne de Goldex :</u>			
Coûts de production	20 366 \$	— \$	— \$
Rajustements des stocks ⁱⁱⁱ	(448)	—	—
Charge de désactualisation liée à la restauration des lieux et autres charges	(72)	—	—
Coûts des sites miniers (\$)	19 846 \$	— \$	— \$
Coûts des sites miniers (\$ CA)	23 224 \$	— \$	— \$
Tonnes broyées (en milliers de tonnes)	851	—	—
Coûts des sites miniers par tonne (\$ CA) ^{iv}	27 \$	— \$	— \$

Notes :

- i) En vertu de la convention comptable de la société relative à la constatation des produits, les produits d'exploitation tirés des concentrés sont constatés lorsque le titre de propriété est cédé. Comme le total des coûts au comptant par once est calculé en fonction de la production, ces rajustements des stocks représentent l'écart des ventes lié à la partie de la production des concentrés pour laquelle les produits d'exploitation n'ont pas été constatés au cours de la période.
- ii) Le total des coûts au comptant ne constitue pas une mesure reconnue selon les PCGR des États-Unis, et cette donnée peut ne pas être comparable à celle qui est présentée par d'autres producteurs aurifères. La société est d'avis que cette mesure généralement acceptée par le secteur permet d'évaluer le rendement de l'exploitation de façon réaliste et est utile pour comparer les coûts d'un exercice à l'autre. Comme l'illustre le tableau ci-dessus, cette mesure est calculée en rajustant les coûts de production comme il est indiqué dans les états des résultats et du résultat étendu consolidés pour les produits d'exploitation nets tirés des sous-produits, les redevances, les rajustements des stocks et les provisions pour mise hors service d'immobilisations. Cette mesure vise à fournir aux investisseurs des renseignements sur la capacité des exploitations minières de la société de générer des flux de trésorerie. La direction utilise cette mesure pour suivre le rendement des exploitations minières de la société. Étant donné que les cours du marché de l'or sont cotés par once, l'utilisation de cette mesure par once permet à la direction d'évaluer les capacités de la mine de générer des flux de trésorerie à divers prix de l'or. La direction est consciente que cette mesure du rendement par once peut être soumise aux fluctuations des prix des sous-produits métalliques et des taux de change. La direction neutralise la limite inhérente à cette mesure en l'utilisant avec la mesure des coûts des sites miniers par tonne (analysée ci-après) ainsi qu'avec d'autres données préparées selon les PCGR des États-Unis. La direction effectue également des analyses de sensibilité pour quantifier les effets de la fluctuation des prix des métaux et des taux de change.
- iii) Les rajustements des stocks reflètent les coûts de production liés aux concentrés invendus.
- iv) Les coûts des sites miniers par tonne ne sont pas une mesure reconnue selon les PCGR des États-Unis et ces données peuvent ne pas être comparables à celles qui sont présentées par d'autres producteurs aurifères. Comme l'illustre le tableau ci-dessus, cette mesure est calculée en rajustant les coûts de production comme il est indiqué dans les états des résultats et du résultat étendu consolidés pour les rajustements des stocks et les provisions pour mise hors service d'immobilisations et, par la suite, en les divisant par le nombre de tonnes traitées par le broyeur. Étant donné que les données sur le total des coûts au comptant peuvent être soumises aux fluctuations des prix des sous-produits métalliques et des taux de change, la direction croit que les coûts des sites miniers par tonne fournissent des

renseignements supplémentaires sur le rendement des activités minières et lui permettent de surveiller les coûts d'exploitation de façon plus constante, puisque la mesure par tonne élimine la variabilité des coûts associée aux divers niveaux de production. La direction utilise aussi cette mesure pour déterminer la rentabilité des blocs d'exploitation. Comme chaque bloc d'exploitation est évalué en fonction de la valeur de réalisation nette de chaque tonne extraite, les produits d'exploitation estimatifs par tonne doivent être supérieurs aux coûts des sites miniers par tonne pour que le bloc d'exploitation soit rentable. La direction est consciente que cette mesure par tonne peut subir l'incidence des fluctuations de la production et, par conséquent, elle utilise cette mesure comme outil d'évaluation avec les coûts de production préparés selon les PCGR des États-Unis. Cette mesure complète les renseignements sur les coûts de production préparés selon les PCGR des États-Unis et permet aux investisseurs de faire la distinction entre les variations des coûts de production découlant des fluctuations de la production et les variations du rendement de l'exploitation.

Les variations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien influent considérablement sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. Elles peuvent avoir une incidence importante puisque que tous les produits d'exploitation de la société sont réalisés en dollars américains et que la plupart de ses coûts d'exploitation et une partie importante de ses coûts en capital sont exprimés en dollars canadiens. Le taux de change entre les deux monnaies a beaucoup fluctué au cours des dernières années. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008, le cours acheteur à midi, publié par la Banque du Canada, est passé d'un sommet de 1,3970 \$ à un creux de 0,9059 \$. De plus, une part importante des dépenses de la société au projet minier Kittila et au projet minier Pinos Altos est libellée respectivement en euros et en pesos mexicains. Chacune de ces devises a varié considérablement par rapport au dollar américain ces dernières années.

Frais d'exploration et d'expansion de l'entreprise

En 2008, la société a poursuivi ses importantes activités d'exploration et d'expansion de l'entreprise, entre autres :

- Au cours de 2008, les frais d'exploration à la mine Kittila dans le nord de la Finlande ont atteint 7,0 millions de dollars, en hausse de 1,3 million de dollars par rapport à 2007. Par suite de ces activités d'exploration, les réserves d'or prouvées et probables se sont accrues, pour s'établir à 3,2 millions d'onces, soit plus du double des ressources d'or présumées. Cette augmentation des réserves est principalement attribuable à l'exploration souterraine dans les principales zones de Suuri et de Roura.
- Au cours de 2008, des frais d'exploration d'environ 7,4 millions de dollars ont été engagés au projet minier Pinos Altos, au Mexique. Ces activités étaient axées sur la conversion des ressources de la zone de Creston Mascota, de San Elegio et de la principale zone de mise en valeur de la mine en réserves. Elles se sont traduites par une augmentation d'environ 1,1 million d'onces des réserves d'or et une hausse de 27 millions d'onces des réserves d'argent.
- Les frais d'exploration préliminaire au Canada ont totalisé 8,0 millions de dollars en 2008. Une tranche importante de ce montant a été affectée aux activités d'exploration au Nunavut près de Meadowbank. La campagne d'exploration a débuté en mars 2008 par un programme de forage au diamant, suivi d'un programme de prospection régionale qui s'est poursuivi jusqu'au début de septembre 2008. En outre, la société a ouvert un bureau dans l'ouest du Canada au cours de l'exercice, qui se concentre sur les possibilités d'exploration primaire et préliminaire.
- La société poursuit actuellement des activités d'exploration au Nevada et a engagé des frais d'exploration de 9,3 millions de dollars en 2008, en hausse de 4,2 millions de dollars par rapport à 2007. L'augmentation est attribuable au nouveau forage d'intersections aurifères à haute teneur au projet West Pequop dans le Nevada. De plus, la société a engagé des frais relativement à l'acquisition de nouvelles concessions, à des contrats de location et à la construction de routes.

Le tableau suivant présente les frais d'exploration par pays suivis des frais d'expansion de l'entreprise :

	2008	2007	2006
		(en milliers)	
États-Unis.....	9 347	5 084	3 780
Canada.....	7 966	5 276	6 276
Mexique.....	7 426	6 047	8 017
Finlande.....	7 017	5 719	9 843
Frais d'expansion de l'entreprise	2 948	3 381	3 161
	34 704 \$	25 507 \$	31 077 \$

Frais d'administration

Les frais d'administration ont grimpé, passant de 38,2 millions de dollars en 2007 à 47,2 millions de dollars en 2008, en raison surtout de la hausse des charges liées aux options sur actions, découlant du nombre plus élevé d'options attribuées et de la valeur supérieure des options attribuées calculée selon le modèle Black et Scholes. La rémunération à base d'actions, qui fait partie du total des frais d'administration, a été de 15,3 millions de dollars en 2008 et de 9,8 millions de dollars en 2007.

Taxe sur le capital provinciale

La taxe sur le capital provinciale a été de 5,3 millions de dollars en 2008, par rapport à 3,2 millions de dollars en 2007. Cette taxe est calculée sur le capital de la société (capital libéré et dette), moins certains crédits d'impôt et déductions pour des frais d'exploration engagés. L'augmentation de la taxe sur le capital provinciale est attribuable à la majoration de la dette et du capital social en 2008. Cependant, le montant de cette taxe devrait diminuer à l'avenir, puisque l'Ontario devrait éliminer la taxe sur le capital d'ici le 1^{er} juillet 2010 et le Québec, d'ici le 1^{er} janvier 2011.

Dotation aux amortissements

En 2008, la dotation aux amortissements consolidée pour l'exercice a progressé, pour s'établir à 36,1 millions de dollars par rapport à 27,8 millions de dollars en 2007, par suite surtout du début de la production commerciale à la mine Goldex au cours de 2008. La dotation aux amortissements totale de la mine Goldex pour 2008 était de 7,3 millions de dollars, en comparaison de néant en 2007.

Intérêts débiteurs

En 2008, les intérêts débiteurs ont diminué et se sont établis à 3,0 millions de dollars, en regard de 3,3 millions de dollars en 2007 et de 2,9 millions de dollars en 2006. Le tableau suivant présente les composantes des intérêts débiteurs.

	2008	2007	2006
		(en milliers)	
Commission d'attente sur les facilités de crédit	1 163 \$	2 289 \$	1 201 \$
Amortissement des frais de financement des facilités de crédit et des débentures convertibles de second rang	1 192	806	763
Autres intérêts débiteurs	597	199	132
Intérêts sur les facilités de crédit	4 584	—	—
Paiements liés aux dérivés de taux d'intérêt	—	—	442
Intérêt sur les débentures convertibles de second rang	—	—	689
Intérêts capitalisés pour la construction en cours	(4 584)	—	(325)
	<u>2 952 \$</u>	<u>3 294 \$</u>	<u>2 902 \$</u>

Gain de change

Le gain de change a été de 77,7 millions de dollars en 2008 contre une perte de 32,3 millions de dollars en 2007. La forte incidence favorable des taux de change s'explique par le raffermissement du dollar américain par rapport au dollar canadien et à l'euro au cours de 2008. Le gain est principalement attribuable aux répercussions sur les passifs d'impôts futurs en devises, contrebalancées en partie par l'effet sur les soldes de trésorerie en dollars canadiens et en couronnes suédoises, la devise utilisée par les filiales suédoises de la société pour payer l'impôt.

Impôts sur les bénéfices et droits miniers

En 2008, le taux effectif de la charge d'impôts aux fins comptables et des droits miniers a été de 23,8 %, contre 12,5 % en 2007 et 38,1 % en 2006. Ce taux a été beaucoup plus faible en 2007 qu'en 2008 en raison des modifications favorables apportées à la loi de l'impôt du Canada et à celle du Québec promulguées en décembre 2007. Plus précisément, au cours du quatrième trimestre de 2007, la société a constaté une diminution des impôts futurs fédéraux de 29,8 millions de dollars découlant de la réduction du taux d'imposition fédéral à 15 % à compter de 2012. La société a également constaté une diminution des impôts futurs du Québec de 7,7 millions de dollars au Québec par suite des modifications apportées à la réglementation qui permet maintenant de soustraire les droits miniers québécois aux fins fiscales du Québec, de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2007.

Le taux effectif de la charge d'impôts aux fins comptables et des droits miniers de 23,8 % en 2008 est inférieur aux taux d'imposition prévu par la loi, du fait surtout de l'incidence nette des gains de change non imposables, du gain non imposable constaté à l'égard du placement dans Gold Eagle et des dépréciations de placements non déductibles.

Situation de trésorerie et sources de financement

À la fin de 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les liquidités soumises à des restrictions de la société s'élevaient à 99,4 millions de dollars, contre 396,0 millions de dollars à la fin de 2007. La diminution des liquidités a découlé des activités d'investissement qui ont été partiellement compensées par les activités d'exploitation et de financement. En 2008, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint 917,5 millions de dollars, en hausse par rapport aux flux de trésorerie de 373,1 millions de dollars affectés en 2007. Les activités d'investissement de 2008 se composaient principalement des dépenses en immobilisations pour les mines Meadowbank, Goldex et Kittila, le projet de prolongement de la mine LaRonde et les projets Lapa et Pinos Altos. Les flux de trésorerie d'exploitation ont diminué, passant de 245,5 millions de dollars en 2007 à 118,1 millions de dollars en 2008, du fait surtout de la baisse importante des produits d'exploitation tirés des sous-produits, compensée en partie par la hausse des produits d'exploitation tirés de la

production aurifère. Les flux de trésorerie de financement ont bondi, passant de 127,3 millions de dollars en 2007 à 561,2 millions de dollars en 2008, par suite de prélèvements de 200 millions de dollars à même les emprunts bancaires et de l'émission d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions ordinaires pour un produit net total de 376,3 millions de dollars.

En 2008, la société a investi 908,9 millions de dollars de liquidités dans de nouveaux projets et dans les dépenses en immobilisations de maintien. Les principales dépenses engagées en 2008 comprenaient un montant de 314,4 millions de dollars engagé à Meadowbank, de 195,5 millions de dollars, à Kittila, de 175,7 millions de dollars, à Pinos Altos, de 88,9 millions de dollars, à Lapa, de 36,6 millions de dollars, pour le prolongement de la mine LaRonde, de 32,8 millions de dollars, à la mine Goldex et de 58,3 millions de dollars, pour des immobilisations de maintien à la mine LaRonde et à la mine Goldex. Les autres dépenses en immobilisations engagées en vue de terminer tous les projets de la société devraient être financées par les flux de trésorerie d'exploitation, les liquidités disponibles et, au besoin, des prélèvements sur la facilité de crédit non garantie. Une part importante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la société est libellée en dollars américains.

En 2008, la société a déclaré son 27^e dividende annuel consécutif, un dividende de 0,18 \$ par action, comparable à celui versé en 2007. Au cours du premier trimestre de 2008, la société a versé ses dividendes de 2007 qui totalisaient 23,8 millions de dollars. Bien que la société prévoie continuer de verser des dividendes, les dividendes futurs seront à la discrétion du conseil d'administration et dépendront de certains facteurs, tels que le bénéfice, la situation financière et les besoins en capital.

En 2008, la société a émis des actions ordinaires et des bons de souscription d'actions ordinaires, pour un produit net total de 376,3 millions de dollars, en vue de financer ses projets de construction et l'acquisition de certains droits de surface pour le projet minier de Pinos Altos. En octobre 2008, la société a émis 779 250 actions ordinaires accréditives par voie de placement privé, pour un produit total de 43,5 millions de dollars. En décembre 2008, la société a émis 9,2 millions d'unités à un prix de 31,50 \$ l'unité par voie de placement privé dont le produit total a été de 290 millions de dollars, chaque unité consistant de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire exerçable au prix de 47,25 \$ par action pendant la durée du bon de souscription, qui est de cinq ans. Dans le cadre de cette opération, la société a émis 4 millions de bons de souscription supplémentaires au profit d'un acheteur principal en contrepartie de son engagement de souscrire un nombre minimum d'unités et d'acheter des unités non attribuées à d'autres acheteurs. En décembre 2008 également, la société a émis 900 000 actions ordinaires au prix de 38,00 \$ l'action par voie de supplément au prospectus préalable de base de la société, pour un produit total de 34,2 millions de dollars. Au cours de 2008, la société a effectué des prélèvements nets de 200 millions de dollars à même ses facilités de crédit bancaires.

L'incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie au cours de 2008 s'est traduite par une diminution des soldes de trésorerie de 8,1 millions de dollars, qui a découlé principalement de la dépréciation du dollar canadien, étant donné que la société détient des soldes de trésorerie en dollar canadiens.

Le 10 janvier 2008, la société a conclu une nouvelle convention de crédit avec un groupe d'institutions financières aux termes de laquelle elle dispose d'une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 300 millions de dollars en remplacement de sa facilité de crédit garantie antérieure. Cette facilité de crédit arrive à échéance le 10 janvier 2013, mais peut être prolongée dans certaines circonstances. Le 4 septembre 2008, la société a modifié cette facilité de crédit (dans sa version modifiée, la «première facilité de crédit») et a conclu une deuxième convention de crédit (la «deuxième facilité de crédit») qui, collectivement avec la première facilité de crédit, forment les «facilités de crédit») avec un groupe distinct d'institutions financières, mettant à sa disposition une facilité de crédit renouvelable non garantie supplémentaire de 300 millions de dollars venant à échéance le 4 septembre 2010 et comportant des modalités comparables à celles de la première facilité de crédit. Au 31 décembre 2008, le montant impayé aux termes des facilités de crédit totalisait 200 millions de dollars. Toutefois, l'encours de lettres de crédit émises comme garanties à l'égard d'obligations au titre des régime de retraite et de l'environnement ont ramené à 343 millions de dollars le montant disponible aux fins de prélèvements futurs aux termes des facilités de crédit.

Les obligations contractuelles d'Agnico-Eagle au 31 décembre 2008 se présentaient comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 an à 3 ans	Échéance de 4 ans à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
			(en millions)		
Obligations au titre des lettres de crédit.....	3,7	—	—	—	3,7
Obligations de restauration des lieux ¹	118,5	2,0	2,0	2,0	112,5
Obligations au titre des régimes de retraite ²	3,2	0,1	0,2	0,8	2,1
Contrats de location-acquisition et de location-exploitation.....	34,2	11,5	12,6	3,6	6,5
Obligations de remboursement au titre des facilités de crédit ³	200,0	—	125,0	75,0	—
Total⁴	359,6	13,6	139,8	81,4	124,8

Notes :

- 1) Les activités minières sont assujetties à la réglementation environnementale qui exige que les sociétés restaurent les lieux et remettent en état les terres endommagées par leurs activités. La société a soumis des plans de fermeture aux organismes gouvernementaux pertinents qui évaluent la nature, l'étendue et les coûts liés à la restauration des lieux pour chacune de ses propriétés minières. Les sorties de fonds non actualisées estimatives liées à ces obligations de restauration des lieux sont présentées dans le tableau ci-dessus. Ces coûts estimatifs sont constatés de façon actualisée dans les états financiers consolidés de la société conformément au FASB Statement No. 143, «Accounting for Asset Retirement Obligations» («SFAS 143»). Se reporter à la note 5 a) afférente aux états financiers consolidés vérifiés.
- 2) La société offre des régimes de convention de retraite (les «RCR») à certains cadres ainsi qu'un régime de retraite à prestations déterminées à certains anciens employés. Les RCR procurent une prestation de retraite égale à 2 % des gains moyens ouvrant droit à pension des trois dernières années du cadre pour chaque année de services continus au sein de la société, moins la prestation annuelle payable aux termes du régime à cotisations déterminées de base de la société. Les versements effectués aux termes des RCR sont garantis par une lettre de crédit provenant d'une banque à charte canadienne. Les chiffres présentés dans le tableau ont été calculés sur une base actuarielle.
- 3) Aux fins des obligations de la société de rembourser l'encours de ses facilités de crédit, la société a présumé que sa dette sera remboursée à la date d'expiration de la facilité de crédit en question.
- 4) Les flux de trésorerie positifs futurs estimatifs de la société devraient être suffisants pour satisfaire aux obligations décrites ci-dessus.

Analyse de la situation de trésorerie et des sources de financement de 2009

La société estime que ses sources de financement seront suffisantes pour satisfaire à ses engagements de dépenses obligatoires pour 2009 (y compris les obligations futures décrites plus haut) et à ses engagements de dépenses discrétionnaires. Le tableau suivant présente les besoins et les sources de financement futurs pour 2009 :

	Montant (en millions)
Engagements obligatoires en 2009 :	
Obligations contractuelles (tirées du tableau ci-dessus).....	14 \$
Dividendes à payer (déclarés en 2008).....	28
Total des engagements de dépenses obligatoires en 2009	42 \$
Engagements discrétionnaires en 2009 :	
Dépenses en immobilisations prévues au budget.....	454 \$
Total des engagements de dépenses obligatoires et discrétionnaires en 2009	496 \$
Sources de financement en 2009 :	
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme (au 31 décembre 2008).....	68 \$
Flux de trésorerie d'exploitation estimatifs de 2009.....	154
Fonds de roulement (au 31 décembre 2008) (compte non tenu de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme).....	110
Montant disponible aux termes des facilités de crédit	343
Total des sources de financement en 2009	675 \$

La société estime que ses sources de financement seront suffisantes pour satisfaire à tous ses engagements en 2009 (obligatoires et discrétionnaires). Si la situation financière de la société se détériore considérablement dans l'avenir, la société peut choisir de diminuer certains de ses engagements de dépenses discrétionnaires, lesquelles comprennent ses projets de construction et les dividendes futurs.

Perspectives

La section qui suit contient des «énoncés prospectifs» et de l'«information prospective» au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Se reporter à la rubrique «Note préliminaire – Information prospective» pour une analyse des hypothèses et des risques liés à ces énoncés et à cette information.

Croissance de la production aurifère

Prolongement de la mine LaRonde

En 2009, la production d'or payable de la mine LaRonde devrait reculer à environ 203 000 onces, étant donné que les teneurs en or diminueront jusqu'en 2012 lorsque le minerai en profondeur du prolongement de la mine LaRonde aura été atteint. Le total des coûts au comptant par once à la mine LaRonde devrait s'établir à environ 295 \$ en 2009, compte tenu de l'hypothèse selon laquelle les prix du zinc diminueront considérablement à l'avenir.

Au cours de la période allant de 2009 à 2018, le total des coûts au comptant par once à la mine LaRonde devrait atteindre en moyenne 315 \$, et la production d'or annuelle, en moyenne 320 000 onces.

Mine Goldex

La production de la mine Goldex a débuté au cours de l'été de 2008 et a atteint le taux de production prévu de 6 900 tonnes de minerai par jour. La mine Goldex devrait produire environ 160 000 onces d'or en 2009, à un total estimatif des coûts au comptant par once d'environ 311 \$, montant qui se compare avantageusement avec le total des coûts au comptant par once engagés en 2008, au moment de la mise en service de la mine et de l'accélération des taux de production au cours de l'exercice.

Au cours de la période allant de 2009 à 2017, le total des coûts au comptant par once à la mine Goldex devraient atteindre en moyenne 270 \$, et la production d'or annuelle, une moyenne de 160 000 onces. La société examine la possibilité d'accroître le taux de production à 8 000 tonnes par jour et devrait obtenir les résultats de l'étude de faisabilité au deuxième trimestre de 2009. De plus, les activités d'exploration seront axées sur la conversion des ressources en réserves et sur la minéralisation à l'ouest à la profondeur de l'enveloppe des ressources actuelle.

Mine Kittila

La mine Kittila est actuellement en exploitation et la production commerciale devrait débuter au deuxième trimestre de 2009. La mine devrait produire environ 125 000 onces d'or en 2009 à un total estimatif des coûts au comptant par once d'environ 333 \$. Les prévisions de production pour 2009 tiennent compte de l'éventualité de prolonger de trois mois la période de mise en service. Au cours de la période allant de 2009 à 2018, le total des coûts au comptant par once devrait atteindre environ 350 \$, et la production d'or moyenne annuelle, environ 160 000 onces.

À la lumière de l'augmentation des réserves d'or à la mine Kittila en 2008, la société évalue les options en vue d'accroître considérablement le taux de production à Kittila et devrait obtenir les résultats de l'étude au quatrième trimestre de 2009. Un programme d'exploration de 16 millions de dollars continuera de se concentrer sur la conversion des ressources en réserves, de façon à développer les ressources sous les zones de Suuri et de Roura, et en bordure de l'orientation.

Projet minier Lapa

Le projet minier Lapa doit entrer en production près du milieu de 2009 et produire en moyenne 115 000 onces d'or par année jusqu'en 2015, à un total des coûts au comptant par once moyen de 315 \$. La production d'or au cours de 2009 devrait s'établir à environ 55 000 onces, à un total estimatif des coûts au comptant par once d'environ 438 \$. Les prévisions de production pour 2009 tiennent compte de l'éventualité de prolonger de trois mois la période de mise en service.

Projet minier Pinos Altos

Le projet minier Pinos Altos devrait entrer en production au troisième trimestre de 2009. La construction avance comme prévu et le minerai provenant de la mine à ciel ouvert de Santo Nino y est actuellement stocké. La production d'or au cours de 2009 devrait s'établir à environ 42 000 onces à un total estimatif des coûts au comptant par once d'environ 354 \$. Les prévisions de production pour 2009 tiennent compte de l'éventualité de prolonger de trois mois la période de mise en service. Au cours de la période allant de 2009 à 2018, la mine devrait produire en moyenne 165 000 onces d'or par année. Le total des coûts au comptant par once devrait s'élever à une moyenne de 245 \$ au cours de cette période.

Le programme d'exploration de 11 millions de dollars de Pinos Altos prévu en 2009 mettra l'accent sur la conversion des ressources en réserves et sur le prolongement des zones de Pinos Altos et de Creston Mascota. Le programme a pour objectif de tirer parti des réserves de 1 million d'onces ajoutées en 2008.

Le gisement voisin de Creston Mascota possède des réserves initiales de 0,4 million d'onces d'or et de 3,7 millions d'onces d'argent. Ces réserves font partie du gisement de Pinos Altos. Une étude de faisabilité devrait être publiée en 2009 à l'égard d'une exploitation de lixiviation en tas indépendante qui, si elle est construite, pourrait accroître la production de Pinos Altos. Creston Mascota se trouve à environ 7 kilomètres au nord-ouest du principal gisement Santo Nino à Pinos Altos.

Projet minier Meadowbank

La construction se poursuivra tout au long de 2009 au projet minier Meadowbank, et la production initiale d'or est prévue pour le premier trimestre de 2010. La mine devrait produire en moyenne 335 000 onces d'or par

année entre 2010 et 2018. Le total des coûts au comptant par once devraient s'élever à une moyenne de 370 \$ au cours de cette période. Les prévisions de production pour 2010 tiennent compte de l'éventualité de prolonger de trois mois la période de mise en service.

Une étude de délimitation de l'étendue a été amorcée en 2008 afin d'évaluer la faisabilité d'accroître le taux de production proposé pour le faire passer de 8 500 tonnes par jour à 10 000 tonnes par jour. Les résultats de l'étude devraient être publiés au troisième trimestre de 2009. En outre, un programme d'exploration de 11 millions de dollars en 2009 continuera de se concentrer sur la conversion des ressources en réserves et sur la mise en valeur des ressources et des réserves aux gisements Vault, Goose South et Portage.

Résumé de la croissance

En raison du démarrage de la production commerciale de la mine Goldex en 2008 et du démarrage prévu de la production commerciale aux mines Kittila, Lapa et Pinos Altos en 2009, la société croit qu'elle est à la hauteur de sa vision et de sa stratégie de croissance. Les volumes de production d'or de 2008 devraient doubler en 2009 et atteindre 590 000 onces, et doubler de nouveau en 2010 pour s'établir à 1,2 million d'onces. Sur la base des résultats des travaux d'exploration à ce jour et des programmes d'exploration prévus en 2009, la société est d'avis qu'elle est bien positionnée pour avoir possiblement plusieurs gisements d'or de 5 millions d'onces. L'objectif de la société consiste à accroître les réserves d'or de son portefeuille de mines et de projets existant, qui devraient atteindre entre 20 millions et 21 millions d'onces d'ici la fin de l'exercice 2010. Il est prévu que d'autres occasions de croissance interne (les études en cours de délimitation de l'étendue et une étude de faisabilité) accroîtront la production après 2010. En résumé, la société s'attend à ce que les facteurs ci-dessous contribuent le plus à l'atteinte des objectifs de croissance des réserves d'or et des ressources d'or :

- la conversion continue des ressources d'or actuelles d'Agnico-Eagle en réserves d'or;
- le prolongement en profondeur des principales zones Suuri et Roura à la mine Kittila;
- les nouvelles zones aurifères au nord des réserves de Kittila;
- le prolongement en profondeur et en bordure de l'orientation de la zone Goose South à Meadowbank;
- le prolongement en profondeur dans les zones Santo Nino, Cerro Colorado et San Eligio à Pinos Altos;
- les nouvelles zones aurifères dans la région Creston Mascota, au nord-ouest de la réserve d'or et d'argent de Pinos Altos.

Perspectives financières

Produits d'exploitation tirés des activités minières et coûts de production

En 2009, la société prévoit continuer de générer des flux de trésorerie solides, étant donné le niveau relativement stable des volumes de production à la mine LaRonde, l'accélération de la production à la mine Goldex pour atteindre la capacité prévue et le début de la production commerciale à la mine Kittila. Les prix des métaux auront une incidence marquée sur les résultats financiers, et bien que la société ne puisse pas prédire les prix qui auront cours en 2009, les prix de l'or sont demeurés vigoureux au début de 2009 (jusqu'au 14 mars 2009), les prix de l'or au comptant dépassant de nouveau le sommet de 1 000 \$ l'once en février 2009.

De plus, le projet minier Lapa devrait commencer la production aurifère vers la fin du deuxième trimestre de 2009, et la mise en service et la production initiale d'or au projet minier Pinos Altos sont prévues avant la fin du troisième trimestre de 2009.

Le tableau suivant présente la production réelle en 2008 et la production estimative pour 2009.

	Estimation 2009	Réel 2008
Or (en onces)	590 300	276 762
Argent (en milliers d'onces)	4 624	4 079
Zinc (en tonnes)	67 503	65 755
Cuivre (en tonnes)	6 632	6 922

Pour 2009, la société prévoit que le total des coûts au comptant par once à la mine LaRonde s'élèvera à 295 \$ par rapport à 106 \$ en 2008. Les produits d'exploitation nets tirés de l'argent, du zinc et du cuivre sont portés en diminution des coûts de production dans le calcul des estimations du total des coûts au comptant par once et, par conséquent, les hypothèses sur la production et les prix de ces métaux jouent un rôle important dans ces estimations pour la mine LaRonde en raison de son importante production de sous-produits. Une hausse des prix des sous-produits métalliques au-delà des niveaux prévus se traduirait par une amélioration des coûts au comptant à la mine LaRonde. En outre, le projet minier Pinos Altos recèle d'importants sous-produits de l'argent.

Le total des coûts au comptant par once aux mines Goldex et Kittila et au projet minier Pinos Altos pour 2009 devrait s'établir respectivement à 311 \$, 333 \$ et 354 \$. Comme les coûts de production aux mines LaRonde et Goldex et au projet minier Lapa sont ou seront libellés principalement en dollars canadiens, que les coûts de production de la mine Kittila sont libellés surtout en euros et que ceux du projet minier Pinos Altos sont libellés principalement en pesos mexicains, les taux de change du dollar canadien, de l'euro ou du peso mexicain par rapport au dollar américain se répercutent également sur les estimations. Les taux de change ont suivi des tendances favorables pour la société, puisque le dollar américain s'est apprécié par rapport à ces devises depuis la fin de 2008.

Le tableau suivant présente les hypothèses sur les prix des métaux et sur les taux de change utilisés dans le calcul de nos estimations du total des coûts au comptant par once pour 2009 (les estimations à l'égard de la production de chaque métal sont présentées au tableau précédent), ainsi que les prix de clôture moyens du marché pour chaque variable pour les deux premiers mois de 2009.

	Coûts au comptant hypothétiques	Moyenne du marché
Argent (par once)	10,00 \$	12,35 \$
Zinc (par tonne)	1 200 \$	1 149 \$
Cuivre (par tonne)	3 700 \$	3 267 \$
Taux de change \$ CA/\$ US	1,2200 \$	1,2355 \$
Taux de change €/ \$ US	0,7813 \$	0,7641 \$

La sensibilité estimative du total des coûts au comptant par once estimatifs et des coûts d'exploitation estimatifs de la société pour 2009 à une variation de 10 % des prix des métaux et du taux de change, selon les hypothèses ci-dessus, se présente comme suit :

Variation de la variable	Incidence sur le total des coûts au comptant (\$/once)
\$ CA/\$ US	35 \$
€/ \$ US	7 \$
Zinc	14 \$
Argent	8 \$
Cuivre	4 \$

Note :

Les sensibilités présentées sont fondées sur la production et les prix hypothétiques figurant ci-dessus. Les coûts d'exploitation ne sont pas touchés par les fluctuations des prix des sous-produits métalliques. La société a recours à des stratégies faisant appel à des instruments dérivés pour limiter le risque de chute des cours associé aux fluctuations des prix des sous-produits métalliques et conclut des contrats à terme pour garantir des taux de change fixes en fonction des besoins projetés en dollars canadiens, en euros et en pesos mexicains pour l'exploitation et le capital. Se reporter aux sections «Prix des métaux et devises» et «Instruments dérivés» de la rubrique 11, «Renseignements quantitatifs et qualitatifs au sujet des risques du marché». Se reporter à la rubrique «Résultats d'exploitation – Coûts de production» pour une analyse de l'utilisation de la mesure financière non conforme aux PCGR que constitue le total des coûts au comptant par once.

Frais d'exploration

En 2009, Agnico-Eagle prévoit consacrer 32 millions de dollars à l'exploration préliminaire et à l'expansion de l'entreprise, qui seront principalement affectés à l'exploration préliminaire au Canada, au Mexique, en Finlande et aux États-Unis dans des régions minières autres que celles qui sont dans les régions minières de la société à l'heure actuelle. Comme l'exploration repose sur le succès, ces estimations pourraient varier considérablement selon le succès des divers programmes d'exploration.

Autres frais

Les frais d'administration ayant un effet sur la trésorerie ne devraient pas augmenter considérablement en 2009. Cependant, des écarts hors trésorerie pourraient survenir par suite des écarts contenus dans l'évaluation selon le modèle Black-Scholes des options sur actions attribuées par la société en 2009. En 2009, la taxe sur le capital provinciale devrait être sensiblement plus élevée, et l'amortissement devrait s'établir à environ 90 millions de dollars, en raison d'une augmentation des immobilisations à LaRonde, de l'amortissement pour la première fois sur l'ensemble de l'exercice de la mine Goldex et de l'amortissement supplémentaire associé à la mine Kittila et au projet minier Pinos Altos lorsqu'ils entreront en production commerciale. En 2009, les intérêts débiteurs devraient correspondre à ceux de 2008. Si la société prélève la totalité du montant de 600 millions de dollars de ses facilités de crédit afin de financer ses dépenses en immobilisations en 2009, les intérêts débiteurs supplémentaires seront capitalisés. Le taux d'imposition effectif de la société pour 2009 devrait être de 37 %, en comparaison d'un taux effectif de 23,8 % atteint en 2008. Le taux effectif plus bas en 2008 était attribuable aux facteurs mentionnés à la section «Résultats d'exploitation – Impôts sur les bénéfices et droits miniers» plus haut.

Dépenses en immobilisations

Le programme de croissance de la production aurifère d'Agnico-Eagle est toujours bien financé, en dépit de la phase descendante marquée des prix de sous-produits métalliques. Les dépenses en immobilisations, y compris tous les coûts de construction et de mise en valeur, les immobilisations de maintien et les frais d'exploration capitalisés, devraient s'élever à environ 454 millions de dollars en 2009. Au cours de 2009, la société prévoit générer des flux de trésorerie internes à la vente d'environ 590 000 onces d'or et des sous-produits métalliques connexes. Le programme de dépenses en immobilisations de 2009 est réparti comme suit :

- 40 millions de dollars de dépenses en immobilisations liées à la construction et à la mise en valeur du prolongement de la mine LaRonde;
- 17 millions de dollars de dépenses en immobilisations liées à la construction et à la mise en valeur du projet minier Lapa;
- 125 millions de dollars de dépenses en immobilisations liées à la construction et à la mise en valeur du projet minier Pinos Altos;
- 155 millions de dollars de dépenses en immobilisations liées à la construction et à la mise en valeur du projet minier Meadowbank;
- 95 millions de dollars de dépenses en immobilisations de maintien liées aux divers sites miniers qui sont ou seront en exploitation au cours de 2009; et
- 22 millions de dollars en frais d'exploration capitalisés.

La société continue d'évaluer d'autres possibilités d'expansion de l'entreprise qui pourraient donner lieu à l'acquisition de sociétés ou d'actifs au moyen de titres, de la trésorerie ou d'une combinaison des deux. Si le financement se fait au moyen de la trésorerie, tout dépendant de la taille de l'acquisition, Agnico-Eagle peut être forcée de contracter un emprunt ou d'émettre des titres afin de financer ses besoins de liquidités.

Titres en circulation

Le tableau suivant présente le nombre maximum d'actions ordinaires qui pourraient être en circulation si tous les instruments dilutifs en circulation au 25 mars 2009 étaient exercés :

Actions ordinaires en circulation au 25 mars 2009.....	155 078 868
Options sur actions des employés.....	6 733 490
Bons de souscription.....	8 600 000
	170 412 358

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR des États-Unis exige que la direction fasse des estimations et porte des jugements qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, des produits et des charges. La société évalue régulièrement les estimations, en particulier celles qui ont trait aux comptes clients, aux stocks, aux actifs et passifs d'impôts futurs, aux obligations liées aux propriétés minières et à la mise hors service d'immobilisations. En portant des jugements sur la valeur comptable des actifs et des passifs, la société a recours à des estimations basées sur des résultats historiques et sur diverses hypothèses qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La société est d'avis que les conventions comptables critiques suivantes se rapportent à ses jugements et estimations les plus importants utilisés dans la préparation de ses états financiers consolidés. La direction a discuté de l'élaboration et de la sélection des conventions comptables critiques suivantes avec le comité de vérification du conseil d'administration, et le comité de vérification a examiné la présentation de l'information financière de la société contenue dans la présente rubrique.

Propriétés minières, immobilisations de production et coûts de mise en valeur des mines

Les débours importants liés à l'acquisition de terrains et de droits miniers sont capitalisés au coût au titre des propriétés minières. Si un gisement exploitable est découvert, ces coûts sont amortis par imputation aux résultats lorsque commence la production, selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction de la quantité estimative des réserves prouvées et probables. Si aucun gisement exploitable n'est découvert, ces coûts sont

passés en charges pendant la période au cours de laquelle il est déterminé que la propriété n'a pas de valeur économique future.

Les dépenses engagées pour de nouvelles installations et des améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie utile des installations existantes sont capitalisées au coût à titre d'immobilisations de production. Les intérêts débiteurs engagés pour la construction des projets sont capitalisés.

Les coûts de mise en valeur des mines engagés après le début de la production sont capitalisés ou reportés dans la mesure où ces coûts s'appliquent à l'ensemble du gisement. Les coûts engagés pour accéder à un seul bloc d'exploitation sont passés en charges au moment où ils sont engagés; autrement, les coûts liés à des mises en valeur horizontales ou verticales sont classés à titre de coûts de mise en valeur des mines.

Agnico-Eagle comptabilise l'amortissement des immobilisations de production ainsi que des coûts de mise en valeur des mines engagés pour la production commerciale selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement d'après l'estimation des réserves de minerai prouvées et probables de la mine. La méthode de l'amortissement proportionnel au rendement définit le dénominateur comme étant le tonnage total de réserves de minerai prouvées et probables.

Les dépenses de réparation et d'entretien sont imputées aux résultats à titre de coûts de production. Les biens en construction ne sont pas amortis avant la fin de la période de construction. Au moment où débute la production commerciale, les coûts de construction capitalisés sont transférés aux diverses catégories d'immobilisations de production.

Les frais d'exploration minière sont imputés au bénéfice de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Lorsqu'il est déterminé qu'une propriété minière peut être mise en valeur de manière rentable en raison des réserves prouvées et probables établies, les nouvelles dépenses d'exploration et de mise en valeur destinées à mieux délimiter le gisement sur cette propriété sont capitalisées. L'établissement de réserves prouvées et probables est fondé sur les résultats d'études de faisabilité définitives, qui indiquent si une propriété est rentable. Lorsque débute la production commerciale d'un projet de mise en valeur, ces coûts sont transférés à la catégorie de biens appropriée et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement mentionnée ci-dessus. Les coûts de la mise en valeur des mines, déduction faite de la valeur de récupération, relatifs à une propriété abandonnée ou réputée non rentable dans un avenir prévisible sont radiés.

La valeur comptable des propriétés minières, des immobilisations de production, ainsi que celle des coûts de mise en valeur des mines sont examinées périodiquement, lorsqu'il existe des facteurs de dépréciation, pour tenir compte de toute dépréciation éventuelle d'après les flux de trésorerie nets futurs non actualisés provenant de l'exploitation de la mine et de la mise en valeur de la propriété. Si l'on détermine que le montant récupérable net estimatif est inférieur à la valeur comptable, la valeur est réduite à la juste valeur estimative par imputation aux résultats. L'évaluation des flux de trésorerie futurs tirés de l'exploitation d'une mine et de la mise en valeur d'une propriété repose sur l'estimation du nombre d'onces d'or récupérables en fonction des réserves prouvées et probables. Dans la mesure où la valeur économique existe au-delà des réserves prouvées et probables d'une mine en exploitation ou d'une propriété mise en valeur, cette valeur est incluse dans les flux de trésorerie futurs estimatifs. Les flux de trésorerie futurs estimatifs comprennent également les estimations à l'égard du cours des métaux (compte tenu du cours actuel et du cours historique, de l'évolution des cours et de facteurs s'y rapportant), des niveaux de production, des coûts en capital et de restauration des lieux, ainsi que des impôts sur les bénéfices et droits miniers y afférents, le tout en fonction de plans d'ingénierie détaillés portant sur la durée de vie de la mine. Les flux de trésorerie comportent des risques et incertitudes, et des modifications des estimations des flux de trésorerie pourraient influencer sur la possibilité de recouvrement des actifs à long terme.

Constatation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- a) des éléments probants démontrent qu'une convention d'achat existe;

- b) le prix peut être déterminé;
- c) le produit a été livré; et
- d) le recouvrement du prix de vente est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation tirés de l'or et de l'argent sous forme de barres d'argent aurifère sont comptabilisés lorsque l'or et l'argent affinés sont vendus et livrés au client. En règle générale, tout l'or et l'argent récupérés sous forme de barres d'argent aurifère au cours du broyage par la société est vendu au cours de la période pendant laquelle ils sont produits.

Selon les modalités des contrats de vente de concentrés conclus avec des fonderies tierces, les prix définitifs des concentrés d'or, d'argent, de zinc, de cuivre et de plomb sont établis selon le prix au comptant des métaux en vigueur à une date future précise établie en fonction de la date de livraison des concentrés à la fonderie. Agnico-Eagle constate les produits d'exploitation en vertu de ces contrats selon le prix à terme au moment de la livraison, soit lorsque le droit de propriété des concentrés est cédé aux fonderies tierces. Les modalités des contrats entraînent des écarts entre le prix estimatif comptabilisé à la livraison et le prix de règlement final. Ces écarts sont rajustés par imputation aux produits d'exploitation à la date de l'état financier ultérieur.

Les produits d'exploitation tirés des activités minières consistent en produits tirés de l'or, déduction faite des charges de fonderie, d'affinage et d'autres charges de commercialisation. Les produits d'exploitation tirés de la vente de sous-produits sont constatés, déduction faite des charges de fonderie, à titre de produits d'exploitation tirés des activités minières.

Coûts de restauration des lieux

Chaque année, la société évalue les estimations de coûts et les autres hypothèses qui entrent dans l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour chacune de ses propriétés minières, afin de tenir compte d'événements, de changements de situation et des nouvelles informations disponibles. Les changements apportés à ces estimations de coûts et à ces hypothèses ont une incidence correspondante sur la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Dans le cas des mines fermées, toute modification de la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations donne lieu à une charge ou à un crédit correspondant dans les autres charges, tandis que dans le cas des mines en exploitation, la charge est constatée à titre de rajustement de la valeur comptable de l'actif correspondant. En 2008, la société a constaté des rajustements de 13,6 millions de dollars au titre des modifications aux estimations à l'égard des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de nos mines en exploitation. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations surviennent au moment de l'acquisition, de la mise en valeur, de la construction et de l'exploitation normale de propriétés minières et d'immobilisations de production, et découlent des contrôles et des règlements gouvernementaux visant à protéger l'environnement lors de la fermeture et de la restauration des lieux des propriétés minières. Les principales composantes de la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent la fermeture ou la remise en état du bassin de résidus et du remblai de lixiviation en tas, la démolition de bâtiments ou d'installations minières, le traitement continu des eaux, et la surveillance et l'entretien continus des mines fermées. La juste valeur des obligations de mise hors service d'immobilisations est mesurée en actualisant les flux de trésorerie prévus au moyen d'un facteur d'actualisation qui tient compte d'un taux d'intérêt sans risque rajusté en fonction de la qualité du crédit. Lorsque survient une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la société prépare des estimations du montant et du calendrier des flux de trésorerie prévus. Les flux de trésorerie prévus sont mis à jour pour tenir compte des changements de faits et de situations. Les principaux facteurs qui peuvent entraîner des variations des flux de trésorerie prévus sont les suivants : la construction de nouvelles installations de traitement, les variations des volumes des matières en réserve et la variation correspondante de la durée de vie de la mine, les changements des caractéristiques du minerai ayant une incidence sur les mesures de protection environnementale requises et sur les coûts connexes, les variations de la qualité de l'eau ayant une incidence sur le traitement de l'eau requis, et les modifications aux lois et règlements qui régissent la protection de l'environnement. Lorsque les flux de trésorerie prévus augmentent, les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au moyen d'un facteur d'actualisation actuel; par

contre, lorsque les flux de trésorerie diminuent, les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au moyen du facteur d'actualisation historique utilisé dans l'estimation originale des flux de trésorerie prévus et ensuite, dans les deux cas, la variation de juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est constatée. Agnico-Eagle constate la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au moment où elles surgissent. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont rajustées pour tenir compte de l'écoulement du temps (désactualisation), et le rajustement est calculé en appliquant le facteur d'actualisation implicite utilisé lors de l'évaluation initiale de la juste valeur à la valeur comptable au début de la période des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Dans le cas des mines en production, la charge de désactualisation est comptabilisée dans le poste coûts des biens vendus de chaque période. Lorsqu'une obligation de mise hors service d'immobilisations est réglée, Agnico-Eagle inscrit un gain ou une perte si le coût réel diffère de la valeur comptable de l'obligation. Les gains et les pertes réalisés au règlement sont comptabilisés dans les autres (produits) charges. Les autres coûts environnementaux qui ne sont pas des obligations de mise hors service d'immobilisations selon la définition du FAS S143 sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Actifs et passifs d'impôts futurs

Agnico-Eagle comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts sur les bénéfices et les droits miniers futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur et les lois fiscales qui devraient être en vigueur lorsque les écarts sont censés se résorber.

En date du 1^{er} janvier 2007, la société a adopté les dispositions de l'Interpretation No. 48, intitulée «Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109» («FIN 48»), publiée par le Financial Accounting Standards Board («FASB»). Cette interprétation exige que l'incidence des positions fiscales incertaines soit constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable que, d'après ses mérites techniques, la position sera confirmée. La société comptabilise le montant de l'avantage fiscal dont la probabilité qu'il soit finalement réalisé lors du règlement est supérieure à 50 %. Elle exige également que toute modification de jugement à l'égard de la résolution définitive prévue des positions fiscales incertaines soit constatée au cours de l'exercice où elle a été apportée. Les intérêts courus et les pénalités liés à la non-constatation des économies d'impôts sont comptabilisés dans la charge d'impôts de l'exercice considéré. L'adoption de la FIN 48 a entraîné une augmentation des passifs d'impôts futurs de 4,5 millions de dollars.

Le 10 novembre 2008, le ministère des Finances du gouvernement du Canada a publié des propositions législatives modifiant l'article 261 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui prévoient de nouvelles règles sur la déclaration en monnaie fonctionnelle pour l'information fiscale, que les contribuables doivent utiliser pour leurs résultats fiscaux canadiens. Ces nouvelles règles sur la déclaration en monnaie fonctionnelle permettent à la société de préparer la déclaration de revenus des sociétés en dollars américains plutôt que de convertir ses résultats annuels en dollars canadiens. Au 31 décembre 2008, les propositions législatives n'étaient toujours pas définitives; toutefois, la société s'attend à ce que la loi soit en vigueur pour ses déclarations d'impôts de 2008. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence de cette loi sur la société.

Instruments financiers

Agnico-Eagle a recours à des instruments financiers dérivés, principalement des contrats d'option et des contrats à terme, afin de gérer les fluctuations des prix des métaux, des taux d'intérêt et des taux de change. Agnico-Eagle ne détient pas d'instruments financiers ou d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction.

La société constate tous les instruments financiers dérivés dans les états financiers consolidés à la juste valeur, sans égard à l'objectif visé ou à l'intention sous-jacente à la détention de l'instrument. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont imputées périodiquement aux résultats ou aux capitaux propres à titre de composante du cumul des autres éléments du résultat étendu selon la nature de l'instrument financier dérivé et selon qu'il est admissible ou non à la comptabilité de couverture. Les instruments financiers désignés comme couvertures sont soumis à des tests d'efficacité trimestriels. Les gains et les pertes sur les contrats qui s'avèrent efficaces sont présentés comme une composante de l'opération connexe.

Rémunération à base d'actions

En 2003, la société a adopté prospectivement le FASB Statement No. 123, intitulé «Accounting for Stock-Based Compensation», dans sa version modifiée par le FASB Statement No. 148, intitulé «Accounting for Stock-Based Compensation – Transition and Disclosure». Ces normes comptables recommandent la constatation d'une charge au titre des attributions d'options sur actions après le 1^{er} janvier 2003. Elles recommandent aussi que la juste valeur des options sur actions soit constatée dans les résultats à titre de charge de rémunération au cours de la période d'acquisition des droits en vertu des options.

Le régime d'options sur actions des employés de la société prévoit l'attribution d'options aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux fournisseurs de services en vue de l'achat d'actions ordinaires. Les options sur actions ont un prix d'exercice égal au prix du marché à la date d'attribution ou sur la durée de la période d'acquisition des droits connexes, selon les modalités des contrats d'option. La juste valeur de ces options sur actions est comptabilisée à l'état des résultats consolidés, ou au bilan consolidé si elles ont été capitalisées dans les immobilisations de production et mise en valeur de mines à titre de charge de rémunération au cours de la période d'acquisition des droits en vertu des options. Toute contrepartie versée par les employés à l'exercice des options sur actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

La juste valeur est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes qui exige de la société qu'elle estime la volatilité prévue du cours de l'action de la société et la durée de vie prévue des options sur actions. Les restrictions qu'entraînent les modèles d'évaluation des options existants et les difficultés inhérentes à l'estimation de ces variables compliquent la détermination d'une mesure unique et fiable de la juste valeur des options sur actions attribuées. L'effet dilutif des options sur actions attribuées est actuellement pris en compte dans le résultat dilué par action que présente la société.

Régimes de retraite

Au 31 décembre 2006, la société a adopté les dispositions du FASB Statement No. 158, intitulé «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 et 132R» («SFAS 158»). Le SFAS 158 exige que l'employeur qui offre un ou plusieurs régimes à prestations déterminées i) constate l'état de capitalisation d'un régime de prestations dans son bilan, ii) constate les gains ou les pertes et les coûts des prestations au titre des services passés ou les crédits qui surviennent durant la période dans les autres éléments du résultat étendu, après impôts, iii) mesure l'actif et les obligations du régime à prestations déterminées à la date de fin d'exercice de l'employeur et iv) présente dans les notes afférentes aux états financiers des informations additionnelles à l'égard de certains effets sur les coûts nets des prestations d'une période pour le prochain exercice qui découlent de la constatation retardée des gains ou des pertes, des coûts ou des crédits au titre des services passés et des actifs ou obligations transitoires. L'incidence de l'adoption du SFAS 158 sur les bilans consolidés se présente comme suit :

	Compte non tenu de l'application du SFAS 158	Rajustement	Compte tenu de l'application du SFAS 158
Provision pour restauration des lieux et autres passifs	26 051 \$	1 406 \$	27 457 \$
Passifs d'impôts futurs reportés	170 087 \$	(396) \$	169 691 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(16 989) \$	(1 010) \$	(17 999) \$
Total des capitaux propres	1 253 415 \$	(1 010) \$	1 252 405 \$

Production commerciale

La société évalue chaque projet de construction de mine afin de déterminer le moment où la mine passe à l'étape de la production. Les critères utilisés pour établir la date de mise en production sont fonction de la nature de chaque projet de construction de mine, comme la complexité de l'installation et son site. La société tient compte de divers critères pertinents pour évaluer à quel moment la mine est pratiquement parachevée et prête en vue de son utilisation prévue et est passée à l'étape de la production. Les critères pris en compte comprennent : 1) l'exécution de tests des immobilisations de production de la mine pendant une période raisonnable, 2) la capacité de produire

des minéraux sous une forme commercialisable (selon les spécifications) et 3) la capacité de maintenir une production continue de minéraux. Lorsqu'un projet de construction de mine passe à l'étape de la production, la capitalisation de certains coûts de construction cesse et les coûts sont soit imputés aux stocks, soit passés en charges, à l'exception des charges d'immobilisations de maintien liées aux immobilisations de production et à la mise en valeur des mines souterraines ou des réserves.

Frais de décapage

Les frais de décapage de préproduction sont capitalisés jusqu'à la production d'une quantité de minerai qui dépasse le seuil minimal, après quoi ces coûts sont soit imputés aux stocks, soit passés en charges. La société tient compte de divers critères pertinents pour déterminer si la quantité produite dépasse le seuil minimal. Les critères pris en compte comprennent : 1) la quantité d'onces extraites par rapport aux réserves totales en onces, 2) le tonnage de minerai extrait par rapport au tonnage total de minerai extrait prévu au cours de la durée de vie totale de la mine, 3) le ratio de décapage actuel par rapport au ratio de décapage prévu pour la durée de vie de la mine et 4) la teneur du minerai par rapport à sa teneur prévue pour la durée de vie de la mine.

Prises de position et faits nouveaux en comptabilité récemment publiés

En vertu du Staff Accounting Bulletin 74 de la SEC, la société est tenue de présenter l'information à l'égard des nouvelles normes comptables qui n'ont pas encore été adoptées. La société évalue actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation consolidés, de même que sur l'information qu'elle doit fournir.

En décembre 2007, le FASB a publié le FASB Statement No. 160, intitulé «Non-Controlling Interests in Consolidated Financial Statements» («SFAS 160»). Le SFAS 160 établit les normes de comptabilisation et de présentation de l'information pour les entités qui ont des placements en titres de participation qui ne sont pas directement attribuables à la société mère et qui sont désignés comme des participations sans contrôle ou minoritaires. Plus précisément, le SFAS 160 établit la manière de comptabiliser la participation sans contrôle au bilan et à l'état des résultats consolidés et la façon de comptabiliser les variations des participations sans contrôle et précise les exigences en matière d'information à fournir. Les dispositions du SFAS 160 s'appliquent à la société à compter du 1^{er} janvier 2009.

En décembre 2007, le FASB a publié le FASB No. 141(R), intitulé «Business Combinations» («SFAS 141(R)'). Le SFAS 141(R) établit comment une entité comptabilise les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toutes les participations sans contrôle acquises; comment comptabiliser les écarts d'acquisition acquis et déterminer l'information à fournir dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le SFAS 141(R) s'applique de façon prospective aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est comprise dans l'exercice ouvert à compter du 15 décembre 2008. L'adoption anticipée n'est pas permise.

En mars 2008, le FASB a publié le FASB Statement No. 161, «Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities» («SFAS 161»). Cette norme exige des entités qu'elles fassent preuve d'une plus grande transparence à l'égard des points suivants : i) comment et pourquoi elles utilisent des instruments dérivés, ii) comment les instruments dérivés et les éléments couverts connexes sont comptabilisés en vertu du FASB Statement No. 133, «Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities» («SFAS 133») et de ses interprétations, et iii) comment les instruments dérivés et les éléments couverts connexes touchent leur situation financière, leurs résultats d'exploitation et leurs flux de trésorerie. Le SFAS 161 est en vigueur pour les états financiers publiés pour les exercices et les périodes intermédiaires ouvertes à compter du 15 novembre 2008. La présentation de données comparatives visant des périodes antérieures n'est pas exigée.

En 2008, le Emerging Issues Task Force («EITF») est parvenu à un consensus concernant l'Issue No. 08-3, «Accounting by Lessees for Maintenance Deposits under Lease Agreements» («EITF 08-3»). L'EITF 08-3 exige que les montants versés au titre de l'entretien soient considérés comme un dépôt lorsqu'ils sont versés au bailleur s'il est probable (selon la définition du FASB Concept Statement No. 6) que les montants seront remboursés au preneur. Le coût des activités d'entretien doit être passé en charges ou capitalisé par le preneur, selon les

circonstances lorsque les activités d'entretien sous-jacent sont exécutées. S'il est établi qu'un montant au titre de l'entretien ne sera probablement pas remboursé au preneur, le montant sera comptabilisé comme une charge locative additionnelle. À la date d'entrée en vigueur du bail, s'il est probable qu'une partie des montants ne sera pas remboursée, le preneur doit comptabiliser comme une charge une fraction des montants à mesure qu'ils sont versés. L'EITF 08-3 s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 15 décembre 2008. La présentation de données comparatives visant les périodes antérieures n'est pas exigée.

En mai 2008, le FASB a publié le Staff Position No. APB 14-1, intitulée «Accounting for Convertible Debt Instruments That May Be Settled in Cash upon Conversion (including Partial Cash Settlement)» («FSP APB 14-1»). Le FSP APB 14-1 s'applique aux instruments de dettes convertibles qui peuvent, selon leurs modalités, être réglés en espèces (ou au moyen d'autres actifs) au moment de leur conversion (y compris dans les cas d'un règlement partiel en espèces), sauf si l'option de conversion incorporée doit être comptabilisée séparément comme un dérivé aux termes du SFAS 133. Les instruments de dettes convertibles visés par le FSP APB 14-1 ne sont pas abordés par l'APB 14 existant. Le FSP APB 14-1 exige que la composante passif et la composante capitaux propres des instruments de dettes convertibles visés par le FSP APB 14-1 soient comptabilisées séparément de manière à rendre compte du taux d'intérêt de la dette non convertible de l'entité. Cela exige la répartition du produit de la dette convertible entre la composante passif et l'option de conversion incorporée (c.-à-d. la composante capitaux propres). La différence entre le capital de la dette et le montant du produit affecté à la composante passif sera constatée à titre d'escompte sur la dette et, par la suite, amorti par imputation aux résultats au cours de la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FSP APB 14-1 est en vigueur pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et sera appliquée rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

En juin 2008, l'EITF est parvenu à un consensus à l'égard de l'Issue No. 07-5, «Determining Whether an Instrument (or Embedded Feature) Is Indexed to an Entity's Own Stock» («EITF 07-5»). L'EITF 07-5 détermine si un instrument (ou une composante incorporée) indexé selon le cours des actions de l'entité est considéré comme un dérivé selon le SFAS 133. L'EITF 07-5 est en vigueur pour les exercices de la société ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption anticipée pour un instrument existant n'est pas autorisée.

En novembre 2008, l'EITF est parvenu à un consensus à l'égard de l'Issue No. 08-6, «Equity Method Investment Accounting Considerations» («EITF 08-6»), qui précise la méthode de comptabilisation de certaines opérations et de la moins-value de placements comptabilisés à la valeur de consolidation. L'EITF 08-6 présente des directives à l'égard de i) la détermination de la valeur comptable initiale d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation, ii) la moins-value d'un actif incorporel à durée de vie indéfinie sous-jacent à un placement comptabilisé à la valeur de consolidation, iii) la comptabilisation de l'émission d'actions d'une société comptabilisée à la valeur de consolidation et iv) la comptabilisation de la conversion d'un placement comptabilisé à la valeur consolidée en placement comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. L'EITF 08-6 est en vigueur pour l'exercice de la société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'application prospective est exigée.

En décembre 2008, le FASB a publié le Staff Position No. FAS 132(R)-1, «Employers' Disclosures about Post-Retirement Benefit Plan Assets» («FSP FAS 132(R)-1»), qui modifie le FASB Statement No. 132, «Employers' Disclosures about Pensions and Other Post-Retirement Benefits», et donne des directives à l'égard de l'information à fournir par un employeur à l'égard des actifs d'un régime de retraite à prestation déterminées ou de tout autre régime d'avantages postérieurs à la retraite. L'objectif du FSP FAS 132(R)-1 est d'exiger la présentation d'informations plus détaillées sur les actifs des régimes des employeurs, notamment les stratégies de placement, les principales catégories d'actif des régimes, les concentrations de risques liés aux actifs des régimes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs des régimes. La FSP FAS 132(R)-1 est en vigueur pour l'exercice de la société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009. Lors de l'application initiale, il n'est pas requis d'appliquer les modalités du FSP aux périodes antérieures qui sont présentées à des fins de comparaison.

Sur la base des récentes annonces faites par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières («ACVM») et la SEC, il est actuellement prévu que, à titre d'émetteur canadien et de déposant existant d'états financiers établis selon les PCGR des États-Unis, la société devra adopter, comme principal référentiel comptable, les Normes internationales d'information financière («IFRS») au plus tôt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Par conséquent, elle devra présenter les données comparatives des états financiers préparées selon les IFRS pour

l'exercice 2013. La société a entrepris le travail relatif à la transition vers les IFRS. Elle a établi l'organisation du projet, ainsi qu'un groupe de projet et un comité directeur, et élaboré un plan de projet général. La mise en œuvre des IFRS comportera trois phases distinctes : i) le diagnostic, ii) l'analyse détaillée des IFRS et la conversion et iii) la mise en œuvre dans le quotidien. La phase i) est achevée et le lancement de la phase ii) devrait être décidé au milieu de 2009. À la suite de la phase i), un rapport diagnostique final a été déposé, dont l'objectif principal était de comprendre, de déterminer et d'évaluer l'ensemble du travail que la société doit accomplir pour présenter son information financière selon les IFRS. La phase diagnostic visait avant tout à examiner les états financiers consolidés de 2007 de la société et à avoir une compréhension approfondie des différences entre les IFRS et les PCGR des États-Unis afin de pouvoir déterminer les changements potentiels requis aux systèmes et aux processus en raison de la conversion aux IFRS. Les principaux défis repérés au cours de la phase diagnostic comprenaient i) la première adoption des IFRS, ii) les immobilisations de production, iii) les obligations de déclassement et de restauration des lieux, iv) la dépréciation, v) les réserves et les ressources et vi) la conversion des devises.

Résumé des données trimestrielles

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	31 mars 2007	30 juin 2007	30 septembre 2007	31 décembre 2007	Total 2007
Analyse de la contribution aux résultats					
Mine LaRonde.....	64 552 \$	75 125 \$	59 876 \$	66 548 \$	266 101 \$
Mine Goldex.....	—	—	—	—	—
Marge	64 552	75 125	59 876	66 548	266 101
Amortissement	6 928	7 094	7 578	6 157	27 757
Charges du siège social	14 417	19 406	31 394	13 849	79 066
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	43 207	48 625	20 904	46 542	159 278
Charge d'impôts	18 285	10 816	9 452	(18 620)	19 933
Bénéfice net de la période	24 922	37 809	11 452	65 162	139 345
Résultat net par action – de base.....	0,21 \$	0,28 \$	0,09 \$	0,47 \$	1,05 \$
Résultat net par action – dilué	0,21 \$	0,28 \$	0,08 \$	0,47 \$	1,04 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	121 159	133 788	135 509	140 618	132 768
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie d'exploitation.....	56 066 \$	79 832 \$	49 946 \$	59 679 \$	245 523 \$
Flux de trésorerie d'investissement	90 748 \$	(25 242) \$	(213 119) \$	(225 486) \$	(373 099) \$
Flux de trésorerie de financement.....	(10 663) \$	1 853 \$	15 361 \$	120 763 \$	127 314 \$
Prix obtenus					
Or (par once)	669 \$	683 \$	748 \$	895 \$	748 \$
Argent (par once).....	13,82 \$	13,28 \$	12,79 \$	14,40 \$	13,63 \$
Zinc (par tonne).....	2 798 \$	3 950 \$	2 838 \$	2 313 \$	2 941 \$
Cuivre (par tonne)	6 090 \$	7 008 \$	7 910 \$	6 134 \$	6 994 \$
Production de la mine LaRonde					
Tonnes de minerai broyé	671 484	679 765	667 238	654 976	2 673 463
Teneur du minerai extrait :					
Or (en grammes par tonne)	3,00	2,82	2,85	3,14	2,95
Argent (en grammes par tonne).....	84,40	68,60	75,00	73,50	75,40
Zinc	3,71%	3,44 %	3,80 %	3,59 %	3,63 %
Cuivre	0,39 %	0,32 %	0,32 %	0,40 %	0,36 %
Taux de récupération :					
Or	90,66 %	91,54 %	91,58 %	91,11 %	91,21 %
Argent	87,40 %	87,40 %	88,10 %	86,70 %	87,51 %
Zinc	85,30 %	87,60 %	86,20 %	88,20 %	86,80 %
Cuivre	84,80 %	86,40 %	84,90 %	88,40 %	86,20 %
Production payable¹ :					
Or (en onces)					
Mine LaRonde	58 588	56 392	55 830	60 182	230 992
Mine Goldex	—	—	—	—	—
Mine Kittila.....	—	—	—	—	—
	58 588	56 392	55 830	60 182	230 992
Argent (mine LaRonde) (en milliers d'onces).....	1 397	1 135	1 222	1 166	4 920
Zinc (mine LaRonde) (en tonnes).....	17 944	17 462	18 609	17 562	71 577
Cuivre (mine LaRonde) (en tonnes)	1 990	1 689	1 647	2 156	7 482
Total des coûts au comptant (par once) de l'or produit² :					
Mine LaRonde.....	(332) \$	(699) \$	(307) \$	(184) \$	(365) \$
Mine Goldex.....	—	—	—	—	—
Moyenne pondérée	(332) \$	(699) \$	(307) \$	(184) \$	(365) \$

Notes :

- 1) La production minérale payable désigne la quantité de minéraux produite au cours d'une période qui est contenue dans les produits qui sont vendus ou qui le seront par la société, que ces produits soient vendus pendant la période ou qu'ils soient détenus dans les stocks à la fin de la période.
- 2) Les coûts des sites miniers par tonne de minerai broyé et le total des coûts au comptant par once sont des mesures de rendement non conformes aux PCGR des États-Unis permettant à la société d'évaluer le rendement de l'exploitation. Se reporter à la rubrique 5, «Revue et perspectives financières et de l'exploitation – Résultats d'exploitation – Coûts de production».

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES
(en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	31 mars 2008	30 juin 2008	30 septembre 2008	31 décembre 2008	Total 2008
Analyse de la contribution aux résultats					
Mine LaRonde.....	75 483 \$	39 357 \$	37 377 \$	11 939 \$	164 156 \$
Mine Goldex.....	—	—	3 456	14 464	17 920
Marge.....	75 483	39 357	40 833	26 403	182 076
Amortissement.....	7 030	7 516	9 049	12 538	36 133
Charges du siège social.....	17 279	18 488	11 116	3 069	49 952
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices.....	51 174	13 353	20 668	10 796	95 991
Charge d'impôts.....	22 266	5 006	6 630	(11 078)	22 824
Bénéfice net de la période.....	28 908 \$	8 347 \$	14 038 \$	21 874 \$	73 167 \$
Résultat net par action – de base.....	0,20 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,51 \$
Résultat net par action – dilué.....	0,20 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,50 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers).....	143 372	143 720	143 831	148 041	144 741
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie d'exploitation.....	53 824 \$	92 792 \$	17 908 \$	(46 443) \$	118 081 \$
Flux de trésorerie d'investissement.....	(121 766) \$	(274 838) \$	(260 811) \$	(260 134) \$	(917 549) \$
Flux de trésorerie de financement.....	6 484 \$	78 493 \$	214 174 \$	262 015 \$	561 166 \$
Prix obtenus					
Or (par once).....	1 089 \$	804 \$	903 \$	789 \$	879 \$
Argent (par once).....	19,91 \$	16,56 \$	13,87 \$	9,22 \$	14,92 \$
Zinc (par tonne).....	2 530 \$	1 728 \$	1 667 \$	663 \$	1 745 \$
Cuivre (par tonne).....	10 559 \$	8 534 \$	6 732 \$	(374) \$	6 220 \$
Production de la mine LaRonde					
Tonnes de minerai broyé.....	676 182	662 593	653 659	646 257	2 638 691
Teneur du minerai extrait :					
Or (en grammes par tonne).....	2,60	3,09	2,71	2,97	2,84
Argent (en grammes par tonne).....	64,62	60,03	73,50	59,80	64,49
Zinc.....	3,83 %	2,82 %	3,72 %	3,00 %	3,35 %
Cuivre.....	0,28 %	0,40 %	0,31 %	0,34 %	0,33 %
Taux de récupération :					
Or.....	90,04 %	90,45 %	90,83 %	90,05 %	90,34 %
Argent.....	85,97 %	85,92 %	87,25 %	86,72 %	86,49 %
Zinc.....	88,80 %	87,20 %	87,29 %	87,40 %	87,74 %
Cuivre.....	85,18 %	88,44 %	83,81 %	85,49 %	85,91 %
Production à la mine Goldex					
Tonnes de minerai broyé.....	—	228 357	325 207	564 980	1 118 544
Teneur du minerai extrait (or – en grammes par tonne).....	—	1,38	1,96	2,00	1,86
Taux de récupération (or).....	—	86,65 %	84,35 %	91,11 %	91,21 %
Production à la mine Kittila					
Tonnes de minerai broyé.....	—	—	—	109 674	109 674
Teneur du minerai extrait (or – en grammes par tonne).....	—	—	—	4,50	4,50
Taux de récupération (or).....	—	—	—	35,96 %	35,96 %
Production payable¹ :					
Or (en onces)					
Mine LaRonde.....	50 892	59 452	51 594	54 270	216 208
Mine Goldex.....	—	8 305	17 159	31 972	57 436
Mine Kittila.....	—	—	—	3 118	3 118
	50 892	67 757	68 753	89 360	276 762
Argent (mine LaRonde) (en milliers d'onces).....	1 026	956	1 167	930	4 079
Zinc (mine LaRonde) (en tonnes).....	19 467	13 863	18 040	14 383	65 753
Cuivre (mine LaRonde) (en tonnes).....	1 453	2 165	1 567	1 737	6 922
Total des coûts au comptant par once de l'or produit² :					
Mine LaRonde.....	(399) \$	113 \$	135 \$	545 \$	106 \$
Mine Goldex.....	—	—	620	323	419
Moyenne pondérée.....	(399) \$	113 \$	240 \$	463 \$	162 \$

Notes :

- 1) La production minérale payable désigne la quantité de minéraux produite au cours d'une période qui est contenue dans les produits qui sont vendus ou qui le seront par la société, que ces produits soient vendus pendant la période ou qu'ils soient détenus dans les stocks à la fin de la période.
- 2) Les coûts des sites miniers par tonne de minerai broyé et le total des coûts au comptant par once sont des mesures de rendement non conformes aux PCGR des États-Unis permettant à la société d'évaluer le rendement de l'exploitation. Se reporter à la rubrique 5, «Revue et perspectives financières et de l'exploitation – Résultats d'exploitation – Coûts de production».

Rétrospective des données d'exploitation et financières des cinq derniers exercices

DONNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	2008	2007	2006	2005	2004
Produits d'exploitation tirés des activités minières	368 938 \$	432 205 \$	464 632 \$	241 338 \$	188 049 \$
Intérêts créditeurs, produits divers et gain sur les titres disponibles à la vente.....	(37 465)	29 230	45 915	4 996	655
	331 473	461 435	510 547	246 334	188 704
Coûts et charges.....	235 482	302 157	249 904	211 055	142 671
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices.....	95 991	159 278	260 643	35 279	46 033
Bénéfice avant charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices	22 824	19 933	99 306	(1 715)	(1 846)
Bénéfice net (perte nette)	73 167 \$	139 345 \$	161 337 \$	36 994 \$	47 879 \$
Résultat net par action – de base	0,51 \$	1,05 \$	1,40 \$	0,42 \$	0,56 \$
Résultat net par action – dilué.....	0,50	1,04	1,35	0,42	0,56
Flux de trésorerie d'exploitation.....	118 081 \$	245 523 \$	226 252 \$	82 980 \$	49 525 \$
Flux de trésorerie d'investissement.....	(917 549)\$	(373 099)\$	(299 723)\$	(66 539)\$	(94 832)\$
Flux de trésorerie de financement.....	561 166 \$	127 314 \$	298 579 \$	11 689 \$	21 173 \$
Dividendes déclarés par action.....	0,18 \$	0,18 \$	0,12 \$	0,03 \$	0,03 \$
Dépenses en immobilisations.....	908 853 \$	523 793 \$	149 185 \$	70 270 \$	53 318 \$
Prix moyen de l'or obtenu par once	879 \$	748 \$	622 \$	449 \$	418 \$
Taux de change moyen – \$ CA par \$	1,0669 \$ CA	1,0738 \$ CA	1,1344 \$ CA	1,2115 \$ CA	1,3017 \$ CA
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers).....	144 741	132 768	115 461	89 030	85 157
Fonds de roulement, compte tenu des lignes de crédit non utilisées	521 158 \$	751 587 \$	839 898 \$	338 490 \$	266 305 \$
Total de l'actif	3 378 824 \$	2 735 498 \$	1 521 488 \$	976 069 \$	718 164 \$
Dette à long terme	200 000 \$	— \$	— \$	131 056 \$	141 495 \$
Capitaux propres.....	2 517 756 \$	2 058 934 \$	1 252 405 \$	655 067 \$	470 226 \$
Rétrospective des données d'exploitation					
<i>Mine LaRonde</i>					
Produits d'exploitation tirés des activités minières	330 652 \$	432 205 \$	464 632 \$	241 338 \$	188 049 \$
Coûts de production.....	166 496	166 104	143 753	127 365	98 168
Marge brute, compte non tenu de l'amortissement présenté ci-dessous	164 156 \$	266 101 \$	320 879 \$	113 973 \$	89 881 \$
Amortissement.....	28 285	27 757	25 255	26 062	21 763
Marge brute	135 871 \$	238 344 \$	295 624 \$	87 911 \$	68 118 \$
Tonnes de minerai broyé	2 638 691	2 673 463	2 673 080	2 671 811	2 700 650
Or – en grammes par tonne	2,84	2,95	3,13	3,11	3,41
Production d'or – en onces	216 208	230 992	245 826	241 807	271 567
Production d'argent – en milliers d'onces	4 079	4 920	4 956	4 831	5 699
Production de zinc – en tonnes.....	65 755	71 577	82 183	76 545	75 879
Production de cuivre – en tonnes	6 922	7 482	7 289	7 378	10 349
Total des coûts au comptant (par once) :					
Coûts de production.....	770 \$	719 \$	585 \$	527 \$	362 \$
Moins : Produits d'exploitation nets tirés des sous-produits.....	(658)	(1 082)	(1 240)	(511)	(304)
Rajustements des stocks	—	4	(31)	29	—
Charge de désactualisation et autres charges	(6)	(6)	(4)	(2)	(2)
Total des coûts au comptant (par once) ¹	106 \$	(365)\$	(690)\$	43 \$	56 \$
Coûts des sites miniers par tonne de minerai broyé.....	67 \$ CA	66 \$ CA	62 \$ CA	55 \$ CA	53 \$ CA
<i>Mine Goldex</i>					
Produits d'exploitation tirés des activités minières	38 286 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Coûts de production.....	20 366	—	—	—	—
Marge brute, compte non tenu de l'amortissement présenté ci-dessous	17 920 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement.....	7 250	—	—	—	—
Marge brute	10 670 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Tonnes de minerai broyé	1 118 543	—	—	—	—
Or – en grammes par tonne	1,86	—	—	—	—
Production d'or – en onces	57 436	—	—	—	—
Total des coûts au comptant (par once) :					
Coûts de production.....	430 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Moins :					
Rajustements des stocks	(9)	—	—	—	—
Charge de désactualisation et autres charges	(2)	—	—	—	—
Total des coûts au comptant (par once) ¹	419 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Coûts des sites miniers par tonne de minerai broyé ¹	1 0669 \$ CA	— \$ CA	— \$ CA	— \$ CA	— \$ CA

Note :

- 1) Les coûts des sites miniers par tonne de minerai broyé et le total des coûts au comptant par once sont des mesures de rendement non conformes aux PCGR des États-Unis permettant à la société d'évaluer le rendement de l'exploitation. Se reporter à la rubrique 5, «Revue et perspectives financières et de l'exploitation – Résultats d'exploitation – Coûts de production».

Administrateurs et membres de la haute direction

Les statuts d'Agnico-Eagle prévoient que le nombre d'administrateurs doit être d'au moins 5 et d'au plus 12. Les actionnaires d'Agnico-Eagle ont autorisé le conseil à déterminer le nombre d'administrateurs qui le composent, sous réserve du nombre minimal et maximal prévu, au moyen d'une résolution spéciale qu'ils ont approuvée à l'assemblée annuelle et extraordinaire d'Agnico-Eagle tenue le 27 juin 1996. Le 17 juin 2008, le conseil d'administration a adopté une résolution qui fixe à 12 le nombre d'administrateurs de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient que les administrateurs occupent leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires d'Agnico-Eagle, jusqu'à l'élection ou la nomination de leur remplaçant ou jusqu'à ce que leur poste soit laissé vacant. Le conseil d'administration nomme annuellement les membres de la direction de la société, qui peuvent être destitués à tout moment par voie de résolution du conseil, avec ou sans motif valable (en l'absence d'entente écrite à l'effet contraire).

Le texte qui suit présente une courte biographie de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction d'Agnico-Eagle.

Leanne M. Baker, 56 ans, de Sebastopol, en Californie, est une administratrice indépendante d'Agnico-Eagle. M^{me} Baker est directrice générale d'Investor Resources LLC, qui fournit des services de consultation à des sociétés du secteur des mines et du secteur des services financiers, et est représentante inscrite au sein de la maison de courtage américaine Puplava Securities, Inc., adhérente de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et de la Securities Investors Protection Corporation (SIPC). Auparavant, elle a travaillé pour Salomon Smith Barney, où elle était parmi les meilleurs analystes boursiers du secteur minier aux États-Unis. M^{me} Baker est titulaire d'une maîtrise ès sciences et d'un doctorat en économie minière de la Colorado School of Mines. Elle est une administratrice d'Agnico-Eagle depuis le 1^{er} janvier 2003 et est également une administratrice de la Corporation Aurifère Réunion (société d'exploration minière dont les titres sont négociés à la Bourse de croissance TSX) ainsi que de U.S. Gold Corporation et de Kimber Resources Inc. (sociétés d'exploration minière dont les titres sont négociés à l'American Stock Exchange et à la TSX). M^{me} Baker est présidente du comité de la rémunération de la société et est membre du comité de vérification.

Douglas R. Beaumont, ing., 76 ans, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Beaumont, qui est maintenant retraité, occupait auparavant le poste de vice-président principal, Technologie des procédés chez SNC Lavalin. Avant d'occuper ce poste, il était vice-président directeur au sein de Kilborn Engineering and Construction. M. Beaumont est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Queen's. Il est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 25 février 1997. M. Beaumont est président du comité de gouvernance de la société et membre du comité de la rémunération de la société.

Sean Boyd, CA, 50 ans, de Newmarket, en Ontario, est vice-président du conseil et chef de la direction d'Agnico-Eagle, dont il est également un administrateur. M. Boyd travaille pour Agnico-Eagle depuis 1985. Avant d'être nommé vice-président du conseil et chef de la direction en décembre 2005, il a occupé le poste de président et chef de la direction de 1998 à 2005, le poste de vice-président et chef des finances de 1996 à 1998, le poste de trésorier et chef des finances de 1990 à 1996, le poste de secrétaire-trésorier pendant une partie de l'année 1990 et le poste de contrôleur de 1985 à 1990. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle en 1985, il était vérificateur adjoint au sein du cabinet d'experts-comptables Clarkson Gordon (Ernst & Young). M. Boyd est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Il est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 14 avril 1998, est administrateur ainsi que membre du comité de vérification du World Gold Council et est membre du conseil des gouverneurs de l'Université St. Francis Xavier.

Clifford J. Davis, ing., 66 ans, de Kemble, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Davis, qui possède une vaste expérience dans le secteur minier, siège actuellement au conseil d'administration de New Gold Inc. et a été membre des équipes de haute direction respectives de Gabriel Resources Ltd. et de Or TVX Inc. et un administrateur de Or TVX Inc., de Rio Narcea Gold Mines Ltd. et de Tiberon Minerals Ltd.

M. Davis est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie minier de l'École royale des mines de l'Imperial College, de l'Université de Londres. Il a été nommé administrateur d'Agnico-Eagle le 17 juin 2008. M. Davis est membre du comité de la rémunération et du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement de la société.

David Garofalo, CA, ICD.D, 43 ans, de Richmond Hill, en Ontario, est vice-président principal, Finances et chef des finances d'Agnico-Eagle, dont il est également administrateur. M. Garofalo travaille pour la société depuis 1998. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle, M. Garofalo était trésorier au sein de la Corporation minière Inmet, société minière internationale. Il est membre du conseil d'administration, du comité de vérification et du comité de gouvernance de Stornoway Diamond Corporation. M. Garofalo est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et est comptable agréé. Il a été nommé administrateur d'Agnico-Eagle le 17 juin 2008.

Bernard Kraft, CA, 78 ans, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Kraft est considéré comme étant un spécialiste en juricomptabilité par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. M. Kraft, qui a pris sa retraite, a été un associé principal de Kraft, Berger LLP, cabinet d'experts-comptables de Toronto, et y occupe maintenant le poste de consultant. Il est également un directeur de Kraft Yabrov Valuations Inc. M. Kraft est membre de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises, de l'Association of Certified Fraud Examiners et de l'American Society of Appraisers. Il est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 12 mars 1992; en outre, il est un administrateur de Canadian Shield Resources Inc. (société d'exploration minière dont les titres sont négociés à la Bourse de croissance TSX), de St. Andrews Goldfields Limited (société d'exploration minière inscrite à la TSX) et de Kaboose Inc. (société de médias en ligne inscrite à la TSX). M. Kraft est membre du comité de vérification et du comité de gouvernance de la société.

Mel Leiderman, CA, TEP, ICD.D, 56 ans, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Leiderman est associé directeur général de Lipton, Wiseman, Altbaum & Partners LLP, cabinet d'experts-comptables de Toronto. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Windsor. Il est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 1^{er} janvier 2003. M. Leiderman est président du comité de vérification et membre du comité de la rémunération de la société.

James D. Nasso, ICD.D, 75 ans, de Toronto, en Ontario, est président du conseil d'administration d'Agnico-Eagle, dont il est également un administrateur indépendant. M. Nasso, qui est maintenant retraité, a fondé Unilac Limited, fabricant de préparation lactée pour nourrissons dont il a été le président pendant 35 ans. M. Nasso est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université St. Francis Xavier. Il est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 27 juin 1986. M. Nasso est membre du comité de vérification, du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement et du comité de gouvernance de la société.

J. Merfyn Roberts, CA, 59 ans, de Londres, en Angleterre, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Roberts, gestionnaire de fonds et conseiller en placement depuis plus de 25 ans, entretient des liens étroits avec le secteur minier. Il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés du secteur des ressources, notamment Eastern Platinum Limited et Emerald Energy plc. M. Roberts est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en géologie de l'Université de Liverpool, au Royaume-Uni, et d'une maîtrise ès sciences en géochimie de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni. Il a été nommé administrateur d'Agnico-Eagle le 17 juin 2008. M. Roberts est membre du comité de vérification et du comité de gouvernance de la société.

Eberhard Scherkus, ing., 57 ans, d'Oakville, en Ontario, est président et chef de l'exploitation d'Agnico-Eagle, dont il est également un administrateur. M. Scherkus travaille pour Agnico-Eagle depuis 1985. Avant d'être nommé président et chef de l'exploitation en décembre 2005, il a occupé le poste de vice-président à la direction et chef de l'exploitation de 1998 à 2005, de vice-président, Exploitation, de 1996 à 1998 et de directeur de la division LaRonde d'Agnico-Eagle, de 1986 à 1996. M. Scherkus est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université McGill. M. Scherkus a été nommé administrateur d'Agnico-Eagle le 17 janvier 2005. M. Scherkus est membre du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement de la société.

Howard R. Stockford, ing., 67 ans, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Stockford est un cadre supérieur à la retraite du secteur minier. De 1989 jusqu'à son départ à la retraite à la fin de 2004, M. Stockford a occupé le poste de vice-président à la direction de Les Ressources Aur Inc. (« Aur »), société minière dont les titres étaient négociés à la TSX. Il a été administrateur d'Aur de 1984 à août 2007, moment où Teck Cominco Limited en a pris le contrôle. Il a été vice-président d'Aur de 1983 à 1989. M. Stockford est membre de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM ») et, auparavant, il a occupé le poste de président du conseil des divisions de Winnipeg et de Toronto de l'ICM et de président de l'organisme national de l'ICM. M. Stockford est également membre de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, de l'Association géologique du Canada et de la Society of Economic Geologists. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'École royale des mines de l'Imperial College, de l'Université de Londres. Il est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 6 mai 2005; en outre, il est un administrateur de Nuinsco Resources Limited (« Nuinsco ») et de Victory Nickel Inc., qui a été détachée de Nuinsco en date du 1^{er} février 2007. M. Stockford est président du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement et membre du comité de la rémunération de la société.

Pertti Voutilainen, M.Sc., M. Ing., 67 ans, d'Espoo, en Finlande, est un administrateur indépendant d'Agnico-Eagle. M. Voutilainen possède une vaste expérience dans le secteur minier. Jusqu'à tout récemment, il a été président du conseil d'administration de Riddarhyttan Resources AB. Auparavant, M. Voutilainen a occupé les postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction de Kansallis Banking Group et, après la fusion de celle-ci avec Union Bank of Finland, celui de président jusqu'à sa retraite, en 2000. Il a également été au service de Outokumpu Corp., première société finlandaise en importance du secteur des mines et des métaux, pendant 26 ans, dont 11 ans à titre de chef de la direction. Au cours des cinq dernières années, M. Voutilainen a siégé au conseil d'administration de Metso Oyj, à titre de président du conseil, de Viola Systems Oy, à titre de président du conseil, d'Innopoly Oy, à titre de président du conseil, et de Fingrid Oyj. Le titre honorifique d'expert minier (Bergsrad) lui a été décerné par le président de la Finlande, en 2003. Il est titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université de technologie de Helsinki, d'une maîtrise ès sciences de l'Université d'administration des affaires de Helsinki et d'une maîtrise en génie de l'Université d'État de la Pennsylvanie. M. Voutilainen est un administrateur d'Agnico-Eagle depuis le 13 décembre 2005. Il est membre du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement et du comité de gouvernance de la société.

Donald G. Allan, 53 ans, de Toronto, en Ontario, est vice-président principal, Développement de l'entreprise d'Agnico-Eagle depuis le 14 décembre 2006. Avant sa nomination à ce poste, M. Allan occupait depuis le 6 mai 2002 le poste de vice-président, Développement de l'entreprise. Auparavant, M. Allan a été pendant 16 ans spécialiste des services de banque d'investissement pour les secteurs des mines et des ressources naturelles au sein des maisons Salomon Smith Barney et Merrill Lynch. M. Allan est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Amos Tuck School du Dartmouth College et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. En outre, il est comptable agréé.

Alain Blackburn, ing., 52 ans, d'Oakville, en Ontario, est vice-président principal, Exploration d'Agnico-Eagle depuis le 14 décembre 2006. Avant sa nomination à ce poste, M. Blackburn occupait depuis le 1^{er} octobre 2002 le poste de vice-président, Exploration. Auparavant, M. Blackburn a exercé au sein d'Agnico-Eagle les fonctions de directeur, Développement de l'entreprise à compter de janvier 1999 et de directeur, Exploration de septembre 1996 à janvier 1999. M. Blackburn est titulaire d'un diplôme en génie de l'Université du Québec à Chicoutimi et d'une maîtrise ès sciences de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Tim Haldane, ing., 52 ans, de Sparks, au Nevada, est vice-président principal, Amérique latine d'Agnico-Eagle. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle en mai 2006, M. Haldane était vice-président, Mise en valeur de Glamis Gold Inc., où il a participé à de multiples activités d'acquisition et de mise en valeur en Amérique du Nord et en Amérique centrale. M. Haldane est titulaire d'un baccalauréat en génie de la métallurgie de la School of Mines and Technology de l'Université du Montana et possède 29 ans d'expérience dans les secteurs des métaux précieux et des métaux de base.

R. Gregory Laing, B.A., LL.B., 50 ans, d'Oakville, en Ontario, est chef du contentieux, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire d'Agnico-Eagle depuis le 14 décembre 2006; auparavant, M. Laing

exerçait les fonctions de chef du contentieux, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire depuis le 19 septembre 2005. Avant d'occuper ces postes, il a été vice-président, Affaires juridiques de Goldcorp Inc. (société d'exploitation aurifère) d'octobre 2003 à juin 2005, ainsi que chef du contentieux, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de Or TVX Inc. (société d'exploitation aurifère) d'octobre 1995 à janvier 2003. Auparavant, M. Laing a exercé le droit des valeurs mobilières au sein de deux cabinets d'avocats de premier plan, à Toronto. Il est un administrateur d'Andina Minerals Inc. (société d'exploration minière), société dont les titres sont cotés à la Bourse de croissance TSX.

Daniel Racine, ing., 45 ans, d'Oakville, en Ontario, est vice-président principal, Exploitation d'Agnico-Eagle depuis juin 2008. Avant sa nomination à ce poste, il a exercé diverses fonctions au sein d'Agnico-Eagle pendant 21 ans, notamment à titre de vice-président, Exploitation, de directeur de l'exploitation, de directeur de la mine LaRonde, de directeur des exploitations souterraines et de chef de mine. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle, M. Racine a travaillé en qualité d'ingénieur des mines au sein de plusieurs sociétés minières. M. Racine a obtenu un baccalauréat ès sciences en génie des mines à l'Université Laval en décembre 1986.

Jean Robitaille, 46 ans, d'Oakville, en Ontario, est vice-président principal, Services techniques d'Agnico-Eagle depuis juin 2008. Avant sa nomination à ce poste, il a occupé divers postes au sein d'Agnico-Eagle pendant plus de 21 ans, dont ceux, récemment, de vice-président, Métallurgie et commercialisation, de directeur général, Métallurgie et commercialisation et de surintendant d'usine et de directeur de projet pour l'agrandissement de l'usine LaRonde. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle, M. Robitaille a été métallurgiste au sein de Teck Mining Group. Il est titulaire d'un diplôme en exploitation minière du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, avec une spécialisation en minéralurgie.

Picklu Datta, 41 ans, de Toronto, en Ontario, est vice-président, Contrôleur d'Agnico-Eagle depuis janvier 2009. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle en 2005, M. Datta a principalement travaillé à New York au sein de Philip Morris Companies, où il a occupé divers postes de cadre dans le domaine des finances. Il a également occupé un poste de cadre supérieur dans le domaine des finances au sein d'une grande société de New York spécialisée dans la technologie et un poste de cadre au sein d'une grande société minière à Toronto. M. Datta est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto; en outre, il est comptable agréé et ancien stagiaire de chez PricewaterhouseCoopers.

Patrice Gilbert, 45 ans, d'Oakville, en Ontario, est vice-président, Ressources humaines d'Agnico-Eagle depuis le 25 septembre 2006. Avant sa nomination à ce poste, M. Gilbert a travaillé au sein de Placer Dome Inc., où il a occupé divers postes de direction au Chili, en Afrique du Sud, en République dominicaine, au Québec et en Colombie-Britannique, notamment en qualité de directeur, Ressources humaines et durabilité, Placer Dome Dominicana Corporacion (2005-2006) et de vice-président, Ressources humaines et durabilité, Placer Dome Africa (1999-2005). M. Gilbert a étudié en relations industrielles à l'Université Laval, à Québec, au Canada et à l'Université du Witwatersrand à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Paul-Henri Girard, 53 ans, de Sainte-Monique, au Lac-Saint-Jean, au Québec, est vice-président, Canada d'Agnico-Eagle depuis juin 2008. Avant sa nomination à ce poste, il a exercé diverses fonctions au sein d'Agnico-Eagle pendant 21 ans, notamment à titre de directeur général des services techniques, de directeur régional, Abitibi, de directeur de la mine LaRonde, de directeur des exploitations souterraines et d'ingénieur en chef. Avant d'entrer au service d'Agnico-Eagle, M. Girard a travaillé en qualité d'ingénieur des mines au sein de plusieurs sociétés minières. M. Girard est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Louise Grondin, ing., 55 ans, de Toronto, en Ontario, est vice-présidente, Environnement et développement durable d'Agnico-Eagle depuis avril 2007. Avant sa nomination à ce poste, M^{me} Grondin a occupé les postes de directrice régionale de l'environnement de la société et de directrice de l'environnement de la division LaRonde. Avant de travailler au sein d'Agnico-Eagle, M^{me} Grondin a été au service de Billiton Canada Ltd. en qualité de directrice, Environnement, ressources humaines et sécurité. M^{me} Grondin est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise ès sciences de l'Université McGill.

Ingmar Haga, 57 ans, d’Espoo, en Finlande, est vice-président, Europe d’Agnico-Eagle depuis le 26 juillet 2006. Avant sa nomination à ce poste, M. Haga était directeur général - Europe depuis le 1^{er} mars 2006. Avant de travailler au sein d’Agnico-Eagle, M. Haga a occupé divers postes au sein du groupe Outokumpu en Finlande et au Canada et a été président de Polar Mining Oy, filiale finnoise de Dragon Mining NL, société de l’Australie. M Haga est titulaire d’une maîtrise ès sciences de l’Université Åbo Akademi, en Finlande.

Marc Legault, ing., 49 ans, de Mississauga, en Ontario, est vice-président, Développement de projet d’Agnico-Eagle depuis juillet 2006. Auparavant, M. Legault a occupé divers postes au sein d’Agnico-Eagle; ainsi, il était directeur, Évaluation de projet, à Toronto, en Ontario, depuis 2002, et il a notamment été géologue minier, puis géologue en chef à la mine LaRonde, à Cadillac, au Québec, de 1994 à 2002 ainsi que géologue affecté aux projets à la division Exploration à Val-d’Or, au Québec, à compter de 1988. En outre, M. Legault est un administrateur de Golden Goliath Resources Ltd., société d’exploration minérale dont les titres sont cotés à la Bourse de croissance TSX (dans laquelle Agnico-Eagle détient une participation) et qui exerce principalement ses activités dans le nord du Mexique. M. Legault est titulaire d’un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en génie géologique de l’Université Queen’s et d’une maîtrise ès sciences en géologie de l’Université Carleton.

Claudio Mancuso, 33 ans, de Toronto, en Ontario, est vice-président, Trésorier d’Agnico-Eagle depuis janvier 2009. Avant sa nomination à ce poste, M. Mancuso a occupé divers postes au sein de la société, notamment ceux de trésorier, de contrôleur et de directeur, Information financière. Avant d’entrer au service d’Agnico-Eagle en 2002, M. Mancuso a travaillé pour la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario et chez BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d’experts-comptables. M. Mancuso est titulaire d’un diplôme de l’Université de Waterloo et est comptable agréé.

David Smith, 45 ans, de Toronto, en Ontario, est vice-président, Relations avec les investisseurs d’Agnico-Eagle. Il a commencé à travailler au sein du service des relations avec les investisseurs d’Agnico-Eagle en février 2005. Auparavant, il a été analyste dans le secteur minier pour Dominion Bond Rating Service pendant plus de cinq ans. M. Smith a aussi occupé divers postes d’ingénieur dans le secteur minier, au Canada et à l’étranger. Il est titulaire d’un baccalauréat ès sciences de l’Université Queen’s et d’une maîtrise ès sciences de l’Université de l’Arizona. De plus, M. Smith est ingénieur.

Il n’y a, entre les administrateurs ou les membres de la haute direction et toute autre personne, aucune entente ni aucun arrangement aux termes desquels ces administrateurs ou membres de la haute direction ont été nommés pour exercer leurs fonctions, et il n’existe pas non plus de liens de parenté entre ces personnes.

Rémunération des membres de la haute direction

Les membres de la haute direction d’Agnico-Eagle sont les suivants :

- M. Sean Boyd, vice-président du conseil et chef de la direction;
- M. Eberhard Scherkus, président et chef de l’exploitation;
- M. David Garofalo, vice-président principal, Finances et chef des finances;
- M. Donald G. Allan, vice-président principal, Développement de l’entreprise;
- M. Alain Blackburn, vice-président principal, Exploration;
- M. Tim Haldane, vice-président principal, Amérique latine;
- M. R. Gregory Laing, chef du contentieux, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire;
- M. Daniel Racine, vice-président principal, Exploitation;

- M. Jean Robitaille, vice-président principal, Services techniques;
- M. Picklu Datta, vice-président, Contrôleur;
- M. Patrice Gilbert, vice-président, Ressources humaines;
- M. Paul-Henri Girard, vice-président, Canada;
- M^{me} Louise Grondin, vice-présidente, Environnement et développement durable;
- M. Ingmar Haga, vice-président, Europe;
- M. Marc Legault, vice-président, Développement de projet;
- M. Claudio Mancuso, vice-président, Trésorier;
- M. David Smith, vice-président, Relations avec les investisseurs.

Le tableau sommaire de la rémunération ci-dessous présente la rémunération versée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 au vice-président du conseil et chef de la direction, au vice-président principal, Finances et chef des finances, ainsi qu'aux trois autres membres de la direction les mieux rémunérés (collectivement, les « membres de la haute direction désignés ») d'Agnico-Eagle, calculée en fonction de la rémunération totale qu'ils ont touchée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Tableau sommaire de la rémunération – Mines Agnico-Eagle Limitée

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$ CA)	Attri- butions à base d'actions (\$ CA)	Attri- butions à base d'options ¹⁾ (\$ CA)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation		Valeur du régime de retraite (\$ CA)	Autre rémuné- ration ³⁾ (\$ CA)	Rémuné- ration totale ⁴⁾ (\$ CA)
					Régimes incitatifs annuels ²⁾ (\$ CA)	Régimes incitatifs à long terme (\$ CA)			
Sean Boyd Vice-président du conseil et chef de la direction	2008	925 000	39 000	3 312 000	740 000	s.o.	21 000	21 265	5 058 265
Eberhard Scherkus	2008	660 000	30 000	2 070 000	372 000	s.o.	21 000	21 945	3 174 945
Président et chef de l'exploitation									
David Garofalo	2008	410 000	Aucune	1 242 000	167 000	s.o.	102 650	23 945	1 945 595
Vice-président principal, Finances et chef des finances									
Alain Blackburn	2008	340 000	15 500	1 242 000	135 000	s.o.	84 800	22 591	1 839 891
Vice-président principal, Exploration									
R. Gregory Laing	2008	340 000	15 500	993 600	119 000	s.o.	84 800	22 856	1 575 756
Chef du contentieux, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire									

- 1) La valeur des attributions à base d'options, soit 16,56 \$ CA par option, a été établie au moyen du modèle d'évaluation d'options Black, Scholes et Merton. Couramment utilisé, ce modèle pose comme principe que l'option évaluée ne peut être exercée qu'à l'expiration et repose sur les principales hypothèses suivantes : (i) le prix d'exercice, soit le cours de clôture des actions ordinaires de la société à la TSX la veille de l'attribution, s'établit à 54,52 \$ CA; (ii) le taux d'intérêt sans risque est de 3,70 %; (iii) la durée jusqu'à l'expiration de l'option s'élève à 2,5 ans; (iv) la volatilité des actions ordinaires de la société à la TSX s'établit à 44,37 % et (v) le taux de rendement des actions ordinaires de la société s'élève à 0,22 %.
- 2) Se compose de 53 %, de 50 %, de 54 %, de 53 % et de 47 %, respectivement, de la prime maximale permise, calculée en fonction du salaire de base de MM. Boyd, Scherkus, Garofalo, Blackburn et Laing.
- 3) Se compose des primes versées au titre de l'assurance-vie temporaire, des allocations pour l'utilisation d'une automobile et des avantages relatifs à la formation et au conditionnement physique à l'égard des membres de la haute direction désignés.
- 4) La rémunération totale a été versée en dollars canadiens. La société dresse ses états financiers en dollars américains. Le 31 décembre 2008, le cours acheteur à midi était de 1,00 \$ CA pour 0,8166 \$ US.

Régime d'options d'achat d'actions

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour de la société (le « régime d'options d'achat d'actions »), des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être attribuées aux administrateurs, membres de la direction, employés et fournisseurs de services de la société. Le prix d'exercice des options attribuées ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la société à la TSX le jour précédant la date d'attribution. La durée maximale des options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions est de cinq ans, et le nombre maximal d'options d'achat d'actions pouvant être émises chaque année correspond à 2 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. De plus, au plus 25 % des options attribuées au cours d'une attribution d'options sont acquises à la date de l'attribution, et le reste des options sont acquises de façon égale au cours des trois anniversaires suivant l'attribution.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit l'expiration d'une option détenue par un titulaire dans les circonstances suivantes :

- l'option expire (au plus tard cinq ans après l'attribution de l'option);
- l'option expire 30 jours après que son titulaire ait cessé d'être un employé, un membre de la direction, un administrateur ou un consultant de la société ou d'une filiale de la société;
- l'option expire six mois après le décès de son titulaire;
- si le titulaire de l'option est un administrateur, l'option expire quatre ans après la date à laquelle le titulaire démissionne du conseil ou prend sa retraite (toutefois, dans tous les cas, une option expirera au plus tard cinq ans après son attribution).

Les options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent être attribuées qu'à des cessionnaires admissibles, notamment un conjoint, un enfant mineur, un petit-enfant mineur, une fiducie régie par le régime enregistré d'épargne-retraite d'un participant admissible, une société contrôlée par ce participant, ou une fiducie familiale dont le participant admissible est fiduciaire et dont tous les bénéficiaires sont des cessionnaires admissibles. Les cessions doivent être approuvées par le conseil et par toute bourse ou toute autre autorité.

Le conseil peut modifier les modalités du régime d'options d'achat d'actions, dans la mesure permise par la loi et sous réserve de l'approbation requise de toute bourse ou toute autre autorité. Aucune modification au régime d'options d'achat d'actions qui a une incidence défavorable sur les droits des titulaires d'options attribuées aux termes du régime ne peut être apportée sans le consentement des titulaires d'options dont les droits sont touchés. De plus, aucune modification au régime d'options d'achat d'actions visant à augmenter le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission, à modifier la désignation des personnes qui sont des participants admissibles, à prolonger la durée d'une option détenue par un initié, à augmenter le plafond des attributions d'options aux initiés de la société ou à diminuer les prix auxquels les options peuvent être exercées ne peut être apportée sans que les actionnaires de la société aient d'abord donné leur approbation. À la suite de la publication d'un avis du personnel de la TSX au sujet de la modification des mécanismes de rémunération en titres, la société a modifié le régime d'options d'achat d'actions en 2007 de manière à fixer la date d'expiration d'une option au 10^e jour suivant la levée des restrictions dans le cas où la société a imposé aux administrateurs et aux membres de la direction des restrictions quant à la négociation qui étaient en vigueur dans les 10 jours de bourse précédant l'expiration de l'option. Le régime d'options d'achat d'actions ne confère pas expressément le droit aux participants de convertir une option d'achat d'actions en un droit à la plus-value d'actions.

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, la société ne peut consentir des prêts, des cautionnements ou d'autres mesures de soutien au financement qu'aux personnes admissibles qui ne sont ni des administrateurs ni des membres de la direction de la société dans le but de faciliter l'exercice d'options. En 2008, aucun prêt, cautionnement ou autre aide financière n'a été consenti aux termes du régime.

Le nombre d'actions ordinaires qui sont réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établit à 10 266 075 actions ordinaires (ce qui comprend 6 523 640 actions ordinaires se rapportant à des options émises mais non exercées et 3 742 435 actions ordinaires se rapportant à des options réservées aux fins d'émission), soit 6,6 % des 155 402 618 actions ordinaires en circulation de la société au 25 mars 2009.

Le tableau suivant présente la valeur à l'acquisition au cours du dernier exercice de la société des droits relatifs aux attributions en vertu d'un régime incitatif effectuées aux membres de la haute direction désignés.

**Tableau des attributions en vertu d'un régime incitatif –
Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice 2008**

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$ CA)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$ CA)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$ CA)
Sean Boyd.....	1 159 750	s.o.	s.o.
Eberhard Scherkus.....	1 721 375	s.o.	s.o.
David Garofalo	569 313	s.o.	s.o.
Alain Blackburn.....	569 313	s.o.	s.o.
R. Gregory Laing.....	568 038	s.o.	s.o.

Le tableau suivant présente les attributions d'options en cours effectuées aux membres de la haute direction désignés au 31 décembre 2008.

Tableau des attributions en cours en vertu d'un régime incitatif

Nom	Attributions à base d'actions				Attributions à base d'actions	
	Actions sous-jacentes aux options non exercées (n^{bre})	Prix d'exercice des options (\$ CA)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées¹⁾ (\$ CA)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$ CA)
Sean Boyd.....	65 000	23,02	2011/01/03	2 583 750	néant	néant
	100 000	48,09	2012/1/2	1 468 000		
	200 000	54,42	2013/1/2	1 670 000		
Eberhard Scherkus	28 000	16,69	2009/1/12	1 290 240	néant	néant
	75 000	23,02	2011/1/3	2 981 250		
	75 000	48,09	2012/1/2	1 101 000		
	125 000	54,42	2013/1/2	1 043 750		
David Garofalo	12 500	23,02	2011/1/3	496 875	néant	néant
	50 000	48,09	2012/1/2	734 000		
	75 000	54,42	2013/1/2	626 250		
Alain Blackburn.....	17 500	23,02	2011/1/3	695 625	néant	néant
	50 000	48,09	2012/1/2	734 000		
	75 000	54,42	2013/1/2	626 250		
R. Gregory Laing	37 500	15,96	2010/10/26	1 755 375	néant	néant
	25 000	23,02	2011/1/3	993 750		
	50 000	48,09	2012/1/2	734 000		
	60 000	54,42	2013/1/2/	501 000		

1) Établie en fonction du cours de clôture des actions de la société à la TSX le 31 décembre 2008, qui s'établissait à 62,77 \$ CA. Le 31 décembre 2008, le cours acheteur à midi était de 1,00 \$ CA pour 0,8166 \$ US.

Le tableau suivant indique, au 31 décembre 2008, les régimes de rémunération dans le cadre desquels l'émission de nouveaux titres de participation d'Agnico-Eagle est autorisée. Les renseignements sont regroupés par régimes approuvés par les actionnaires ainsi que par ceux non approuvés par les actionnaires, ces derniers étant inexistant.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération à base de titres de participation
Régimes de rémunération à base de titres de participation approuvés par les actionnaires	4 752 440	44,57 \$ CA	6 349 250
Régimes de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les actionnaires	néant	néant	néant

Régime d'achat d'actions des employés

En 1997, les actionnaires d'Agnico-Eagle ont approuvé le régime incitatif d'achat d'actions modifié et mis à jour (le « régime d'achat d'actions des employés ») afin d'encourager les administrateurs, membres de la direction et employés à temps plein d'Agnico-Eagle à acquérir des actions ordinaires d'Agnico-Eagle. Les employés à temps plein qui sont au service d'Agnico-Eagle ou de ses filiales de façon continue depuis au moins 12 mois sont admissibles à participer à ce régime au début de chaque exercice. Les employés admissibles peuvent verser comme cotisation jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base au moyen de retenues à la source mensuelles ou de paiements trimestriels par chèque. Les administrateurs peuvent verser jusqu'à 100 % de leur rémunération annuelle pour leur participation au conseil d'administration et à des comités. Agnico-Eagle verse un montant égal à 50 % de la cotisation du participant puis émet des actions au cours en vigueur, ayant une valeur égale aux cotisations totales versées par ce participant et la société dans le cadre du régime d'achat d'actions des employés. En 2008, les actionnaires d'Agnico-Eagle ont approuvé l'apport, au régime d'achat d'actions des employés, d'une modification visant à faire passer à 5 000 000 le nombre d'actions pouvant être émises aux termes de ce régime. Des 5 000 000 d'actions approuvées en 2008 aux termes du régime d'achat d'actions des employés, Agnico-Eagle a, en date du 25 mars 2009, réservé 2 937 153 actions ordinaires aux fins d'émission dans le cadre de ce régime.

Prestations en vertu de régimes de retraite

Le tableau suivant présente les prestations payables à MM. Boyd et Scherkus ainsi que les frais connexes à la charge de la société en sus des frais liés à son régime de retraite à cotisations déterminées de base (le « régime de base »).

Tableau des régimes à prestations déterminées

Nom	Années décomptées¹⁾ (n^{bre})	Prestations annuelles accumulées		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	Variation attribuable à des éléments rémunératoires	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice
		À la fin de l'exercice¹⁾	À 60 ans				
		(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sean Boyd.....	23	530 505	755 454	3 651 948	néant	(672 740)	2 979 208
Eberhard cherkus	23	293 485	333 602	2 969 201	néant	(352 312)	2 616 889

1) Au 31 décembre 2008.

Deux régimes de CR individuels s'appliquant à l'égard de MM. Boyd et Scherkus offrent des prestations de retraite correspondant généralement (après impôts) aux prestations de retraite qui proviendraient directement d'un régime de pension agréé. Il n'y a pas de limite aux prestations de retraite aux termes des régimes de CR. Les régimes de CR offrent une prestation de retraite annuelle à 60 ans égale à 2 % des gains moyens ouvrant droit à pension des trois dernières années du dirigeant pour chaque année de services continus au sein de la société, moins la prestation annuelle payable aux termes du régime de base de la société. Les gains ouvrant droit à pension aux fins des régimes de CR comprennent toute la rémunération de base, sans tenir compte des avantages, des primes, de l'allocation pour l'utilisation d'une automobile ou autres allocations ou paiements inhabituels. Les versements effectués aux termes des régimes de CR sont garantis par une lettre de crédit provenant d'une banque canadienne. Dès qu'ils atteignent l'âge de 55 ans, MM. Boyd et Scherkus peuvent à tout moment prendre une retraite anticipée, auquel cas les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de services et du revenu moyen final à la date du départ à la retraite, sans déduction pour retraite anticipée. La société n'a pas pour politique d'attribuer des années de services supplémentaires dans le cadre de ses régimes de retraite.

Le tableau suivant présente des renseignements sommaires concernant le régime de base et le régime à cotisations déterminées complémentaire de la société (le « régime complémentaire ») à l'égard de chacun des membres de la haute direction désignés au 31 décembre 2008.

Tableau des régimes à cotisations déterminées

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunératoire	Montant non rémunératoire	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sean Boyd.....	302 679	186 500	néant	439 313
Eberhard Scherkus.....	261 912	123 200	néant	397 806
David Garofalo	163 527	77 700	néant	205 633
Alain Blackburn.....	190 685	67 500	néant	207 642
R. Gregory Laing.....	18 533	65 900	néant	79 204

Le régime de base prévoit des prestations de retraite pour l'ensemble des employés d'Agnico-Eagle, y compris les membres de la haute direction désignés. Dans le cadre du régime de base, la société verse un montant égal à 5 % de la cotisation de chaque employé à ce régime. Le total des cotisations de la société et de celles des participants ne peut dépasser le plafond des cotisations déterminées, au sens attribué à ce terme dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À la cessation d'emploi du participant, la société met fin à ses cotisations au régime de base, et le participant a droit à des prestations de retraite correspondant au montant des prestations acquises. Toutes les cotisations au régime de base sont investies dans divers fonds offerts par l'administrateur du régime, selon les instructions du participant.

Outre le régime de base, en date du 1^{er} janvier 2008, conformément à la politique de la société selon laquelle la rémunération doit être concurrentielle en vue d'intéresser et de maintenir en poste les cadres ayant les compétences nécessaires pour diriger et faire croître l'entreprise de la société, et afin d'augmenter les prestations de retraite offertes par la société, qui sont moins élevées que celles offertes par des sociétés similaires du secteur de la production d'or, la société a adopté le régime complémentaire à l'intention de certains membres de la haute direction occupant le poste de vice-président ou un poste supérieur. Le 31 décembre de chaque année, la société porte au crédit du compte de chaque participant un montant égal à 15 % de sa rémunération annuelle (y compris le salaire et les primes à court terme), déduction faite de la cotisation de la société au régime de base. De plus, le 31 décembre de chaque année, la société porte au crédit du compte de chaque participant un rendement théorique correspondant au solde du compte de ce dernier au début de l'année, multiplié par le taux de rendement moyen des obligations négociables du gouvernement du Canada de plus de 10 ans. Au moment de son départ à la retraite, le participant, qui doit alors avoir au moins 55 ans, recevra le solde de son compte selon le mode de son choix, à savoir au moyen a) de cinq paiements annuels effectués après la date du départ à la retraite ou b) d'une somme forfaitaire. S'il est mis fin à son emploi avant qu'il ait atteint l'âge de 55 ans, le participant recevra le montant total porté au crédit de son compte au moyen d'une somme forfaitaire.

Contrats d'emploi et cessation d'emploi

Agnico-Eagle a conclu avec chacun de ses membres de la haute direction un contrat d'emploi prévoyant un salaire de base annuel, des primes et certains avantages au titre de régimes de retraite, d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'autres assurances ainsi que l'utilisation d'une automobile. Ces montants peuvent être majorés à la discrétion du conseil sur la recommandation du comité de la rémunération. Pour obtenir des renseignements sur le salaire de base actuel de chaque membre de la haute direction désigné, voir la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus. Si les contrats respectifs sont résiliés sans motif valable ou pour des motifs autres que le décès ou l'invalidité, ou en raison de la démission des personnes susmentionnées à la suite de certains événements, tous les membres de la haute direction désignés auront droit à une somme correspondant à deux fois et demie leur salaire de base annuel à la date de résiliation, plus un montant correspondant à deux fois et demie leur prime annuelle (moyenne des deux années précédentes, exclusion faite des options d'achat d'actions) et au maintien des avantages sociaux pendant une période maximale de deux ans et demi ou jusqu'à la date à laquelle la personne visée commence un nouvel emploi. Certaines situations pourraient donner lieu au versement d'une indemnité de départ à ces personnes :

- une cessation d'emploi sans motif valable;
- une modification importante de leurs responsabilités;
- une réduction de leur salaire de base ou de leurs avantages sociaux;
- le déménagement des bureaux à une distance de plus de 100 kilomètres;
- le défaut d'obtenir un engagement satisfaisant de la part d'une société-remplaçante à respecter le contrat d'emploi du membre de la direction ou à lui offrir un poste, des responsabilités, un salaire et des avantages sociaux comparables;
- tout changement de contrôle de la société.

Si une situation donnant lieu au versement d'indemnités de départ s'était produite le 31 décembre 2008, les indemnités de départ qu'il aurait fallu verser à chacun des membres de la haute direction désignés s'établiraient environ à 4 783 750 \$ CA à l'égard de M. Boyd, à 2 958 750 \$ CA à l'égard de M. Scherkus, à 1 585 000 \$ CA à l'égard de M. Garofalo, à 1 308 750 \$ CA à l'égard de M. Blackburn et à 1 288 750 \$ CA à l'égard de M. Laing.

Rémunération des administrateurs et autres renseignements

M. Boyd, qui est administrateur, vice-président du conseil et chef de la direction de la société, M. Scherkus, qui est administrateur, président et chef de l'exploitation de la société, et M. Garofalo, qui est administrateur, vice-président principal, Finances et chef des finances de la société, ne touchent aucune rémunération à titre d'administrateurs de la société.

Le tableau suivant résume la rémunération annuelle (la rémunération annuelle des présidents du conseil et des comités s'ajoute à la rémunération annuelle de base) et les jetons de présence versés aux autres administrateurs au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

	Rémunération versée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
Rémunération annuelle à titre d'administrateur (de base)	55 000 \$ CA
Rémunération annuelle du président du conseil	70 000 \$ CA
Rémunération annuelle du président du comité de vérification.....	25 000 \$ CA
Rémunération annuelle des présidents des autres comités.....	10 000 \$ CA
Jetons de présence pour les réunions du conseil et des comités	1 500 \$ CA
(maximum de 2 500 \$ CA par jour si plus d'une réunion est tenue un jour donné)	

Afin de faire coïncider les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, les administrateurs, exception faite de MM. Boyd, Scherkus et Garofalo, sont tenus de posséder des actions d'Agnico-Eagle d'une valeur équivalente à au moins trois années de leur rémunération annuelle à titre d'administrateurs. Ces derniers ont trois ans pour y parvenir soit en achetant les actions sur le marché boursier, soit en participant au régime d'achat d'actions des employés d'Agnico-Eagle. En outre, aux termes du régime d'options d'achat d'actions d'Agnico-Eagle, tous les administrateurs peuvent se voir attribuer des options. Le comité de la rémunération fixe annuellement les attributions individuelles en fonction de l'évaluation du rendement de chaque administrateur.

Le tableau suivant présente le nombre et la valeur des actions ordinaires détenues par chaque administrateur de la société au 25 mars 2009, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires qui était de 71,49 \$ CA à cette date à la TSX.

	Total des actions ordinaires dont les administrateurs étaient propriétaires et valeur globale de celles-ci au 25 mars 2009	
<u>Nom</u>	Total des actions ordinaires	Valeur globale des actions ordinaires (\$ CA)
Leanne M. Baker	4 000	285 960
Douglas R. Beaumont.....	7 167	512 369
Sean Boyd.....	192 015	13 727 152
Clifford J. Davis	2 900	207 321
David Garofalo	26 191	1 872 395
Bernard Kraft.....	5 156	368 602
Mel Leiderman	3 500	250 215
James D. Nasso.....	18 189	1 300 332
John Merfyn Roberts	1 000	71 490
Eberhard Scherkus.....	100 968	7 218 202
Howard Stockford.....	5 568	398 056
Pertti Voutilainen.....	9 000	643 410

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres du conseil, à l'exception de MM. Boyd, Scherkus et Garofalo, au cours du dernier exercice de la société.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Nom	Honoraires	Attributions à base d'actions	Attributions à base d'options²⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération	Total³⁾
	(\$)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Leanne M. Baker	79 250	s.o.	579 600	s.o.	s.o.	s.o.	658 850
Douglas R. Beaumont ..	94 000	s.o.	579 600	s.o.	s.o.	s.o.	673 600
Clifford J. Davis ¹⁾	47 000	s.o.	98 928	s.o.	s.o.	s.o.	145 928
Bernard Kraft.....	81 500	s.o.	579 600	s.o.	s.o.	s.o.	661 100
Mel Leiderman	110 500	s.o.	579 600	s.o.	s.o.	s.o.	690 100
James D. Nasso.....	157 500	s.o.	1 076 400	s.o.	s.o.	s.o.	1 233 900
John Merfyn Roberts ¹⁾ ..	38 000	s.o.	98 928	s.o.	s.o.	s.o.	136 928
Howard Stockford.....	99 250	s.o.	579 600	s.o.	s.o.	s.o.	678 850
Pertti Voutilainen.....	84 500	s.o.	579 600	s.o.	s.o.	s.o.	664 100

1) MM. Davis et Roberts ont été nommés au conseil d'administration le 17 juin 2008.

2) La note 1 qui figure sous le tableau sommaire de la rémunération présente les principales hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation des attributions à base d'options.

3) Sommes présentées en dollars canadiens. Le 31 décembre 2008, le cours acheteur à midi était de 1,00 \$ CA pour 0,8166 \$ US.

Les attributions d'options aux administrateurs (à l'exception de MM. Davis et Roberts) ont été effectuées le 2 janvier 2008, avant qu'un engagement soit pris envers RiskMetrics Group (auparavant ISS Governance Services) en avril 2008, afin de limiter la valeur des options attribuées aux administrateurs non membres de la haute direction.

Le tableau suivant présente la valeur à l'acquisition au cours du dernier exercice de la société des droits relatifs aux attributions en vertu d'un régime incitatif effectuées aux administrateurs de la société, à l'exception de MM. Boyd, Scherkus et Garofalo.

Tableau des attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice 2008

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base de titres de participation – Valeur gagnée au cours de l'exercice
	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Leanne M. Baker	184 675 ¹⁾	s.o.	s.o.
Douglas R. Beaumont.....	487 119	s.o.	s.o.
Clifford J. Davis	1 062	s.o.	s.o.
Bernard Kraft.....	427 831	s.o.	s.o.
Mel Leiderman	130 519	s.o.	s.o.
James D. Nasso.....	143 194	s.o.	s.o.
John Merfyn Roberts	1 062	s.o.	s.o.
Howard Stockford.....	130 519	s.o.	s.o.
Pertti Voutilainen.....	222 368	s.o.	s.o.

1) La valeur des attributions effectuées à M^{me} Baker est exprimée en dollars américains.

Le tableau suivant présente les attributions d'options en cours effectuées aux administrateurs de la société, à l'exception de MM. Boyd, Scherkus et Garofalo, au 31 décembre 2008.

Tableau des attributions en cours en vertu d'un régime incitatif

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$ CA)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾ (\$ CA)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$ CA)
Leanne M. Baker	7 500	19,76 ²⁾	2011-01-03	236 775 ²⁾	néant	néant
	25 000	41,24 ²⁾	2012-01-02	252 250 ²⁾		
	35 000	54,63 ²⁾	2013-01-02	néant		
Douglas R. Beaumont..	7 000	10,40	2010-01-05	366 590	néant	néant
	7 500	16,89	2009-12-13	344 100		
	7 500	23,02	2011-01-03	298 125		
	25 000	48,09	2012-01-02	367 000		
	35 000	54,42	2013-01-02	292 250		
Clifford J. Davis	7 200	33,26	2013-11-03	212 472	néant	néant
Bernard Kraft.....	15 000	10,40	2010-01-05	785 550	néant	néant
	1 875	23,02	2011-01-03	74 531		
	12 500	48,09	2012-01-02	183 500		
	26 250	54,42	2013-01-02	219 188		
Mel Leiderman	3 000	23,02	2011-01-03	119 250	néant	néant
	19 000	48,09	2012-01-02	278 920		
	35 000	54,42	2013-01-02	292 250		
James D. Nasso.....	1 875	23,02	2011-01-03	74 531	néant	néant
	25 000	48,09	2012-01-02	367 000		
	65 000	54,42	2013-01-02	542 750		
John Merfyn Roberts ...	7 200	33,26	2013-11-03	212 472	néant	néant
Howard Stockford.....	17 500	48,09	2012-01-02	256 900	néant	néant
	35 000	54,42	2013-01-02	292 250		
Pertti Voutilainen.....	8 000	23,02	2011-01-03	318 000	néant	néant
	25 000	48,09	2012-01-02	367 000		
	35 000	54,42	2013-01-02	292 250		

1) Établie en fonction du cours de clôture des actions de la société à la TSX le 31 décembre 2008, qui s'établissait à 62,77 \$ CA.

2) Valeur en dollars américains établie en fonction du cours de clôture des actions de la société à la New York Stock Exchange (la « NYSE ») le 31 décembre 2008, qui s'établissait à 51,33 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, Agnico-Eagle a procédé à l'émission de 3 303 actions ordinaires aux administrateurs suivants dans le cadre de son régime d'achat d'actions des employés, qui ont été réparties comme suit.

• M. Boyd.....	1 783
• M. Scherkus.....	1 371
• M. Nasso.....	58
• M. Kraft.....	52
• M. Stockford.....	39

En avril 2008, après avoir pris certains engagements envers RiskMetrics Group, le conseil a adopté comme pratique d'interdire aux administrateurs non membres de la haute direction de participer au régime d'achat d'actions des employés; MM. Nasso, Kraft et Stockford, dont le nom figure dans le tableau ci-dessus, ont reçu leurs actions en date du 31 mars 2008, soit avant que les engagements soient examinés ou conclus.

Agnico-Eagle offrira des avantages de soins de santé à M. Ernest Scheriff jusqu'en mai 2010, ce qui correspond au cinquième anniversaire de son départ du conseil.

Le tableau suivant indique le taux de présence de chacun des administrateurs aux réunions du conseil et des comités du conseil qui ont été tenues en 2008.

Administrateur	Présence aux réunions du conseil	Présence aux réunions des comités
Leanne M. Baker	10 sur 10	12 sur 12
Douglas R. Beaumont.....	10 sur 10	11 sur 11
Sean Boyd.....	10 sur 10	s.o.
Clifford J. Davis ¹⁾	4 sur 4	5 sur 5
David Garofalo ¹⁾	4 sur 4	s.o.
Bernard Kraft.....	10 sur 10	9 sur 9
Mel Leiderman	10 sur 10	12 sur 12
James D. Nasso.....	10 sur 10	13 sur 13
John Merfyn Roberts ¹⁾	4 sur 4	4 sur 4
Eberhard Scherkus.....	10 sur 10	s.o.
Howard Stockford.....	10 sur 10	11 sur 11
Pertti Voutilainen.....	10 sur 10	8 sur 8

1) MM. Clifford J. Davis, John Merfyn Roberts et David Garofalo ont été nommés au conseil le 17 juin 2008.

Prêts aux administrateurs, aux membres de la direction et aux membres de la haute direction

Les administrateurs et membres de la direction n'ont aucune dette en cours envers Agnico-Eagle. Agnico-Eagle n'accorde pas de prêts à ses administrateurs et à ses membres de la direction, quelles que soient les circonstances.

Assurance-responsabilité des administrateurs et des membres de la direction

La société a souscrit à ses frais une assurance-responsabilité des administrateurs et membres de la direction afin de les protéger contre d'éventuelles responsabilités découlant de l'exercice de leurs fonctions à ce titre. La prime versée à l'égard de cette assurance pour la période écoulée du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 s'élevait à 992 329 \$ CA. Les contrats prévoient une garantie maximale de 100 millions de dollars canadiens par sinistre, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars canadiens par année. Ils ne comportent pas de franchise pour les administrateurs et membres de la direction, mais prévoient une franchise de 250 000 \$ CA pour chaque demande de règlement présentée par la société (1 million de dollars canadiens pour les demandes de règlement concernant les titres). L'assurance s'applique dans la mesure où la société ne peut pas indemniser ses administrateurs et ses membres de la direction à l'égard de leurs actes ou leurs omissions.

Pratiques du conseil

Le conseil et la direction ont suivi l'évolution des exigences et des normes relatives aux saines pratiques en matière de gouvernance tant au Canada qu'aux États-Unis. Au fil de l'évolution de ces exigences et pratiques, la société a réagi en évaluant ses propres pratiques de façon constructive et proactive par rapport à ces exigences et en modifiant ses pratiques, ou en prévoyant leur modification, dans le but de les rendre conformes à ces exigences et normes relatives aux saines pratiques en matière de gouvernance. La société modifie à l'occasion le mandat du

conseil et les règles du comité de vérification, du comité de la rémunération, du comité de gouvernance et du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement afin que celles-ci reflètent les nouvelles exigences et normes relatives aux saines pratiques en matière de gouvernance en pleine évolution au Canada et aux États-Unis.

Le conseil estime qu'une gouvernance efficace contribue à l'amélioration du rendement de la société et à l'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Les pratiques en matière de gouvernance de la société reflètent l'évaluation par le conseil de la structure et du processus de gouvernance qui peuvent le mieux servir à réaliser ces objectifs dans la situation particulière de la société. Les pratiques en matière de gouvernance de la société font l'objet d'un examen et d'une évaluation par le comité de gouvernance du conseil afin d'assurer que, au fil de l'évolution de l'entreprise de la société, les changements qui doivent être apportés à la structure et au processus pour assurer une bonne gouvernance sont cernés et mis en œuvre.

Conformément aux règles des ACVM, la société est tenue de communiquer ses pratiques de gouvernance et de donner une description de son système de gouvernance. L'énoncé des pratiques de gouvernance de la société a été établi par le comité de gouvernance du conseil et approuvé par ce dernier.

On trouvera des renseignements supplémentaires concernant chacun des administrateurs qui se portent candidat à l'élection, notamment les autres sociétés ouvertes dont ils sont administrateurs ainsi que leur présence à l'ensemble des réunions du conseil et des comités en 2008, sous les rubriques « – Administrateurs et membres de la haute direction » et « – Rémunération des administrateurs et autres renseignements ».

Indépendance des administrateurs

Le conseil est composé de 12 administrateurs. Le conseil a établi que 9 de ses 12 membres actuels sont « indépendants », au sens attribué à ce terme dans les règles des ACVM et les normes de la NYSE. À l'exception de MM. Boyd, Scherkus et Garofalo, tous les administrateurs sont indépendants de la direction et n'ont aucun intérêt ni aucune activité qui pourrait avoir une incidence défavorable sur leur capacité d'agir en qualité d'administrateur au mieux des intérêts de la société. Pour en arriver à cette conclusion, le conseil a examiné les circonstances et relations prévalant entre chacun de ses administrateurs et la société et les membres du même groupe qu'elle. Afin de conclure qu'à l'exception de MM. Boyd, Scherkus et Garofalo, tous les administrateurs sont indépendants, le conseil a tenu compte du fait qu'aucune de ces personnes n'est un membre de la direction ou un employé de la société ou d'un membre du même groupe que celle-ci ni n'est partie à un contrat important conclu avec la société et qu'aucune d'entre elles ne reçoit de rémunération de la société ou d'un membre du même groupe que celle-ci, à l'exception de la rémunération à titre d'administrateur et d'attributions d'options d'achat d'actions. MM. Boyd, Scherkus et Garofalo sont considérés comme étant reliés parce qu'ils sont membres de la direction de la société. Tous les administrateurs, autres que MM. Boyd, Scherkus et Garofalo, se conforment à la norme relative à l'indépendance dont il est fait état dans la loi Sarbanes-Oxley.

Le conseil se réunit régulièrement sans la direction, à la demande des administrateurs, et peut permettre à des membres de la direction de s'absenter de la totalité ou d'une partie d'une réunion lorsqu'un conflit d'intérêts potentiel survient ou dans d'autres circonstances appropriées. Il est prévu que le conseil se réunisse sans la direction avant ou après chaque réunion du conseil. En outre, après chaque réunion du conseil tenue pour l'examen des états financiers intermédiaires et annuels, le conseil se réunit sans la direction. En 2008, le conseil s'est réuni sans la direction à chaque réunion du conseil, soit 10 fois, y compris lors des quatre réunions trimestrielles prévues.

Afin de promouvoir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lorsqu'ils examinent des opérations et des conventions, tout administrateur ou membre de la direction qui a un intérêt important dans la question à l'étude ne sera pas présent au moment des discussions sur la question et ne participera pas au vote sur celle-ci.

Président du conseil

M. Nasso est le président du conseil, et M. Boyd est le vice-président du conseil et chef de la direction de la société. M. Nasso n'est pas membre de la direction. Le conseil est d'avis que le fait que les postes de président du conseil et de chef de la direction soient occupés par des personnes différentes lui permet de fonctionner indépendamment de la direction, et il ne prévoit pas que les postes de président du conseil et de chef de la direction seront occupés par la même personne.

Le conseil a adopté une description de poste pour le président du conseil. Le rôle du président du conseil est de guider les administrateurs dans l'acquittement de leurs fonctions et de leurs obligations, ainsi qu'il est indiqué dans le mandat du conseil. Il incombe notamment au président du conseil d'agir à titre de conseiller auprès du chef de la direction, de nommer le président de chacun des comités du conseil et de favoriser la transmission de renseignements aux membres du conseil en temps opportun afin de les tenir informés en tout temps de toutes les questions qui leur sont importantes. Le président du conseil a également la responsabilité de fixer la date des réunions du conseil, de superviser celles-ci et d'en assurer la présidence ainsi que d'assurer la présidence des assemblées des actionnaires de la société.

Mandat du conseil

Le conseil a pour mandat d'assumer la responsabilité de la gérance de la société, de superviser la gestion de l'entreprise et des affaires de la société, de maintenir sa force et son intégrité, de surveiller l'orientation stratégique, la structure organisationnelle et la planification de la relève des membres de la haute direction de la société et de s'acquitter de toute autre fonction requise par la loi. Le processus de planification stratégique du conseil consiste en un examen annuel du plan d'affaires triennal de la société et, à l'occasion (au moins une fois l'an), en une réunion axée sur les questions de planification stratégique. Dans le cadre de ce processus, le conseil examine et approuve les objectifs de l'entreprise proposés par le chef de la direction et conseille la direction dans l'élaboration d'une stratégie d'entreprise visant à atteindre ces objectifs. Le conseil examine également les principaux risques liés à l'entreprise de la société, notamment les risques environnementaux, industriels et financiers, et évalue les systèmes de gestion de ces risques. En outre, le conseil surveille le rendement des membres de la haute direction par rapport au plan d'affaires par la voie d'un processus d'évaluation périodique (au moins tous les trimestres), et il examine et approuve les questions relatives aux promotions et à la relève.

Le conseil confie à la direction la responsabilité d'élaborer les stratégies à long terme de la société. Le rôle du conseil est d'examiner, de remettre en question, de valider et, en définitive, d'approuver les stratégies et politiques proposées par la direction. Le conseil compte sur la direction pour la collecte de données et l'établissement d'analyses et de rapports dont le conseil a besoin pour une gouvernance efficace. En outre, au moins tous les trimestres, le vice-président du conseil et chef de la direction, le président et chef de l'exploitation, le vice-président principal, Finances, et chef des finances, le vice-président principal, Développement de l'entreprise, le vice-président principal, Exploration et le vice-président principal, Métallurgie et commercialisation présentent au conseil des rapports sur les progrès réalisés par la société au cours du trimestre précédent et sur les questions stratégiques, opérationnelles et financières auxquelles la société est confrontée.

La direction est autorisée à agir sans l'approbation du conseil à l'égard de toutes les questions se rapportant aux activités courantes de la société. La direction demande l'autorisation préalable du conseil pour les changements importants apportés aux affaires de la société comme les dépenses en immobilisations substantielles, les mécanismes de financement et les acquisitions et dessaisissements importants. Elle doit obtenir l'approbation du conseil à l'égard de toute entreprise hors des activités actuelles de la société et à l'égard de tout changement apporté à la composition de la haute direction. Les recommandations des comités du conseil doivent être approuvées par le conseil en entier avant de pouvoir être mises en œuvre. De plus, le conseil supervise et examine les initiatives et projets importants, notamment le plan d'affaires triennal et le budget annuel et les questions importantes relatives à la stratégie ou à la politique de l'entreprise. Les politiques d'autorisation et de gestion des risques de la société permettent d'assurer la mise en application de saines pratiques en matière de gouvernance. Ces deux politiques donnent une forme officielle aux contrôles exercés sur la direction ou d'autres employés de la société en définissant les processus internes d'approbation des opérations, des placements, des engagements et des dépenses et, dans le cas de la politique de

gestion des risques, en établissant des objectifs et des lignes directrices pour les opérations de couverture relatives au prix des métaux, la gestion du risque de change et du risque lié aux placements à court terme ainsi que l'assurance. Le conseil évalue également, directement et par l'entremise de son comité de vérification, l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la société.

Par ailleurs, le conseil supervise l'approche de la société en matière de communication avec les actionnaires et d'autres intéressés et approuve des initiatives de communication particulières à l'occasion. La société a un programme actif de relations avec les investisseurs qui consiste à répondre aux demandes des actionnaires, à informer les analystes et les gestionnaires de fonds des résultats financiers publiés et des autres annonces faites par la société, ainsi qu'à rencontrer individuellement les investisseurs et autres intéressés. Les membres de la haute direction présentent régulièrement des rapports au conseil à l'égard de ces questions. Le conseil examine et approuve les communications importantes de la société avec les actionnaires et le public, notamment les résultats financiers trimestriels et annuels, le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Le conseil a adopté une politique en matière de communication qui établit des normes et des procédures relatives aux relations avec les analystes et les investisseurs, aux communiqués de presse, aux conférences téléphoniques, à la communication d'information importante, aux restrictions en matière de négociation et aux périodes d'interdiction.

On trouvera le mandat du conseil sur le site Web de la société à l'adresse www.agnico-eagle.com.

Descriptions de postes

Chef de la direction

Le conseil a établi une description de poste pour le poste de chef de la direction, qui a l'entière responsabilité des activités quotidiennes de l'entreprise de la société conformément au plan stratégique ainsi qu'aux budgets d'exploitation et d'immobilisations de l'exercice en cours de la société, ainsi qu'ils sont approuvés par le conseil. Pour s'acquitter de sa responsabilité relative aux activités quotidiennes de l'entreprise d'Agnico-Eagle, sous réserve de la supervision du conseil, le chef de la direction a notamment les responsabilités suivantes :

- guider les autres membres de l'équipe de haute direction d'Agnico-Eagle;
- encourager une culture d'entreprise qui promeut des pratiques éthiques et favorise l'intégrité individuelle;
- maintenir un climat de travail positif et éthique qui permet d'attirer des employés compétents de tout niveau, de les maintenir en poste et de les motiver;
- travailler avec le président du conseil à l'établissement des questions et des documents qui devraient être présentés au conseil;
- de concert avec le président du conseil, élaborer une stratégie et une vision à long terme pour Agnico-Eagle qui mène à l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et formuler des recommandations au conseil à cet égard;
- élaborer des plans d'affaires et des budgets annuels qui appuient la stratégie à long terme d'Agnico-Eagle et faire des recommandations au conseil à cet égard;
- veiller à ce que les affaires commerciales quotidiennes d'Agnico-Eagle soient gérées de façon appropriées;
- chercher constamment à atteindre les objectifs financiers et d'exploitation d'Agnico-Eagle;

- concevoir ou superviser la conception et la mise en œuvre de contrôles de communication et de contrôles internes efficaces;
- assumer la responsabilité de l'intégrité du processus de communication de renseignements financiers;
- chercher à assurer à Agnico-Eagle une position concurrentielle satisfaisante dans son secteur;
- s'assurer qu'Agnico-Eagle soit dotée d'une équipe de direction efficace et d'un plan actif relativement au perfectionnement et à la relève de la direction;
- en collaboration avec le président du conseil et le conseil, veiller à la mise en place d'un plan de relève efficace pour le poste de chef de la direction;
- agir à titre de porte-parole principal d'Agnico-Eagle.

Le chef de la direction demandera l'avis du président du conseil relativement aux questions d'importance stratégique pour la société et avisera le président du conseil en temps opportun de tout changement ou événement important pouvant avoir une incidence sur le profil de risques, les affaires financières ou le rendement de la société.

Présidents des comités du conseil

Le conseil a établi des descriptions de poste écrites pour les postes de chacun des présidents des comités du conseil, qui comprennent le comité de vérification, le comité de gouvernance, le comité de la rémunération et le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le rôle de chacun des présidents est d'assurer le fonctionnement efficace de son comité et de guider ses membres dans l'acquittement du mandat, ainsi qu'il est indiqué dans les règles du comité. Les responsabilités de chaque président comprennent, entre autres, ce qui suit :

- établir des procédures pour régir les travaux de son comité et assurer l'acquittement complet de ses fonctions;
- assurer la présidence de chaque réunion de son comité et y encourager la libre discussion;
- présenter des rapports au conseil pour le compte de son comité;
- assister à chaque assemblée des actionnaires et répondre aux questions des actionnaires qui lui sont posées.

Chacun des présidents des comités est également responsable de s'acquitter des autres fonctions, à la demande du conseil, au besoin et selon les circonstances.

Orientation et formation continue

Agnico-Eagle tient régulièrement des séances de formation à l'intention de ses administrateurs et de ses conseillers juridiques afin d'examiner et d'évaluer les politiques en matière de gouvernance du conseil, ce qui permet aux nouveaux administrateurs de se familiariser avec les politiques en matière de gouvernance d'Agnico-Eagle qui se rapportent à son entreprise.

Éthique commerciale

Le conseil a établi un code de conduite et d'éthique qui fournit aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés un cadre régissant leur conduite et les prises de décision relativement à leur travail. En outre, le conseil a établi un code de conduite et d'éthique à l'intention des consultants et des entrepreneurs. Il incombe au comité de vérification de veiller à ce que les codes soient respectés, et toute dispense de l'application

des codes ou toute modification aux codes ne peut être accordée ou apportée que par le conseil ou un comité du conseil. On trouvera ces codes à l'adresse www.sedar.com.

Le conseil a également établi une politique de soumission anonyme et confidentielle de plaintes qui fournit aux membres de la direction et aux employés qui sont d'avis que le code de conduite et d'éthique n'a pas été respecté la marche à suivre pour en faire état de façon confidentielle et anonyme. Les plaintes peuvent être soumises à l'interne au chef du contentieux, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire ou au vice-président principal, Finances et chef des finances. Les plaintes peuvent également être soumises de façon anonyme par téléphone, par courriel, par la poste ou par l'intermédiaire d'un service d'assistance téléphonique offert par un fournisseur de services indépendant. Le chef du contentieux, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire établit de façon périodique un rapport écrit à l'intention du comité de vérification relativement aux plaintes, s'il en est, reçues au moyen de cette procédure.

Le conseil estime que permettre aux employés et aux membres de la direction de soumettre leurs inquiétudes au sujet de la conduite éthique de façon anonyme et confidentielle promeut une culture de conduite éthique dans la société.

Nomination des administrateurs

Il incombe au comité de gouvernance, qui est composé entièrement d'administrateurs non membres de la direction et indépendants, de prendre part au recrutement et à la recommandation de nouveaux candidats aux fins de nomination ou d'élection au conseil. Lorsqu'il étudie une candidature potentielle, le comité de gouvernance examine les qualités et les aptitudes que le conseil, dans son ensemble, devrait compter parmi ses membres et évalue les compétences et les aptitudes des membres actuels du conseil. D'après les aptitudes que présentent les membres actuels du conseil, le comité de gouvernance indique les aptitudes, qualités personnelles ou expériences précises qu'un candidat devrait posséder à la lumière des perspectives de la société et des risques auxquels elle est exposée. Le comité de gouvernance conserve une liste de candidats potentiels aux postes d'administrateurs aux fins d'examen futur et peut retenir les services de conseillers externes pour l'aider à trouver des candidats potentiels. Les candidats potentiels sont sélectionnés afin d'assurer qu'ils possèdent les qualités requises, notamment l'intégrité, le jugement commercial et l'expérience en entreprise, l'expertise commerciale ou professionnelle, l'indépendance de la direction, l'expérience internationale, les compétences financières, d'excellentes aptitudes à la communication et la capacité de bien travailler en équipe. Le comité de gouvernance examine également les engagements existants du candidat potentiel afin de veiller à ce que ce candidat soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions à titre de membre du conseil.

Rémunération

La rémunération versée aux administrateurs de la société se fonde sur plusieurs facteurs, y compris le temps consacré à ces fonctions ainsi que les risques, la charge de travail et les responsabilités qu'entraîne leur poste. Le comité de la rémunération revoit périodiquement et fixe le montant et la composition de la rémunération des administrateurs. Pour un résumé de la rémunération versée aux administrateurs, voir la rubrique « – Rémunération des administrateurs et autres renseignements » ainsi que la description du comité de la rémunération ci-dessous.

Comités du conseil

Le conseil a quatre comités : le comité de vérification, le comité de la rémunération, le comité de gouvernance et le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Comité de vérification

Le comité de vérification a deux objectifs principaux, dont celui, en premier lieu, de conseiller le conseil à l'égard de ses responsabilités de supervision relativement à ce qui suit :

- la qualité et à l'intégrité de l'information et des rapports financiers de la société;
- la conformité de la société aux exigences de la loi et de la réglementation;
- l'efficacité des contrôles internes de la société en matière de finances, de comptabilité, de vérification interne, d'éthique et de conformité légale et réglementaire;
- l'exécution des fonctions de vérification, de comptabilité et de communication de l'information financière;
- l'équité des conventions entre parties liées et des ententes entre la société et des parties liées;
- le travail, les compétences et l'indépendance des vérificateurs indépendants.

En second lieu, le comité de vérification doit préparer les rapports qui doivent être inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction conformément aux lois applicables ou aux règles des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents.

Le conseil a adopté des règles du comité de vérification, qui prévoient que chaque membre du comité de vérification doit être non relié à la société et indépendant de celle-ci, ainsi qu'il est déterminé par le conseil conformément aux exigences des lois régissant la société, des bourses auxquelles les titres de la société sont inscrits et des autorités en valeurs mobilières pertinentes. En outre, chaque membre doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du comité de vérification doit être un expert financier, selon le sens donné à ce terme dans la loi Sarbanes-Oxley. Le comité de vérification doit approuver au préalable toutes les missions de vérification ainsi que toutes les missions autorisées non liées à la vérification devant être exécutées par les vérificateurs externes de la société.

Le comité de vérification est chargé d'examiner tous les états financiers avant qu'ils soient approuvés par le conseil, toute autre communication contenant des renseignements financiers, ainsi que tous les rapports de la direction qui accompagnent les états financiers. Le comité de vérification est aussi responsable de tous les plans de vérification interne et externe, de toute recommandation visant les contrôles internes de la société, des résultats des vérifications internes et externes et de tout changement dans les pratiques ou conventions comptables. Il doit également examiner tout compte de régularisation, et toute provision, estimation ou opération entre personnes apparentées qui ont un effet important sur les états financiers de la société et tout litige, toute réclamation ou autre éventualité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le comité de vérification est également chargé d'évaluer les programmes et politiques de la direction relatifs à la suffisance et à l'efficacité des contrôles internes à l'égard des systèmes comptables et financiers de la société, de revoir les procédures entreprises relativement aux attestations du chef de la direction et du chef des finances quant aux dépôts annuels, conformément aux exigences des autorités en valeurs mobilières compétentes et d'en discuter avec ces personnes. Le comité de vérification est aussi chargé de recommander au conseil les vérificateurs externes dont la nomination doit être soumise à l'approbation des actionnaires et qui seront chargés d'établir les états financiers vérifiés et de fournir d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation. Enfin, le comité de vérification recommande au conseil la rémunération à verser aux vérificateurs externes et supervise directement le travail de ces derniers. Les vérificateurs externes de la société relèvent directement du comité de vérification et le comité de vérification relève directement du conseil.

Le comité de vérification a le droit de retenir les services (aux frais de la société) d'avocats ou de comptables indépendants ou de tout autre conseiller indépendant pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de supervision et d'établir la rémunération de ces personnes.

Le comité de vérification est entièrement composé d'administrateurs externes qui sont non reliés à la société et indépendants de celle-ci (actuellement, MM. Leiderman (président du comité), Kraft, Nasso et Roberts et M^{me} Baker), chacun d'eux ayant des compétences financières, au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* des ACVM. En outre, MM. Leiderman et Kraft sont des comptables agréés; le premier exerce ses activités en pratique privée et le second a pris récemment sa retraite et, à ce titre, ils peuvent être considérés comme des experts financiers, au sens attribué à ce terme dans la loi Sarbanes-Oxley. La formation et l'expérience de chacun des membres du comité de vérification sont présentées sous la rubrique « – Administrateurs et membres de la haute direction ». Les honoraires versés aux vérificateurs de la société, Ernst & Young s.r.l., sont présentés sous la rubrique 10, « Renseignements complémentaires – Honoraires de vérification ». Le comité de vérification s'est réuni cinq fois en 2008.

Comité de la rémunération

Le comité de la rémunération est responsable notamment de ce qui suit :

- recommander au conseil des politiques relatives à la rémunération des membres de la haute direction de la société;
- recommander au conseil le montant et la composition de la rémunération annuelle devant être versée aux membres de la haute direction de la société;
- examiner les questions relatives aux régimes de retraite, aux régimes d'options d'achat d'actions et à d'autres régimes d'intéressement à l'intention des membres de la haute direction;
- administrer le régime d'options d'achat d'actions de la société;
- examiner la rémunération annuelle devant être versée aux membres du conseil et de ses comités et en fixer le montant et la composition;
- examiner et évaluer, de façon générale, la conception et la compétitivité des régimes de rémunération et d'avantages sociaux de la société.

Le comité de la rémunération relève directement du conseil. Les règles du comité de la rémunération stipulent que chaque membre doit être non relié et indépendant.

Le comité de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs externes qui sont non reliés à la société et indépendants de celle-ci (actuellement, M^{me} Baker (présidente du comité) et MM. Beaumont, Davis, Leiderman et Stockford). Le comité de la rémunération s'est réuni sept fois en 2008.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est responsable notamment de ce qui suit :

- évaluer les pratiques en matière de gouvernance de la société;
- élaborer sa réponse à l'énoncé en matière de gouvernance de la société et recommander les changements à apporter aux structures ou au processus de gouvernance de la société qu'il peut juger nécessaires ou souhaitables;
- réviser tous les ans les règles du conseil et de chacun de ses comités et recommander tout changement;
- évaluer tous les ans l'efficacité du conseil dans son ensemble et recommander tout changement;

- examiner périodiquement la composition du conseil afin de s'assurer qu'il reste un nombre approprié d'administrateurs indépendants;
- prendre part au recrutement et à la recommandation de nouveaux candidats aux fins de nomination ou d'élection au conseil.

Le comité de gouvernance fournit également une tribune pour la discussion de questions dont on ne peut facilement discuter au cours d'une réunion plénière du conseil. Les règles du comité de gouvernance stipulent que chaque membre doit être indépendant, au sens attribué à ce terme dans les règles des ACVM.

Le comité de gouvernance est entièrement composé d'administrateurs externes qui sont non reliés à la société et indépendants de celle-ci (actuellement, MM. Beaumont (président du comité), Kraft, Nasso, Roberts et Voutilainen). Le comité de gouvernance s'est réuni quatre fois en 2008.

Comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement est responsable notamment de ce qui suit :

- surveiller et examiner les politiques, les principes, les pratiques et les procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
- superviser le rendement en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
- surveiller et évaluer les questions d'ordre réglementaire, actuelles et futures, relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement relève directement du conseil et fournit une tribune pour la discussion de questions relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement d'une manière plus précise et détaillée que dans une réunion plénière du conseil. Les règles du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement stipulent que la majorité des membres du comité doivent être non reliés et indépendants.

Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement est composé de quatre administrateurs externes qui sont non reliés à la société et indépendants de celle-ci (actuellement, MM. Stockford (président du comité), Davis, Nasso et Voutilainen) et d'un administrateur non indépendant (M. Scherkus, président et chef de l'exploitation de la société). Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement s'est réuni quatre fois en 2008.

Évaluation des administrateurs

Le comité de gouvernance de la société (voir la description du comité de gouvernance ci-dessus) est responsable de l'évaluation de l'efficacité du conseil dans son ensemble et prend part au recrutement et à la recommandation de nouveaux candidats aux fins de nomination ou d'élection au conseil.

Chacun des administrateurs remplit un questionnaire d'évaluation annuel détaillé sur le conseil et les comités du conseil. L'évaluation porte sur le rendement du conseil, de chaque comité du conseil et de chacun des administrateurs, notamment au moyen d'une évaluation par les pairs. De nombreux sujets sont traités, comme la structure et la composition du conseil et des comités du conseil, la planification de la relève, la gestion des risques, les compétences des administrateurs ainsi que le fonctionnement et l'efficacité du conseil. Les évaluations aident à trouver des occasions de perfectionnement continu du conseil et des administrateurs et servent également de fondement au maintien en place des membres du conseil.

Employés

En date du 31 décembre 2008, la société comptait 3 999 employés, à savoir 1 917 employés permanents et 2 082 employés contractuels; du nombre total d'employés permanents, 663 travaillaient à LaRonde, 227 à Goldex, 99 à Lapa, 350 à Pinos Altos (Mexique), 200 à Kittila (Finlande), 16 au sein du Groupe d'exploration à travers le monde, 180 au projet Meadowbank à Vancouver et à Baker Lake, 121 au bureau régional des services techniques en Abitibi et 61 à Toronto. Le nombre d'employés permanents de la société à la fin de 2008, de 2007 et de 2006 était respectivement de 1 917, de 1 303 et de 933.

Propriété des actions

En date du 25 mars 2009, les membres de la haute direction désignés et les administrateurs en tant que groupe (14 personnes) avaient un droit de propriété véritable ou exerçaient un contrôle (à l'exclusion d'options d'achat visant 2 233 275 actions ordinaires, dont 1 134 225 peuvent actuellement être exercées et dont 1 099 050 ne peuvent l'être) sur un total de 381 439 actions ordinaires, soit environ 0,245 % des 155 402 618 actions ordinaires émises et en circulation. Voir également la rubrique « – Rémunération des membres de la haute direction ».

Titres appartenant aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Le tableau suivant présente certains renseignements concernant les actions ordinaires de la société et les options d'achat d'actions ordinaires de la société sur lesquelles chacun des administrateurs et des membres de la haute direction désignés de la société a un droit de propriété directe et véritable. Sauf indication contraire, les prix d'exercice sont exprimés en dollars canadiens.

Véritable propriétaire	Nombre d'actions détenues en propriété ¹⁾	Nombre total d'actions ordinaires faisant l'objet d'options ²⁾	Actions ordinaires faisant l'objet d'options	Prix d'exercice (\$ CA, sauf indication contraire)	Date d'échéance
Leanne M. Baker	4 000	67 500	35 000	54,63 \$ US	2013-01-02
Administratrice			25 000	41,24 \$ US	2012-01-03
			7 500	19,76 \$ US	2011-01-02
Douglas R. Beaumont.	7 167	82 000	35 000	54,42	2013-01-02
Administrateur			25 000	48,09	2012-01-02
			7 500	23,02	2011-01-03
			7 500	16,89	2009-12-13
			7 000	10,40	2010-01-05
Sean Boyd.....	192 015	365 000	200 000	54,42	2013-01-02
Administrateur et vice-président du conseil et chef de la direction			100 000	48,09	2012-01-02
			65 000	23,02	2011-01-03
Clifford J. Davis	2 900	7 200	7 200	33,26	2013-11-03
Administrateur					
David Garofalo	26 191	137 500	75 000	54,42	2013-01-02
Administrateur, vice-président principal, Finances et chef des finances			50 000	48,09	2012-01-03
			12 500	23,02	2011-01-03
Bernard Kraft.....	5 156	55 625	26 250	54,42	2013-01-02
Administrateur			12 500	48,09	2012-01-03
			1 875	23,02	2011-01-03
			15 000	10,40	2010-01-05
Mel Leiderman	3 000	57 000	35 000	54,42	2013-01-02
Administrateur			19 000	48,09	2012-01-02
			3 000	23,02	2011-01-03

James D. Nasso.....	28 189	91 875	65 000	54,42	2013-01-03
Administrateur et			25 000	48,09	2012-01-02
président du conseil			1 875	23,02	2011-01-03
J. Merfyn Roberts	1 000	7 200	7 200	33,26	2013-11-03
Administrateur					
Eberhard Scherkus.....	100 968	303 000	125 000	54,42	2013-01-02
Administrateur,			75 000	48,09	2012-01-02
président et chef de			75 000	23,02	2011-01-03
l'exploitation			28 000	16,69	2009-01-12
Howard Stockford.....	5 568	52 500	35 000	54,42	2013-01-02
Administrateur			17 500	48,09	2012-01-02
Pertti Voutilainen.....	7 000	68 000	35 000	54,42	2013-01-02
Administrateur			25 000	48,09	2012-01-02
			8 000	23,02	2011-01-03
Alain Blackburn.....	2 612	142 500	75 000	54,42	2013-01-02
Vice-président			50 000	48,09	2012-01-02
principal, Exploration			17 500	23,02	2011-01-03
R. Gregory Laing.....	2 173	172 500	60 000	54,42	2013-01-02
Chef du contentieux,			50 000	48,09	2012-01-02
vice-président			25 000	23,02	2011-01-03
principal, Affaires			37 500	15,96	2010-10-26
juridiques et					
secrétaire					

Notes :

- 1) Au 31 décembre 2008. Dans chaque cas, le nombre d'actions détenues en propriété représente moins de un pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Le nombre total d'actions ordinaires détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction représente moins de 0,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.
- 2) Au 31 décembre 2008.

RUBRIQUE 7

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

Actionnaires principaux

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la société, en date du 25 mars 2009, aucune personne ou société n'a un droit de propriété effective ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur des actions ordinaires de la société conférant plus de 5 % des droits de vote rattachés à toutes les actions ordinaires de la société.

En date du 25 mars 2009, il y avait 4 097 porteurs inscrits des 155 402 618 actions ordinaires en circulation d'Agnico-Eagle, dont 3 447 se trouvaient aux États-Unis et détenaient 47 820 266 actions ordinaires, soit environ 30,77 % des actions ordinaires en circulation.

La société n'a connaissance d'aucun arrangement qui pourrait ultérieurement entraîner un changement de contrôle de la société. À sa connaissance, la société n'est ni la propriété ni sous le contrôle, directement ou indirectement, d'une autre société, d'un gouvernement ou d'une personne physique ou morale, solidairement ou conjointement.

Opérations entre personnes apparentées

Avant le 31 décembre 2002, la société a consenti un prêt de 4 034 406 \$ CA à la Corporation diamantifère Contact (« Contact ») (qui était à l'époque une personne qui avait un lien avec la société), pour financer ses activités d'exploration et d'exploitation continues (le « prêt consenti à Contact »). Le taux d'intérêt du prêt consenti à Contact s'établissait à 8 % par année; toutefois, la société a renoncé à l'intérêt sur ce prêt du 13 mai 2002 au 30 septembre 2006. L'encours du prêt consenti à Contact s'est élevé à 4 009 826 \$ CA en 2007 et, comme il en est question plus en détail ci-dessous, le prêt consenti à Contact a été remboursé intégralement le 12 février 2007.

En septembre 2006, la société a déposé sa participation dans Contact dans le cadre d'une offre publique d'échange d'actions lancée par Stornoway et visant Contact. La société a acquis 4 968 747 actions ordinaires de Stornoway en déposant la totalité de sa participation (d'environ 31 %) dans Contact en réponse à cette offre publique d'achat. En outre, en septembre 2006, la société a obtenu une participation supplémentaire dans Stornoway au moyen de l'achat, pour la somme de 22,5 millions de dollars, de reçus de souscription de Stornoway qui lui ont permis d'acquérir 17 629 084 actions ordinaires de Stornoway supplémentaires. Le 17 janvier 2007, Stornoway a conclu son acquisition de Contact par voie d'acquisition forcée. Le prêt consenti à Contact a été remboursé intégralement dans le cadre d'une convention de cession de billet intervenue en date du 12 février 2007 entre la société, Contact et Stornoway, aux termes de laquelle le principal et les intérêts courus du prêt consenti à Contact ont été remboursés par l'émission de 3 207 861 actions ordinaires de Stornoway. Les sommes remboursées aux termes de la convention de cession de billet comprennent 22 237 \$ CA d'intérêts courus en 2007. La valeur comptable du prêt consenti à Contact inscrite aux états financiers consolidés de la société était nulle au 31 décembre 2007. De plus, le 16 mars 2007, la société a souscrit 10 millions de dollars canadiens de débentures convertibles non garanties à 12 % de Stornoway échéant en 2009.

Le 31 juillet 2008, la société a acheté 12 222 222 actions ordinaires émises sur le capital autorisé de Stornoway au prix de 0,90 \$ CA chacune. Stornoway a affecté le produit du placement privé au rachat des débentures convertibles d'un capital de 10 millions de dollars canadiens détenues par la société et au paiement à la société d'une indemnité de modification de 1 million de dollars canadiens relativement à la modification apportée aux débentures afin de permettre leur rachat anticipé. La société a reçu 527 947 actions ordinaires de Stornoway supplémentaires en règlement de l'intérêt accumulé et impayé sur les débentures avant leur rachat. En conséquence de ces opérations, la société a augmenté sa participation dans Stornoway, qui est passée de 27 520 809 actions ordinaires (environ 13,6 % des actions ordinaires émises et en circulation) à 40 270 978 actions ordinaires (environ 15,8 % des actions ordinaires émises et en circulation).

RUBRIQUE 8 INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés fournis aux termes de la rubrique 18 sont présentés conformément aux PCGR des États-Unis.

Au cours de la période à l'étude, l'inflation n'a pas eu d'incidence importante sur l'exploitation de la société.

La société n'est au courant d'aucune action en justice ou procédure d'arbitrage qui pourrait avoir ou qui a eu récemment un effet important sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Politique en matière de dividendes

La société a pour politique de verser des dividendes annuels sur ses actions ordinaires et, le 11 décembre 2008, elle a annoncé qu'elle avait déclaré un dividende de 0,18 \$ CA par action ordinaire payable le 27 mars 2009. En 2008, le dividende versé s'est établi à 0,18 \$ CA par action ordinaire, en 2007, il a été de 0,12 \$ CA par action ordinaire et en 2006 il a été de 0,03 \$ CA par action ordinaire, alors inchangé depuis 2003. Même si la société prévoit continuer de verser un dividende annuel en espèces, les dividendes futurs seront à l'appréciation du conseil et seront assujettis à divers facteurs comme les résultats, la situation financière et les besoins en capital de la société. Les facilités de crédit de la société prévoient des clauses qui limitent la capacité de la société de déclarer ou de verser des dividendes s'il s'est produit un défaut aux termes de la facilité de crédit ou si la déclaration ou le versement de dividendes entraîne un défaut.

RUBRIQUE 9 PLACEMENT ET INSCRIPTION BOURSIÈRE

Détails relatifs au marché et à l'inscription à la cote

Les actions ordinaires de la société sont inscrites et négociées au Canada à la TSX et, aux États-Unis, à la NYSE.

Le tableau suivant présente les cours vendeurs extrêmes des actions ordinaires d'Agnico-Eagle à la TSX et à la NYSE pour chaque exercice de la période de cinq exercices terminée le 31 décembre 2008 et pour chaque trimestre compris dans la période de deux exercices terminée le 31 décembre 2008.

	TSX (\$ CA)			NYSE (\$)		
	Haut	Bas	Volume quotidien moyen	Haut	Bas	Volume quotidien moyen
2004	19,95	15,50	355 830	16,73	11,47	728 385
2005	23,13	13,63	366 937	19,86	10,80	774 393
2006	52,03	23,31	911 132	45,67	19,94	2 006 680
2007	55,86	35,70	913 173	59,45	33,25	2 076 082
2008	82,80	26,60	1 184 654	83,45	20,87	3 842 836
2007						
Premier trimestre	49,51	40,39	967 603	42,36	34,48	2 331 885
Deuxième trimestre.....	44,60	35,70	838 994	39,39	33,25	1 660 821
Troisième trimestre.....	52,84	36,68	1 058 677	52,43	34,24	2 325 611
Quatrième trimestre	55,86	45,85	788 863	59,45	45,55	1 995 413
2008						
Premier trimestre	82,80	54,00	1 111 563	83,45	52,81	3 369 910
Deuxième trimestre.....	77,11	59,16	797 764	76,17	58,49	2 438 551
Troisième trimestre.....	80,74	54,25	1 236 244	80,79	43,30	4 339 345
Quatrième trimestre	63,15	26,60	1 564 915	58,41	20,87	5 201 371

Le tableau suivant présente les cours vendeurs extrêmes des actions ordinaires de la société à la TSX et à la NYSE pour les 12 derniers mois.

	TSX (\$ CA)			NYSE (\$)		
	Haut	Bas	Volume quotidien moyen	Haut	Bas	Volume quotidien moyen
2008						
Mars.....	82,80	65,60	1 304 299	83,45	63,99	4 055 934
Avril.....	77,11	59,16	851 526	76,17	58,49	2 457 039
Mai.....	72,58	60,61	651 204	73,24	59,37	1 967 713
Juin.....	76,49	63,30	888 001	75,03	61,87	2 890 022
Juillet.....	80,74	54,25	1 010 494	80,79	52,95	3 407 427
Août.....	62,38	47,06	1 059 257	59,70	44,01	3 947 619
Septembre.....	69,58	46,66	1 641 302	67,39	43,30	5 707 365
Octobre.....	62,00	26,60	1 754 278	58,41	20,87	5 767 971
Novembre.....	48,59	31,95	1 471 631	37,82	24,90	5 093 455
Décembre.....	63,15	33,00	1 455 378	52,00	25,41	4 702 216
2009						
Janvier.....	71,97	55,03	1 283 983	59,19	44,12	5 888 790
Février.....	71,07	58,14	1 167 052	56,90	46,60	5 844 505
Mars (jusqu'au 25 mars).....	71,87	57,70	1 437 243	58,67	44,66	5 343 400

Le 25 mars 2009, le cours de clôture des actions ordinaires s'est établi à 71,49 \$ CA à la TSX et à 58,17 \$ à la NYSE. L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires est la Société de fiducie Computershare du Canada, située à Toronto, en Ontario.

Le 15 février 2006 (la « date de remboursement »), la société a remboursé intégralement ses débtures convertibles subordonnées à 4,50 % échéant le 15 février 2012, dont le capital totalisait 143,75 millions de dollars (les « débtures »), en actions ordinaires de la société. La société a émis au total 10 259 068 actions ordinaires en règlement de ses obligations aux termes des débtures, dont 70 520 actions ordinaires ont été émises au remboursement de débtures d'un capital de 1 111 000 \$ et 10 188 548 actions ordinaires ont été émises à la conversion de 142 639 000 \$ de débtures qui a eu lieu avant la date de remboursement. La société a payé les intérêts courus jusqu'au 15 février 2006, inclusivement, au moyen d'une somme en argent.

RUBRIQUE 10 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Statuts constitutifs

Statuts de modification

Les statuts constitutifs de la société ne restreignent d'aucune manière les objectifs et les buts de la société. Pour plus de renseignements, voir les clauses modificatrices qui sont intégrées par renvoi à titre d'annexe au présent formulaire 20-F.

Certains pouvoirs des administrateurs

La *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « LSAO ») exige de chaque administrateur qui est partie à un contrat ou à une opération d'importance ou à un projet de contrat ou d'opération d'importance avec la société ou qui est un administrateur ou un dirigeant d'une personne qui est partie à un contrat ou à une opération d'importance ou à un projet de contrat ou d'opération d'importance avec la société, ou qui possède un intérêt important dans cette personne, qu'il divulgue par écrit à la société ou demande que soit consigné au procès-verbal des réunions des administrateurs la nature et l'étendue de son intérêt, et qu'il s'abstienne de participer au vote concernant le contrat ou l'opération d'importance ou le projet de contrat ou d'opération d'importance, sauf s'il s'agit d'un des contrats ou d'une des opérations qui suivent : a) un contrat ou une opération portant essentiellement sur sa rémunération en

qualité d'administrateur, de dirigeant, d'employé ou de mandataire de la société ou d'un membre du même groupe; b) un contrat ou une opération portant sur l'indemnité ou l'assurance à l'intention des administrateurs prévue aux termes de la LSAO ou c) un contrat ou une opération conclu avec un membre du même groupe. Toutefois, la présence d'un administrateur à qui la LSAO interdit de participer au vote concernant un contrat d'importance ou un projet de contrat d'importance peut permettre d'atteindre le quorum nécessaire pour les besoins de la résolution, si l'administrateur a divulgué son intérêt conformément à la LSAO et si, au moment de son approbation, le contrat ou l'opération était raisonnable et juste pour la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient que les administrateurs établissent à l'occasion, par voie de résolution, la rémunération devant être versée aux administrateurs, laquelle s'ajoute au salaire versé à un membre de la direction ou à un employé de la société qui est également un administrateur. Les administrateurs peuvent également, par voie de résolution, accorder une rémunération spéciale à un administrateur qui fournit pour le compte de la société des services autres que ceux que fournit habituellement un administrateur de la société. Aux termes des règlements administratifs, il n'est pas nécessaire que l'adoption d'une telle résolution soit confirmée par les actionnaires de la société.

Les règlements de la société prévoient également que les administrateurs peuvent faire ce qui suit : a) contracter des emprunts, au moyen du crédit de la société; b) émettre, réémettre, vendre ou mettre en gage ou nantir des obligations, des débentures, des billets ou d'autres titres d'emprunt ou garanties de la société, que ceux-ci soient garantis ou non; c) dans la mesure permise par la LSAO, offrir directement ou indirectement une aide financière à une personne au moyen d'un prêt, d'une garantie donnée pour le compte de la société afin de garantir l'exécution de toutes les obligations, notamment au titre d'emprunts actuels ou futurs, d'une personne ou dans un autre contexte; et d) grever d'une sûreté, notamment par hypothèque, mise en gage ou nantissement, la totalité ou une partie des biens personnels et réels, des biens meubles ou immeubles ou de l'actif corporel ou incorporel dont la société est actuellement propriétaire ou dont elle pourrait faire l'acquisition dans l'avenir, afin de garantir les obligations, les débentures, les billets ou les autres titres d'emprunt ou garanties ou encore l'exécution des autres obligations actuelles ou futures de la société.

Les administrateurs peuvent, par voie de résolution, modifier ou abroger tout règlement administratif qui régit les activités ou les affaires de la société. Aux termes de la LSAO, les administrateurs sont tenus de soumettre cette résolution de modification ou d'abrogation aux actionnaires de la société à la prochaine assemblée des actionnaires, et les actionnaires peuvent la confirmer, la rejeter ou la modifier.

Retraite des administrateurs

Avec prise d'effet le 21 février 2007, le conseil a aboli la politique en matière de retraite obligatoire des administrateurs, qui était fondée uniquement sur l'âge. En raison, notamment, de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et des administrateurs à laquelle la société a pour politique de procéder, le conseil a approuvé et adopté une politique en matière de démission, qui est fondée essentiellement sur le rendement, l'engagement, les aptitudes et l'expérience des administrateurs. Ainsi qu'il est précisé sous la rubrique 6, « Administrateurs, membres de la haute direction et employés – Pratiques du conseil – Évaluation des administrateurs », chaque administrateur continuera d'être soumis à une évaluation annuelle.

Propriété d'actions par les administrateurs

Au 17 mars 2004, les administrateurs, sauf M. Boyd, M. Scherkus et M. Garofalo, sont tenus d'être propriétaires du nombre d'actions de la société dont la valeur est égale à la rémunération annuelle qu'ils reçoivent sur une période d'au moins trois ans. Les administrateurs disposent d'un délai de trois ans pour atteindre le niveau de propriété exigé au moyen d'achats sur le marché libre ou d'une participation au régime d'achat d'actions des employés.

Assemblées des actionnaires

Aux termes de la LSAO, la société est tenue de convoquer une assemblée annuelle des actionnaires au plus tard 15 mois après l'assemblée annuelle précédente, et la société peut convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires à tout moment. En outre, aux termes de la LSAO, les porteurs d'au moins 5 % des actions de la société conférant le droit de voter à l'assemblée dont la tenue est demandée peuvent exiger des administrateurs la convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires aux fins énoncées dans la demande. La société est tenue d'envoyer par la poste aux actionnaires inscrits un avis de convocation à l'assemblée et une circulaire de sollicitation de procurations par la direction au moins 21 jours et au plus 50 jours avant la date d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Ces documents sont également déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et fournis à la SEC. Les règlements administratifs de la société prévoient qu'au moins deux actionnaires détenant au moins 10 % des actions conférant le droit de voter à l'assemblée émises par la société doivent être présents à l'assemblée ou y être représentés par un fondé de pouvoir pour que l'assemblée des actionnaires puisse délibérer. À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui doit avoir lieu le 30 avril 2009, les actionnaires de la société seront appelés à voter sur une résolution ordinaire visant à augmenter le quorum pour le faire passer à deux actionnaires présents ou représentés par un fondé de pouvoir détenant une procuration qui représente au moins 25 % des actions avec droit de vote de la société qui sont émises. Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir et représentants dûment nommés, de même que les vérificateurs de la société, ont le droit de participer aux assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires de la société.

Capital autorisé

Le capital autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions d'une seule catégorie désignées sous le nom d'actions ordinaires. La société ne peut créer une catégorie ou une série d'actions ni apporter des modifications aux dispositions qui se rattachent à ses actions ordinaires sans le consentement obtenu par le vote affirmatif aux deux tiers des voix exprimées par les porteurs des actions ordinaires. Les actions ordinaires de la société ne comportent pas de droits de préemption permettant d'acheter des actions supplémentaires.

Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité

Dans le cadre de son examen continu des pratiques de gouvernance, le 20 février 2008, le conseil a adopté une politique suivant laquelle, en cas d'élection des administrateurs par acclamation, tout candidat qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes en sa faveur doit remettre sa démission au président du conseil sans délai après l'assemblée des actionnaires. Si cela se produit, le comité de gouvernance examinera l'offre de démission puis recommandera au conseil de l'accepter ou de la rejeter. Dans le cadre de son examen, le comité de gouvernance tiendra compte de tous les facteurs que ses membres jugent pertinents. Il sera attendu du comité de gouvernance qu'il accepte la démission de l'administrateur, sauf si les facteurs considérés justifient qu'il conserve son siège au conseil. Le conseil prendra sa décision définitive et l'annoncera par voie de communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée des actionnaires. L'administrateur qui remet sa démission suivant cette politique ne participera pas aux réunions du conseil ou du comité de gouvernance à l'occasion desquelles son offre de démission sera examinée.

Communication de l'information relative à la propriété d'actions

Aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), une personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, est véritable propriétaire de titres avec droit de vote d'un émetteur et/ou exerce un contrôle ou une emprise sur des titres avec droit de vote d'un émetteur qui lui confèrent plus de 10 % des droits de vote rattachés à la totalité des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur (un « initié ») doit déposer, dans les 10 jours suivant le jour où elle devient un initié, une déclaration sous la forme exigée qui fait état, à la date où la personne est devenue un initié, de tous les titres de l'émetteur assujetti dont, directement ou indirectement, elle est véritable propriétaire ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise. La *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) prévoit également que l'initié d'un émetteur assujetti qui acquiert ou cède des titres de l'émetteur ou qui conclut, modifie d'une manière importante ou résilie un arrangement ayant pour effet de modifier son intérêt financier dans un titre de l'émetteur ou de modifier le risque financier des initiés par rapport à l'émetteur doit

déposer une déclaration. Cette déclaration doit être déposée dans les 10 jours suivant l'acquisition ou la cession ou la conclusion, la modification importante ou la résiliation de l'arrangement. Si les règles proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières le 18 décembre 2008 entrent en vigueur, la déclaration devra être déposée dans les cinq jours suivant l'opération.

Par ailleurs, aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), une personne physique ou morale qui devient (que ce soit ou non par voie d'offre d'achat visant à la mainmise, d'offre d'acquisition ou de souscription de titres émis sur le capital autorisé) véritable propriétaire de titres avec droit de vote, de titres de participation ou de titres pouvant être convertis en titres avec droit de vote ou en titres de participation d'un émetteur assujéti, lesquels titres, conjugués avec les titres déjà détenus, portent le total des titres du porteur en question à au moins 10 % des titres en circulation de la catégorie visée, doit a) émettre et déposer sans délai un communiqué de presse qui contient l'information prescrite et b) déposer, dans les deux jours ouvrables suivants, un rapport qui contient la même information que celle figurant dans le communiqué de presse. La personne physique ou morale acquérante doit également publier un communiqué de presse et déposer un rapport chaque fois qu'elle acquiert une tranche supplémentaire d'au moins 2 % des titres en circulation de la catégorie en question et chaque fois qu'il survient un changement par rapport à un fait important dans le communiqué de presse ou du rapport émis et déposé antérieurement.

Aux États-Unis, les règles qui régissent le seuil de propriété au-delà duquel le nombre de titres que possède un actionnaire doit être communiqué sont plus restrictives que les règles susmentionnées. L'article 13 de la *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), impose des exigences en matière de déclaration aux personnes qui acquièrent la propriété effective (au sens attribué au terme *beneficial ownership* à la règle 13d-3 prise en application de la Loi de 1934) de plus de 5 % d'une catégorie d'un titre de participation inscrit aux termes de l'article 12 de la Loi de 1934. En règle générale, ces personnes doivent, dans les 10 jours suivant l'acquisition, déposer auprès de la SEC un rapport relatif à la propriété effective fournissant les renseignements prescrits par la réglementation prise en application de l'article 13 de la Loi de 1934 et déposer sans délai une modification de ce rapport pour faire connaître tout changement important dans les renseignements qu'il contient, y compris toute acquisition ou aliénation de 1 % des titres en circulation d'une catégorie inscrite.

Contrats importants

La société est d'avis que les contrats suivants constituent les seuls contrats importants auxquels elle est partie.

Conventions de crédit

Le 10 janvier 2008, la société a conclu avec un groupe d'institutions financières la première facilité de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 300 millions de dollars qui a remplacé sa facilité de crédit bancaire renouvelable garantie antérieure. La première facilité de crédit arrive à échéance le 10 janvier 2013 et toutes les dettes contractées aux termes de celle-ci deviennent exigibles à cette date. Avec le consentement de la majorité des prêteurs représentant au moins 66⅔ % de l'ensemble des engagements aux termes de la facilité, la société a la faculté de prolonger la durée de la facilité d'autres cycles de un an. La première facilité de crédit est offerte en plusieurs monnaies, et les sommes peuvent être prélevées sous forme d'avances au taux préférentiel ou au taux de base établi au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie entre 0 % et 0,60 %, selon certains ratios financiers et sous forme d'avances au taux TIOL, ainsi que sous forme d'acceptations bancaires et de lettres de crédit dont le prix est établi au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie entre 1,00 % et 1,60 %, selon les ratios financiers. Chaque prêteur aux termes de la première facilité de crédit touche une commission d'attente à un taux variant entre 0,375 % et 0,55 % de la partie non utilisée de la facilité, selon les ratios financiers. Le remboursement de la dette et l'exécution des obligations de la société aux termes de la première facilité de crédit sont garantis par certaines filiales importantes de la société (les « cautions », ainsi que par la société, chacune étant un « débiteur »).

Le 4 septembre 2008, la société a conclu avec un groupe d'institutions financières la deuxième facilité de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 300 millions de dollars

suivant essentiellement les mêmes modalités que la première facilité de crédit. La deuxième facilité de crédit arrive à échéance le 4 septembre 2010, et toute dette contractée aux termes de la facilité est exigible à cette date. La deuxième facilité de crédit est offerte en plusieurs monnaies, et les sommes peuvent être prélevées sous forme d'avances au taux préférentiel ou au taux de base établi au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie entre 0 % et 0,60 %, selon certains ratios financiers, et sous forme d'avances au taux TIOL ainsi que sous forme d'acceptations bancaires au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie entre 1,00 % et 1,60 %, selon les ratios financiers. Chaque prêteur aux termes de la deuxième facilité de crédit reçoit une commission d'attente établie à un taux variant entre 0,375 % et 0,55 % de la partie non utilisée de la facilité, selon les ratios financiers. Le remboursement de la deuxième facilité de crédit et l'exécution des obligations de la société aux termes de celle-ci sont garantis par les cautions. Au moment de la conclusion de la deuxième facilité de crédit, le 4 septembre 2008, la première facilité de crédit a été modifiée pour prévoir notamment que la deuxième facilité de crédit constitue une « dette autorisée » en vertu de la première facilité de crédit.

Les clauses restrictives et les cas de défaut stipulés dans la deuxième facilité de crédit sont identiques à ceux que renferme la première facilité de crédit. La société doit aussi, suivant les deux facilités, maintenir les mêmes ratios financiers et la même valeur corporelle nette minimale. La société est obligée d'utiliser les fonds disponibles aux termes de chaque facilité de manière proportionnelle (exclusion faite des fonds avancés aux termes de la première facilité de crédit au moyen de lettres de crédit ou d'un crédit de sécurité), de sorte que l'encours d'une facilité exprimé en pourcentage de la somme globale disponible aux termes de cette facilité ne doit à aucun moment s'écarter de plus de 10 % de l'encours de l'autre facilité exprimé en pourcentage de la somme globale disponible aux termes de celle-ci.

Les facilités renferment des engagements qui restreignent, entre autres, la capacité d'un débiteur de faire ce qui suit :

- contracter d'autres dettes;
- verser ou déclarer des dividendes ou faire d'autres distributions ou versements faisant l'objet de restrictions à l'égard de titres de participation de la société, quels qu'ils soient, après un défaut ou un cas de défaut qui se poursuit;
- effectuer la vente ou toute autre aliénation d'actifs importants;
- créer des priorités, des hypothèques légales ou des droits de rétention sur ses actifs actuels ou futurs;
- conclure des opérations avec des membres du même groupe autres que les débiteurs, sauf des opérations sans lien de dépendance;
- consentir des prêts à des entreprises ou investir dans des entreprises qui ne sont pas liées au secteur minier ou à un secteur connexe ou complémentaire;
- fusionner ou céder autrement ses actifs;
- exploiter une entreprise qui n'est pas liée au secteur minier ou à un secteur connexe ou complémentaire.

La société doit également respecter certains ratios financiers ainsi qu'une valeur corporelle nette minimale. Les cas de défaut pouvant se produire aux termes des facilités de crédit sont notamment les suivants :

- le défaut de paiement du capital à l'échéance ou de l'intérêt, des frais ou des autres montants payables dans les trois jours ouvrables suivant la date d'exigibilité de ces montants;
- le manquement de la part de la société à un engagement financier;

- le manquement de la part d'un débiteur à une autre modalité, à un autre engagement ou à une autre convention auquel il n'est pas remédié dans les 30 jours ouvrables suivant la remise à la société d'un avis écrit faisant état de ce manquement;
- un défaut aux termes d'une autre dette des débiteurs si le défaut a pour effet d'avancer ou de permettre d'avancer la date d'exigibilité de cette dette d'un montant global de 50 millions de dollars ou plus;
- un changement de contrôle de la société qui se produit dans les circonstances suivantes : a) à l'acquisition, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, par une personne ou par un groupe de personnes agissant de concert (collectivement, un « initiateur »), de la propriété véritable de titres de la société, ou à l'acquisition du pouvoir d'exercer une emprise sur de tels titres ou à l'acquisition de titres dont la conversion ou l'échange donne droit à de tels titres, conférant au total plus de 50 % des droits de vote rattachés aux titres avec droit de vote émis et en circulation à ce moment-là (dans l'hypothèse de l'exercice de tous les droits de conversion et d'échange que possède l'initiateur) ou permettant par ailleurs à l'initiateur d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de la société ou b) au remplacement à tout moment, par voie d'élection ou de nomination, d'au moins la moitié des membres du conseil d'administration de la société qui sont en poste, ou à l'élection ou à la nomination de nouveaux administrateurs représentant au moins la moitié des membres du conseil d'administration qui sont en poste immédiatement après l'élection ou la nomination, à moins que, dans chaque cas, la mise en candidature de ces administrateurs ou leur nomination n'ait été approuvée par les membres du conseil d'administration de la société qui sont en poste immédiatement avant la mise en candidature ou la nomination si la mise en candidature ou la nomination ne résulte pas de la sollicitation publique de procurations par un dissident, réelle ou imminente;
- divers événements relatifs à la faillite, à l'insolvabilité, à la liquidation ou à la dissolution ou à la cessation des activités d'un débiteur.

Au 25 mars 2009, une somme d'environ 415 millions de dollars au total avait été prélevée sur les facilités de crédit, exclusion faite de 57 millions de dollars en lettres de crédit.

Régime d'options d'achat d'actions

La société offre un régime d'options d'achat d'actions aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés, ainsi qu'à ses fournisseurs de services. Voir la rubrique 6, « Administrateurs, membres de la haute direction et employés – Rémunération des membres de la haute direction – Régime d'options d'achat d'actions ». Un exemplaire du régime d'options d'achat d'actions figure à l'annexe 4.04 du présent formulaire 20-F.

Régime d'achat d'actions des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à ses membres de la direction et à ses employés à temps plein. Voir la rubrique 6, « Administrateurs, membres de la haute direction et employés – Rémunération des membres de la haute direction – Régime d'achat d'actions des employés ». Un exemplaire du régime d'achat d'actions des employés figure à l'annexe 4.05 du présent formulaire 20-F.

Contrôle des changes

Il n'existe pas de contrôle des changes au Canada. Il n'y a pas non plus de restrictions canadiennes sur le rapatriement de capital ou de bénéfices d'une société ouverte canadienne versés aux investisseurs non-résidents. Il n'y a aucune loi au Canada ni aucune restriction en matière de change touchant le versement de dividendes, de profits, d'intérêts, de redevances ou d'autres paiements à des porteurs non-résidents de titres de la société, à l'exception de ce qui est indiqué sous la rubrique « – Incidences fiscales fédérales canadiennes » ci-après.

Restrictions concernant la propriété d'actions par des non-Canadiens

Il n'y a aucune restriction aux termes des lois du Canada ou des statuts constitutifs de la société concernant le droit des étrangers de détenir des titres de la société ou d'exercer les droits de vote s'y rattachant, à l'exception de la *Loi sur l'investissement Canada*, qui peut exiger l'examen et l'approbation du ministre de l'Industrie (Canada) à l'égard de certaines acquisitions du « contrôle » de la société par un « non-Canadien ». Le seuil des acquisitions de contrôle est défini, de façon générale, comme le tiers ou plus des actions comportant droit de vote de la société. Le terme « non-Canadien » désigne généralement un particulier qui n'est pas citoyen canadien, ou une société par actions, une société de personnes, une fiducie ou une coentreprise qui est en fin de compte contrôlée par des non-Canadiens.

Gouvernance

La société est assujettie à diverses lignes directrices et exigences en matière de gouvernance établies par la TSX, les ACVM, la NYSE et la SEC en vertu de ses règles et de celles exigées par la loi Sarbanes-Oxley. À l'heure actuelle, la société respecte non seulement les prescriptions juridiques en matière de gouvernance du Canada et des États-Unis, mais également les pratiques d'excellence en matière de gouvernance recommandées par les organismes de réglementation en valeurs mobilières. Bien qu'elle soit inscrite à la cote de la NYSE, la société n'est pas tenue de se conformer à l'ensemble des exigences en matière de gouvernance de cette bourse auxquelles elle serait assujettie si elle était une société américaine. Toutefois, ses pratiques de gouvernance diffèrent de façon importante de celles auxquelles les émetteurs des États-Unis sont soumis sous les aspects qui suivent. Les règles de la NYSE applicables aux émetteurs des États-Unis exigent l'approbation par les actionnaires de tous les régimes de rémunération à base de titres de participation, qu'il s'agisse ou non d'actions nouvellement émises, d'actions émises sur le capital autorisé ou d'actions que la société a achetées sur le marché libre. Aux termes des règles de la TSX, tout mécanisme de rémunération en actions qui prévoit une nouvelle émission d'actions ainsi que toute modification d'un tel mécanisme exigent l'approbation des actionnaires, sauf si un tel mécanisme ne vise que des actions que la société achète sur le marché libre. Les règles de la NYSE applicables aux émetteurs des États-Unis exigent également l'approbation par les actionnaires de toute opération ou série d'opérations connexes entraînant l'émission d'actions ordinaires ou de titres dont la conversion ou l'exercice permet d'obtenir des actions ordinaires auxquels est ou sera rattaché un pourcentage de droits de vote égal ou supérieur à 20 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation avant l'opération ou dans le cadre de laquelle le nombre d'actions ordinaires qui sont émises ou de titres dont la conversion ou l'exercice permet d'obtenir des actions ordinaires qui sont émis est, ou sera à l'émission, égal ou supérieur à 20 % du nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'opération. Les règles de la TSX exigent que soient approuvées par les actionnaires les opérations d'acquisition qui entraînent une dilution de plus de 25 %; toutefois, les émissions qui sont faites dans le cadre d'acquisitions d'un émetteur assujetti (ou l'équivalent) n'ont généralement pas besoin d'être approuvées par les actionnaires si la société cible a plus de 50 véritables propriétaires (compte non tenu des initiés et des employés). La TSX a également un vaste pouvoir discrétionnaire lui permettant généralement d'exiger que les actionnaires approuvent les émissions de titres inscrits. La société respecte les règles de la TSX.

Le 31 mars 2009, une attestation de M. Sean Boyd, chef de la direction de la société, sera déposée auprès de la NYSE, attestant qu'il n'était au fait d'aucun manquement par la société aux normes en matière de gouvernance de la NYSE.

Incidences fiscales fédérales canadiennes

Le texte suivant résume certaines des principales incidences fiscales fédérales canadiennes s'appliquant généralement à un porteur d'actions ordinaires de la société (un « porteur américain ») qui n'a pas de lien de dépendance avec la société, qui détient ses actions à titre d'immobilisations et qui, pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi ») et de la *Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu* (la « Convention »), au cours de toute période applicable, est un résident des États-Unis, n'est pas et n'est pas réputé être un résident du Canada et n'utilise pas ni ne détient et n'est pas réputé utiliser ou détenir les actions dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada. Des règles spéciales, qui ne sont pas abordées ci-après, peuvent s'appliquer à un porteur américain qui est un assureur exploitant une entreprise au Canada et ailleurs.

Le présent résumé est de nature générale; il ne constitue pas un avis d'ordre juridique ou fiscal à l'intention d'un porteur américain donné, ni ne doit être interprété comme tel, et aucune déclaration n'est faite relativement aux incidences fiscales canadiennes applicables à une personne en particulier. Par conséquent, les porteurs américains sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal au sujet de leur situation personnelle.

Aux termes de la Loi et de la Convention, le porteur américain d'actions ordinaires (y compris un particulier ou une succession) qui a droit à tous les avantages prévus par la Convention sera généralement assujéti à une retenue d'impôt de 15 % sur les dividendes versés ou crédités ou réputés versés ou crédités, aux termes de la Loi, sur ces actions. Certains porteurs américains comme les régimes de pension et les organismes de bienfaisance admissibles peuvent être exonérés de cette retenue d'impôt sur les dividendes. Le porteur américain qui n'a pas droit à tous les avantages prévus par la Convention (ou aux avantages prévus à l'article sur les dividendes de la Convention) sera généralement assujéti à une retenue d'impôt canadien de 25 % sur ces dividendes.

En règle générale, le porteur américain n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu canadien relativement aux gains en capital découlant de la disposition d'actions de la société, à moins que, lorsque les actions de la société sont cotées à la TSX ou à la NYSE, (i) à un moment donné pendant la période de 60 mois précédant immédiatement le moment de la disposition, le porteur américain, des personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance ou le porteur américain et les personnes en question n'aient été propriétaires d'au moins 25 % des actions d'une catégorie ou série du capital-actions de la société et (ii) la valeur des actions ordinaires de la société au moment de la disposition ne provienne principalement de biens immeubles (au sens de la Convention) situés au Canada. À cette fin, la Convention inclut dans la définition de biens immeubles situés au Canada les droits d'exploration ou d'exploitation de gisements minéraux et d'autres ressources naturelles situés au Canada, les droits à des sommes calculées par rapport à la quantité ou à la valeur de la production de telles ressources, certains autres droits relatifs à des ressources naturelles situées au Canada et les actions d'une société dont la valeur provient principalement de biens immeubles situés au Canada.

Incidences fiscales fédérales américaines

Le texte suivant est un résumé de certaines des principales incidences fiscales fédérales américaines s'appliquant à un porteur d'actions ordinaires de la société qui n'a pas de lien de dépendance avec celle-ci, qui détient les actions à titre d'immobilisations et qui, pour l'application de l'*Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée (le « Code »), et de la Convention, à tout moment applicable, est un actionnaire américain (au sens attribué à ce terme ci-dessous).

Dans les présentes, le terme « actionnaire américain » s'entend d'un porteur d'actions ordinaires de la société qui est compris dans l'une des catégories suivantes (pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain) : a) un citoyen ou un résident des États-Unis; b) une société constituée ou organisée sous le régime des lois des États-Unis ou d'un État de ceux-ci; c) une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain, peu importe sa source; d) une fiducie qui soit (i) a valablement choisi d'être considérée comme une personne des États-Unis, soit (ii) est soumise à la supervision principale d'un tribunal des États-Unis et dont toutes les décisions importantes peuvent être contrôlées par une ou plusieurs personnes des États-Unis.

Le présent résumé se fonde sur le Code, sur les règlements définitifs et provisoires du Trésor édictés en vertu du Code, sur les décisions des tribunaux des États-Unis, sur les décisions et prises de position publiques de l'Internal Revenue Service des États-Unis (l'« IRS ») relatives à l'interprétation du Code et sur la Convention qui sont applicables et, dans chaque cas, qui sont en vigueur et que l'on peut obtenir en date du présent formulaire 20-F. L'un ou l'autre des textes sur lesquels se fonde le présent résumé pourrait être modifié de façon importante et défavorable, même rétroactivement, ce qui pourrait se répercuter sur l'exactitude des incidences fiscales fédérales américaines exposées dans le présent résumé. Le présent résumé n'aborde pas les incidences éventuelles, qu'elles soient favorables ou défavorables, d'une modification législative qui pourrait, si elle était adoptée, être appliquée rétroactivement.

Le présent résumé n'expose pas les incidences fiscales fédérales américaines relatives aux successions et aux donations ni les incidences fiscales régionales, étatiques et locales applicables aux États-Unis. Le résumé qui suit ne rend pas compte de toutes les incidences fiscales qui peuvent découler de l'acquisition, de la détention ou de la disposition des actions ordinaires. Plus particulièrement, le résumé traite seulement de la situation d'un porteur qui détient des actions ordinaires à titre d'immobilisations et qui n'est pas propriétaire, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des actions avec droit de vote de la société ou de ses filiales directes ou indirectes. Le résumé n'aborde pas toutes les incidences fiscales qui pourraient être importantes pour des porteurs compte tenu de leur situation propre, y compris l'application d'un impôt minimum de remplacement ou des règles applicables aux contribuables qui sont dans des situations particulières. Des règles spéciales peuvent s'appliquer, par exemple, à des entités exonérées d'impôt, des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés, des courtiers en valeurs ou des cambistes, des personnes qui détiennent des actions ordinaires dans le cadre d'un « stellage », d'une opération de couverture, d'une vente implicite ou d'une « opération de conversion » (*conversion transaction*) pour les besoins de l'impôt américain, des personnes dont la « monnaie fonctionnelle » n'est pas le dollar américain et des personnes assujetties à l'impôt américain à titre d'expatriés. En outre, en règle générale, le présent exposé ne porte pas sur les incidences fiscales applicables aux porteurs qui sont considérés comme des sociétés de personnes ou d'autres entités intermédiaires (*pass-through entities*) pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Le présent résumé est de nature générale seulement et ne constitue pas un avis juridique ou fiscal à l'intention d'un actionnaire américain en particulier, ni ne doit être interprété comme tel, et aucune déclaration n'est faite quant aux incidences fiscales fédérales américaines qui pourraient s'appliquer à une personne en particulier. Par conséquent, les actionnaires américains sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux en ce qui concerne leur situation particulière.

Dividendes

Pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, le montant brut de toutes les distributions sur les actions ordinaires, le cas échéant, qui sont prélevées sur les bénéfices de l'exercice ou les bénéfices non répartis (les « bénéfices ») que reçoit un actionnaire américain sera, en règle générale, considéré comme un revenu de dividende de source étrangère, pour l'actionnaire américain, même si celui-ci reçoit en général une partie seulement du montant brut (compte tenu de la retenue de l'impôt canadien au taux éventuellement réduit prévu par la Convention). Les sociétés américaines qui détiennent des actions ordinaires ne sont pas admissibles, en règle générale, à la déduction pour dividendes reçus qui s'applique aux dividendes reçus de sociétés américaines. Si une somme distribuée excède les bénéfices, la somme distribuée est d'abord traitée comme un remboursement de capital à hauteur de la valeur fiscale rajustée, pour l'actionnaire américain, puis comme un gain découlant de la vente d'une immobilisation.

Dans le cas de certains actionnaires américains qui ne sont pas des sociétés, notamment des particuliers, certaines successions et certaines fiducies, les gains constatés avant 2011 découlant de la vente d'une immobilisation détenue pendant une période de plus de 12 mois sont assujettis à un taux d'imposition sur le revenu fédéral maximal de 15 %, tandis que les gains découlant de la vente d'une immobilisation dont la durée de détention est inférieure à cette période sont assujettis aux taux applicables au revenu ordinaire. Certains dividendes versés avant 2011 à certains actionnaires américains qui ne sont pas des sociétés, notamment des particuliers, certaines successions et certaines fiducies, sont également assujettis, en règle générale, au taux d'imposition maximal de 15 %. En règle générale, les taux d'imposition réduits ne s'appliquent qu'à l'égard des dividendes reçus d'une part, de sociétés

américaines et, d'autre part, de sociétés non américaines a) qui peuvent se prévaloir des avantages d'une convention fiscale générale conclue avec les États-Unis que le Treasury Department des États-Unis considère comme satisfaisante et qui comprend un programme d'échange de renseignements ou b) dont les actions sont facilement négociables sur un marché établi des valeurs mobilières aux États-Unis. En outre, les taux d'imposition réduits ne s'appliquent pas à l'égard des dividendes reçus d'une société étrangère qui était une société de placement étrangère passive au cours de l'année d'imposition de la distribution ou de l'année d'imposition précédente. Des règles spéciales peuvent cependant s'appliquer de telle sorte que ces dividendes peuvent être imposables à des taux plus élevés que ceux qui s'appliquent au revenu ordinaire. Ainsi, l'actionnaire américain qui n'est pas propriétaire d'actions de façon continue durant plus de 60 jours au cours de la période de 120 jours commençant 60 jours avant la date ex-dividende ne peut se prévaloir des taux d'imposition réduits. L'application du taux d'imposition réduit sur les dividendes peut être assujettie à un grand nombre d'autres règles complexes et spéciales ou faire intervenir un grand nombre de telles règles. Les actionnaires américains sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux.

Pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, le montant d'un dividende versé en dollars canadiens correspond à sa valeur en dollars américains d'après le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain en vigueur à la date à laquelle le dividende est dûment inclus dans le revenu, peu importe que la somme en dollars canadiens ait été convertie en dollars américains à cette date-là. En règle générale, le gain ou la perte constaté par l'actionnaire américain au moment de la vente ou de la conversion du dividende versé en dollars canadiens sera traité comme un revenu ou une perte ordinaire de source américaine.

En règle générale, la retenue d'impôt canadien donne droit à un crédit pour impôt étranger pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Par conséquent, l'actionnaire américain a généralement le droit d'inclure la somme retenue à titre d'impôt étranger payé dans le calcul d'un crédit pour impôt étranger (ou dans le calcul d'une déduction pour impôts étrangers sur le revenu payés, si le porteur ne choisit pas de se prévaloir des dispositions relatives au crédit pour impôt étranger du Code). Le Code impose toutefois un certain nombre de restrictions relativement à l'utilisation des crédits pour impôt étranger, en fonction des faits et de la situation propres à chaque contribuable. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux au sujet de la possibilité de se prévaloir du crédit pour impôt étranger. Les actionnaires américains qui ne choisissent pas de réclamer le crédit pour impôt étranger pour une année d'imposition pourraient être autorisés à déduire cette retenue d'impôt imposée par le Canada.

Gains en capital

Sous réserve de l'exposé présenté sous la rubrique « – Incidences relatives aux sociétés de placement étrangères passives », le gain ou la perte constaté par un actionnaire américain à la disposition, notamment par vente, des actions ordinaires sera assujetti à l'impôt sur le revenu fédéral américain à titre de gain ou de perte en capital, à hauteur de la différence entre la valeur fiscale rajustée des actions ordinaires, pour l'actionnaire américain, et la somme réalisée à leur disposition.

Le gain réalisé à la vente d'actions ordinaires détenues pendant plus de un an par certains actionnaires américains qui ne sont pas des sociétés, notamment des particuliers, certaines successions et certaines fiducies, est imposable à un taux maximal de 15 %. L'actionnaire américain qui est une société ne peut se prévaloir d'un taux réduit à l'égard des gains en capital réalisés. En règle générale, les pertes en capital ne peuvent être portées en déduction que des gains en capital et non du revenu ordinaire. Dans le cas d'un particulier, toutefois, la fraction inutilisée des pertes en capital qui est supérieure aux gains en capital peut être portée en déduction du revenu ordinaire à hauteur maximale de 3 000 \$ par année.

Le gain ou la perte en capital constaté par l'actionnaire américain à la vente ou à une autre disposition d'actions ordinaires sera généralement traité comme un gain ou une perte en capital de provenance américaine.

Incidences relatives aux sociétés de placement étrangères passives

La société sera traitée comme une société de placement étrangère passive (*passive foreign investment company* ou « PFIC ») pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain si (i) au moins 75 % de son revenu brut est un revenu passif ou si (ii) en moyenne, pour une année d'imposition donnée, au moins 50 % de ses actifs (en fonction de la valeur) produisent ou sont détenus en vue de produire un revenu passif. Selon les prévisions de revenu et d'actifs de la société et la manière selon laquelle elle a l'intention de gérer son entreprise, la société ne s'attend pas à être une PFIC. Toutefois, rien ne garantit que ce sera effectivement le cas.

Si la société devait être considérée comme une PFIC, les conséquences, pour l'actionnaire américain, dépendraient en partie du choix qu'il aurait effectué à l'égard de la société, soit le « choix de l'évaluation à la valeur de marché » soit le « choix au titre d'un fonds électif admissible (*qualified electing fund* ou « QEF ») ». Si la société est une PFIC au cours d'une période durant laquelle l'actionnaire américain détient des actions ordinaires et que celui-ci ne fait pas le choix de l'évaluation à la valeur de marché ou le choix au titre d'un QEF, il sera en général assujéti à des règles spéciales prévoyant des frais d'intérêts.

Si l'actionnaire américain fait le choix de l'évaluation à la valeur de marché, il sera généralement tenu d'inclure dans son revenu l'excédent de la juste valeur marchande des actions ordinaires à la clôture de chaque année d'imposition sur la valeur fiscale rajustée de ces actions ordinaires. Si la valeur fiscale rajustée des actions ordinaires pour l'actionnaire américain est supérieure à la juste valeur marchande des actions ordinaires à la clôture de l'année d'imposition, l'actionnaire américain peut déduire l'excédent, mais seulement à hauteur du revenu ordinaire total qui a antérieurement été inclus dans son revenu en raison du choix de l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de toute déduction dont il s'est déjà prévalu. Le montant du revenu découlant du choix de l'évaluation à la valeur de marché sera ajouté à la valeur fiscale rajustée des actions ordinaires pour l'actionnaire américain et les déductions découlant de ce choix seront soustraites de la valeur fiscale rajustée.

En outre, l'actionnaire américain qui fait un choix au titre d'un QEF sera généralement assujéti, selon les règles actuellement en vigueur, à un impôt sur la part qui lui revient du revenu ordinaire et du gain en capital net de la société (aux taux applicables respectivement au revenu ordinaire et aux gains en capital) pour chaque année d'imposition au cours de laquelle la société est considérée comme une PFIC, même s'il n'a reçu aucun dividende.

Si, au cours d'une année donnée, la société détermine qu'elle est considérée à juste titre comme une PFIC, elle se conformera à toutes les exigences de déclaration qui sont nécessaires pour que les actionnaires américains puissent faire un choix au titre d'un QEF et leur fournira sans délai après la fin de l'année ainsi que chaque année suivante pour laquelle la société est considérée à juste titre comme une PFIC, les renseignements dont ils ont besoin pour faire un choix au titre d'un QEF.

Aux termes de la législation américaine actuelle, si la société est une PFIC au cours d'une année donnée, l'actionnaire américain doit produire une déclaration annuelle sur le formulaire 8621 de l'IRS, qui indique le revenu reçu (ou réputé reçu aux termes d'un choix au titre d'un QEF) de la société, tout gain réalisé à la disposition des actions ordinaires et certains autres renseignements.

Obligations d'information et retenue d'impôt de réserve

Les dividendes versés sur les actions ordinaires et le produit tiré de la vente d'actions ordinaires sont généralement assujettis à une déclaration d'information et à une retenue d'impôt de réserve, dont le taux actuel est de 28 %, si a) l'actionnaire américain omet de fournir un numéro d'identification de contribuable valide (généralement sur formulaire W-9), b) l'agent de retenue d'impôt est avisé que l'actionnaire américain a fourni un numéro d'identification de contribuable américain non valide, c) l'agent de retenue d'impôt est avisé par l'IRS que l'actionnaire américain a déjà omis de déclarer en bonne et due forme des sommes assujetties à la retenue d'impôt de réserve ou d) l'actionnaire américain a omis d'attester, sous peine de parjure, qu'il a fourni son numéro d'identification de contribuable américain valide et que l'IRS n'a pas avisé cet actionnaire américain qu'il était assujetti à la retenue d'impôt de réserve. Toutefois, les actionnaires américains qui sont des sociétés par actions ne sont en général pas visés par ces règles en matière de déclaration d'information et de retenue d'impôt de réserve. Toute somme prélevée au titre de la retenue d'impôt peut être portée en réduction de l'impôt sur le revenu fédéral américain que l'actionnaire américain doit payer, et celui-ci peut obtenir un remboursement de toute somme excédentaire qui a été prélevée aux termes des règles en matière de retenue d'impôt à condition de produire le formulaire de demande de remboursement approprié auprès de l'IRS et de lui fournir les renseignements requis.

Honoraires de vérification

Les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l. en 2008 et en 2007 sont présentés ci-dessous.

	Exercice terminé le 31 décembre 2008 (en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars canadiens)
Honoraires de vérification.....	1 815	1 451
Honoraires pour services liés à la vérification	35	241
Honoraires pour services fiscaux	721	705
Autres honoraires	70	42
	<u>2 641</u>	<u>2 439</u>

Les honoraires de vérification ont été payés pour les services professionnels fournis par les vérificateurs à l'occasion de la vérification des états financiers annuels d'Agnico-Eagle et de documents dont le dépôt est prescrit par la loi et la réglementation, ainsi que de l'examen trimestriel des états financiers intermédiaires d'Agnico-Eagle. Les honoraires de vérification comprennent également des frais liés aux prospectus pour des services professionnels fournis par les vérificateurs relativement à des financements par actions qu'Agnico-Eagle a réalisés en 2008. Ces services ont été fournis à l'occasion de la vérification ou de l'examen, selon le cas, des états financiers figurant dans les prospectus, de l'examen de documents déposés auprès des autorités en valeur mobilières, de la correspondance avec ces autorités et de tous les autres services requis par les autorités de réglementation relativement au dépôt de ces documents.

Les honoraires pour services liés à la vérification ont été payés pour les services de certification et les services connexes fournis par les vérificateurs qui sont raisonnablement liés à la vérification des états financiers de la société. Les services fournis comprennent des conseils à l'égard de l'information financière, des normes comptables et de la conformité à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Les honoraires pour services fiscaux ont été payés pour les services professionnels fournis en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ces services comprenaient l'examen des déclarations de revenus, de l'aide relative à l'admissibilité des dépenses au programme fiscal canadien d'actions accréditives, ainsi que des services de planification fiscale et des services conseils liés à des questions fiscales internationales et nationales.

Les autres honoraires ont été payés pour les services autres que les services précisés ci-dessus et comprennent des honoraires liés aux services professionnels fournis par les vérificateurs à l'occasion de la traduction des documents en valeurs mobilières dont le dépôt est prescrit par la loi de certains territoires canadiens.

Aucuns autres honoraires n'ont été payés aux vérificateurs au cours des deux exercices précédents.

Le comité de vérification a adopté une politique selon laquelle tous les honoraires payés à Ernst & Young s.r.l. doivent être approuvés avant le début de la mission. Tous les honoraires dont il est question ci-dessus ont été approuvés conformément à cette politique.

Consultation de documents

On peut consulter et photocopier aux tarifs prescrits les documents déposés par la société auprès de la SEC, y compris les pièces et les annexes déposées avec le présent formulaire 20-F, à la salle de référence publique de la SEC, située au 100 F Street N.E., Washington, D.C. 20549. On peut également obtenir de plus amples renseignements sur les salles de référence publique en communiquant avec la SEC par téléphone au 1 800 SEC-0330. Par ailleurs, on peut consulter, sur le site Web de la SEC (www.sec.gov), des rapports, des circulaires de sollicitation de procurations ainsi que d'autres renseignements sur les sociétés inscrites qui déposent des documents par voie électronique auprès de la SEC. Agnico-Eagle a commencé à déposer des documents par voie électronique auprès de la SEC en août 2002.

Les rapports, les déclarations et les autres renseignements que la société dépose auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse indiquée ci-dessus et, dans certains cas, à l'adresse Internet susmentionnée. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent également être obtenus auprès de services de recherche de documents commerciaux.

La société dépose également auprès des ACVM, au moyen de leur Système électronique de données, d'analyse et de recherche, des rapports, des déclarations et d'autres renseignements qui peuvent être consultés à l'adresse Internet www.sedar.com.

RUBRIQUE 11 RENSEIGNEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS AU SUJET DES RISQUES DU MARCHÉ

Prix des métaux et devises

Le bénéfice net d'Agnico-Eagle est très sensible aux prix des métaux et au taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain. Aux fins des sensibilités présentées ci-dessous, Agnico-Eagle a utilisé les hypothèses suivantes relativement aux prix des métaux et au taux de change :

- Or – 750 \$ par once;
- Argent – 10,00 \$ par once;
- Zinc – 1 200 \$ par tonne;
- Cuivre – 3 700 \$ par tonne;
- Taux de change de 1,00 \$ US = 1,22 \$ CA;
- Taux de change de 1,00 € = 1,28 \$ US.

Les fluctuations du cours de l'or dépendent de divers facteurs comme la demande, les niveaux mondiaux de production aurifère, les ventes à terme par les producteurs, les ventes de réserves d'or par les banques centrales et l'opinion des investisseurs. Les fluctuations des prix des autres métaux sont fonction de facteurs comme la demande et les niveaux mondiaux de production aurifère. Les variations du taux de change dépendent de facteurs comme

l'offre et la demande pour les devises canadiennes et américaines et de la conjoncture économique dans chaque pays. En 2008, les fourchettes des prix des métaux et des taux de change se présentaient comme suit :

- Or : 682 \$ à 1 033 \$ par once, moyenne de 872 \$ par once;
- Argent : 8,46 \$ à 21,36 \$ par once, moyenne de 14,98 \$ par once;
- Zinc : 1 036 \$ à 2 822 \$ par tonne, moyenne de 1 874 \$ par tonne;
- Cuivre : 2 778 \$ à 8 995 \$ par tonne, moyenne de 6 944 \$ par tonne;
- Taux de change de 1,00 \$ US = 0,97 \$ CA à 1,3017 \$ CA, moyenne de 1,0669 \$ CA;
- Taux de change de 1,00 \$ US = 0,6246 € à 0,8035 €, moyenne de 0,6826 €.

Le tableau qui suit montre l'incidence prévue sur le total des coûts décaissés par once en 2009 d'une fluctuation de 10 % des prix des métaux présumés et des taux de change présumés. Une fluctuation de 10 % de chaque variable a été considérée séparément, en supposant que toutes les autres hypothèses sont constantes. D'après les données historiques sur le marché et les fourchettes des prix de 2008 présentées ci-dessus, une fluctuation de 10 % des prix des métaux présumés et des taux de change présumés est raisonnablement envisageable en 2009.

Fluctuation de la variable	Incidence sur le total des coûts décaissés par once
\$ CA/\$ US	35 \$
€/ \$ US	7 \$
Zinc	14 \$
Argent	8 \$
Cuivre	4 \$

Afin de réduire l'incidence des fluctuations des prix des métaux précieux et communs, la société conclut à l'occasion des opérations sur instruments dérivés en vertu de sa politique de gestion du risque du prix des métaux, que le conseil a approuvée. La société n'a pas pour politique ou pratique de vendre à terme sa production d'or et d'argent. Toutefois, sa politique lui permet de recourir à d'autres stratégies de couverture s'il y a lieu afin d'assurer le rendement adéquat des nouveaux projets. Agnico-Eagle achète à l'occasion des options de vente et des contrats à terme afin de protéger un prix minimum des métaux communs tout en participant pleinement aux augmentations du prix de l'or et de l'argent. La société n'avait aucune stratégie de couverture à l'égard des métaux en 2008. La politique de la société ne permet pas la négociation à des fins spéculatives.

La société vend tous ses métaux en dollars américains et elle paie la majeure partie de ses coûts d'exploitation et dépenses en capital en dollars canadiens, en euros ou en pesos mexicains. Elle s'expose par conséquent à un risque de change important. La société a conclu à l'occasion des opérations de couverture des devises en vertu de sa politique de gestion du risque de change, que le conseil d'administration a approuvée, afin de se protéger contre une partie de son risque de change. La politique ne permet pas de conclure des opérations de couverture relatives au risque de conversion (c'est-à-dire les gains ou pertes découlant de la conversion aux fins comptables en dollars américains des actifs et passifs libellés en dollars canadiens, en euros ou en pesos mexicains) parce que cela ne donne pas lieu à un risque d'illiquidité. En matière d'instruments dérivés sur devises, la société a eu comme stratégie de vendre des options d'achat de dollars américains comportant de courtes échéances afin de générer des primes qui, essentiellement, augmentent le cours du change au comptant obtenu à l'échange des dollars américains contre les dollars canadiens. Tous ces instruments dérivés sont arrivés à échéance avant la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun instrument dérivé n'était en cours le 31 décembre 2008. En 2008, la société a gagné 4,5 millions de dollars sous forme de primes d'options d'achat grâce à sa stratégie en matière d'instruments dérivés sur devises.

Taux d'intérêt

L'exposition actuelle de la société au risque de marché découlant des fluctuations des taux d'intérêt est liée principalement au prélèvement de fonds sur ses facilités de crédit et à son portefeuille de placements. Les prélèvements sur les facilités de crédit servent principalement à financer une partie des dépenses en immobilisations liées aux projets de développement de la société. Au 31 décembre 2008, la société avait prélevé 200 millions de dollars sur ses facilités de crédit bancaires. En outre, la société investit généralement ses liquidités dans des placements comportant de courtes échéances ou des modalités prévoyant de fréquentes révisions du taux d'intérêt et auxquels on a attribué une note de R1 (élevé) ou une note supérieure. Par conséquent, les revenus d'intérêts de la société fluctuent au gré des conditions du marché à court terme. Au 31 décembre 2008, la société n'avait aucun placement à court terme.

Les sommes prélevées sur les facilités de crédit portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de référence en vigueur aux États-Unis et au Canada ou sur le taux TIOL. Par le passé, la société a eu recours aux instruments dérivés afin de se protéger contre les fluctuations défavorables des taux d'intérêt. La société continuera de surveiller son risque de taux d'intérêt, et elle pourrait avoir de nouveau recours à de tels instruments afin de gérer son risque de taux d'intérêt. En 2008, la société n'avait aucun instrument dérivé sur taux d'intérêt.

Instruments dérivés

La société conclut des contrats sur instruments dérivés pour limiter le risque lié à la baisse des prix des sous-produits métalliques. Les contrats servent de couvertures économiques pour les expositions sous-jacentes au risque de fluctuation des prix des sous-produits métalliques et au risque de change et ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Agnico-Eagle n'utilise pas de contrats complexes sur dérivés pour couvrir les risques auxquels elle est exposée. La société utilise des contrats simples, comme les options de vente et d'achat, pour atténuer le risque de chute des cours tout en participant pleinement à la montée des prix des métaux précieux. Agnico-Eagle conclut également des contrats à terme de gré à gré qui garantissent des taux de change fixes en fonction de ses besoins projetés en dollars canadiens pour l'exploitation et le capital.

L'utilisation d'instruments dérivés entraîne divers risques financiers. Le risque de crédit s'entend du risque que les contreparties à des contrats d'instruments dérivés manquent à une obligation envers la société. La société atténue le risque de crédit en faisant affaire avec des parties de qualité supérieure comme de grandes banques stables. Le risque d'illiquidité du marché est le risque qu'une position sur instruments dérivés ne puisse être liquidée rapidement. La société réduit ce risque en échelonnant l'échéance de ses contrats sur instruments dérivés, en règle générale selon les niveaux de production projetés pour le métal faisant l'objet de la couverture, de façon que les marchés pertinents soient en mesure d'absorber les contrats. Le risque lié à la valeur de marché correspond au risque qu'une modification néfaste des prix du marché pour les métaux nuise à la situation financière. Comme des contrats sur instruments dérivés sont utilisés à titre de couvertures économiques, pour la plupart des contrats, une modification de la valeur de marché aura une incidence sur les bénéfices. Pour une description du traitement comptable des contrats sur instruments dérivés, voir la rubrique 5, « Revue et perspectives financières et d'exploitation— Estimations comptables critiques – Instruments financiers ».

En plus de vendre des options d'achat de dollars américains comportant de courtes échéances afin d'augmenter le cours du change au comptant obtenu à l'échange des dollars américains contre des dollars canadiens, la société a conclu trois tunnels à prime zéro en octobre 2008. Elle a conclu ces contrats dans le but d'atténuer les risques liés à la fluctuation des taux de change en couvrant les flux de trésorerie exprimés en monnaie de fonctionnement équivalente liés aux dépenses en immobilisations en dollars canadiens engagées pour le projet minier Meadowbank. L'achat d'options de vente de dollars américains a été financé par la vente d'options d'achat de dollars américains à des prix d'exercice supérieurs, de manière à rendre nulle la prime nette payable par la société aux différentes contreparties. Les éléments couverts représentent les sorties de fonds en dollars canadiens prévisionnelles mensuelles relatives aux projets canadiens de la société en 2009. La relation de couverture de flux de trésorerie répond à toutes les exigences de la norme FAS 133 pour être parfaitement efficace, tandis que les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les trois tunnels à prime zéro étaient tous en vigueur au 31 décembre 2008.

Le risque couvert est le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs escomptés découlant de l'évolution du risque de change au-dessous et au-dessus des niveaux de 1,07 \$ CA et 1,235 \$ CA par dollar américain. Les éléments couverts représentent 15 millions de dollars canadiens de sorties de fonds en dollars canadiens prévisionnelles mensuelles non couvertes liées aux dépenses en immobilisations en dollars canadiens en 2009. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de ces couvertures était de moins 8,9 millions de dollars. Cette perte était attribuable à une variation d'environ 10 % du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain d'octobre 2008 au 31 décembre 2008. La perte de juste valeur de ces instruments financiers qui pourrait découler d'une variation hypothétique de 10 % des taux de change par rapport à nos positions serait inférieure aux 8,9 millions de dollars comptabilisés à la fin de l'exercice 2008 étant donné la non-linéarité résultant de la composante « valeur temporelle ». L'analyse de sensibilité ne tient pas compte de l'effet compensateur sur la perte potentielle des opérations liées au commerce sous-jacentes et suppose donc un scénario de base défavorable peu probable.

En 2008, la société a également vendu des options d'achat sur les actions de Goldcorp Inc. (« Goldcorp ») pour couvrir le risque de fluctuation du cours des actions de Goldcorp qu'elle a acquises au moment de l'acquisition de Gold Eagle par Goldcorp. Au 31 décembre 2008, la société avait sur ses actions de Goldcorp des contrats d'option d'achat comportant un prix d'exercice de 44 \$; depuis, ces contrats ont expiré. Ces contrats d'option d'achat ont généré des primes d'environ 4 millions de dollars canadiens en 2008 et ont expiré au premier trimestre de 2009.

RUBRIQUE 12 DESCRIPTION DES TITRES AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION

Conformément aux instructions relatives à la rubrique 12 du formulaire 20-F, cette information ne s'applique pas et a été omise.

PARTIE II

RUBRIQUE 13 DÉFAUTS, ARRIÉRÉS DE DIVIDENDES ET DÉFAILLANCES

Aucun/sans objet

RUBRIQUE 14 MODIFICATION IMPORTANTE DES DROITS DES PORTEURS DE TITRES ET DE L'EMPLOI DU PRODUIT

Aucune/sans objet

RUBRIQUE 15 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la société, avec le concours du chef de la direction et du chef des finances de la société, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la société conformément à la règle 13a-15 de la Loi de 1934. Pour concevoir et évaluer les contrôles et procédures de communication de l'information, la direction reconnaît le fait que, peu importe la manière dont ces contrôles et procédures sont conçus et exécutés, elle ne peut donner que l'assurance raisonnable de l'atteinte des objectifs de contrôle souhaités. En outre, la conception des contrôles et procédures de communication de l'information doit prendre en compte les contraintes de ressources et le fait que la direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les avantages des contrôles et procédures par rapport à leurs coûts.

À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances de la société ont conclu que, en date du 31 décembre 2008, les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information que la société doit présenter dans les documents qu'elle dépose ou soumet aux termes de la Loi de 1934 est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus dans les règles et les formulaires de la SEC, et qu'elle est accumulée puis communiquée à la direction de la société, y compris au chef de la direction et au chef des finances, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la société est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Un contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances de la société, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres employés de la société, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction de la société, y compris le chef de la direction et le chef des finances de la société, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette évaluation, la direction de la société s'est fondée sur les critères établis dans le rapport intitulé « *Internal Control – Integrated framework* » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que, au 31 décembre 2008, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace.

Ernst & Young s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, a procédé à la vérification de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2008, ainsi qu'il est déclaré dans son rapport qui figure dans les présentes.

La société continuera d'examiner régulièrement ses contrôles et procédures de communication de l'information et son contrôle interne à l'égard de l'information financière et pourrait leur apporter des modifications à l'occasion si elle le juge nécessaire ou souhaitable.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables inscrit

Voir la rubrique 18, « États financiers – Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant », des états financiers consolidés de la société.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction examine périodiquement son contrôle interne à l'égard de l'information financière et change les procédures et les systèmes de la société afin d'améliorer les contrôles et d'accroître l'efficacité, tout en s'assurant que la société maintient un environnement de contrôle interne efficace. Les changements peuvent se traduire par des activités comme la mise en œuvre de nouveaux systèmes plus efficaces, le regroupement d'activités et la migration de processus.

Il ne s'est produit dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période visée par le présent rapport annuel sur formulaire 20-F aucun changement qui a eu, ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait, un effet important sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

RUBRIQUE 15T CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Sans objet

RUBRIQUE 16A EXPERTS FINANCIERS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le conseil a établi que la société doit avoir au moins un expert financier au sein du comité de vérification (au sens attribué à ce terme à la rubrique 16A du formulaire 20-F) et que MM. Bernie Kraft et Mel Leiderman sont les « experts financiers du comité de vérification » (*audit committee financial experts*) de la société membres du comité de vérification du conseil. Chaque expert financier du comité de vérification est « indépendant », au sens attribué à ce terme dans les normes d'inscription applicables.

RUBRIQUE 16B CODE DE DÉONTOLOGIE

La société a adopté un « code de déontologie » (au sens attribué à ce terme à la rubrique 16B du formulaire 20-F) qui s'applique à son chef de la direction, à son chef des finances, à son agent comptable principal, à son contrôleur et aux personnes qui remplissent des fonctions similaires. Un exemplaire du code de déontologie a été déposé à titre d'annexe 2 du formulaire 6-K qui a été déposé le 13 décembre 2005 et qui est intégré par renvoi dans les présentes. On peut consulter le code de déontologie sur le site Web de la société, au www.agnico-eagle.com, ou en obtenir un exemplaire auprès du secrétaire de la société, à Agnico-Eagle Mines Limited, Suite 400, 145 King Street East, Toronto (Ontario) M5C 2Y7 (téléphone : 416-947-1212).

RUBRIQUE 16C PRINCIPAUX HONORAIRES ET SERVICES DES COMPTABLES

Le comité de vérification fixe la rémunération versée aux vérificateurs indépendants. En 2003, le comité de vérification a également adopté une politique nécessitant l'approbation préalable de tous les services rendus par les experts-comptables indépendants de la société, Ernst & Young s.r.l. Le comité de vérification détermine les services non liés à la vérification que les vérificateurs indépendants ne peuvent rendre et autorise les services non liés à la vérification que les vérificateurs indépendants peuvent rendre, dans la mesure où ces services sont autorisés par la loi Sarbanes-Oxley et les autres lois applicables. Un résumé de tous les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l. pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 est présenté sous la rubrique 10, « Renseignements complémentaires – Honoraires de vérification ». Tous les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l. en 2008 ont été approuvés au préalable par le comité de vérification. Ernst & Young s.r.l. a été le cabinet d'experts-comptables indépendant de la société pour chaque exercice compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008, période pour laquelle les états financiers vérifiés figurent dans le présent rapport annuel sur formulaire 20-F.

**RUBRIQUE 16D EXONÉRATION DES NORMES D'INSCRIPTION
POUR LES COMITÉS DE VÉRIFICATION**

Aucune/sans objet

**RUBRIQUE 16E SOUSCRIPTIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
PAR L'ÉMETTEUR ET LES ACQUÉREURS MEMBRES
DU MÊME GROUPE QUE LUI**

Aucune/sans objet

**RUBRIQUE 16F CHANGEMENTS CONCERNANT L'EXPERT-COMPTABLE
DE L'ÉMETTEUR INSCRIT**

Aucun/sans objet

RUBRIQUE 16G GOUVERNANCE

Voir la rubrique 10, « Renseignements complémentaires – Gouvernance », qui est intégrée par renvoi dans la présente rubrique 16G.

PARTIE III

RUBRIQUE 17 ÉTATS FINANCIERS

La société a choisi de fournir les états financiers et les informations connexes précisés à la rubrique 18.

RUBRIQUE 18 ÉTATS FINANCIERS

Conformément à l'instruction générale E(c) du formulaire 20-F, l'émetteur a choisi de fournir les états financiers et les informations connexes précisés à la rubrique 18.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Mines Agnico-Eagle Limitée,

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Mines Agnico-Eagle Limitée au 31 décembre 2008, selon les critères établis dans le rapport «*Internal Control – Integrated*» Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (les «critères du COSO»). La direction de Mines Agnico-Eagle Limitée est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière était maintenu, à tous les égards importants. Notre vérification a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle et précise des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit décelée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de déceler certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, Mines Agnico-Eagle Limitée maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2008 selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les bilans consolidés de Mines Agnico-Eagle Limitée aux 31 décembre 2008 et 2007, et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008, et notre rapport daté du 25 mars 2009 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Toronto, Canada
Le 25 mars 2009

ERNST & YOUNG s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

ATTESTATION DE LA DIRECTION

Mines Agnico-Eagle Limitée (la «société») déposera auprès de la Bourse de New York (la «NYSE») le 30 mars 2009, l'attestation écrite annuelle par son chef de la direction indiquant qu'à sa connaissance, à la date de cette attestation, Mines Agnico-Eagle Limitée n'enfreignait aucune norme d'inscription ou de gouvernance d'entreprise de la NYSE. La société a aussi déposé les attestations exigées à l'article 302 de la loi *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, à l'égard de la qualité de ses informations publiques aux annexes 12.01 et 12.02 de son présent rapport sur formulaire 20-F pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

La direction de la société est responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui est conçu par le chef de la direction et par le chef des finances de la société, ou sous la supervision de ceux-ci, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres membres du personnel de la société, de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de déceler certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction de la société, y compris le chef de la direction et le chef des finances a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette évaluation, la direction de la société s'est fondée sur les critères établis dans le rapport intitulé «*Internal Control – Integrated Framework*» publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de son évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2008.

L'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008 a été vérifiée par Ernst & Young s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme mentionné dans son rapport qui figure ci-joint.

Toronto, Canada
Le 25 mars 2009

Par /s/ SEAN BOYD

Sean Boyd
Vice-président du conseil et chef de la direction

Par /s/ DAVID GAROFALO

David Garofalo
Vice-président principal, Finances
et chef de la direction des finances

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Mines Agnico-Eagle Limitée,

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de Mines Agnico-Eagle Limitée aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de Mines Agnico-Eagle Limitée aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Comme il est décrit dans le «Sommaire des principales conventions comptables», au 1^{er} janvier 2007, la société a modifié sa méthode de comptabilisation des positions fiscales incertaines.

Nous avons également vérifié, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Mines Agnico-Eagle Limitée en date du 31 décembre 2008, selon les critères établis dans le rapport «*Internal Control – Integrated*» Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 25 mars 2009.

Toronto, Canada

ERNST & YOUNG s.r.l.

Le 25 mars 2009

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés de Mines Agnico-Eagle Limitée («Agnico-Eagle» ou la «société») sont libellés en milliers de dollars américains, sauf indication contraire, et ils ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis («PCGR des États-Unis»). Étant donné que le calcul précis d'un grand nombre d'actifs et de passifs dépend d'événements futurs, la préparation d'états financiers consolidés pour une période entraîne nécessairement le recours à des estimations et à des approximations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et approximations. Les états financiers consolidés ont, de l'avis de la direction, été dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des principales conventions comptables mentionnées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que des entités dans lesquelles la société a une participation financière majoritaire après l'élimination des comptes et des opérations intersociétés. La société a une participation financière majoritaire si elle détient une majorité des actions ordinaires conférant droit de vote en circulation d'une entité ou qu'elle exerce un contrôle important sur une entité dont la société est le principal bénéficiaire, du fait de droits contractuels ou d'intérêts économiques.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle à la date d'achat est d'au plus trois mois. Les placements à court terme sont désignés comme étant détenus jusqu'à échéance aux fins comptables et sont comptabilisés au coût après amortissement, lequel se rapproche de la valeur marchande. Agnico-Eagle détient des placements à court terme et investit sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des titres de grande qualité émis par des organismes gouvernementaux, des institutions financières et d'importantes sociétés, et limite son risque de crédit en diversifiant ses placements.

Stocks

Les stocks comprennent les stocks de minerai, les concentrés et les fournitures.

Stocks de minerai

Les stocks de minerai comprennent le minerai brut qui a été extrait du sous-sol ou livré de la mine à ciel ouvert et qui est prêt à être traité ainsi que le stock de minerai sous forme de minerai foré et abattu prêt à être extrait et recueilli à la surface. Les stocks de minerai sont mesurés selon l'estimation de leur tonnage, de la quantité d'or (en onces) qu'ils renferment (évaluée à partir d'analyses) et du pourcentage de récupération (selon le taux de récupération réel obtenu lors du traitement de minerai semblable). Le tonnage réel est vérifié et comparé aux estimations initiales une fois que le minerai a été broyé. Les stocks de minerai sont évalués à la valeur de réalisation nette ou aux coûts d'extraction engagés jusqu'au moment de leur constitution, selon le moins élevé des deux montants. La valeur de réalisation nette des stocks de minerai est évaluée en comparant la somme de la valeur comptable plus les coûts de traitement et de vente futurs aux produits d'exploitation que l'on prévoit en tirer, lesquels sont fondés sur la teneur et le volume estimatifs des stocks de minerai.

Les coûts d'extraction comprennent les coûts associés à l'exploitation minière et sont affectés à chaque tonne de stocks de minerai. Les coûts entièrement absorbés comprennent les charges directes et indirectes liées au matériel et aux produits consommables, les coûts directs de main-d'œuvre, les charges liées aux services publics et la dotation à l'amortissement des actifs miniers engagées jusqu'au moment de la constitution des stocks de minerai. Les charges liées aux redevances et les taxes à la production sont comprises dans les coûts de production, mais ne sont pas capitalisées dans les stocks. Les stocks de minerai ne sont pas destinés à faire partie des stocks à long terme et sont généralement traités au cours des douze mois suivant l'extraction. La décision de traiter les stocks de minerai est fondée sur une analyse du rendement net de la fonderie. La société traite ses stocks de minerai si les produits d'exploitation estimatifs, par tonne et déduction faite des charges estimatives de fonderie et d'affinage, sont

supérieurs aux coûts correspondants d'extraction et de broyage. La société n'a jamais décidé de ne pas traiter les stocks de minerai et ne prévoit pas déroger à cette pratique dans l'avenir. Les stocks de minerai en surface sont exposés aux intempéries, mais la société ne prévoit pas qu'ils se détériorent de façon marquée.

En outre, dans le secteur minier, il arrive que les entreprises aient à retirer des morts-terrains ou d'autres résidus miniers pour avoir accès aux gisements. Au cours de la mise en valeur d'une mine (avant le début de la production) il est généralement d'usage que ces coûts soient capitalisés en tant qu'élément du coût amortissable de l'aménagement, la mise en valeur et la construction de la mine. Les coûts capitalisés sont habituellement amortis sur la durée de production de la mine selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement. Une société minière peut continuer d'enlever les morts-terrains et les résidus miniers et, donc, engager des frais de décapage au stade de la production de la mine.

En mars 2005, le Financial Accounting Standards Board a ratifié le Emerging Issues Task Force No. 04-6 (l'«EITF 04-6») qui porte sur la comptabilisation des frais de décapage engagés au cours de la phase de production d'une mine et désigne ces coûts comme des coûts de production variables qui devraient être inclus comme composante des stocks à constater dans le coût des ventes au cours de la période pendant laquelle le produit de la vente des stocks est constaté. Par conséquent, la capitalisation des coûts est appropriée seulement dans la mesure où des stocks de produits existent à la fin d'une période visée. Agnico-Eagle a adopté les dispositions de l'EITF 04-6 le 1^{er} janvier 2006, ce qui s'est traduit par une baisse des stocks de minerai de 8,4 millions de dollars et une augmentation des actifs d'impôts futurs et des droits miniers de 3,3 millions de dollars. L'adoption de l'EITF 04-6 n'a eu aucune incidence sur la situation de trésorerie ou les résultats de la société.

Concentrés

Les stocks de concentrés se composent des concentrés pour lesquels le titre de propriété n'a pas encore été cédé aux fonderies à façon. Les stocks de concentrés sont mesurés à partir d'analyses de la teneur des concentrés traités et sont évalués à la valeur de réalisation nette ou aux coûts d'extraction et de broyage entièrement absorbés liés à l'extraction et au traitement du minerai, selon le moindre des deux montants.

Fournitures

Les fournitures, constituées des stocks des magasins des mines, sont évaluées au coût moyen ou au coût de remplacement, selon le moindre des deux.

Coûts de financement reportés

Les frais financiers reportés, qui sont constatés au poste «Autres actifs» des bilans consolidés et se rapportent à l'émission des débentures convertibles de second rang à 4,50 % de la société exigibles le 15 février 2012 («débentures convertibles»), qui ont été entièrement rachetées par la société en contrepartie d'actions ordinaires en février 2007, et aux facilités de crédit renouvelables de la société, sont amortis par imputation aux résultats sur la durée des obligations connexes. Lorsque les porteurs des débentures convertibles de la société ont exercé leur option de conversion, les actions ordinaires émises à la conversion ont été comptabilisées à un montant équivalant au total de la valeur comptable de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement y afférents, sans constatation de gain ou de perte dans les résultats. Les mêmes conventions ont été appliquées au rachat des débentures convertibles par la société.

Propriétés minières, immobilisations de production et coûts de la mise en valeur des mines

Les débours importants liés à l'acquisition de terrains et de droits miniers sont capitalisés au coût au titre des propriétés minières. Si un gisement exploitable est découvert, ces coûts sont amortis par imputation aux résultats lorsque commence la production, selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement, en fonction de la quantité estimative des réserves prouvées et probables. Si aucun gisement exploitable n'est découvert, ces coûts sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle il est déterminé que la propriété n'a pas de valeur économique future.

Les dépenses engagées pour de nouvelles installations et des améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie utile des installations existantes sont capitalisées au coût à titre d'immobilisations de production. Les intérêts débiteurs engagés pour la construction des projets sont capitalisés.

Les coûts de mise en valeur des mines engagés après le début de la production sont capitalisés ou reportés dans la mesure où ces coûts s'appliquent à l'ensemble du gisement. Les coûts engagés pour accéder à un seul bloc d'exploitation sont passés en charges au moment où ils sont engagés; autrement, les coûts liés à des mises en valeur horizontales ou verticales sont classés à titre de coûts de mise en valeur des mines.

Agnico-Eagle comptabilise l'amortissement des immobilisations de production ainsi que des coûts de mise en valeur des mines engagés pour la production commerciale selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement d'après l'estimation des réserves de minerai prouvées et probables de la mine. La méthode de l'amortissement proportionnel au rendement définit le dénominateur comme étant le tonnage total de réserves de minerai prouvées et probables.

Les dépenses de réparation et d'entretien sont imputées aux résultats à titre de coûts de production. Les biens en construction ne sont pas amortis avant la fin de la période de construction. Au moment où débute la production commerciale, les coûts de construction capitalisés sont transférés aux diverses catégories d'immobilisations de production.

Les frais d'exploration minière sont imputés au bénéfice de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Lorsqu'il est déterminé qu'une propriété minière peut être mise en valeur de manière rentable en raison des réserves prouvées et probables établies, les nouvelles dépenses d'exploration et de mise en valeur destinées à mieux délimiter le gisement sur cette propriété sont capitalisées. L'établissement de réserves prouvées et probables est fondé sur les résultats d'études de faisabilité définitives, qui indiquent si une propriété est rentable. Lorsque débute la production commerciale d'un projet de mise en valeur, ces coûts sont transférés à la catégorie de biens appropriée et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement mentionnée ci-dessus. Les coûts de la mise en valeur des mines, déduction faite de la valeur de récupération, relatifs à une propriété abandonnée ou réputée non rentable dans un avenir prévisible sont radiés.

La valeur comptable des propriétés minières, des immobilisations de production ainsi que celle des coûts de mise en valeur des mines sont examinées périodiquement, lorsqu'il existe des facteurs de dépréciation, pour tenir compte de toute dépréciation éventuelle d'après les flux de trésorerie nets futurs non actualisés provenant de l'exploitation de la mine et de la mise en valeur de la propriété. Si l'on détermine que le montant récupérable net estimatif est inférieur à la valeur comptable, la valeur est réduite à la juste valeur estimative par imputation aux résultats. L'évaluation des flux de trésorerie futurs tirés de l'exploitation d'une mine et de la mise en valeur d'une propriété repose sur l'estimation du nombre d'onces d'or récupérables en fonction des réserves prouvées et probables. Dans la mesure où la valeur économique existe au-delà des réserves prouvées et probables d'une mine en exploitation ou d'une propriété mise en valeur, cette valeur est incluse dans les flux de trésorerie futurs estimatifs. Les flux de trésorerie futurs estimatifs comprennent également les estimations à l'égard du cours des métaux (compte tenu du cours actuel et du cours historique, de l'évolution des cours et de facteurs s'y rapportant), des niveaux de production, des coûts en capital et de restauration des lieux, ainsi que des impôts sur les bénéfices et droits miniers y afférents, le tout en fonction de plans d'ingénierie détaillés portant sur la durée de vie de la mine. Les flux de trésorerie comportent des risques et incertitudes, et des modifications des estimations des flux de trésorerie pourraient influencer sur la possibilité de recouvrement des actifs à long terme.

Instruments financiers

Agnico-Eagle a recours à des instruments financiers dérivés, principalement des contrats d'option et des contrats à terme, afin de gérer les fluctuations des prix des métaux, des taux d'intérêt et des taux de change. Agnico-Eagle ne détient pas d'instruments financiers ou d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction.

La société constate tous les instruments financiers dérivés dans les états financiers consolidés à la juste valeur, sans égard à l'objectif visé ou à l'intention sous-jacente à la détention de l'instrument. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont imputées périodiquement aux résultats consolidés ou aux capitaux

propres à titre de composante du cumul des autres éléments du résultat étendu selon la nature de l'instrument financier dérivé et selon qu'il est admissible ou non à la comptabilité de couverture. Les instruments financiers désignés comme couvertures sont soumis à des tests d'efficacité trimestriels. Les gains et les pertes sur les contrats qui s'avèrent efficaces sont présentés comme une composante de l'opération connexe.

Constatation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- a) des éléments probants démontrent qu'une convention d'achat existe;
- b) le prix peut être déterminé;
- c) le produit a été livré; et
- d) le recouvrement du prix de vente est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation tirés de l'or et de l'argent sous forme de barres d'argent aurifère sont comptabilisés lorsque l'or et l'argent affinés sont vendus et livrés au client. En règle générale, tout l'or et l'argent récupérés sous forme de barres d'argent aurifère au cours du broyage par la société est vendu au cours de la période pendant laquelle ils sont produits.

Selon les modalités des contrats de vente de concentrés de la société conclus avec des fonderies tierces, les prix définitifs des métaux contenus dans les concentrés sont établis selon le prix au comptant des métaux en vigueur à une date future précise établie en fonction de la date de livraison des concentrés à la fonderie. La société constate les produits d'exploitation en vertu de ces contrats selon le prix à terme au moment de la livraison, soit lorsque le droit de propriété des concentrés est cédé aux fonderies tierces. Les modalités des contrats entraînent des écarts entre le prix estimatif comptabilisé à la livraison et le prix de règlement final. Ces écarts sont rajustés par imputation aux produits d'exploitation à la date de l'état financier ultérieur.

Les produits d'exploitation tirés des activités minières consistent en produits d'exploitation tirés de l'or, déduction faite des charges de fonderie, d'affinage, de transport et d'autres charges de commercialisation. Les produits d'exploitation tirés de la vente de sous-produits sont constatés, déduction faite des charges de fonderie, au titre des produits d'exploitation tirés des activités minières.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle des activités de la société est le dollar américain. Les actifs et les passifs monétaires liés à l'exploitation d'Agnico-Eagle et libellés en devises autres que le dollar américain sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis à des taux de change historiques, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice, à l'exception de l'amortissement, qui est converti à des taux de change historiques. Les gains ou les pertes de change sont portés aux résultats, à l'exception des gains et des pertes sur les contrats de change auxquels on a recours pour couvrir des engagements futurs précis en devises. Les gains ou les pertes sur ces contrats sont comptabilisés comme une composante des opérations connexes faisant l'objet de la couverture.

Coûts de restauration des lieux

Chaque année, la société évalue les estimations de coûts et les autres hypothèses qui entrent dans l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour chacune de ses propriétés minières, afin de tenir compte d'événements, de changements de situation et des nouvelles informations disponibles. Les changements apportés à ces estimations de coûts et à ces hypothèses ont une incidence correspondante sur la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Dans le cas des mines fermées, toute modification de la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations donne lieu à une charge ou à un crédit correspondant dans les autres charges, tandis que dans le cas des mines en exploitation, la charge est constatée à titre de rajustement de la valeur comptable de l'actif correspondant. En 2008, la société a constaté des rajustements de 13,6 millions de dollars au titre des modifications aux estimations à l'égard des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de nos mines en exploitation. Les obligations liées à la mise hors service

d'immobilisations surviennent au moment de l'acquisition, de la mise en valeur, de la construction et de l'exploitation normale de propriétés minières et d'immobilisations de production, et découlent des contrôles et des règlements gouvernementaux visant à protéger l'environnement lors de la fermeture et de la restauration des lieux des propriétés minières. Les principales composantes de la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent la fermeture ou la remise en état du bassin de résidus et du remblai de lixiviation en tas, la démolition de bâtiments ou d'installations minières, le traitement continu des eaux, et la surveillance et l'entretien continus des mines fermées. La juste valeur des obligations de mise hors service d'immobilisations est mesurée en actualisant les flux de trésorerie prévus au moyen d'un facteur d'actualisation qui tient compte d'un taux d'intérêt sans risque rajusté en fonction de la qualité du crédit. Lorsque survient une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la société prépare des estimations du montant et du calendrier des flux de trésorerie prévus. Les flux de trésorerie prévus sont mis à jour pour tenir compte des changements de faits et de situations. Les principaux facteurs qui peuvent entraîner des variations des flux de trésorerie prévus sont les suivants : la construction de nouvelles installations de traitement, les variations des volumes des matières en réserve et la variation correspondante de la durée de vie de la mine, les changements des caractéristiques du minerai ayant une incidence sur les mesures de protection environnementale requises et sur les coûts connexes, les variations de la qualité de l'eau ayant une incidence sur le traitement de l'eau requis, et les modifications aux lois et règlements qui régissent la protection de l'environnement. Lorsque les flux de trésorerie prévus augmentent, les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au moyen d'un facteur d'actualisation actuel; par contre, lorsque les flux de trésorerie diminuent, les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au moyen du facteur d'actualisation historique utilisé dans l'estimation originale des flux de trésorerie prévus et ensuite, dans les deux cas, la variation de juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est constatée. Agnico-Eagle constate la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au moment où elles surgissent. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont rajustées pour tenir compte de l'écoulement du temps (désactualisation), et le rajustement est calculé en appliquant le facteur d'actualisation implicite utilisé lors de l'évaluation initiale de la juste valeur à la valeur comptable au début de la période des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Dans le cas des mines en production, la charge de désactualisation est comptabilisée dans le poste coûts des ventes de chaque période. Lorsqu'une obligation de mise hors service d'immobilisations est réglée, Agnico-Eagle inscrit un gain ou une perte si le coût réel diffère de la valeur comptable de l'obligation. Les gains et les pertes réalisés au règlement sont comptabilisés dans les autres (produits) charges. Les autres coûts environnementaux qui ne sont pas des obligations de mise hors service d'immobilisations selon la définition du SFAS 143 sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Impôts sur les bénéfices et droits miniers

Agnico-Eagle comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts sur les bénéfices et les droits miniers futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur et les lois fiscales qui devraient être en vigueur lorsque les écarts sont censés se résorber.

En date du 1^{er} janvier 2007, la société a adopté les dispositions de l'Interpretation No. 48, intitulée «Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109» du Financial Accounting Standards Board («FASB»), ou FIN 48. Cette interprétation exige que l'incidence des positions fiscales incertaines soit constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable que, d'après ses mérites techniques, la position sera confirmée. La société comptabilise le montant de l'avantage fiscal dont la probabilité qu'il soit finalement réalisé lors du règlement est supérieure à 50 %. Elle exige également que toute modification de jugement à l'égard de la résolution définitive prévue des positions fiscales incertaines soit constatée au cours de l'exercice où elle a été apportée. Les intérêts courus et les pénalités liés à la non-constatation des économies d'impôts sont comptabilisés dans la charge d'impôts de l'exercice considéré. L'adoption de la FIN 48 a entraîné une augmentation des passifs d'impôts futurs de 4,5 millions de dollars.

Rémunération à base d'actions

Agnico-Eagle a deux régimes de rémunération à base d'actions. Le régime d'options sur actions des employés est décrit à la note 7 a), et le programme d'achat d'actions à l'intention des employés est décrit à la note 7 b) des états financiers consolidés.

En 2003, la société a adopté prospectivement le SFAS 123, intitulé «Accounting for Stock-Based Compensation», dans sa version modifiée par le SFAS 148, intitulé «Accounting for Stock-Based Compensation – Transition and Disclosure». Ces normes comptables recommandent la constatation d'une charge au titre des attributions d'options sur actions après le 1^{er} janvier 2003. Elles recommandent aussi que la juste valeur des options sur actions soit constatée dans les résultats à titre de charge de rémunération au cours de la période d'acquisition des droits en vertu des options.

Le régime d'options sur actions des employés de la société prévoit l'attribution d'options aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux fournisseurs de services en vue de l'achat d'actions ordinaires. Les options sur actions ont un prix d'exercice égal au prix du marché à la date d'attribution ou sur la durée de la période d'acquisition des droits connexes, selon les modalités des contrats d'option. La juste valeur de ces options sur actions est comptabilisée à l'état des résultats consolidés, ou au bilan consolidé si elles ont été capitalisées dans les immobilisations de production et de mise en valeur de mines à titre de charge de rémunération au cours de la période d'acquisition des droits en vertu des options. Toute contrepartie versée par les employés à l'exercice des options sur actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

La juste valeur est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes qui exige de la société qu'elle estime la volatilité prévue du cours de l'action de la société et la durée de vie prévue des options sur actions. Les restrictions qu'entraînent les modèles d'évaluation des options existants et les difficultés inhérentes à l'estimation de ces variables compliquent la détermination d'une mesure unique et fiable de la juste valeur des options sur actions attribuées. L'effet dilutif des options sur actions attribuées est actuellement pris en compte dans le résultat dilué par action que présente la société.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du bénéfice net de l'exercice à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour les exercices pendant lesquels les débentures convertibles ont été en circulation, le résultat dilué par action était calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les débentures convertibles avaient été converties en actions ordinaires au début de l'exercice, si ces conversions avaient été dilutives. En outre, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat dilué par action comprend un ajustement au titre des options sur actions et des bons de souscription en cours calculé selon la méthode du rachat d'actions. Selon la méthode du rachat d'actions :

- l'exercice des options ou des bons de souscription est réputé se produire au début de la période (ou à la date d'émission, si elle est postérieure);
- le produit de l'exercice de ces options ou bons de souscription, majoré, dans le cas des options, de la charge de rémunération des périodes futures pour les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2003, est réputé être utilisé pour racheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période;
- le nombre d'actions ordinaires supplémentaires (la différence entre le nombre d'actions réputées avoir été émises et le nombre d'actions réputées avoir été achetées) est inclus dans le dénominateur utilisé pour calculer le résultat dilué par action.

Coûts et obligations liés aux régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite

Avant le 1^{er} juillet 1997, Agnico-Eagle offrait à ses salariés un régime à prestations déterminées, qui a été pratiquement converti en un régime à cotisations déterminées. En outre, Agnico-Eagle offre à ses cadres supérieurs un régime de retraite supplémentaire non enregistré à prestations déterminées. Les prestations de ce régime de retraite pour cadres sont généralement fondées sur le nombre d'années de service et le niveau de rémunération de l'employé. La charge de retraite liée au régime à prestations déterminées correspond au montant net du coût des prestations fournies, du coût des intérêts des prestations projetées, du rendement de l'actif du régime et de l'amortissement des gains et des pertes actuariels. L'actif de la caisse de retraite est mesuré à la juste valeur courante. Les excédents ou les déficits actuariels des régimes, les gains et les pertes actuariels et le coût des améliorations des régimes de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative de l'activité du groupe d'employés.

Agnico-Eagle offre un régime à cotisations déterminées à tous ses employés. Le régime est capitalisé par les cotisations de la société établies selon un pourcentage du bénéfice pour les services rendus par les employés. La société n'offre pas d'autres avantages complémentaires de retraite à ses employés.

Au 31 décembre 2006, la société a adopté les dispositions du FASB Statement No. 158, intitulé «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 et 132(R)» («SFAS 158»). Le SFAS 158 exige que l'employeur qui offre un ou plusieurs régimes à prestations déterminées i) constate l'état de capitalisation d'un régime de prestations dans son bilan, ii) constate les gains ou les pertes et les coûts des prestations au titre des services passés ou les crédits qui surviennent durant la période dans les autres éléments du résultat étendu, après impôts, iii) mesure l'actif et les obligations du régime à prestations déterminées à la date de fin d'exercice de l'employeur et iv) présente dans les notes afférentes aux états financiers des informations additionnelles à l'égard de certains effets sur les coûts nets des prestations d'une période pour le prochain exercice qui découlent de la constatation retardée des gains ou des pertes, des coûts ou des crédits au titre des services passés et des actifs ou obligations transitoires. L'incidence de l'adoption du SFAS 158 sur les bilans consolidés se présente comme suit :

Au 31 décembre 2006	Compte non tenu de l'application du SFAS 158	Rajustement	Compte tenu de l'application du SFAS 158
Provision pour restauration des lieux et autres passifs	26 051 \$	1 406 \$	27 457 \$
Passifs d'impôts futurs reportés.....	170 087 \$	(396) \$	169 691 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(16 989) \$	(1 010) \$	(17 999) \$
Total des capitaux propres	1 253 415 \$	(1 010) \$	1 252 405 \$

Production commerciale

La société évalue chaque projet de construction de mine afin de déterminer le moment où la mine passe à l'étape de la production. Les critères utilisés pour établir la date de mise en production sont fonction de la nature de chaque projet de construction de mine, comme la complexité de l'installation et son site. La société tient compte de divers critères pertinents pour évaluer à quel moment la mine est pratiquement parachevée et prête en vue de son utilisation prévue et est passée à l'étape de la production. Les critères pris en compte comprennent : 1) l'exécution de tests des immobilisations de production de la mine pendant une période raisonnable, 2) la capacité de produire des minéraux sous une forme commercialisable (selon les spécifications) et 3) la capacité de maintenir une production continue de minéraux. Lorsque qu'un projet de construction de mine passe à l'étape de la production, la capitalisation de certains coûts de construction cesse et les coûts sont soit imputés aux stocks, soit passés en charges, à l'exception des charges d'immobilisations de maintien liées aux immobilisations de production et à la mise en valeur des mines souterraines ou des réserves.

Frais de décapage

Les frais de décapage de préproduction sont capitalisés jusqu'à la production d'une quantité de minerai qui dépasse le seuil minimal, après quoi ces coûts sont soit imputés aux stocks, soit passés en charges. La société tient compte de divers critères pertinents pour déterminer si la quantité produite dépasse le seuil minimal. Les critères pris en compte comprennent : 1) la quantité d'onces extraites par rapport aux réserves totales en onces, 2) le tonnage de minerai extrait par rapport au tonnage total de minerai extrait prévu au cours de la durée de vie totale de la mine, 3) le ratio de décapage actuel par rapport au ratio de décapage prévu pour la durée de vie de la mine et 4) la teneur du minerai par rapport à sa teneur prévue pour la durée de vie de la mine.

Autres faits récents en comptabilité

Prises de position en comptabilité récemment adoptées

En septembre 2006, le FASB a publié le FASB Statement No. 157, «Fair Value Measurements» («SFAS 157»). Le SFAS 157 définit la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur selon les PCGR et présente de nouvelles exigences d'information à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Les dispositions du SFAS 157 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2008. En février 2008, le personnel du FASB a publié le

Staff Position No. 157-2, «Effective Date of FASB Statement No. 157» («FSP SFAS 157-2»). Le FSP SFAS 157-2 retarde la date d'entrée en vigueur du SFAS 157 à l'égard des actifs non financiers et des passifs non financiers, à l'exception des éléments qui sont constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers de manière récurrente (au moins une fois annuellement). Les dispositions du FSP SFAS 157-2 s'appliquent à la société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

La juste valeur est définie comme étant le montant auquel un instrument financier peut être liquidé ou vendu dans le cadre d'une opération conclue avec une contrepartie consentante et agissant en toute connaissance de cause pendant une période conforme à la stratégie de placement de la société. La juste valeur est fondée sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur sera déterminée au moyen de modèles mis au point en interne qui utilisent des données du marché ou des données indépendantes. La juste valeur obtenue en utilisant ces modèles peut ne pas refléter la juste valeur future.

Les trois niveaux hiérarchiques pour l'évaluation à la juste valeur selon le SFAS 157 sont les suivants :

Niveau 1 – Cours du marché non rajustés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques non affectés;

Niveau 2 – Cours du marché sur des marchés non actifs, ou intrants observables, soit directement ou indirectement, pour la presque totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des intrants qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant peu ou ne s'appuyant pas sur une activité du marché).

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers de la société évalués à la juste valeur et leur niveau au sein de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur.

	<u>Total</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
Actifs financiers :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	99 381	94 664	4 717	—
Comptes clients ¹	45 640	—	45 640	—
Titres disponibles à la vente ²	70 383	70 383	—	—
	<u>215 404</u>	<u>165 047</u>	<u>50 357</u>	<u>—</u>
Passifs financiers :				
Créditeurs ¹	139 795	—	139 795	—
Dette bancaire ³	200 146	—	200 146	—
Passifs au titre des instruments financiers dérivés ⁴	12 823	—	12 823	—
	<u>352 764</u>	<u>—</u>	<u>352 764</u>	<u>—</u>

- 1) La juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces éléments.
- 2) Comptabilisés à la juste valeur calculée au moyen des cours du marché.
- 3) Comptabilisés au coût. Comprend également les intérêts à payer.
- 4) Comptabilisé à la juste valeur en fonction des cours du marché obtenus des courtiers.

Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur puisqu'ils sont détenus jusqu'à l'échéance et évalués à l'aide des taux d'intérêt observables à des intervalles courants. Les équivalents de trésorerie sont constitués de titres du marché dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins à la date de leur acquisition.

Les titres de participation disponibles à la vente de la société sont évalués à l'aide de cours du marché sur des marchés actifs et, à ce titre, sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. La juste valeur de ces titres est calculée en fonction du cours du marché du titre de participation multiplié par le nombre d'actions détenues par la société.

Dans l'éventualité d'une baisse de la juste valeur d'un placement jugée durable, une charge au titre de la dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats consolidé, et une nouvelle valeur comptable du placement est établie. La société évalue si une baisse de valeur est jugée durable en tenant compte des éléments probants disponibles, notamment les changements des conditions générales du marché, les données propres au secteur et à des sociétés en particulier, depuis quand la juste valeur est inférieure au coût et dans quelle mesure, la situation financière, et les perspectives à court terme du placement. De nouveaux éléments probants pourraient devenir disponibles dans le futur, ce qui influencerait sur cette évaluation et pourrait donc se traduire par des charges importantes au titre de la dépréciation relativement aux placements dont le coût excède la juste valeur.

En février 2007, le FASB a publié le FASB Statement No. 159, «The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities» («SFAS 159»). Le SFAS 159 permet aux entités de choisir d'évaluer de nombreux instruments financiers et certains autres éléments à la juste valeur, en ayant pour objectif d'améliorer la présentation financière en atténuant la volatilité du bénéfice présenté découlant de l'évaluation des actifs et des passifs connexes de manière différente sans devoir appliquer des dispositions complexes de comptabilité de couverture. Les dispositions du SFAS 159 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2008. La société n'a choisi l'option de la juste valeur pour aucun élément additionnel.

En juin 2007, l'Emerging Issues Task Force (l'«EITF») est parvenu à un consensus concernant l'Issue No. 06-11, «Accounting for Income Tax Benefits on Dividends on Share-Based Payment Awards» (l'«EITF 06-11»). L'EITF 06-11 exige que les économies d'impôts liées à des dividendes ou des équivalents de dividendes versés sur des actions ou des unités d'actions classées dans les capitaux propres, dont les droits ne sont pas encore acquis, mais qui le seront, soient comptabilisées en tant qu'augmentation du surplus d'apport. L'EITF 06-11 doit être appliqué de façon prospective pour les économies d'impôts sur les dividendes déclarés au cours de l'exercice de la société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008. À l'heure actuelle, l'adoption de cette norme n'a aucune incidence sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie consolidés de la société.

Prises de positions et faits nouveaux en comptabilité récemment publiés

En vertu du Staff Accounting Bulletin 74 de la SEC, la société est tenue de présenter l'information à l'égard des nouvelles normes comptables qui n'ont pas encore été adoptées. La société évalue actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation consolidés, de même que sur l'information qu'elle doit fournir.

En décembre 2007 le FASB a publié le FASB Statement No. 160, intitulé «Non-Controlling Interests in Consolidated Financial Statements» («SFAS 160»). Le SFAS 160 établit les normes de comptabilisation et de présentation de l'information pour les entités qui ont des placements en titres de participation qui ne sont pas directement attribuables à la société mère et qui sont désignés comme des participations sans contrôle ou minoritaires. Plus précisément, le SFAS 160 établit la manière de comptabiliser la participation sans contrôle au bilan et à l'état des résultats consolidés et la façon de comptabiliser les variations des participations sans contrôle et précise les exigences en matière d'information à fournir. Les dispositions du SFAS 160 s'appliquent à la société à compter du 1^{er} janvier 2009.

En décembre 2007 le FASB a publié le FASB Statement No. 141(R), intitulé «Business Combinations» («SFAS 141(R)'). Le SFAS 141(R) établit comment une entité comptabilise les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toutes les participations sans contrôle acquises; comment comptabiliser les écarts d'acquisition acquis et déterminer l'information à fournir dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le SFAS 141(R) s'applique de façon prospective aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est comprise dans l'exercice ouvert à compter du 15 décembre 2008. L'adoption anticipée n'est pas permise.

En mars 2008, le FASB a publié le FASB Statement No. 161, «Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities» («SFAS 161»). Cette norme exige des entités qu'elles fassent preuve d'une plus grande transparence à l'égard des points suivants : i) comment et pourquoi elles utilisent des instruments dérivés, ii) comment les instruments dérivés et les éléments couverts connexes sont comptabilisés en vertu du FASB Statement No. 133, «Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities» («SFAS 133») et de ses interprétations, et iii) comment les instruments dérivés et les éléments couverts connexes touchent leur situation financière, leurs résultats d'exploitation et leurs flux de trésorerie. Le SFAS 161 est en vigueur pour les états financiers publiés pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 15 novembre 2008. La présentation de données comparatives visant des périodes antérieures n'est pas exigée.

En 2008, l'EITF est parvenu à un consensus concernant l'Issue No. 08-3, «Accounting by Lessees for Maintenance Deposits under Lease Agreements» («EITF 08-3»). L'EITF 08-3 exige que les montants versés au titre de l'entretien soient considérés comme un dépôt lorsqu'ils sont versés au bailleur, s'il est probable (selon la définition du FASB Concept Statement No. 6) que les montants seront remboursés au preneur. Le coût des activités d'entretien doit être passé en charges ou capitalisé par le preneur, selon les circonstances, lorsque les activités d'entretien sous-jacent sont exécutées. S'il est établi qu'un montant au titre de l'entretien ne sera probablement pas remboursé au preneur, le montant sera comptabilisé comme une charge locative additionnelle. À la date d'entrée en vigueur du bail, s'il est probable qu'une partie des montants ne sera pas remboursée, le preneur devrait comptabiliser comme une charge une fraction des montants à mesure qu'ils sont versés. L'EITF 08-3 s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 15 décembre 2008. L'application anticipée n'est pas autorisée.

En mai 2008, le FASB a publié le Staff Position No. APB 14-1, intitulée «Accounting for Convertible Debt Instruments That May Be Settled in Cash upon Conversion (including Partial Cash Settlement)» («FSP APB 14-1»). Le FSP APB 14-1 s'applique aux instruments de dettes convertibles qui peuvent, selon leurs modalités, être réglés en espèces (ou au moyen d'autres actifs) au moment de leur conversion (y compris dans les cas d'un règlement partiel en espèces), sauf si l'option de conversion incorporée doit être comptabilisée séparément comme un dérivé aux termes du SFAS 133. Les instruments de dette convertibles visés par le FSP APB 14-1 ne sont pas abordés par l'APB 14 existant. Le FSP APB 14-1 exige que la composante passif et la composante capitaux propres des instruments de dette convertibles visés par le FSP APB 14-1 soient comptabilisées séparément de manière à rendre compte du taux d'intérêt de la dette non convertible de l'entité. Cela exige la répartition du produit de la dette convertible entre la composante passif et l'option de conversion incorporée (c.-à-d. la composante capitaux propres). La différence entre le capital de la dette et le montant du produit affecté à la composante passif sera constatée à titre d'escompte sur la dette et, par la suite, amorti par imputation aux résultats au cours de la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FSP APB 14-1 est en vigueur pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et sera appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

En juin 2008, l'EITF est parvenu à un consensus à l'égard de l'Issue No. 07-5, «Determining Whether an Instrument (or Embedded Feature) Is Indexed to an Entity's Own Stock» («EITF 07-5»). L'EITF 07-5 détermine si un instrument (ou une composante incorporée) indexé selon le cours des actions de l'entité, est considéré comme un dérivé selon le SFAS 133. L'EITF 07-5 est en vigueur pour les exercices de la société ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption anticipée pour un instrument existant n'est pas autorisée.

En novembre 2008, l'EITF est parvenu à un consensus à l'égard de l'Issue No. 08-6, «Equity Method Investment Accounting Considerations» («EITF 08-6»), qui précise la méthode de comptabilisation de certaines opérations et de la moins-value de placements comptabilisés à la valeur de consolidation. L'EITF 08-6 présente des directives à l'égard de i) la détermination de la valeur comptable initiale d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation, ii) la moins-value d'un actif incorporel à durée de vie indéfinie sous-jacent à un placement comptabilisé à la valeur de consolidation, iii) la comptabilisation de l'émission d'actions d'une société émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation et iv) la comptabilisation de la conversion d'un placement comptabilisé à la valeur consolidée en placement comptabilisé selon la méthode d'acquisition. L'EITF 08-6 est en vigueur pour les exercices de la société ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'application prospective est exigée.

En décembre 2008, le FASB a publié le Staff Position No. FAS 132(R)-1, «Employers' Disclosures about Post-Retirement Benefit Plan Assets» («FSP SFAS 132(R)-1»), qui modifie le FASB Statement No. 132, «Employers' Disclosures about Pensions and Other Post-Retirement Benefits» («SFAS 132»), et donne des directives à l'égard de l'information à fournir par un employeur sur les actifs d'un régime de retraite à prestations déterminées ou de tout autre régime d'avantages postérieurs à la retraite. L'objectif du FSP SFAS 132(R)-1 est d'exiger la présentation d'informations plus détaillées sur les actifs des régimes des employeurs, notamment les stratégies de placement, les principales catégories d'actif des régimes, les concentrations de risques liés aux actifs des régimes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs des régimes. Le FSP SFAS 132(R)-1 est en vigueur pour l'exercice de la société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009. Lors de l'application initiale, il n'est pas requis d'appliquer les modalités du FSP aux périodes antérieures qui sont présentées à des fins de comparaison.

Sur la base des récentes annonces faites par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières («ACVM») et la Securities and Exchange Commission, il est actuellement prévu que, à titre d'émetteur canadien et de déposant existant d'états financiers établis selon les PCGR des États-Unis, la société devra adopter, comme principal référentiel comptable, les Normes internationales d'information financière («IFRS») au plus tôt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Par conséquent, elle devra présenter les données comparatives des états financiers préparées selon les IFRS pour l'exercice 2013. La société a entrepris le travail relatif à la transition vers les IFRS. Elle a établi l'organisation du projet, ainsi qu'un groupe de projet et un comité directeur, et élaboré un plan de projet général. La mise en œuvre des IFRS comportera trois phases distinctes : i) le diagnostic, ii) l'analyse détaillée des IFRS et la conversion et iii) la mise en œuvre dans le quotidien. La phase i) est achevée et le lancement de la phase ii) devrait être décidé au milieu de 2009. À la suite de la phase i), un rapport diagnostique final a été déposé, dont l'objectif principal était de comprendre, de déterminer et d'évaluer l'ensemble du travail que la société doit accomplir pour présenter son information financière selon les IFRS. La phase diagnostic visait avant tout à examiner les états financiers consolidés de 2007 de la société et à avoir une compréhension approfondie des différences entre les IFRS et les PCGR des États-Unis afin de pouvoir déterminer les changements potentiels requis aux systèmes et aux processus en raison de la conversion aux IFRS. Les principaux défis repérés au cours de la phase diagnostic comprenaient i) la première adoption des IFRS, ii) les immobilisations de production, iii) les obligations de déclassement et de restauration des lieux, iv) la dépréciation, v) les réserves et les ressources et vi) la conversion des devises.

Chiffres correspondants

Certains éléments des états financiers consolidés comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés de 2008.

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS
(en milliers de dollars US, selon les PCGR des États-Unis)

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 382 \$	314 794 \$
Placements à court terme	—	78 770
Liquidités soumises à restriction (note 14)	30 999	2 455
Comptes clients (note 1)	45 640	79 419
Stocks :		
Stocks de minerai	24 869	5 647
Concentrés	5 013	1 913
Fournitures	40 014	15 637
Titres disponibles à la vente (note 2 a))	70 383	38 006
Autres actifs à court terme (note 2 a))	65 994	53 119
Total de l'actif à court terme	351 294	589 760
Autres actifs (note 2 b))	8 383	16 436
Actifs d'impôts futurs et droits miniers (note 8)	21 647	5 905
Immobilisations de production et mise en valeur de mines, montant net (note 3)	2 997 500	2 123 397
	3 378 824 \$	2 735 498 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	139 795 \$	108 227 \$
Intérêts à payer	146	—
Dividendes à verser	28 304	26 280
Impôts sur les bénéfices à payer (note 8)	4 814	—
Total du passif à court terme	173 059	134 507
Juste valeur des instruments financiers dérivés (note 15)	12 823	—
Dette bancaire (note 4)	200 000	—
Provision pour restauration des lieux et autres passifs (note 5)	71 770	57 941
Passifs d'impôts futurs et droits miniers (note 8)	403 416	484 116
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (note 6 a))		
Autorisées – nombre illimité		
Émises – 154 808 918 (142 403 379 en 2007)	2 299 747	1 931 667
Options sur actions	41 052	23 573
Bons de souscription (notes 6 c) et 6 e))	24 858	—
Surplus d'apport	15 166	15 166
Bénéfices non répartis	157 541	112 240
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 6 f))	(20 608)	(23 712)
Total des capitaux propres	2 517 756	2 058 934
	3 378 824 \$	2 735 498 \$
Éventualités et engagements (notes 12 et 13 b))		

Au nom du conseil,



Sean Boyd CA, administrateur



Mel Leiderman CA, administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action, selon les PCGR des États-Unis)

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
PRODUITS			
Produits d'exploitation tirés des activités minières (note 1)	368 938	\$ 432 205	\$ 464 632
Intérêts créditeurs et produits divers	11 721	25 142	21 797
	380 659	457 347	486 429
COÛTS ET CHARGES			
Production	186 862	166 104	143 753
Exploration et expansion de l'entreprise	34 704	25 507	30 414
Perte de participation dans de petites sociétés d'exploration	—	—	663
Amortissement des immobilisations de production et des coûts de mise en valeur de mines	36 133	27 757	25 255
Frais d'administration	47 187	38 167	25 884
Dépréciation de titres disponibles à la vente	74 812	—	—
Gain à la vente de titres disponibles à la vente (note 2 a))	(25 626)	(4 088)	(24 118)
Perte sur les instruments financiers dérivés	—	5 829	15 148
Taxe sur le capital provinciale	5 332	3 202	3 758
Intérêts (note 4)	2 952	3 294	2 902
(Gain) perte de change	(77 688)	32 297	2 127
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, droits miniers et impôt fédéral sur le capital	95 991	159 278	260 643
Charge d'impôts sur les bénéfices et de droits miniers (note 8)	22 824	19 933	99 306
Bénéfice net de l'exercice	73 167	\$ 139 345	\$ 161 337
Résultat net par action – de base (note 6 g))	0,51	\$ 1,05	\$ 1,40
Résultat net par action – dilué (note 6 g))	0,50	\$ 1,04	\$ 1,35
Résultat étendu :			
Bénéfice net de l'exercice	73 167	\$ 139 345	\$ 161 337
Autres éléments du résultat étendu :			
(Perte) latente sur les activités de couverture	(8 888)	—	—
Gain (perte) latent(e) sur les titres disponibles à la vente	(911)	(5 436)	1 067
Ajustements au titre des instruments dérivés échéant au cours de l'exercice	—	1 653	(2 167)
Rajustements au titre des gains (pertes) réalisé(e)s sur des titres disponibles à la vente en raison de cessions au cours de l'exercice	8 997	(1 918)	(12 506)
Variation du gain (de la perte) latent(e) sur le passif au titre des régimes de retraite (note 5 c))	1 822	(16)	—
Incidence fiscale des autres éléments du résultat étendu	2 084	4	1 241
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	3 104	(5 713)	(12 365)
Résultat étendu de l'exercice	76 271	\$ 133 632	\$ 148 972

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE
ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(en milliers de dollars US, selon les PCGR des États-Unis)

	<u>Actions ordinaires</u>		Options sur actions en circulation	Bons de souscription	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu
	Actions	Montant					
Solde au 31 décembre 2005	97 836 954	764 659 \$	2 869 \$	15 732 \$	15 128 \$	(138 697) \$	(4 624) \$
Actions émises dans le cadre du régime d'options sur actions des employés (note 7 a))	1 805 085	28 217	—	—	—	—	—
Options sur actions	—	—	3 015	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre du programme d'incitation à l'achat d'actions (note 7 b)) ...	146 249	4 711	—	—	—	—	—
Actions émises en vertu du placement privé d'actions accréditives (note 6 b))	1 226 000	30 749	—	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes de la société	5 003	22	—	—	—	—	—
Actions émises à la conversion des débiteures convertibles des porteurs	9 483 709	129 910	—	—	—	—	—
Actions émises à l'exercice des bons de souscription	4 000	85	—	(9)	—	—	—
Actions émises aux fins de l'acquisition du projet Pinos Altos (note 9 a))	2 063 635	34 310	—	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre de l'appel public à l'épargne	8 455 000	237 991	—	—	—	—	—
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	—	161 337	—
Dividendes déclarés (0,12 \$ par action) (note 6 a))	—	—	—	—	—	(14 523)	—
Ajustement des stocks de minerai, après impôts (EITF 04-6)	—	—	—	—	—	(5 102)	—
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	—	—	—	—	—	—	(12 365)
Rajustement au titre de la perte latente sur l'obligation au titre des prestations de retraite à l'application du SFAS 158	—	—	—	—	—	—	(1 010)
Solde au 31 décembre 2006	121 025 635	1 230 654	5 884	15 723	15 128	3 015	(17 999)

Actions ordinaires							Cumul des autres éléments du résultat étendu
	Actions	Montant	Options sur actions en circulation	Bons de souscription	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	
Actions émises dans le cadre du régime d'options sur actions des employés (note 7 a))	536 116	10 232	—	—	—	—	—
Options sur actions	—	—	17 689	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre du programme d'incitation à l'achat d'actions (note 7 b)) ...	167 378	7 100	—	—	—	—	—
Actions émises aux fins de l'acquisition de Cumberland Resources Ltd (note 9 b))	13 768 510	536 556	—	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes de la société	32 550	812	—	—	—	—	—
Actions émises à l'exercice des bons de souscription	6 873 190	146 313	—	(15 723)	38	—	—
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	—	139 345	—
Dividendes déclarés (0,18 \$ par action) (note 6 a))	—	—	—	—	—	(25 633)	—
Rajustement des actifs d'impôts futurs par suite de l'adoption de la FIN 48 (note 8)	—	—	—	—	—	(4 487)	—
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	—	—	—	—	—	—	(5 713)
Solde au 31 décembre 2007	142 403 379	1 931 667	23 573	—	15 166	112 240	(23 712)
Actions émises dans le cadre du régime d'options sur actions des employés (note 7 a))	1 340 484	41 392	—	—	—	—	—
Options sur actions	—	—	17 479	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre du programme d'incitation à l'achat d'actions (note 7 b)) ...	154 998	9 545	—	—	—	—	—
Actions émises en vertu du placement privé d'actions accréditives (note 6 b))	779 250	22 042	—	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes de la société	30 807	2 210	—	—	—	—	—
Actions émises dans le cadre de l'appel public à l'épargne ((note 6 d))	900 000	34 200	—	—	—	—	—
Actions émises en vertu du placement privé d'unités (note 6 c))	9 200 000	258 691	—	24 858	—	—	—
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	—	73 167	—
Dividendes déclarés (0,18 \$ par action) (note 6 a))	—	—	—	—	—	(27 866)	—
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	—	—	—	—	—	—	3 104
Solde au 31 décembre 2008	154 808 918	2 299 747 \$	41 052 \$	24 858 \$	15 166 \$	157 541 \$	(20 608) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
(en milliers de dollars US, selon les PCGR des États-Unis)

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
Activités d'exploitation			
Bénéfice net de l'exercice.....	73 167 \$	139 345 \$	161 337 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations de production et des coûts de mise en valeur de mines	36 133	27 757	25 255
Impôts futurs et droits miniers.....	16 681	16 380	81 993
Perte (gain) à la vente de titres disponibles à la vente, montant net.....	49 186	(4 088)	(24 118)
Gain lié à Contact Diamond Corporation	—	—	(7 361)
Rémunération à base d'actions	16 061	12 155	5 391
Perte (gain) de change	(77 688)	32 297	2 127
Divers	1 548	14 921	(7 230)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Comptes clients	33 779	5 568	(28 683)
Impôts sur les bénéfices à (payer) recouvrer	4 814	(14 231)	21 954
Stocks	(45 904)	(1 187)	(2 493)
Autres actifs à court terme.....	(24 334)	(39 055)	(4 422)
Créditeurs et charges à payer.....	34 492	55 661	4 745
Intérêts à payer	146	—	(2 243)
Flux de trésorerie d'exploitation.....	118 081	245 523	226 252
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations de production et mise en valeur de mines.....	(908 853)	(523 793)	(149 185)
Achat d'instruments dérivés sur l'or (note 9 b))	—	(15 875)	—
Trésorerie acquise à l'acquisition de Cumberland Resources Ltd, déduction faite des coûts de transaction (note 9 b))	—	84 207	—
Acquisition de la propriété Pinos Altos	—	—	(32 500)
Taxe à la valeur ajoutée à recouvrer sur l'acquisition de la propriété Pinos Altos... ..	—	9 750	(9 750)
Achat des débentures de Stornoway Diamond Corporation.....	10 720	(8 519)	—
Placement dans Stornoway Diamond Corporation	—	—	(19 784)
Diminution (augmentation) des placements à court terme.....	78 770	91 272	(110 215)
Produits nets des titres disponibles à la vente	43 583	5 393	34 034
Achat de titres disponibles à la vente	(113 225)	(13 079)	(12 323)
Augmentation des liquidités soumises à des restrictions	(28 544)	(2 455)	—
Flux de trésorerie d'investissement.....	(917 549)	(373 099)	(299 723)
Activités de financement			
Dividendes versés	(23 779)	(13 406)	(3 166)
Remboursement d'obligations liées à des contrats de location-acquisition.....	(16 178)	(3 418)	—
Produits tirés de la dette bancaire	300 000	—	—
Remboursement de dette bancaire	(100 000)	—	—
Actions ordinaires émises	376 265	144 138	301 745
Bons de souscription émis	24 858	—	—
Flux de trésorerie de financement.....	561 166	127 314	298 579
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.....	(8 110)	26 481	2 312
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(246 412)	26 219	227 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.....	314 794	288 575	61 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	68 382	314 794	288 575
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :			
Intérêts versés au cours de l'exercice.....	6 345 \$	2 406 \$	4 214 \$
Impôts sur les bénéfices, droits miniers et impôt et taxe sur le capital payés au cours de l'exercice.....	3 802 \$	22 138 \$	1 405 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en milliers de dollars US, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire)

31 décembre 2008

1. COMPTES CLIENTS ET PRODUITS D'EXPLOITATION TIRÉS DES ACTIVITÉS MINIÈRES

Les comptes clients sont comptabilisés lorsque le transfert de propriété des métaux vendus a été réalisé, et reflètent les montants dus à la société à l'égard de la vente de lingots ou de concentrés à des tiers avant que les obligations de paiement des tiers n'aient été entièrement acquittées.

	2008	2007
Règlements en attente sur les lingots.....	— \$	122 \$
Règlements en attente sur les concentrés	45 640	79 297
	<u>45 640 \$</u>	<u>79 419 \$</u>

	2008	2007	2006
Produits d'exploitation tirés des activités minières (en milliers) :			
Or	227 576 \$	171 537 \$	159 815 \$
Argent.....	59 398	70 028	58 262
Zinc	54 364	156 340	211 871
Cuivre.....	27 600	34 300	34 684
	<u>368 938 \$</u>	<u>432 205 \$</u>	<u>464 632 \$</u>

Tous les produits susmentionnés sont attribuables aux activités canadiennes de la société.

En 2008, les métaux précieux ont représenté 78 % (56 % en 2007; 47 % en 2006) des produits d'exploitation tirés des activités minières d'Agnico-Eagle. Les autres produits d'exploitation tirés des activités minières consistaient en produits d'exploitation nets tirés des sous-produits. En 2008, ces produits d'exploitation nets, exprimés en pourcentage du total des produits d'exploitation tirés des activités minières, ont représenté 15 % pour le zinc (36 % en 2007; 45 % en 2006) et 7 % pour le cuivre (8 % en 2007; 8 % en 2006).

2. AUTRES ACTIFS

a) Autres actifs à court terme

	2008	2007
Taxes de vente fédérale, provinciale et autres à recevoir.....	52 669 \$	24 369 \$
Intérêts à recevoir	154	2 140
Charges payées d'avance	3 880	1 506
Prêts à recevoir d'employés.....	2 530	926
Montants à recouvrer auprès du gouvernement.....	572	17 776
Divers	6 189	6 402
	<u>65 994 \$</u>	<u>53 119 \$</u>

2. AUTRES ACTIFS (suite)

En 2008, la société a réalisé un produit de 40,5 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2007; 35,9 millions de dollars en 2006) et a enregistré un gain de 25,6 millions de dollars (4,1 millions de dollars en 2007; 24,1 millions de dollars en 2006) à l'état des résultats consolidés sur la vente de titres disponibles à la vente. Une tranche de 25,1 millions de dollars du gain découle de la vente de 5 524 862 actions de Gold Eagle Mines Limited à Goldcorp Inc. Les titres disponibles à la vente sont des titres de participation, leur valeur comptable étant établie selon la méthode du coût moyen. Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur calculée comme suit :

	2008	2007
Coût	68 691 \$	44 401 \$
Gains latents	1 692	4 933
Pertes latentes	—	(11 328)
Juste valeur estimative des titres disponibles à la vente	70 383 \$	38 006 \$

b) Autres actifs

	2008	2007
Coûts de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 1 192 \$ (960 \$ en 2007)	5 126 \$	3 224 \$
Débitures de Stornoway Diamond Corporation (note 11)	—	10 120
Subventions du gouvernement finlandais	2 981	2 643
Divers	276	449
	8 383 \$	16 436 \$

La société s'est engagée à rembourser une partie des subventions du gouvernement finlandais au profit de la société, si la mine Kittila n'est pas en exploitation d'ici 2013. À l'heure actuelle, la direction prévoit que la mine Kittila sera mise en exploitation au cours du deuxième trimestre de 2009.

3. IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DES MINES

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés minières	1 192 079 \$	24 469 \$	1 167 610 \$	1 108 449 \$	20 197 \$	1 088 252 \$
Immobilisations de production	541 081	135 794	405 287	351 663	116 862	234 801
Coûts de la mise en valeur des mines	288 923	94 465	194 458	261 613	80 792	180 821
Construction en cours :						
Projet minier Goldex .	—	—	—	186 302	—	186 302
Prolongement de la mine LaRonde	83 340	—	83 340	46 716	—	46 716
Projet minier Pinos Altos	212 751	—	212 751	41 313	—	41 313
Projet minier Meadowbank	479 392	—	479 392	168 374	—	168 374
Projet minier Kittila ...	302 954	—	302 954	114 052	—	114 052
Projet minier Lapa	151 708	—	151 708	62 766	—	62 766
	3 252 228 \$	254 728 \$	2 997 500 \$	2 341 248 \$	217 851 \$	2 123 397 \$

3. IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DES MINES (suite)

Information géographique

	Valeur comptable nette 2008	Valeur comptable nette 2007
Canada.....	2 217 634 \$	1 705 212 \$
Finlande.....	494 574	304 386
Mexique.....	283 032	111 594
États-Unis.....	2 260	2 205
Total.....	2 997 500 \$	2 123 397 \$

En 2008, Agnico-Eagle a capitalisé des coûts de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2007) et constaté 0,6 million de dollars de dotation aux amortissements (0,5 million de dollars en 2007) liée à l'équipement informatique. Le coût capitalisé non amorti de l'équipement informatique à la fin de 2008 atteignait 5,6 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2007).

La société a réalisé des améliorations locatives totalisant 3,3 millions de dollars, qui sont amorties selon la méthode linéaire de la durée du bail plus une période de renouvellement.

4. DETTE BANCAIRE

Le 10 janvier 2008, la société a conclu une convention de crédit avec un groupe d'institutions financières procurant une nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie de 300 millions de dollars (la «première facilité de crédit»), la facilité de crédit renouvelable non garantie précédente de 300 millions de dollars étant échue. La première facilité de crédit vient à échéance le 10 janvier 2013. Toutefois, sous réserve du consentement des prêteurs représentant 66 ²/₃ % du total des engagements aux termes de la facilité, la société a le choix de prolonger la durée de cette facilité pour des durées additionnelles de un an.

Le 4 septembre 2008, la société a conclu avec un groupe distinct d'institutions financières une autre convention de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit renouvelable non garantie supplémentaire de 300 millions de dollars (la «deuxième facilité de crédit» et, collectivement avec la première facilité de crédit, les «facilités de crédit»). La deuxième facilité de crédit vient à échéance le 4 septembre 2010.

Le paiement et le rendement des obligations de la société aux termes de chacune des facilités de crédit sont garantis par certaines filiales importantes de la société. Les clauses restrictives et les cas de défaut sont les mêmes pour chacune des facilités de crédit. Chacune des facilités de crédit comprend des clauses qui, entre autres choses, limitent la capacité de la société de contracter des dettes additionnelles, de verser des distributions dans certaines circonstances, de vendre des actifs importants et de s'engager dans des activités autres que des activités minières. La société est également tenue de maintenir certains ratios financiers, de même qu'une valeur corporelle nette minimale. De plus, pour chacune des facilités de crédit, la société doit utiliser les fonds disponibles aux termes de chaque facilité de crédit de manière proportionnelle, compte tenu du seuil différentiel d'utilisation autorisé et exclusion faite des fonds avancés aux termes de la première facilité de crédit au moyen de lettres de crédit ou d'un crédit de sécurité. Au 31 décembre 2008, 200 millions de dollars étaient prélevés aux termes des facilités de crédit de la société. Ces prélèvements, jumelés aux lettres de crédit en cours aux termes de la première facilité de crédit, ont réduit le montant disponible aux termes des facilités de crédit de sorte qu'un montant de 343 millions de dollars était disponible pour des prélèvements futurs au 31 décembre 2008.

4. DETTE BANCAIRE (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les intérêts débiteurs ont totalisé 3,0 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2007; 2,9 millions de dollars en 2006). Les versements d'intérêts au comptant ont représenté 6,3 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2007; 4,2 millions de dollars en 2006). En 2008, les intérêts au comptant sur les facilités de crédit étaient de 4,6 millions de dollars (néant en 2007; néant en 2006), et la commission d'engagement au comptant sur les facilités de crédit s'élevait à 1,2 million de dollars (2,3 millions de dollars en 2007; 1,3 million de dollars en 2006). En 2008, une tranche de 4,6 millions de dollars (néant en 2007, 0,3 million de dollars en 2006) des intérêts débiteurs était capitalisée au titre de la construction en cours. Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré de la société sur la totalité de sa dette bancaire était de 3,77 % (s.o. en 2007; s.o. en 2006).

5. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX ET AUTRES PASSIFS

Le poste Provision pour restauration des lieux et autres passifs comprend ce qui suit :

	2008	2007
Frais de restauration des lieux et de fermeture (note 5 a)).....	52 125 \$	44 690 \$
Subvention gouvernementale à la mine Goldex (note 5 b))	2 413	—
Prestations de retraite (note 5 c)).....	5 153	6 786
Tranche à long terme des obligations liées aux contrats de location-acquisition (note 13).....	12 079	6 465
	<u>71 770 \$</u>	<u>57 941 \$</u>

a) *Frais de restauration des lieux et de fermeture*

Les frais de restauration sont évalués selon la législation en cours, les estimations de tiers et les calculs tirés des études de faisabilité. Tous les frais de restauration des lieux et de fermeture à payer sont à long terme. Par conséquent, aucune partie de ces frais n'a été reclassée à titre de passif à court terme. À l'heure actuelle, la société n'a pas d'actifs faisant l'objet de restrictions aux fins du règlement de ces obligations.

Le tableau suivant rapproche la valeur comptable d'ouverture et de clôture des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

	2008	2007
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	44 690 \$	22 073 \$
Ajouts et modifications des estimations au cours de l'exercice	13 698	17 829
Désactualisation de l'exercice	1 363	1 319
Écart de conversion	(7 626)	3 469
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	<u>52 125 \$</u>	<u>44 690 \$</u>

La société a modifié ses estimations comptables à l'égard des frais de restauration des lieux et de fermeture en raison principalement de l'augmentation des coûts d'intrants estimatifs. Cette modification de l'estimation n'a pas eu d'incidence sur les états des résultats et du résultat étendu consolidés de l'exercice, mais a eu une incidence sur le bilan consolidé, puisque les révisions de l'exercice ont accru les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les coûts des immobilisations de production et les coûts de mise en valeur des mines. La montée des coûts des immobilisations de production et des coûts de mise en valeur de mines aura une incidence sur les états des résultats et du résultat étendu des périodes ultérieures de la société, en ce qu'elle fera augmenter la charge de désactualisation et la dotation aux amortissements.

5. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX ET AUTRES PASSIFS (suite)

b) *Subvention à la mine Goldex*

La Société a reçu des fonds (la «subvention») du gouvernement du Québec relativement à la construction de la mine Goldex. La société a accepté de rembourser une partie de la subvention au gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 50 % du montant de la subvention. Le montant du remboursement est calculé et versé annuellement pour les exercices 2010, 2011 et 2012 dans la mesure où les critères convenus sont respectés. Pour chacun de ces trois exercices, si le prix moyen annuel de l'or dépasse 620 dollars l'once, la moitié d'un tiers de la subvention devra être remboursée. La société croit que le prix de l'or dépassera 620 dollars l'once au cours des exercices 2010, 2011 et 2012 et que les critères de constatation de la charge à payer au titre de la perte éventuelle conformément au FAS 5 ont été remplis.

c) *Prestations de retraite*

En date du 1^{er} juillet 1997, Agnico-Eagle a converti en régime de retraite à cotisations déterminées son régime de retraite à prestations déterminées à l'intention de ses employés actifs (le «régime des employés»). Les employés qui ont pris leur retraite avant cette date continuent de bénéficier du régime des employés. Agnico-Eagle offre en outre à certains de ses cadres supérieurs un régime de retraite supplémentaire non agréé à prestations déterminées (le «régime des cadres»). La situation de capitalisation du régime des cadres est fondée sur des évaluations actuarielles datées du 1^{er} juillet 2008 et projetées jusqu'au 31 décembre 2008. La situation de capitalisation du régime des employés en 2007 était fondée sur une évaluation actuarielle datée du 1^{er} janvier 2006 et projetée jusqu'au 31 décembre 2007. En 2008 toutefois, le régime des employés a été fermé par suite de la souscription de rentes pour tous les employés restants. La constatation du règlement s'est reflétée dans les coûts nets des prestations de 2008.

Les éléments de la charge nette de retraite d'Agnico-Eagle s'établissent comme suit :

	2008	2007	2006
Coût des services rendus – prestations acquises au cours de l'exercice	452 \$	429 \$	399 \$
(Gain) perte attribuable au règlement	761	—	(16)
Coût des services passés	24	24	23
Coût des intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	549	466	384
Rendement des actifs des régimes	(156)	(171)	(166)
Amortissement de l'actif transitoire net, de l'obligation au titre des services passés et des gains actuariels nets	(11)	(25)	(22)
Charge de retraite nette	1 619 \$	723 \$	602 \$

5. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX ET AUTRES PASSIFS (suite)

L'actif du régime des cadres se compose de dépôts en caisse auprès d'organismes de réglementation, remboursables lorsque le paiement de prestations est effectué ou au moment de la liquidation finale du régime. Au 31 décembre 2008, l'obligation au titre des prestations constituées pour ce régime était de 4,5 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2007). À la fin de 2008, la fraction restante de l'obligation transitoire nette non amortie du régime des cadres était de 0,8 million de dollars (1,0 million de dollars en 2007), et l'actif transitoire net du régime des employés était de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars en 2007).

Le tableau suivant présente les montants nets constatés dans les bilans consolidés au 31 décembre :

	Prestations de retraite 2008		Prestations de retraite 2007	
	Employés	Cadres	Employés	Cadres
Passif (actif)	(110) \$	— \$	(495) \$	— \$
Obligation au titre des prestations constituées des employés ..	—	4 895	—	5 624
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Passif (actif) transitoire initial	—	830	(186)	1 017
Obligation au titre des services passés	—	126	—	140
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	—	(1 356)	446	5
Passif (actif) net	<u>(110) \$</u>	<u>4 495 \$</u>	<u>(235) \$</u>	<u>6 786 \$</u>

Le tableau suivant présente les éléments de la constatation prévue en 2009 des montants dans le cumul des autres éléments du résultat étendu :

	Employés	Cadres
Passif (actif) transitoire initial	— \$	138 \$
Coût des services passés ou crédit	—	21
Gain actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	—	(132)
	<u>—</u>	<u>27 \$</u>

5. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX ET AUTRES PASSIFS (suite)

La situation de capitalisation du régime des employés et du régime des cadres pour 2008 et 2007 s'établit comme suit :

	2008		2007	
	Employés	Cadres	Employés	Cadres
Rapprochement de la valeur marchande des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice ...	2 487 \$	1 226 \$	2 341 \$	897 \$
Cotisation d'Agnico-Eagle	—	349	—	310
Rendement réel des actifs des régimes	96	—	(67)	—
Païement de prestations	(178)	(174)	(185)	(155)
Divers	—	—	—	—
Désinvestissements	(2 096)	—	—	—
Incidence des fluctuations des taux de change	(199)	(259)	398	174
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	110 \$	1 142 \$	2 487 \$	1 226 \$
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations projetées				
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 252 \$	8 012 \$	2 072 \$	6 280 \$
Coût des services rendus	—	452	—	429
Intérêts débiteurs	110	440	108	358
Pertes actuarielles (gains actuariels)	78	(1 561)	(98)	34
Païement de prestations	(178)	(284)	(185)	(264)
Règlements	(2 096)	—	—	—
Incidence des fluctuations du taux de change	(166)	(1 422)	355	1 175
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	— \$	5 637 \$	2 252 \$	8 012 \$
Excédent (déficit) des actifs des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations projetées	110 \$	(4 495) \$	235 \$	(6 786) \$
Composition :				
Actif (passif) transitoire non amorti	— \$	(830) \$	186 \$	(1 017) \$
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	—	1 230	(446)	(145)
Actif (passif)	110	(4 895)	495	(5 624)
	110 \$	(4 495) \$	235 \$	(6 786) \$
Taux d'actualisation moyen pondéré	s.o.	7,00 %	5,50 %	5,50 %
Taux de rendement à long terme moyen pondéré prévu	s.o.	s.o.	7,00 ⁱ %	s.o.
Taux de croissance moyen pondéré de la rémunération	s.o.	3,00 %	s.o.	3,00 %
Durée résiduelle moyenne estimative d'activité (en années)	s.o.	6,0 ⁱⁱ	12,0	7,0 ⁱⁱ

Notes :

- i) Les taux de rendement à long terme ont été calculés au moyen des taux utilisés pour les instruments de créance de grande qualité, ajustés en fonction des taux de rendement historiques réellement atteints.
- ii) La durée résiduelle moyenne estimative d'activité pour le régime des cadres a été calculée pour chaque cadre supérieur.

5. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX ET AUTRES PASSIFS (suite)

Le tableau suivant présente les prestations estimatives à verser au titre de chacun des régimes au cours des dix prochains exercices. Puisque le régime des employés a été constitué en 2008, il n'y a pas de prestations à verser.

	Cadres
2009	109 \$
2010	109 \$
2011	109 \$
2012	364 \$
2013	415 \$
2014-2018	2 074 \$

En plus du régime des employés et du régime des cadres, la société offre deux régimes de retraite à cotisations déterminées. En vertu du régime de base (le «régime de base»), Agnico-Eagle verse des cotisations égales à 5 % de la rémunération de base de chaque employé à un régime à cotisations déterminées. La charge en 2008 s'est élevée à 5,3 millions de dollars (4,3 millions de dollars en 2007, 3,0 millions de dollars en 2006). En plus du régime de base, la société offre depuis le 1^{er} janvier 2008 un régime complémentaire pour les cadres désignés de l'échelon vice-président et au-delà. En vertu de ce régime, un montant additionnel correspondant à 10 % des gains des cadres désignés pour l'année (y compris le salaire et les primes à court terme) est versé à titre de cotisations de la société. En 2008, les cotisations au régime complémentaire se sont établies à 0,7 million de dollars.

6. CAPITAUX PROPRES

a) *Actions ordinaires*

En 2008, la société a déclaré des dividendes de 0,18 \$ l'action (0,18 \$ l'action en 2007; 0,12 \$ l'action en 2006) sur ses actions ordinaires.

b) *Placements privés d'actions ordinaires accréditives*

En 2008, Agnico-Eagle a émis 779 250 actions ordinaires (néant en 2007; 1 226 000 en 2006) dans le cadre de placements privés d'actions accréditives, pour un produit total de 43,5 millions de dollars (néant en 2007; 35,3 millions de dollars en 2006), déduction faite des frais d'émission. En date du 31 décembre 2008, la société a renoncé à des fins fiscales à 54,5 millions de dollars canadiens (10,1 millions de dollars canadiens en 2007; 40,2 millions de dollars canadiens en 2006) de ces dépenses au profit des investisseurs. La société a une obligation d'engager des dépenses d'exploration de 31 millions de dollars liées aux dépenses auxquelles elle a renoncé antérieurement.

L'écart entre le prix d'émission des actions accréditives et le cours du marché des actions d'Agnico-Eagle au moment de l'achat est comptabilisé à titre de passif au moment où les actions accréditives sont émises. Cette obligation prend fin lorsque la société renonce aux frais d'exploration au profit des investisseurs. L'écart entre le prix d'émission des actions accréditives et le cours du marché est porté en diminution des charges d'impôts futurs imputées aux résultats, étant donné que cet écart correspond au produit reçu par la société à la vente des déductions fiscales futures aux investisseurs au moyen des actions accréditives.

6. CAPITAUX PROPRES (suite)

Après la fin de l'exercice, la société a émis 183 900 actions ordinaires au moyen de placements privés d'actions accréditatives, pour un produit total de 16,6 millions de dollars canadiens. La société a une obligation d'engager des dépenses d'exploration de 16,6 millions de dollars canadiens et de renoncer à ces dépenses au profit des investisseurs au moyen de ces actions accréditatives.

c) *Placements privés d'unités*

Le 3 décembre 2008, la société a réalisé un placement privé de 9,2 millions d'unités. Chaque unité est composée de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier confère au porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 47,25 \$ l'action, à tout moment pendant la durée du bon de souscription, qui est de cinq ans. En contrepartie de l'engagement de l'acheteur principal, la société a émis à ce dernier 4 millions de bons de souscription supplémentaires. Le produit net du placement privé s'est élevé à environ 281 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 8,8 millions de dollars. Dans l'éventualité où tous les bons de souscription en cours étaient exercés, la société émettrait 8,6 millions d'actions ordinaires supplémentaires.

d) *Offre publique d'actions ordinaires*

En décembre 2008, la société a émis 900 000 actions au prix de 38 \$ l'action par voie de supplément à son prospectus préalable de base afin de financer l'achat de droits de surface et le règlement des paiements anticipés de redevances relatif à la mise en valeur de la propriété Pinos Altos. Le produit net de l'émission s'est établi à environ 34,2 millions de dollars.

e) *Offre publique d'unités*

En 2002, Agnico-Eagle a émis 6,9 millions d'unités. Chaque unité était composée de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier confère au porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 19,00 \$. Au cours de 2007, 6 873 190 bons de souscription ont été exercés (4 000 en 2006). Les bons de souscription étaient exerçables en tout temps avant le 14 novembre 2007, date à laquelle 22 810 bons de souscription sont arrivés à échéance.

f) *Cumul des autres éléments du résultat étendu*

Pour 2008 et 2007, le solde d'ouverture de l'écart de conversion dans le cumul des autres éléments du résultat étendu de (15,9) millions de dollars découlait de l'adoption par Agnico-Eagle du dollar américain comme principale monnaie de mesure. Avant ce changement, le dollar canadien était utilisé comme monnaie de présentation. Les états financiers consolidés des périodes antérieures ont été convertis en dollars américains selon la méthode du taux courant au moyen du taux de change moyen annuel ou du taux à la fin de l'exercice, le cas échéant. Cette méthode de conversion a été appliquée à partir du 1^{er} janvier 1994. La conversion a entraîné un déficit dans le compte d'écart de conversion du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 décembre 2008 et 2007.

La société a désigné certains contrats dérivés sur devises comme couvertures de flux de trésorerie et, à ce titre, les gains et les pertes latents sur ces contrats sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

6. CAPITAUX PROPRES (suite)

Le tableau suivant présente les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des incidences fiscales correspondantes :

	2008	2007
Écart de conversion découlant de l'adoption du dollar américain comme monnaie de présentation principale.....	(15 907) \$	(15 907) \$
Gain (perte) latent(e) sur les titres disponibles à la vente.....	1 602	(6 484)
(Perte) latente sur les activités de couverture	(8 888)	—
Écarts de conversion.....	(299)	(299)
(Gain) perte latent(e) sur l'obligation au titre des prestations de retraite.....	400	(1 422)
Incidence fiscale du cumul des autres éléments du résultat étendu	2 484	400
	<u>(20 608) \$</u>	<u>(23 712) \$</u>

En 2008, aucun montant (perte de 1,7 million de dollars en 2007) n'a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat étendu en résultat afin de refléter l'amortissement de primes sur des contrats d'option de vente sur l'or qui devaient à l'origine échoir en 2007. Également en 2008, un gain de 9,0 million de dollars (gain de 1,9 million de dollars en 2007; gain de 16,6 millions de dollars en 2006) a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat étendu en résultat afin de refléter la réalisation de gains sur les titres disponibles à la vente par suite de leur cession.

g) *Résultat net par action*

Le tableau suivant indique le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé lors du calcul du résultat de base et dilué par action :

	2008	2007	2006
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base..	144 740 658	132 768 049	115 461 046
Ajouter : effet dilutif des options sur actions des employés	1 148 070	1 189 820	786 358
Effet dilutif des bons de souscription	—	—	2 862 891
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	<u>145 888 728</u>	<u>133 957 869</u>	<u>119 110 295</u>

Le résultat dilué par action a été calculé selon la méthode du rachat d'actions. Conformément à celle-ci, les options et les bons de souscription dont le prix d'exercice est supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires pour la période au cours de laquelle ils sont en cours ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action étant donné qu'ils ont un effet antidilutif.

7. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

a) *Régime d'options sur actions des employés («ROAE»)*

Le ROAE de la société prévoit l'attribution d'options aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux fournisseurs de services en vue de l'achat d'actions ordinaires. En vertu de ce régime, les options sont attribuées à la juste valeur marchande des actions sous-jacentes à la date d'attribution. Pour toute personne, le nombre d'actions faisant l'objet d'options ne peut excéder 5 % des actions ordinaires de la société émises et en circulation à la date d'attribution.

7. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Jusqu'au 31 mai 2001, le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROAE s'élevait à 6 000 000 et les options attribuées en vertu du ROAE avaient une durée maximale de dix ans. Le 24 avril 2001, le comité de rémunération du conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les options attribuées après cette date auraient une durée maximale de cinq ans. En 2001, les actionnaires ont approuvé une résolution visant à accroître de 2 000 000 le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROAE, portant ce nombre à 8 000 000. En 2004 et 2006, les actionnaires ont approuvé une nouvelle hausse respective de 2 000 000 et 3 000 000 du nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROAE. En 2008, les actionnaires ont approuvé une nouvelle hausse de 6 000 000 du nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROAE.

Des 2 549 400 options attribuées en vertu du ROAE en 2008, les droits relatifs à 637 350 options attribuées, arrivant à échéance en 2013, ont été acquis immédiatement. Les options restantes arrivent à échéance en 2013 et les droits s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans. Des 1 380 000 options attribuées en vertu du ROAE en 2007, les droits relatifs à 345 000 options attribuées, arrivant à échéance en 2012, ont été acquis immédiatement. Les options restantes arrivent à échéance en 2012 et les droits s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans. Par suite de l'acquisition de Cumberland Resources Ltd. («Cumberland»), 326 250 options sur actions de Cumberland ont été converties en options sur actions de la société. Les droits relatifs à toutes ces options ont été acquis immédiatement. Des 1 232 000 options attribuées en vertu du ROAE en 2006, les droits relatifs à 308 000 options attribuées, arrivant à échéance en 2011, ont été acquis immédiatement. Les options restantes arrivent à échéance en 2011 et les droits s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans.

Le tableau suivant résume l'activité relative aux options sur actions en cours d'Agnico-Eagle :

	2008		2007		2006	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice.....	3 609 924	30,34 \$ CA	2 478 790	19,55 \$ CA	3 071 625	15,78 \$ CA
Options attribuées.....	2 549 400	54,84	1 706 250	41,74	1 232 000	24,52
Options exercées.....	(1 340 484)	25,46	(536 116)	17,56	(1 805 085)	16,49
Options annulées.....	(66 400)	51,32	(39 000)	19,16	(19 750)	19,28
Options en cours à la fin de l'exercice.....	<u>4 752 440</u>	<u>44,57 \$ CA</u>	<u>3 609 924</u>	<u>30,34 \$ CA</u>	<u>2 478 790</u>	<u>19,55 \$ CA</u>
Options exerçables à la fin de l'exercice.....	<u>1 860 890</u>		<u>1 908 049</u>		<u>1 137 103</u>	

Le montant en espèces reçu par suite de l'exercice d'options en 2008 s'est établi à 33,6 millions de dollars (8,8 millions de dollars en 2007, 26,0 millions de dollars en 2006).

La valeur intrinsèque totale des options exercées en 2008 était de 50,5 millions de dollars canadiens.

En 2008, la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution était de 16,78 \$ CA (12,53 \$ CA en 2007; 8,17 \$ CA en 2006). Le tableau suivant résume les données relatives aux options sur actions en cours d'Agnico-Eagle au 31 décembre 2008 :

7. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
6,55 \$ CA à 9,20 \$ CA.....	26 548	1,5 an	7,57 \$ CA	26 548	7,57 \$ CA
10,40 \$ CA à 14,67 \$ CA.....	108 100	0,9 an	10,64 \$ CA	108 100	10,64 \$ CA
15,60 \$ CA à 19,14 \$ CA.....	281 825	1,14 an	16,42 \$ CA	259 325	16,46 \$ CA
19,24 \$ CA à 25,60 \$ CA.....	567 750	2,0 ans	23,02 \$ CA	324 000	23,02 \$ CA
25,62 \$ CA à 31,70 \$ CA.....	183 332	1,8 an	22,70 \$ CA	122 582	18,81 \$ CA
36,23 \$ CA à 52,88 \$ CA.....	1 190 000	3,1 ans	47,24 \$ CA	507 500	47,19 \$ CA
33,26 \$ CA à 66,74 \$ CA.....	2 394 885	4,0 ans	54,80 \$ CA	512 835	54,80 \$ CA
6,55 \$ CA à 66,74 \$ CA.....	4 752 440	3,2 ans	44,57 \$ CA	1 860 890	36,85 \$ CA

La durée contractuelle résiduelle moyenne des options exerçables au 31 décembre 2008 était de 2,7 ans.

La société a réservé aux fins d'émission 4 752 440 actions ordinaires dans l'éventualité de l'exercice de ces options.

Aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006, le nombre d'actions ne faisant pas l'objet d'options mais pouvant le faire s'élevait respectivement à 6 349 250, 2 832 250 et 4 212 250.

Des 2 251 000 options attribuées en vertu du ROAE le 2 janvier 2009, les droits relatifs à 562 750 options, qui arriveront à échéance en 2014, ont été acquis immédiatement. Les options restantes arrivent à échéance en 2014 et les droits s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans.

Agnico-Eagle a évalué la juste valeur des options selon le modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2008	2007	2006
Taux d'intérêt sans risque.....	3,65 %	4,02 %	3,91 %
Durée prévue des options (en années)	2,5	2,5	2,5
Volatilité prévue du cours des actions d'Agnico-Eagle.....	44,8 %	37,6 %	48,7 %
Rendement prévu de l'action	0,23 %	0,29 %	0,12 %

La société utilise les données historiques de volatilité pour faire l'estimation de la volatilité prévue du prix des actions d'Agnico-Eagle.

7. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

La valeur intrinsèque totale des options en cours au 31 décembre 2008 était de 86,5 millions de dollars canadiens. La valeur intrinsèque totale des options exerçables au 31 décembre 2008 était de 48,2 millions de dollars canadiens.

La charge de rémunération totale au titre du ROAE constatée aux résultats consolidés de l'exercice considéré s'est élevée à 25,3 millions de dollars (9,8 millions de dollars en 2007; 5,2 millions de dollars en 2006). La charge de rémunération totale non encore constatée à l'égard des options dont les droits ne sont pas acquis s'établissait à 25,2 millions de dollars au 31 décembre 2008. Une tranche de 9 millions de dollars de la charge de rémunération totale au titre du ROAE a été capitalisée en tant que coûts de construction en 2008 (néant en 2007, néant en 2006).

b) *Programme d'incitation à l'achat d'actions*

Le 26 juin 1997, les actionnaires ont approuvé un programme d'incitation à l'achat d'actions (le «programme d'achat») afin d'encourager les administrateurs, les dirigeants et les employés («participants») à acheter des actions ordinaires d'Agnico-Eagle au cours du marché.

En vertu du programme d'achat, les employés admissibles peuvent verser jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base, et les administrateurs, jusqu'à la totalité de leurs honoraires annuels à titre de membre du conseil et de comités. Pour les employés et les administrateurs, Agnico-Eagle verse un montant équivalant à 50 % de la contribution de chaque participant.

En 2008, 154 998 actions ordinaires ont été souscrites en vertu du programme d'achat (167 378 en 2007; 146 249 en 2006), pour un produit de 9,5 millions de dollars (7,1 millions de dollars en 2007; 4,7 millions de dollars en 2006). Au 31 décembre 2008, 45 181 actions souscrites en 2008 n'étaient pas émises. En mai 2008, les actionnaires ont approuvé une augmentation du nombre maximum d'actions réservées en vue de leur émission dans le cadre du programme d'achat, pour le porter de 2 500 000 actions à 5 000 000 d'actions. Au 31 décembre 2008, Agnico-Eagle a réservé 2 937 153 actions ordinaires (592 151 en 2007; 759 529 en 2006) en vue de leur émission dans le cadre du programme d'achat.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET DROITS MINIERS

Le recouvrement d'impôts sur les bénéfices et de droits miniers comprend les composantes géographiques suivantes :

	2008	2007	2006
Impôts de l'exercice			
Canada	6 143 \$	3 272 \$	20 266 \$
Impôts futurs (recouvrement)			
Canada	25 580	20 363	69 645
Finlande	(8 899)	(3 702)	11 522
Divers	—	—	(2 127)
	<u>22 824 \$</u>	<u>19 933 \$</u>	<u>99 306 \$</u>

La charge d'impôts sur les bénéfices et de droits miniers versée en 2008 a été de 3,8 millions de dollars (22,1 millions de dollars en 2007, 1,4 million de dollars en 2006).

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET DROITS MINIERS (suite)

Le recouvrement d'impôts sur les bénéfices et de droits miniers diffère du montant qui aurait été obtenu si le taux d'imposition canadien prévu par la loi avait été appliqué en raison de ce qui suit :

	2008	2007	2006
Taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux composés.....	31,1%	32,6 %	34,6 \$
Augmentation (diminution) des impôts et taxes attribuable à ce qui suit :			
Droits miniers provinciaux	6,9	12,3	12,3
Déductions relatives aux ressources	—	—	(3,5)
Incidence des taux d'imposition étrangers.....	—	(2,3)	1,1
Écarts permanents.....	(13,4)	(0,9)	0,8
Provision pour moins-value.....	5,8	—	(4,5)
Effet des variations de taux d'imposition	(6,6)	(29,2)	(2,7)
Taux réel exprimé en pourcentage du bénéfice avant impôts.....	23,8 %	12,5 %	38,1 %

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les actifs et passifs d'impôts futurs et les droits miniers d'Agnico-Eagle s'établissaient comme suit :

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Propriétés minières	— \$	471 553 \$	— \$	565 613 \$
Reports prospectifs de pertes d'exploitation et de pertes en capital, montant net.....	21 647	(14 906)	17 805	—
Droits miniers	—	(38 669)	—	(55 998)
Provisions pour restauration des lieux	—	(22 892)	—	(25 499)
Provision pour moins-value.....	—	8 330	(11 900)	—
Passifs d'impôts futurs et droits miniers.....	21 647 \$	403 416 \$	5 905 \$	484 116 \$

Tous les actifs et les passifs d'impôts futurs d'Agnico-Eagle sont libellés dans la monnaie locale de l'administration fiscale où la société paie des impôts et taxes et sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. La diminution des passifs d'impôts futurs était attribuable en partie à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien et à la couronne suédoise tout au long de 2008. Au 31 décembre 2008, les montants des actifs et des passifs ont été convertis en dollars américains au taux de change de 1,2240 \$ CA pour 1,00 \$, et au taux de change de 7,8770 SEK pour 1,00 \$, alors qu'au 31 décembre 2007, les montants des actifs et des passifs avaient été convertis au taux de change de 0,9881 \$ CA pour 1,00 \$ et au taux de change de 6,4568 SEK pour 1,00 \$.

La société exerce ses activités dans diverses collectivités locales et est donc assujettie aux impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes en vertu des divers régimes fiscaux dans les pays où elle exerce ses activités. Les règles et règlements fiscaux de nombreux pays sont très complexes et prêtent à interprétation. La société peut faire l'objet dans le futur d'un examen de ses déclarations d'impôt sur le revenu et autres impôts et, dans le cadre de ces examens, des différends peuvent survenir avec les autorités fiscales quant à l'interprétation ou à l'application de certaines règles et de certains règlements quant aux activités de la société exercées dans le pays en question.

La société a adopté les dispositions de la FIN 48 en date du 1^{er} janvier 2007. Par suite de la mise en œuvre de la FIN 48, la société a comptabilisé une diminution de 4 487 \$ du solde des bénéfices non répartis du 1^{er} janvier 2007.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET DROITS MINIERS (suite)

Le rapprochement des montants d'ouverture et de clôture des économies d'impôts non constatées se présente comme suit :

Solde au 1 ^{er} janvier 2007	4 487 \$
Diminutions attribuables au taux de change	(1 097)
Solde au 31 décembre 2007	3 390 \$
Diminutions attribuables au taux de change	(566)
Solde au 31 décembre 2008	2 824 \$

Si la totalité du montant des économies d'impôts non constatées de 2 824 \$ était comptabilisée, notre taux d'imposition effectif annuel serait réduit. La société ne prévoit pas que ses économies d'impôts non constatées changeront de façon importante au cours des 12 prochains mois.

La société est assujettie aux impôts et taxes des administrations importantes suivantes : le Canada, le Mexique, la Suède et la Finlande, chacune ayant des délais de prescription qui varient. De manière générale, les déclarations produites pour les exercices 1998 à 2008 peuvent encore faire l'objet d'un examen.

Le 10 novembre 2008, le ministère des Finances du gouvernement du Canada a publié des propositions législatives modifiant l'article 261 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui prévoient de nouvelles règles sur la déclaration en monnaie fonctionnelle pour l'information fiscale, que les contribuables doivent utiliser pour leurs résultats fiscaux canadiens. Ces nouvelles règles sur la déclaration en monnaie fonctionnelle permettent à la société de préparer la déclaration de revenus des sociétés en dollars américains plutôt que de convertir ses résultats annuels en dollars canadiens. Au 31 décembre 2008, les propositions législatives n'étaient toujours pas définitives; toutefois, la société s'attend à ce que la loi soit en vigueur pour ses déclarations d'impôts de 2008. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence de cette loi sur la société.

9. ACQUISITIONS

a) *Projet Pinos Altos*

En mars 2005, la société a conclu une entente avec Industrias Penoles S.A. de C.V. («Penoles») en vue d'acquérir le projet Pinos Altos à Chihuahua, au Mexique. Le projet Pinos Altos est situé dans la ceinture aurifère de la Sierra Madre, à 225 kilomètres à l'ouest de la ville de Chihuahua.

Selon les modalités de l'entente, Agnico-Eagle a acquis une option en vue d'acheter le projet Pinos Altos pour une contrepartie au comptant et sous forme d'actions. En mars 2006, Agnico-Eagle a versé à Penoles 32,5 millions de dollars au comptant et émis 2 063 635 actions ordinaires à Penoles pour obtenir la propriété exclusive du projet Pinos Altos. En outre, la société a engagé des coûts de transaction de 0,2 million de dollars associés à l'acquisition de la propriété.

La répartition du prix d'achat total entre les justes valeurs des actifs acquis est présentée dans le tableau suivant :

Prix d'achat total :

Prix d'achat	66 809 \$
Coûts de transaction	167
Prix d'achat total à répartir	66 976 \$

Juste valeur des actifs acquis :

Propriété minière Pinos Altos	66 976 \$
-------------------------------------	-----------

9. ACQUISITIONS (suite)

b) *Cumberland Resources Ltd.*

Le 14 février 2007, la société et Agnico-Eagle Acquisition Corporation («Agnico Acquisition»), filiale en propriété exclusive de la société, ont signé une convention avec Cumberland en vertu de laquelle la société et Agnico Acquisition ont convenu de faire une offre d'échange (l'«offre») visant la totalité des actions ordinaires en circulation de Cumberland qui n'appartiennent pas déjà à la société. La société détenait alors 2 037 000 ou 2,6 % des actions en circulation de Cumberland de manière diluée. Selon les modalités de l'offre, chaque action de Cumberland devait être échangée contre 0,185 action ordinaire d'Agnico-Eagle. Cumberland était alors le propriétaire exclusif du projet aurifère Meadowbank, situé au Nunavut, au Canada. En date du 9 juillet 2007, toutes les actions ordinaires de Cumberland ont été acquises aux termes de l'offre. Au 9 juillet 2007, un total de 13 768 510 des actions de la société ont été émises aux fins d'acquisition, ce qui a donné lieu à une augmentation de 536,6 millions de dollars en actions ordinaires émises. Le prix d'achat total au 9 juillet 2007 s'élevait à 577,0 millions de dollars, montant qui a été affecté à divers postes du bilan, principalement aux propriétés minières. Le 1^{er} août 2007, Agnico Acquisition, Cumberland et une filiale en propriété exclusive de Cumberland ont fusionné avec Agnico-Eagle.

Les résultats d'exploitation de Cumberland ont été inclus dans l'état des résultats de l'entité englobante à partir du 17 avril 2007.

Le prix d'achat payé par suite de l'émission de 13 768 510 actions de la société est présenté dans le tableau ci-après :

	<u>Actions émises</u>
Émission totale d'actions de la société pour l'acquisition de Cumberland :	
16 avril 2007	11 610 074
30 avril 2007	932 958
9 juillet 2007	1 225 478
Total des actions émises	<u>13 768 510</u>

De plus, la société a conclu une série d'opérations liées à des instruments dérivés sur l'or dans le cadre de l'offre publique d'achat visant Cumberland en février 2007. Avant l'annonce de l'offre publique d'achat par Agnico-Eagle, Cumberland a obtenu une facilité de prêt-or pouvant atteindre 420 000 onces. Comme condition du prêt-or, Cumberland a conclu une série d'opérations sur instruments dérivés afin de garantir une valeur monétisée minimale pour l'or qui était censée être reçue en vertu du prêt-or. Cumberland a contracté un tunnel à prime zéro en vertu duquel une option de vente sur l'or a été achetée à un prix d'exercice de 605 \$ CA l'once. Le coût de l'option de vente a été financé par la vente d'une option d'achat sur l'or à un prix d'exercice de 800 \$ l'once. Les deux positions sur instruments dérivés de Cumberland visaient 420 000 onces d'or et sont arrivées à échéance le 20 septembre 2007, date de retrait prévu du prêt. Étant donné qu'Agnico-Eagle a pour politique de ne pas vendre à terme sa production d'or, elle a conclu une série d'opérations afin de neutraliser la position sur instruments dérivés de Cumberland. Par conséquent, Agnico-Eagle a acquis des options d'achat et vendu des options de vente ayant exactement le même notionnel, le même prix d'exercice et la même date d'échéance que la position sur instruments dérivés de Cumberland pour 15,9 millions de dollars. Toutes les positions sur instruments dérivés ont été fermées vers la fin juin 2007.

9. ACQUISITIONS (suite)

Au cours de 2008, il a été déterminé qu'il était plus probable qu'improbable que certains actifs d'impôts qui n'avaient pas été constatés au moment de l'acquisition de Cumberland Resources Limited en 2007 soient réalisés, ce qui a donné lieu à une diminution de valeur des propriétés minières et du passif d'impôts futurs de 15 millions de dollars.

La répartition du prix d'achat total de la totalité de la participation de Cumberland détenue par la société est présentée dans le tableau suivant :

Prix d'achat total :

Prix d'achat.....	536 556 \$
Actions de Cumberland acquises préalablement au comptant.....	9 637
Juste valeur des options et des bons de souscription acquis	18 956
Coûts de transaction.....	11 836
Prix d'achat total à répartir	<u>576 985 \$</u>

Juste valeur des actifs acquis :

Fonds de roulement acquis, montant net (incluant un montant au comptant de 96 043 \$).....	81 704 \$
Immobilisations de production	40 238
Autres passifs nets	(1 399)
Propriétés minières	736 197
Passifs d'impôts futurs.....	<u>(279 755)</u>
Prix d'achat total.....	<u>576 985 \$</u>

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2008	2007
Comptes fournisseurs	68 571 \$	58 438 \$
Salaires à payer.....	6 484	7 043
Charges à payer	32 991	33 040
Tranche à court terme des obligations liées aux contrats de location-acquisition	9 878	9 706
Autres passifs.....	21 871	—
	<u>139 795 \$</u>	<u>108 227 \$</u>

Les autres passifs sont principalement composés de la composante passif de l'émission d'actions accréditives de 17,5 millions de dollars (note 6 b)).

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au 31 décembre 2008, le total de la dette de Contact Diamond Corporation («Contact») envers la société était de néant (néant en 2007; 3,5 millions de dollars en 2006) y compris les intérêts courus de néant au 31 décembre 2008 (néant en 2007; 0,1 million de dollars en 2006). Contact était une entité consolidée de la société pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2002. À partir d'août 2003, la société a cessé de consolider Contact étant donné que la participation de la société ne représentait plus une «participation financière conférant le contrôle». À l'origine, le prêt avait été accordé pour les besoins de financement continu des activités d'exploration et d'exploitation. Le prêt était remboursable à vue à un taux d'intérêt annuel de 8 %. Cependant, la société a renoncé à l'intérêt sur ce prêt à compter du 13 mai 2002.

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

En 2006, la société a déposé ses 13,8 millions d'actions de Contact dans le cadre de l'offre de Stornoway Diamond Corporation («Stornoway») d'acquérir la totalité des actions en circulation de Contact. Selon les modalités de l'offre, chaque action de Contact a été échangée contre 0,36 action de Stornoway, ainsi la société a reçu 4 968 747 actions de Stornoway. Un gain de 4,4 millions de dollars a été constaté à l'échange des actions et un gain de 2,9 millions de dollars, à la réévaluation du prêt à Contact au cours de 2006. En outre, Agnico-Eagle a acquis des reçus de souscription de Stornoway pour un coût total de 19,8 millions de dollars aux termes d'un placement privé. La convention a entraîné l'acquisition par Stornoway de la dette intégrale au moyen de la cession du billet en contrepartie de l'émission à la société de 3 207 861 actions ordinaires de Stornoway à une valeur réputée de 1,25 \$ CA par action le 12 février 2007. De plus le 16 mars 2007, la société a acquis de Stornoway 5 millions de dollars canadiens en débentures convertibles de série A non garanties et 5 millions de dollars canadiens en débentures convertibles de série B non garanties. Les deux séries de débentures sont venues à échéance deux ans après leur date d'émission et les intérêts étaient payables, en vertu des débentures, trimestriellement à 12 % par année. Au gré de Stornoway, les paiements d'intérêts pourraient être versés au comptant ou sous forme d'actions de Stornoway. Au cours de 2008, les paiements d'intérêt à la société totalisaient 0,7 million de dollars canadiens et consistaient en 1 940 614 actions de Stornoway (0,9 million de dollars canadiens en 2007, dont une tranche de 0,6 million de dollars canadiens a été reçue au comptant et le reste, sous forme de 302 450 actions).

Le 31 juillet 2008, la société a acheté 12 222 222 actions ordinaires sur le capital autorisé de Stornoway au prix de 0,90 \$ CA l'action ordinaire. Stornoway a affecté le produit du placement privé au remboursement d'un montant de 10 millions de dollars canadiens de débentures convertibles détenues par la société et au paiement des frais de modification de 1 million de dollars canadiens liés à la modification des débentures en vue de leur remboursement anticipé. La société a reçu 527 947 actions ordinaires supplémentaires de Stornoway en contrepartie des intérêts courus mais non versés sur les débentures avant leur remboursement. Par suite de ces opérations, la société a accru sa participation dans Stornoway, soit 27 520 809 actions ordinaires (environ 13,6 % des actions ordinaires émises et en circulation) à 40 270 978 actions ordinaires (environ 15,8 % des actions ordinaires émises et en circulation).

12. ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités et de son exploitation régulières, la société a dû fournir une garantie sous forme de lettres de crédit à l'égard des frais environnementaux et de restauration des lieux, de crédits à l'égard des droits de douane, de subventions gouvernementales et à d'autres fins générales. Au 31 décembre 2008, le montant total de ces garanties étaient de 61,0 millions de dollars.

Certaines propriétés de la société sont assujetties à des conventions de redevance, dont les plus importantes sont présentées ci-dessous.

La société a conclu une convention de redevance avec le gouvernement finlandais à l'égard de la mine Kittila. À compter de 12 mois après le lancement de l'exploitation minière, la société est tenue de verser une redevance nette de 2 % calculée à la sortie de la fonderie, définie comme étant les produits moins les frais de traitement. La redevance est versée annuellement au cours de l'exercice suivant.

12. ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS (suite)

La société s'est engagée à verser une redevance sur la production future du projet minier Meadowbank. Les concessions minières administrées par Nunavut Tunngavik sont assujetties à des baux d'exploitation, y compris une redevance de 12 % sur le bénéfice net pour l'établissement duquel les dépenses annuelles déductibles sont limitées à 85 % des produits bruts. La production couverte par des baux miniers de la Couronne est assujettie à une redevance pouvant atteindre 14 % du bénéfice net rajusté, tel qu'il est défini dans le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* et en vertu de la *Loi sur les terres territoriales* (Canada).

La société s'est engagée à verser une redevance sur la production de ses propriétés sises dans la région de l'Abitibi. Les conventions de redevance comprennent, sans s'y limiter, une redevance sur le bénéfice net et une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie dans des proportions allant de 0,5 % à 5 %.

La société s'engage à verser une redevance sur la production de ses propriétés sises dans la région de Pinos Altos. Les conventions de redevance comprennent, sans s'y limiter, une redevance sur le bénéfice net et une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie dans des proportions allant de 2,5 % à 3,5 %.

13. CONTRATS DE LOCATION

a) Contrats de location-acquisition

La société a conclu des contrats avec des tiers fournisseurs de matériel mobile pour la mise en valeur du projet minier Meadowbank et de la mine Kittila. Ces arrangements constituent des contrats de location-acquisition aux termes des directives contenues dans le SFAS 13. Les contrats de location-acquisition du matériel mobile sont d'une durée de cinq ans pour la mine Kittila, et de trois ans pour le projet minier Meadowbank. Le taux d'intérêt annuel effectif sur la location de matériel mobile de Meadowbank est de 3,15 %. Le taux d'intérêt annuel effectif sur la location de matériel mobile de Kittila est de 4,99 %.

Le tableau suivant présente le calendrier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-acquisition et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des contrats de location au 31 décembre 2008.

Exercice terminé le 31 décembre :

2009	10 421 \$
2010	7 348
2011	1 424
2012	1 325
2013	2 852
Par la suite	—
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location.....	23 370
Moins les intérêts.....	1 499
Valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des contrats de location	21 871 \$

13. CONTRATS DE LOCATION (suite)

Les obligations de la société au titre des contrats de location-acquisition au 31 décembre se composent de ce qui suit :

	2008	2007
Total des paiements futurs au titre des contrats de location	23 370 \$	17 524 \$
Moins : Intérêts.....	(1 499)	(1 353)
	21 871	16 171
Moins : tranche à court terme	9 792	9 706
Tranche à long terme des contrats de location-acquisition	12 079 \$	6 465 \$

À la fin de 2008, le montant brut des actifs constatés à titre de contrats de location-acquisition s'élevait à 30,7 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2007, néant en 2006).

b) Contrats de location-exploitation

La société a conclu un certain nombre de contrats de location-exploitation à l'égard de locaux à bureaux. Certains de ces contrats comprennent des clauses d'indexation visant les hausses des frais d'exploitation et des taxes foncières. Les loyers minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location non résiliables dont la durée initiale ou résiduelle est supérieure à un an s'établissaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Paiements minimaux exigibles au titre de la location :

2009	1 115 \$
2010	861
2011	822
2012	803
2013	718
Par la suite	6 463
Total.....	10 782 \$

Les loyers et charges de location relatives aux contrats de location-exploitation ont totalisé 3,1 millions de dollars en 2008 (1,4 million de dollars en 2007; 0,7 million de dollars en 2006).

14. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTION

En octobre 2008, la société a réuni environ 43,5 millions de dollars au moyen de l'émission de 779 250 actions ordinaires accréditives au prix de 70 \$ CA l'action. Afin de se conformer à la convention visant les actions accréditives, la société doit engager des frais d'exploration admissibles au Canada d'un montant de 31,0 millions de dollars en 2009, liés aux frais auxquels elle a renoncé en 2008 (note 6 b)).

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

De temps à autre, Agnico-Eagle a conclu des contrats liés à des instruments financiers avec un certain nombre d'institutions financières en vue de couvrir l'exposition sous-jacente des flux de trésorerie et de la juste valeur aux risques de fluctuations des prix des produits de base, des taux d'intérêt, du cours des actions ou des taux de change.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

En 2008, les instruments financiers qui ont exposé Agnico-Eagle au risque de marché et à la concentration du risque de crédit comprenaient principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Agnico-Eagle détient des placements à court terme et investit sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des titres de grande qualité émis par des organismes gouvernementaux, des institutions financières et d'importantes sociétés, et limite son risque de crédit en diversifiant ses placements.

Agnico-Eagle génère pratiquement tous ses produits d'exploitation en dollars américains. Les activités canadiennes de la société, qui incluent la mine LaRonde et la mine Goldex et les projets miniers Lapa et Meadowbank, sont tenues de libeller leurs dépenses en immobilisations, d'exploitation et d'exploration en dollars canadiens.

Avant 2006, Agnico-Eagle a conclu une série de contrats d'option de vente et d'achat pour couvrir un montant mensuel de dépenses en dollars canadiens en se basant sur les besoins prévus en dollars canadiens. Les options de vente position vendeur de la société n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture et n'ont donc pas été désignées comme instruments de couverture. À ce titre, les variations de la juste valeur de ces instruments ont été comptabilisées à l'état des résultats consolidés. Ces instruments sont conclus afin d'établir une fourchette pour le dollar américain, de même que le tunnel à prime zéro des options de vente position acheteur et des options d'achat position vendeur. En décembre 2005, la position totale d'instruments dérivés sur devises de la société avait été dénouée, ce qui avait généré des flux de trésorerie de 4,1 millions de dollars. Par suite de cette opération, Agnico-Eagle n'avait pas de position d'instruments dérivés sur devises au 31 décembre 2005. En 2006, cependant, la société a reclassé un gain de 4,1 millions de dollars relatif à ses contrats dérivés de change en résultat. Au 31 décembre 2006, le solde du cumul des autres éléments du résultat étendu était de néant.

En 2008, afin d'atténuer les risques associés aux fluctuations des taux de change, la société a contracté trois tunnels à prime zéro dans le but de couvrir l'équivalent en monnaie fonctionnelle des flux de trésorerie rattachés aux dépenses en immobilisations libellées en dollars canadiens. L'achat d'options de vente en dollars américains a été financé au moyen de la vente d'options d'achat en dollars américains à un montant plus élevé, de sorte que la société n'a dû payer aucune prime nette aux différentes contreparties. Les éléments couverts représentent les flux de trésorerie mensuels libellés en dollars canadiens prévus et non couverts pour 2009. La relation de couverture des flux de trésorerie est conforme au SFAS 133 qui exige qu'elle soit parfaitement efficace, et les gains latents et les pertes latentes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains et les pertes reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés en résultat à compter du début de la période d'amortissement de l'immobilisation couverte. En d'autres mots, les gains et les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés en résultat au cours des périodes pendant lesquelles l'immobilisation a une incidence sur le bénéfice. Les montants qui sont sortis du cumul des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés dans la dotation aux amortissements. Le total de la perte latente sur les couvertures s'est établi à 8,9 millions de dollars au 31 décembre 2008. Ce montant ne devrait pas être reclassé en résultat en 2009.

Au 31 décembre 2008, la société détenait deux options d'achat couvertes et non échues sur des titres disponibles à la vente, et les primes non comptabilisées, y compris l'évaluation à la valeur du marché, totalisaient 3,9 millions de dollars. Le montant total de 3,9 millions de dollars sera comptabilisé dans les états des résultats consolidés au premier trimestre de 2009.

Au 31 décembre 2008, la société n'avait aucune position dans des instruments financiers dérivés sur métaux.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

D'autres informations requises sur les instruments dérivés se trouvent à la note 6 f), «Cumul des autres éléments du résultat étendu».

Le risque de taux d'intérêt d'Agnico-Eagle au 31 décembre 2008 vise sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme et ses liquidités soumises à des restrictions totalisant 99 millions de dollars (396 millions de dollars en 2007) et ses facilités de crédit. Les placements à court terme et les équivalents de trésorerie de la société ont un taux d'intérêt moyen pondéré fixe de 3,21 % (5,14 % en 2007).

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme d'Agnico-Eagle se rapproche de leur valeur comptable au 31 décembre 2008.

RUBRIQUE 19 ANNEXES

Annexes et table des matières des annexes. Les annexes suivantes sont déposées comme partie intégrante du présent rapport annuel et sont intégrées aux présentes par renvoi, si cela est applicable.

Table des matières des annexes

Annexe	Description	
1.01	Statuts de fusion de la société (intégrés par renvoi à l'annexe 1.02 du rapport annuel sur formulaire 20-F de la société (dossier n° 001-13422) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, dont la version anglaise a été déposée auprès de la SEC le 28 mars 2008).	*
1.02	Règlements administratifs modifiés et mis à jour de la société (intégrés par renvoi à l'annexe 99.1 du formulaire 6-K de la société, dont la version anglaise a été fournie à la SEC le 28 mars 2008).	*
4.01	Convention de crédit intervenue en date du 10 janvier 2008 entre la société, les cautions aux termes de celle-ci, les prêteurs aux termes de celle-ci, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Société Générale (succursale du Canada) et La Banque Toronto-Dominion (intégrée par renvoi à l'annexe 4.01 du rapport annuel sur formulaire 20-F de la société (dossier n° 001-13422) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, dont la version anglaise a été déposée auprès de la SEC le 28 mars 2008).	*
4.02	Modification n° 1 de la convention de crédit intervenue en date du 4 septembre 2008 entre la société, La Banque de Nouvelle-Écosse et les prêteurs aux termes de celle-ci.	
4.03	Convention de crédit intervenue en date du 4 septembre 2008 entre la société, les cautions aux termes de celle-ci, les prêteurs aux termes de celle-ci et La Banque de Nouvelle-Écosse.	*
4.04	Régime d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour (intégré par renvoi à l'annexe 4.1 de la déclaration d'inscription sur formulaire S-8 de la société (dossier n° 333-152004), dont la version anglaise a été déposée auprès de la SEC le 19 août 2008).**	*
4.05	Régime incitatif d'achat d'actions modifié et mis à jour (intégré par renvoi à l'annexe 4.2 de la déclaration d'inscription sur formulaire S-8 de la société (dossier n° 333-152004), dont la version anglaise a été déposée auprès de la SEC le 19 août 2008).**	*
8.01	Liste des filiales de la société.	*
11.01	Code d'éthique (intégré par renvoi à l'annexe 2 du formulaire 6-K de la société, dont la version anglaise a été déposée le 13 décembre 2005).	*
12.01	Attestation conforme à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> (paragraphe (A) et (B) de l'article 1350 du chapitre 63 du titre 18 du Code des États-Unis) (Sean Boyd).	*
12.02	Attestation conforme à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> (paragraphe (A) et (B) de l'article 1350 du chapitre 63 du titre 18 du Code des États-Unis) (David Garofalo).	*
13.01	Attestation conforme à l'article 1350 du titre 18 du Code des États-Unis, adopté conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> (Sean Boyd).***	*
13.02	Attestation conforme à l'article 1350 du titre 18 du Code des États-Unis, adopté conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> (David Garofalo).***	*
15.01	Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.	*
15.02	Règles du comité de vérification (intégrées par renvoi à l'annexe 15.04 du rapport annuel sur formulaire 20-F de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (dossier n° 001-13422), dont la version anglaise a été déposée auprès de la SEC le 27 mars 2006).	

* Les actionnaires peuvent obtenir ces annexes et autres renseignements déposés par la société auprès de la SEC sur demande présentée au service de référence publique de la SEC ou les consulter ou les copier, aux tarifs prescrits, dans la salle de référence publique administrée par la SEC située à l'adresse suivante : 110 F Street, N.E., Room 1580, Washington, D.C. 20549, É.-U.

****** Contrats conclus avec la direction ou régime compensatoire, contrats ou arrangements devant être déposés à titre d'annexe ou intégrés dans les présentes à titre d'annexe.

******* Aux termes des publications de la SEC n^{os} 33-8212 et 34-47551, cette attestation sera considérée comme « accompagnant » le présent rapport annuel sur formulaire 20-F et non comme « déposée » en tant que partie intégrante de ce rapport, pour l'application de l'article 18 de la Loi de 1934, ou comme autrement assujettie à l'article 18 de la Loi de 1934, et cette attestation ne sera intégrée par renvoi dans aucun dépôt effectué aux termes de la Loi de 1933, dans sa version modifiée, ou de la Loi de 1934, sauf si l'émetteur inscrit précise qu'il l'intègre par renvoi.

SIGNATURES

Par les présentes, l'émetteur inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences relatives au dépôt du formulaire 20-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné, qui y est dûment autorisé.

Fait à Toronto, au Canada
Le 25 mars 2009

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE

By: /s/ DAVID GAROFALO

David Garofalo
*Vice-président principal, Finances et
chef des finances*

Filiales

Nom	Territoire de constitution	Autres noms sous lesquels l'entité exerce ses activités
1641315 Ontario Inc.	Ontario	Aucun
1715495 Ontario Inc.	Ontario	Aucun
989093 Ontario Limited	Ontario	Aucun
Agnico-Eagle AB	Suède	Aucun
Agnico-Eagle (Delaware) LLC	Delaware	Aucun
Agnico-Eagle (Delaware) II LLC	Delaware	Aucun
Agnico-Eagle (Delaware) III LLC	Delaware	Aucun
Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	Aucun
Agnico-Eagle Oijarvi Oy	Finlande	Aucun
Agnico-Eagle Sweden AB	Suède	Aucun
Agnico-Eagle (USA) Limited	Colorado	Aucun
Genex Exploration Corp.	Yukon	Aucun
Oijarvi Resources Oy	Finlande	Aucun
Riddarhyttan Resources AB	Suède	Aucun
Riddarhyttan Resources Oy	Finlande	Aucun
Servicios Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	Aucun
Servicios Pinos Altos, S.A. de C.V.	Mexique	Aucun